

Evaluation du Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030

RAPPORT FINAL – version du 04/03/2026



Rapport rédigé par EcoRes, IDEA Consult,
Groupe One et Gx ABT - ULiège
Rue Fernand Bernier, 15
1060 Bruxelles
Belgique
Votre contact : Emmanuel d'Ieteren
emmanuel.dieteren@ecores.eu

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	7
1. PREAMBULE.....	15
2. INTRODUCTION	17
3. ANALYSE SYSTEMIQUE DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR BIO EN WALLONIE	19
3.1 CONTEXTE, OBJECTIFS GENERAUX ET METHODOLOGIE DE L'ANALYSE SYSTEMIQUE	19
3.2 REVUE DOCUMENTAIRE.....	20
3.2.1 <i>Objectif et méthodologie</i>	20
3.2.2 <i>Sources d'information hors benchmarking</i>	21
3.2.3 <i>Analyse et classification SWOT / PESTEL des facteurs systémiques</i>	21
3.3 ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS	23
3.3.1 <i>Objectif et méthodologie</i>	23
3.3.2 <i>Analyse de la pré-évaluation</i>	23
3.3.3 <i>Elaboration de la liste des acteurs à rencontrer</i>	23
3.3.4 <i>Grille d'entretien</i>	24
3.3.5 <i>Résultats</i>	25
3.4 LES ENJEUX ET SOUS-ENJEUX DU SECTEUR BIO : ACTUALISATION	25
3.5 CLASSIFICATION SWOT DES ENJEUX DU SECTEUR BIO	30
3.6 ENJEUX PRIORITAIRES ET CARTES DE CAUSALITE	31
3.6.1 <i>Objectifs et méthodologie</i>	31
3.6.2 <i>Argumentation de l'importance stratégique et carte de causalité pour les quatre enjeux prioritaires du secteur bio</i>	32
3.6.2.1 <i>Valorisation des externalités</i>	32
3.6.2.2 <i>Rôle de la grande distribution (GMS)</i>	33
3.6.2.3 <i>La question des filières</i>	34
3.6.2.4 <i>Gestion de l'image</i>	35
4. BENCHMARKING.....	37
4.1 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE.....	37
4.2 ANALYSE THEMATIQUE DES CAS D'ETUDE.....	38
4.2.1 <i>Structure des plans</i>	38
4.2.2 <i>Gouvernance des plans</i>	39
4.2.3 <i>Stimulation de la demande</i>	40
4.2.4 <i>Stimulation de l'offre et structuration des filières</i>	41
4.2.5 <i>Formation, enseignement et développement des compétences</i>	42
4.2.6 <i>Recherche</i>	42
5. EVALUATION DU PLAN BIO 2030	43
5.1 ELEMENTS INTRODUCTIFS.....	43
5.1.1 <i>Cadre logique d'intervention et critères d'évaluation</i>	43

5.1.2	<i>Intrants utiles à l'évaluation</i>	44
5.1.3	<i>Préalable - Qu'est-ce que le plan bio 2030 ?.....</i>	44
5.2	EVALUATION DU VOLET STRATEGIQUE DU PLAN.....	47
5.2.1	<i>Pertinence du plan</i>	47
5.2.1.1	Lien entre le plan et les défis auquel il répond.....	47
5.2.1.2	Incitateurs stratégiques : des valeurs-cibles non équilibrées entre l'offre et la demande.....	48
5.2.2	<i>Cohérence interne</i>	49
5.2.2.1	Analyse de l'articulation OS - OO – Leviers - Actions.....	49
5.2.2.2	Analyse des moyens dans le plan bio par OS : des OS aux moyens de mise en œuvre déséquilibrés	50
5.2.2.3	Analyse des OO – L'accompagnement et la recherche au cœur du plan	51
5.2.3	<i>Cohérence externe</i>	52
5.2.4	<i>Evaluation de la gouvernance du plan.....</i>	56
5.2.4.1	Pilotage politique peu effectif	56
5.2.4.2	Pilotage politique unique par la Ministre de l'Agriculture.....	56
5.2.4.3	Concertation importante et globalement efficace	57
5.2.4.4	Portage selon un modèle intégré	57
5.3	CONCLUSIONS DE L'EVALUATION STRATEGIQUE.....	63
5.3.1	<i>Un plan bien structuré</i>	63
5.3.2	<i>Un plan relativement pertinent.....</i>	63
5.3.3	<i>Une faible cohérence externe</i>	63
5.3.4	<i>Une gouvernance en manque de pilotage politique</i>	64
5.3.5	<i>La faible mutabilité des moyens alloués au plan</i>	64
5.4	EVALUATION DU VOLET OPERATIONNEL DU PLAN BIO 2030	65
5.4.1	<i>Résultats du plan observés à partir des indicateurs stratégiques.....</i>	65
5.4.2	<i>9 leviers et 15 OO pour opérationnaliser le plan.....</i>	66
5.4.3	<i>Levier 1 : Monitoring et planification.....</i>	71
5.4.4	<i>Levier 2 : Réglementation</i>	72
5.4.5	<i>Levier 3 : Information.....</i>	73
5.4.6	<i>Levier 4 : Accompagnement.....</i>	74
5.4.7	<i>Levier 5 : Aides financières.....</i>	76
5.4.8	<i>Levier 6 : Enseignement et formation professionnelle</i>	78
5.4.9	<i>Levier 7 : Promotion.....</i>	79
5.4.10	<i>Levier 8 : Recherche</i>	82
5.4.11	<i>Levier 9 : innovation.....</i>	85
5.4.12	<i>Analyse par publics cibles : un plan orienté vers l'offre et la production primaire</i>	85
5.5	CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DU VOLET OPERATIONNEL.....	86
6.	RECOMMANDATIONS POUR L'HORIZON 2026-2030 DU PLAN	89
6.1	PRINCIPES SOUS-TENDANT LA PROPOSITION DE REVISION DU PLAN.....	89
6.1.1	<i>Un accent plus important autour de la nécessaire stimulation de la demande.....</i>	90

6.1.2	<i>La reconnaissance des externalités positives du secteur bio et la prise en compte/valorisation de cette dimension dans différents axes d'actions (recherche, soutien politique, financements...)</i>	90
6.1.3	<i>Un renforcement des aspects économiques et de marché au niveau de l'offre</i>	91
6.1.4	<i>Une gouvernance améliorant la cohérence externe du plan et son portage politique afin notamment de diversifier les sources de soutien financier</i>	91
6.1.5	<i>Une proposition de refonte des OS et OO vers plus de pertinence et de cohérence</i>	91
6.1.6	<i>Un set d'actions basé sur une logique de poursuite du travail engagé depuis 2021 et la sélection de nouvelles actions choisies pour leur effet levier attendu et/ou leur coût limité</i>	92
6.2	RECOMMANDATIONS EN TERMES DE GOUVERNANCE	92
6.2.1	<i>Améliorer le pilotage politique du plan</i>	93
6.2.2	<i>Améliorer la concertation du secteur</i>	93
6.2.3	<i>Accompagner la montée en capacité du secteur</i>	94
6.2.4	<i>Chercher des marges d'optimisation</i>	94
6.3	PROPOSITIONS D'OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS ET SET D'ACTIONS	95
6.4	FICHES ACTIONS	100
6.4.1	<i>Promouvoir une image positive du bio auprès du grand public et des relais</i>	101
6.4.2	<i>Soutenir la capacitation du secteur bio en matière promotionnelle</i>	103
6.4.3	<i>Développer et déployer une stratégie convictionnelle à l'égard de la GMS</i>	104
6.4.4	<i>Stimuler/Faciliter la demande de l'horeca, de la restauration collective ainsi que la commande publique</i>	106
6.4.5	<i>Structurer, coordonner et optimiser les services d'accompagnement à la conversion et au maintien en production biologique</i>	108
6.4.6	<i>Renforcer, structurer et visibiliser des services d'accompagnement pour les maillons de la transformation et de la distribution des produits biologiques</i>	111
6.4.7	<i>Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace</i>	113
6.4.8	<i>Définir un plan pluriannuel concerté pour le déploiement de la recherche</i>	114
6.4.9	<i>Organiser un appel à projets récurrent en matière de recherche dédié 100% au bio</i>	116
6.4.10	<i>Assurer une recherche pertinente en bio au sein de CRA-W</i>	118
6.4.11	<i>Vulgariser la recherche et diffuser les meilleures techniques et bonnes pratiques en production, transformation et distribution biologique</i>	120
6.4.12	<i>Travailler les référentiels de la FWB pour l'enseignement secondaire et supérieur</i>	122
6.4.13	<i>Reconduire l'équipe de l'appel à projets pour la formation des enseignants</i>	124
6.4.14	<i>Augmenter la part de formation bio dans les formations financées par la Wallonie</i>	126
6.4.15	<i>Sélectionner les filières prioritaires stratégiques</i>	127
6.4.16	<i>Développer les filières sélectionnées en y concentrant les outils de soutien régionaux</i>	128
6.4.17	<i>Intéresser les transformateurs conventionnels et entreprises agro-alimentaires aux produits bio pour augmenter le % de produits bio dans les produits transformés</i>	130
6.4.18	<i>Développer et rendre accessible une information technico-économique et de marché permettant aux agriculteurs et autres maillons de mieux orienter leurs activités</i>	132
6.4.19	<i>Assurer un coportage politique du plan (agriculture + environnement, climat, santé, emploi...) et systématiser les soutiens et prises en compte du secteur via les politiques sectorielles</i>	134
6.4.20	<i>Assurer la représentation du bio au sein d'organe fédéral-entités fédérées</i>	136

6.4.21	<i>Explorer les différents outils financiers complémentaires pour soutenir le secteur bio et financer les externalités positives</i>	137
6.4.22	<i>Soutenir la capacitation du secteur bio</i>	139
6.4.23	<i>Rendre les prix du bio plus compétitifs (action PM1)</i>	140
6.4.24	<i>Poursuivre les programmes alimentaires territoriaux (action PM2)</i>	141
6.5	PRIORISATION DES ACTIONS	142
6.6	SOURCES DE FINANCEMENT POUR LE PLAN BIO ET LE SOUTIEN DU SECTEUR BIO EN GENERAL	146
6.6.1	<i>Le soutien de la production primaire en bio par la PAC</i>	146
6.6.2	<i>Le crédit d'impôt</i>	148
6.6.3	<i>Une loi EGalim en Wallonie ?</i>	150
6.6.3.1	Rappel du contexte wallon actuel	150
6.6.3.2	Qu'apporterait une loi de type EGalim en Wallonie ?	150
6.6.3.3	Limites ou points d'attention	151
6.6.3.4	Conclusion – Pourquoi une loi inspirée d'EGalim serait un avantage pour la Wallonie	152
6.6.4	<i>Chèques repas et écochèques : leviers et limites pour soutenir l'alimentation biologique</i>	153
6.6.4.1	Quatre points clés à retenir	153
6.6.4.2	Contexte et importance stratégique des chèques repas et écochèques	153
6.6.4.3	Diagnostic : pourquoi le potentiel du bio reste limité	153
6.6.4.4	Opportunités pour un renforcement du système	154
6.6.4.5	Enjeux et recommandations stratégiques pour le secteur public	154
6.6.4.6	Conclusion – Les chèques repas et écochèques, des leviers au potentiel non négligeable	155
7.	CONCLUSIONS	157
	ANNEXES	159
8.	ANALYSE SYSTEMIQUE	159
8.1	ANNEXE 1 : LISTE COMPLETE DES REFERENCES REPERTORIEES DANS LA MISSION	159
8.2	ANNEXE 2 : ANALYSE ET CLASSIFICATION SWOT / PESTEL DES FACTEURS SYSTEMIQUES.....	159
8.3	ANNEXE 3 : LISTE ET DESCRIPTION NARRATIVE DES ENJEUX ET SOUS-ENJEUX (VERSION 1 « AVANT ATELIER »)	159
8.4	ANNEXE 4 : PV DE L'ATELIER 1 DU 5/11/25	159
8.5	ANNEXE 5 : ANALYSE SYSTEMIQUE – VERSION FINALE DES ENJEUX ET SOUS-ENJEUX	159
9.	EVALUATION STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE	159
9.1	ANNEXE 6 : RETOUR DU 2EME ATELIER - DES ENJEUX AUX RESULTATS ATTENDUS DU PLAN	159
9.2	ANNEXE 7 : MINDMAP DES OS, REPONSES ET ACTIONS	159
9.3	ANNEXE 8 : MATRICE DES ENJEUX ACTUALISES ET DE LA NOUVELLE STRUCTURE D'OO	159
10.	ANNEXE 9 : BENCHMARKING – ANALYSE THEMATIQUE DES CAS D'ETUDE	160
10.1	GOUVERNANCE DES PLANS	160
10.2	STIMULATION DE LA DEMANDE	162
10.3	STIMULATION DE L'OFFRE ET STRUCTURATION DES FILIERES	166
10.4	FORMATION, ENSEIGNEMENT ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	170
10.5	RECHERCHE	171

11.	ANNEXE 10 : SOUTIEN AU SECTEUR BIO DANS L'ARCHITECTURE DES AIDES DU PSWPAC 2023-2027	174
11.1	ORIENTATIONS UE.....	174
11.1.1	<i>Green Deal et PAC 2023-2027.....</i>	174
11.1.2	<i>Plan d'Action UE pour la Production Biologique (2021-2027).....</i>	174
11.2	LE SOUTIEN AU BIO DANS LE PSWPAC 2023-2027	175
11.2.1	<i>Vue générale des choix politiques de la RW.....</i>	175
11.2.2	<i>Pilier 2 (aide bio – 321) versus Pilier 1 (Eco-régimes).....</i>	175
11.2.3	<i>Exemples d'architectures PSPAC dans d'autres pays UE.....</i>	176
11.2.4	<i>Marges de manœuvre au niveau des enveloppes budgétaires PAC</i>	178
11.2.5	<i>Principes de l'Intervention 321 « Soutien à l'Agriculture Biologique » en Wallonie</i>	178
11.2.6	<i>Cumul possible avec autres interventions.....</i>	180
11.3	SOURCES ET DOCUMENTS	184

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'**Évaluation externe du Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030** commanditée par la Ministre de l'Agriculture Anne-Catherine Dalcq et coordonnée par le SPW ARNE DQBEA. Cette évaluation a été menée par le consortium EcoRes, Idea Consult, Groupe One et Gx ABT – ULiège en réponse au marché public de services ayant pour objet cette évaluation

Le rapport vise à fournir des recommandations pour élaborer le prochain plan d'actions pour le développement de la production biologique en Wallonie qui couvrira la période 2026 – 2030. L'évaluation et les recommandations doivent couvrir à la fois la partie stratégique du Plan Bio (objectifs stratégiques, gouvernance, ...) et sa partie opérationnelle.

Le 1^{er} volet du rapport porte sur l'**Analyse systémique** du secteur qui visait à actualiser et prioriser les enjeux tant exogènes qu'endogènes du secteur bio.

Malgré une reprise du secteur début 2025, la stagnation voire la décroissance du bio observée ces dernières années illustre en effet l'importance de réanalyser les enjeux systémiques auxquels une politique de soutien devrait s'adresser. En effet, la politique wallonne ayant été développée initialement dans un contexte d'offre inférieure à la demande wallonne, les évolutions des différents paramètres systémiques (économique, climatique...) redéfinissent les priorités et les actions nécessaires au développement du secteur.

Pour faire émerger une « **photographie 2025** » des enjeux phare du secteur bio, nous avons combiné revue documentaire, entretiens semi-directifs et ateliers avec les acteurs du secteur. À l'issue de ces différentes explorations, **12 enjeux et 75 sous-enjeux** ont pu être caractérisés et classés dans une matrice SWOT (forces, faiblesses, menaces, opportunités). Les 12 thématiques des enjeux sont : **la demande, l'image du secteur bio, la GMS, les canaux de vente, la restauration collective, la certification, le paysage de l'accompagnement, la formation, les filières, les aides publiques, les externalités et la recherche**. Ainsi, si l'analyse SWOT identifie une série de forces du secteur et d'opportunités à saisir, elle montre cependant un grand nombre de **faiblesses**. Celles-ci avaient en partie été identifiées lors de la pré-évaluation menée par le SPW ARNE début 2025. L'intérêt d'avoir actualisé les enjeux réside dans le croisement de sources diverses, la confrontation des points de vue entre acteurs et la reformulation. L'analyse identifie ainsi des enjeux jugés moins prioritaires précédemment et apporte des **nuances importantes entre les maillons de la chaîne de valeur** (production, transformation, logistique, distribution, demande). L'analyse systémique indique également que près de la moitié des enjeux sont directement liés au secteur, l'autre moitié étant associé aux mesures agricoles générales et à des compétences non agricoles.

Au final, nous avons décidé de mettre en avant **quatre enjeux prioritaires majeurs** pour le secteur bio : 1) la nécessité d'impliquer **les GMS dans le développement de l'agriculture biologique tant pour sa capacité à toucher une part importante de la demande qu'à rendre le secteur attractif auprès des acteurs de la transformation en mettant sur le marché de grands volumes de produits**, 2) **le besoin de revaloriser l'image du bio envers le grands public mais également envers les différents maillons**, en mettant en évidence les externalités positives du bio, 3) **le besoin d'une stratégie de développement de filières forte qui permette d'embarquer les acteurs de la transformation et de la distribution dans le développement du bio**, et 4) **le besoin de valoriser mieux les externalités positives** du secteur bio afin de renforcer plus justement son modèle économique.. Ressortant systématiquement lors des différentes étapes méthodologiques de l'analyse, ces quatre enjeux ont en effet un **caractère systémique et donc stratégique** au niveau de la dynamique du secteur bio : poids dans les rapports de force, leviers prioritaires pour la prise

d'actions, facteurs structurant pour organiser la réponse conjointe à plusieurs enjeux... A ce sujet, les liens de causalité établis entre ces enjeux phare et les enjeux qui y sont connectés indiquent le potentiel démultiplicateur des effets des actions qui seront prises à l'égard de ces quatre enjeux.

Volet central de l'étude, l'**Evaluation** s'est déclinée en deux parties : d'une part, une **évaluation du Plan dans sa partie stratégique**, à savoir des aspects tels que la gouvernance, la pertinence des objectifs stratégiques ou encore les synergies avec les autres politiques publiques ; d'autre part, une **évaluation du Plan dans sa partie opérationnelle**, concernant l'adéquation des ressources mobilisées, l'efficacité des actions entreprises et les résultats obtenus.

L'Evaluation stratégique a abouti à la formulation de **cinq grandes conclusions, deux d'entre elle reconnaissant la qualité intrinsèque du plan et trois** autres relevant des faiblesses du plan en termes de cohérence externe, de pilotage politique et d'agilité budgétaire.

1) Un plan bien structuré

Le plan bio wallon présente une structure formelle complète. Il est organisé de manière cohérente, depuis le diagnostic jusqu'aux actions, avec une déclinaison claire en objectifs stratégiques et opérationnels, leviers et fiches actions détaillées. Les fiches actions sont précises (sous-actions, budgets, porteurs, partenariats, indicateurs), ce qui facilite le pilotage administratif.

Toutefois, le lien entre objectifs stratégiques et objectifs opérationnels reste insuffisamment explicité, ce qui nuit à la lisibilité de la logique d'intervention globale. De plus, la cohérence externe du plan n'est pas abordée de manière structurée, alors même que plusieurs actions visent à intégrer le bio dans d'autres cadres politiques

Le dispositif de suivi est bien organisé, avec des évaluations régulières et un reporting détaillé par chargé d'action, incluant le suivi budgétaire (ETP, fonctionnement) par sous-action. En revanche, ce niveau de précision rend le plan peu flexible, avec une capacité limitée à ajuster les actions en cours de mise en œuvre.

Concernant les indicateurs, on observe une confusion récurrente entre indicateurs de réalisation et de résultats (voir supra concernant ce point), ainsi qu'une absence d'indicateur de résultat pour certaines sous-actions. Le reporting repose davantage sur une logique de conformité que sur une appréciation qualitative de l'impact réel des actions.

Enfin, le suivi budgétaire transversal (par action ou par levier), n'est pas systématisé, ce qui limite l'analyse stratégique des priorités effectives du plan. Notons qu'au court de l'évaluation, nous avons obtenu l'information manquante.

2) Un plan relativement pertinent

Le plan est globalement pertinent même si ses OS le sont peu, certains ne sont d'ailleurs nullement suivis de mise en œuvre. Il est toutefois incomplet eu égard aux défis issus de la SWOT sans que les choix portés ne soient clairement explicités. On comprend que ce plan découle d'un exercice de problématisation et de concertation mené en 2020 mais est aussi l'héritier du plan précédent dont il poursuit une bonne partie des mesures. Les logiques de liaisonnement entre l'ancien et l'actuel plan sont cependant peu explicites.

L'évaluation du plan précédent et le développement du diagnostic SWOT en concertation avec les acteurs concernés sont une condition nécessaire pour garantir la pertinence du plan, condition qui est donc remplie et le sera à nouveau.

Si la qualité des documents préparatoires au plan ne permet pas de mesurer précisément la pertinence entre les enjeux de l'époque et les orientations du plan, nous nous risquons à poser que les focales du plan (cf. partie ci-dessous) - largement sur les producteurs avec très peu d'attention à la demande et aux maillons aval, largement sur la connaissance/compétence avec peu d'activation commerciale, d'attention aux dynamiques de marché – sont questionnables.

3) Une faible cohérence externe

La cohérence externe du plan avec le reste de la politique wallonne est faible et ce malgré son adoption par le Gouvernement. Le plan lui-même prévoit des actions qui liaisonnent avec d'autres politiques, l'évaluation opérationnelle montrera des résultats en demi-teinte.

L'analyse de la Gouvernance (cf. point suivant Evaluation de la gouvernance) donne des clés de compréhension : un portage par la seule Ministre de l'Agriculture et, par ailleurs, une implication politique dans le suivi du plan assez réduite, ne sont pas favorables à sa prise en compte transversale dans les différentes politiques sectorielles. Et ce, malgré qu'elles identifient des enjeux auxquels le bio répond. Dans le même sens, le plan ne parvient pas, uniquement à partir de ces actions portées par divers opérateurs publics ou parapublics, à générer les alliances que ces opérateurs visent sans un soutien politique suffisant.

L'ambition d'améliorer la cohérence externe du plan et du secteur, mériterait de trouver une place au niveau des OS et des OO du futur plan.

4) Une gouvernance en manque de pilotage politique

La gouvernance du plan manque cruellement d'un pilotage politique et même d'un pilotage multi-ministres.

Il fait de la place à la concertation, mais celle-ci pourrait néanmoins être améliorée en particulier au niveau de la recherche avec la mise en place d'un plan pluriannuel concerté, un engagement du secteur à participer aux consultations du CRA-W et à notifier des avis en vue d'améliorer la qualité des recherches menées. Concernant la promotion, il nous semble que le secteur doit pouvoir prendre son indépendance sur cette matière. Quant à l'APAQ-W, il convient de lui maintenir une mission de communication institutionnelle au service de l'agriculture wallonne dans son ensemble avec bien sûr une attention renforcée à bien défendre le bio comme un secteur intégrant plusieurs enjeux qui sont aujourd'hui sur la table de la Région (climat, biodiversité, santé, eau, bien-être animal). Par ailleurs, certains maillons et acteurs devraient faire partie de la plateforme (GMS, transformation, voire logistique).

Certains rôles sont à clarifier, certaines redondances à limiter et l'agilité du plan doit globalement être renforcée (portage politique, ajustement annuel du Plan opérationnel dont notamment au niveau du contenu des actions).

5) La faible mutabilité des moyens alloués au plan

Les moyens prévus par le plan sont ceux estimés pour mener à bien les actions. Ils n'ont pas été entièrement accordés par le Gouvernement malgré que celui-ci aura mobilisé, pour plusieurs actions, des moyens du plan wallon de relance.

Notons aussi qu'une partie des moyens repris au plan est en fait liée aux dotations des deux UAP, APAQ-W et CRA-W. Ces moyens sont en soit peu réallouables, ce qui limite la capacité d'un plan futur à se repositionner sur des actions nouvelles.

Notons également que les actions du plan qui prévoient (cf. évaluation opérationnelle) la recherche de financements hors moyens existants de la Région, ont été tout à fait sous-performées. Elles semblent pourtant centrales dans un contexte de limitation budgétaire.

Quant à l'**évaluation opérationnelle**, elle a permis d'établir un bilan relativement positif et identifié des pistes d'amélioration importantes pour rendre le plan plus efficace et efficient.

Les grands acquis du plan peuvent être énoncés comme suit :

1) La concertation au cœur de la dynamique du plan.

Le plan - et c'est sans doute sa première vertu - génère énormément d'occasions de dialogue avec le secteur et les différents opérateurs actifs dans le bio, publics et privés, et de prise en compte de leurs attentes.

2) Le plan a servi de rampe de lancement

Pour différents sujets, le plan a articulé une série d'actions essentielles au développement du secteur bio : le système de données, les plans de filières, les interventions au niveau de l'enseignement, des tentatives de cohérence externe... Des résultats sont là mais ils pourront être intensifiés dans la suite du temps avec des effets leviers importants attendus. Notons aussi que des actions entreprises par d'autres (coup de pouce, green deal cantine durable, travail sur les marchés publics durables) vont également pouvoir être mobilisés pour systématiser la commande publique. Historiquement, de telles mesures publiques ont contribué au développement du bio mais aussi à la structuration des filières wallonnes, notamment avec un certain degré d'aboutissement concrétisé par l'émergence des Hub wallons. Toutefois, les soutiens politiques à la demande, qui sont nécessaires pour la structuration de filières, sont aujourd'hui en régression (gratuité des repas, annulation décret gratuité des repas, augmentation TVA), et impactent les commandes de repas.

3) Un plan diversifié en matière d'actions publiques de soutien du bio

Le plan assure, de façon attendue, des missions structurelles de nature publique, dépendant des compétences régionales et nécessaires au développement du secteur : la recherche, les missions réglementaires, l'accompagnement technique (même s'il est délégué), la promotion institutionnelle, les aides financières publiques. Les actions y relatives sont corrélées de plus ou moins de succès et surtout de plus ou moins de satisfaction du secteur qui est le premier bénéficiaire du plan. Satisfaction haute pour le réglementaire, l'accompagnement. Basse dans le cas de la recherche et de la promotion. Ces difficultés apparaissent en partie structurelles et historiques, liées au positionnement institutionnel des acteurs, aux attentes élevées du secteur et à un déficit de confiance. Elles appellent moins à des ajustements marginaux que des évolutions profondes de portage, de stratégie et de priorisation.

4) Des actions et des leviers insuffisamment développés

En écho aux benchmarks menés, le plan est absent et/ou peu présent sur différents aspects :

- **Certains enjeux qu'il a identifiés sans les mettre en œuvre pleinement** (plan pluriannuel de la recherche, plateforme d'information, traduction vers l'allemand, innovation dans les financements, le système d'information intégré, diverses actions de promotion et accompagnement).
- **Certains sujets avec effet de levier important qu'il ne saisit que très peu** : la stimulation de la demande qui n'est approchée que par la promotion sans envisager d'autres axes comme la négociation avec la GMS, la structuration de filières assortie de capacité comme moyen de développement stratégique, la promotion en B2B et la sécurisation de débouchés.
- Plusieurs actions visant la cohérence externe (intégration du bio dans d'autres politiques), ou la **mobilisation de financements alternatifs** sont restées largement non mises en œuvre, alors même que le plan souffre d'un manque de moyens pour atteindre ses ambitions. Cela pose la question non seulement des ressources, mais aussi de l'**optimisation des modalités d'action actuelles**.

5) Le plan est perfectible

Une série de pistes sont proposées dans le rapport pour améliorer l'efficacité du plan en évitant les quelques redondances, la dilution d'enjeux stratégiques (ex : GMS dans une sous-action de l'accompagnement) ou encore en améliorant la gouvernance à l'échelle des leviers.

Faisant écho aux conclusions des précédents volets, les **Recommandations pour l'horizon 2026-2030 du plan bio** proposent une refonte du plan à différents niveaux.

Premièrement, une série de principes généraux sont proposés. Ces six principes déclinent notre proposition de vision pour le plan opérationnel 2026-2030 :

1. Un accent plus important autour de la nécessaire stimulation de la **demande** ;
2. La **reconnaissance des externalités positives** du secteur bio et la prise en compte de cette dimension dans différents axes d'actions (Recherche, financements...) ;
3. En parallèle d'une intensification des actions de stimulation de la demande, **un renforcement des aspects économiques et de marché au niveau de l'offre** avec par exemple, l'élargissement du périmètre de l'accompagnement aux aspects technico-économiques et des efforts additionnels pour la structuration des filières ;
4. Une **gouvernance** améliorant la cohérence externe du plan et son portage politique afin de diversifier les sources de soutien financier et de renforcer l'efficacité de l'action publique ;
5. Une proposition de refonte des OS et OO vers plus de pertinence et de cohérence ;
6. Un set d'actions basé sur une logique de **poursuite du travail engagé** depuis 2021 et la sélection de **nouvelles actions** choisies pour leur **effet levier attendu et/ou leur coût limité**.

Ensuite, nous formulons quatre recommandations visant à améliorer la gouvernance du plan :

1. Améliorer le **pilotage politique du plan**, en y associant les différents ministres ayant des compétences bénéficiant des plus-values apportées par le bio ;
2. Améliorer la **concertation du secteur**, avec une **plus large représentativité** au sein de la plateforme et au sein des comités de consultation associés aux actions d'accompagnement, de recherche et de vulgarisation ;
3. Accompagner la **montée en capacité du secteur**, notamment en mobilisant le **secteur privé** pour développer un **plan marketing** propre au secteur, complémentaire aux actions institutionnelles de promotion du bio ;
4. Chercher des **marges d'optimisation en clarifiant les rôles des opérateurs** ayant des actions proches parfois redondantes, afin d'assurer de meilleures **complémentarités** entre opérateurs et de valoriser les **compétences** de chacun d'eux.

En ce qui concerne la **structure du plan lui-même**, la proposition de plan revu se resserre autour de 4 objectifs stratégiques (OS) contre 9 OS actuellement, qui se déclinent en 10 objectifs opérationnels (OO) contre 15 OO actuellement.

Les **4 nouveaux OS** : proposent une formulation plus circonstanciée et abandonnent les précédents OS non suivis de mesures ; placent la stimulation de la demande en premier OS et proposent qu'elle devienne un moteur pour le secteur ; comptent un OS lié à la gouvernance en lien avec la cohérence externe et la recherche de moyens additionnels pour financer le plan.

Quant aux **10 nouveaux OO**, ils sont davantage concentrés (3 OO sur l'offre hors filières (accompagnement-recherche-enseignement) contre 10 précédemment et précisent les OS retenus (2 à 3 OO par OS) pour une meilleure articulation entre OS et OO.

Enfin, le plan revu se décline en **24 actions** (22 actions + 2 pour mémoire ; voir tableau ci-dessous).

Bien qu'elle compte moins d'actions que le volet opérationnel actuel, la proposition ne comprend pas de concentration au sens d'un recentrage sur certains sujets, mais a adopté les orientations suivantes :

- ✓ Une **globalisation** de séries de petites missions du plan précédent en quelques plus grosses missions.
- ✓ De **nouvelles actions** concernant des sujets à enjeux, non ou mal traités jusque-là.
- ✓ Le **maintien des grandes missions** traditionnellement supportées par le public (accompagnement, recherche, formation, réglementaire), qui sont structurantes et doivent persister tout en évoluant avec des missions orientées.
- ✓ Une **réponse plus forte à des questions de négociation**, de mobilisation des acteurs aval, de structuration de marché, qui sont des sujets essentiels mais moins évidents pour le pouvoir public.
- ✓ Des actions pensées à l'horizon 2030 mais structurantes en vue de préparer l'après 2030.

OS	OO		ACTIONS	
1. Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	1	Stimuler la demande des ménages	1	Promouvoir une image positive du bio auprès du grand public et des relais
			2	Soutenir la capacitation du secteur bio en matière promotionnelle
			PM1	Rendre les prix du bio plus compétitifs
	2	Stimuler l'engagement des professionnels	3	Développer et déployer une stratégie convictionnelle à l'égard de la GMS
2. Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, grossistes) et faciliter leur action	3	Assurer l'accompagnement des différents maillons de l'offre y compris sur un plan technico économique et législatif	4	Stimuler/Faciliter la demande de l'horeca, de la restauration collective ainsi que la commande publique
			5	Structurer, coordonner et optimiser les services d'accompagnement à la conversion et au maintien en production biologique
			6	Renforcer, structurer et visibiliser des services d'accompagnement pour les maillons de la transformation et de la distribution des produits biologiques (distribution hors GMS et logistique)
	4	Augmenter la cohérence externe du plan (càd sa connexion avec les autres politiques sectorielles wallonnes et le fédéral)	7	Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace
			8	Définir un plan pluriannuel concerté pour le déploiement de la recherche
			9	Organiser un appel à projets récurrent en matière de recherche dédié 100% au bio
			10	Assurer une recherche pertinente en bio au sein du CRA-W et dans les Centres pilotes
	5	Développer une recherche pertinente et en phase avec les besoins du secteur	11	Vulgariser la recherche et diffuser les meilleures techniques et bonnes pratiques en production, transformation et distribution biologique
			12	Travailler les référentiels de la FVB pour l'enseignement secondaire et supérieur
			13	Reconduire l'appel à projets pour la formation des enseignants
			14	Augmenter la part de formation bio dans les formations financées par la Wallonie
3. Développer les filières stratégiques	6	Renforcer l'enseignement du bio de façon transversale (secondaire, supérieur, formation professionnelle)	15	Sélectionner les filières prioritaires stratégiques
			16	Développer les filières sélectionnées en y concentrant les outils de soutien régionaux
			17	Intéresser les transformateurs conventionnels et entreprises agro-alimentaires aux produits bio pour augmenter le % de produits bio dans les produits transformés
			18	Développer et rendre accessible une information technico-économique et de marché permettant aux agriculteurs et autres maillons de mieux orienter leurs activités
	7	Assurer le développement de filières bio choisies à l'échelle régionale	PM2	Poursuivre les programmes alimentaires territoriaux
4. Assurer une gouvernance régionale propice au secteur et des moyens renouvelés	8	Augmenter la cohérence externe du plan (càd sa connexion avec les autres politiques sectorielles wallonnes et le fédéral)	19	Assurer un coportage politique du plan (agriculture + environnement, climat, santé, emploi...) et systématiser les soutiens et prises en compte du secteur via les politiques sectorielles
			20	Assurer la représentation du bio au sein d'un organe de gouvernance fédéral-entités fédérées
	9	Acquérir des moyens supplémentaires pour soutenir le secteur	21	Explorer les différents outils financiers complémentaires pour soutenir le secteur bio et financer les externalités positives
	10	Soutenir la capacitation du secteur bio privé	22	Soutenir la capacitation du secteur bio

1. PRÉAMBULE

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'évaluation externe du Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 commanditée par la Ministre de l'Agriculture Anne-Catherine Dalcq et coordonnée par le SPW ARNE DQBEA.

Cette évaluation a été menée par le consortium EcoRes, Idea Consult, Groupe One et Gx ABT – ULiège en réponse au marché public de services ayant pour objet « Evaluation du Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030" Réf. O3.06.06-24-5389.

Le rapport vise à fournir des recommandations pour élaborer le prochain plan d'actions pour le développement de la production biologique en Wallonie qui couvrira la période 2026 – 2030. L'évaluation et les recommandations doivent couvrir à la fois la partie stratégique du Plan Bio (objectifs stratégiques, gouvernance, ...) et sa partie opérationnelle.

L'évaluation se compose de **quatre volets** :

- Une **analyse systémique** du secteur, permettant de questionner et prioriser les enjeux pour le secteur ;
- Une **évaluation du Plan dans sa partie stratégique**, à savoir des aspects tels que la gouvernance, la pertinence des objectifs stratégiques ou encore les synergies avec les autres politiques publiques ;
- Une **évaluation du Plan dans sa partie opérationnelle**, à savoir l'adéquation des ressources mobilisées, l'efficacité des actions entreprises et les résultats obtenus ;
- Enfin sur base de ces volets, **une proposition d'intervention pour la période 2026-2030** tant en termes d'actions concrètes que de gouvernance.

2. INTRODUCTION

La Région wallonne s'est dotée d'un plan ambitieux de développement du secteur biologique, d'abord avec un premier plan PSDAB 2020, adopté en 2013 et révisé en 2017, ensuite avec un second Plan Bio 2030 adopté en 2021 sur lequel porte ce présent cahier des charges.

Après plusieurs années de croissance ininterrompue du secteur à la fois en termes de production et de parts de marché, le bio a souffert ces dernières années d'un ralentissement voire d'un certain recul marqué toutefois d'une reprise à la hausse de la consommation en 2023 et 2024.

Les crises (sanitaires, conflits, économiques) et leurs impacts sur les systèmes économiques, les priorités environnementales ou les comportements d'achat contribuent fortement à cette réalité. Ces évolutions amènent logiquement à réinterroger la trajectoire actuelle, la pertinence et l'efficacité de politiques qui ont été conçues dans un contexte très différent de ce qui prévaut aujourd'hui. Nous pouvons pointer des éléments tels que :

- Une inflation importante des coûts de production qui, dans certains cas, portent le prix du conventionnel à hauteur du bio ;
- Des changements de comportement du consommateur qui, sous la pression du pouvoir d'achat, tantôt se rue vers les magasins de producteurs, tantôt les délaisse au profit des hard discount ;
- Une forte diminution des exportations pour certaines filières notamment suite aux conflits menant à un excédent fort de production ;
- Une diminution du nombre d'exploitations certifiées ces deux dernières années ;
- Une image du bio probablement écorchée auprès du grand public, à tout le moins mal comprise et intervenant peut-être de façon secondaire dans les critères de choix de consommation ;
- Une disparité forte des équilibres offre et demande selon les filières avec parfois des productions bio valorisées dans les circuits conventionnels (par exemple la viande bovine) ;
- Des degrés d'autosuffisance de la région variables selon les filières (quasi auto-suffisance pour la viande bovine, ou taux très faible pour les fruits et légumes).

A cela s'ajoutent des enjeux environnementaux. Les variations climatiques (amplitude et répétition de phénomènes extrêmes) impactent les rendements de l'ensemble de l'agriculture et en particulier les productions biologiques qui disposent de moins d'alternatives pour faire face aux conditions humides. A l'inverse, l'agriculture biologique présente une meilleure résilience face aux aléas de sécheresse de par ses pratiques culturales.

Enfin, le secteur du bio revêt une multitude de réalités non seulement en termes de filières mais également en termes de chaînes de valeur avec des distinctions importantes entre les circuits courts et longs.

Tenant compte de ce contexte et du besoin d'opérationnaliser le plan pour la période 26-30, la mission qui nous a été confiée vise trois grands objectifs :

- ✓ **Analyser de manière systémique et multidimensionnelle** les dynamiques en cours dans le secteur biologique, en intégrant l'ensemble des paramètres (économiques, sociaux, techniques, réglementaires, environnementaux) et les interactions entre acteurs et filières ;
- ✓ **Évaluer la stratégie et la première phase de mise en œuvre du Plan Bio 2030**, à la lumière des objectifs initiaux, des actions entreprises, des résultats obtenus et de leur cohérence face aux enjeux évolutifs ;

- ✓ **Formuler des recommandations pour la période 2026-2030**, à la fois au niveau stratégique (vision, objectifs, priorités) et opérationnel (leviers d'action, outils, gouvernance, indicateurs), afin d'alimenter la révision du plan.

3. ANALYSE SYSTÉMIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIO EN WALLONIE

3.1 CONTEXTE, OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE SYSTÉMIQUE

Malgré une reprise du secteur début 2025, la stagnation voire la décroissance du bio observée ces dernières années illustre l'importance de réanalyser les enjeux systémiques auxquels une politique de soutien devrait s'adresser. En effet, la politique wallonne ayant été développée initialement dans un contexte d'offre inférieure à la demande wallonne, les évolutions des différents paramètres systémiques (économique, climatique...) redéfinissent les priorités et les actions nécessaires au développement du secteur.

Si certains de ces facteurs sont connus (vulnérabilité aux variabilités climatiques, diminution de la demande suite à la perte du pouvoir d'achat, hausse des coûts de l'énergie et de la main d'œuvre...), il est primordial d'identifier les paramètres des systèmes et leur impacts potentiels sur le secteur. Cette analyse doit se faire à la fois à l'échelle globale (baisse du pouvoir d'achat) mais aussi de façon différenciée selon les maillons de la chaîne de valeur et des filières.

Ce premier volet vise ainsi à comprendre, à travers une approche intégrée, ces mécanismes systémiques et les dynamiques complexes qui influencent le développement de la production biologique en Wallonie. Il s'agit d'identifier les interdépendances structurelles entre les différents facteurs et acteurs, de la chaîne de valeur et les variables exogènes, dans un contexte socio-économique en mutation.

L'analyse systémique est un élément essentiel pour actualiser ou confirmer les enjeux prioritaires sur lesquels le plan de développement bio devrait se concentrer. Elle permettra d'inscrire l'évaluation du plan bio (volet 2), les réflexions et recommandations concernant son adaptation (volet 3) dans cette perspective.

Les **objectifs** de cette partie analytique sont dès lors les suivants :

- Présenter de façon structurée les systèmes complexes relatifs au secteur Bio, ses variables et les interactions qui les caractérisent
- Déterminer les nœuds de causalité, les variables prioritaires, stratégiques pour le développement du secteur et des filières en Bio et les traduire en termes d'enjeux
- Proposer une première priorisation de ces enjeux compte tenu de leur importance et des liens de causalité observés

A cette fin, nous avons analysé :

- Les **paramètres systémiques** au sein des filières mais également plus largement des systèmes dans lesquelles elles s'inscrivent en prenant en compte les dimensions classiques (PESTEL – politique, environnementale, sociale, technologique, économique et réglementaire) ;
- Les **tensions** et les **enjeux dans le système** (concurrence de produits importés, perte de valeur économique de la différenciation, etc.) ;
- Les **interactions entre ces paramètres et le secteur**, en caractérisant le type d'interaction et son importance stratégique pour son développement.

L'analyse systémique est issue de **cinq étapes méthodologiques** :

1. Une revue documentaire et statistique
2. L'analyse de la pré-évaluation menée par le SPW
3. La réalisation d'entretiens semi-directifs
4. Une analyse croisée SWOT & PESTEL, enrichie avec une carte de causalité
5. Une concertation pour amender et valider cette analyse (1^{er} atelier)

Dans cette section, plusieurs **canevas de présentation de l'analyse systémique** finalisée sont proposés :

- Une classification SWOT des facteurs systémiques (section 3.2.3) et des enjeux (section 3.5) ;
- La description narrative des enjeux (voir section 3.4)
- Une carte de causalité pour chacun des enjeux jugés prioritaires à l'issue de la phase d'analyse systémique (section 3.6).

3.2 REVUE DOCUMENTAIRE

3.2.1 OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE

La revue bibliographique vise à rassembler les informations pour établir un état des lieux actualisé de la production biologique, un bilan des freins et leviers et évaluer l'impact des facteurs exogènes sur le secteur en Région wallonne.

En début de mission ont été établis les éléments suivants en concertation avec le SPW :

- La liste de documents à analyser pour la Région wallonne ;
- Des sources de données à exploiter ;
- Des sources d'informations concernant d'autres régions pour la réalisation d'un benchmarking (comparaison et inspiration) ;
- La structure du livrable (tableau) pour synthétiser la revue documentaire.

La revue d'informations qualitatives reposant sur la documentation régionale, nationale et européenne vise à étayer la connaissance sur :

- Le cadre politique wallon d'une part, son évolution, les interactions entre les différentes politiques et leurs considérations pour l'agriculture biologique. Le cadre politique européen et son évolution également, mais aussi le regard européen sur les politiques nationales.
- Le cadre réglementaire et son évolution en Europe et en Wallonie
- Les facteurs exogènes qui ont eu un impact sur le déploiement de la production biologique en Wallonie et en Europe
- Les différentes études réalisées par les acteurs de terrain sur les freins et leviers rencontrés par les acteurs de l'agriculture biologique
- Le cadre technologique et ses évolutions

L'objectif de cette revue documentaire est de permettre une analyse sur un temps long (10 ans), d'apporter des données de pays voisins éventuellement ou à l'échelle européenne, mais aussi d'identifier les éventuelles lacunes à ces analyses afin de chercher à les combler autant que possible et éventuellement de manière plus qualitative (via l'enquête ou les entretiens bilatéraux). **A noter que la partie orientée « Benchmarking » fait l'objet d'une section à part entière (section 4).**

3.2.2 SOURCES D'INFORMATION HORS BENCHMARKING

La revue documentaire a exploré plusieurs types de sources d'information :

- Une série de documents produits par le SPW dans le cadre du suivi du Plan bio (suivi annuel de la mise en œuvre entre 2021 et 2024, pré-évaluation 2025) ;
- Des rapports publics produits par les acteurs actifs dans le secteur bio wallon (baromètre des filières, données de consommation ;
- Des études académiques sur le secteur ;
- Des rapports européens sur l'agriculture ou le bio plus spécifiquement ;

La liste complète des références répertoriées dans la mission est disponible à l'Annexe 1.

Ce fichier tableau reprend l'ensemble des documents et précise le type de données utiles pour l'évaluation.

3.2.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION SWOT / PESTEL DES FACTEURS SYSTÉMIQUES

L'analyse des outputs de la revue documentaire est organisée dans le tableau disponible à l'Annexe 2. Ce tableau reprend une liste de facteurs systémiques identifiés dans la revue documentaire et jugés importants pour l'évaluation. Au total, ce sont près de 90 « *facts and figures* » qui ont été compilés, dont une partie récurrente (50aine issus de la pré-évaluation et 40aine de la revue documentaire). Cette récurrence a été conservée dans le document en vue de l'étape de sélection des enjeux prioritaires devant baliser la suite de l'évaluation.

Le tableau est organisé de la manière suivante :

Colonne	Titre	Description du critère de classification
A	Source	Distinction si le facteur est issu de la consultation de la pré-évaluation ou d'un document plus général.
B	Facteur PESTEL	Classification PESTEL : Politique – Environnemental – Législatif – Social – Technique - Economique
C	Facteur SWOT	Classification SWOT / AFOM : A(vantage = Force) ; F(aiblesse) ; O(pportunité) ; M(enace)
D	Classification thématique	Classement des facteurs selon le sujet de l'enjeu :

		☒ Certification ☒ Communication / Information ☒ Conseil / Accompagnement / Formation ☒ Demande ☒ Filières ☒ Financier ☒ Formation ☒ Gouvernance ☒ Monitoring ☒ Offre ☒ Plan bio ☒ Prix vérité ☒ R&D ☒ Système ☒ Transformation ☒ UE
E	Dénomination enjeux	Formulation plus précise de l'enjeu
F	Extrait	Extrait du document pour saisir la nuance apportée
G	Sélection pour atelier 1	Reclassification des facteurs selon des enjeux apparaissant prioritaires
H – I	Sources	Identification des documents sources

La formulation des enjeux (colonne E) permet notamment d'avoir un aperçu général des sujets qui ressortent de l'analyse :

☒ Agilité du plan ☒ Alignement moyens/ambition ☒ Amélioration gouvernance (mix conventionnel et bio ?) et pilotage filière ☒ Communication ☒ Communication et vulgarisation sur le bio, éducation à l'alimentation, place à la parole scientifique ☒ Compétitivité ☒ Concurrence importation ☒ Conseiller et formateur ☒ Contraintes économiques de la certification ☒ Coordination acteurs ☒ Coût de la certification ☒ Coûts ☒ Demande des consommateurs ☒ Demande des consommateurs (Soutien à) ☒ Développement des paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) ☒ Développement export, appui de réseaux de distribution ☒ Différentiel de prix bio vs conventionnel ☒ Disposer de plans de filières régionaux ☒ Distribution ☒ Distribution GMS ☒ Elasticité demande ☒ Enseignement agricole et conseiller avec vision centrée sur la croissance et la spécialisation ☒ Etat de la demande

- ☒ Etat de l'offre
- ☒ Externalités
- ☒ Flexibilité adaptation produits brut
- ☒ Gouvernance
- ☒ Image bio
- ☒ Image du bio
- ☒ Incitant à la demande restauration collective
- ☒ Infrastructures logistiques et de transformation
- ☒ Infrastructures logistiques et de transformation (abattoir)
- ☒ Labellisation / soutien
- ☒ Logistique
- ☒ Prise en compte des besoins des acteurs
- ☒ Prise en compte des externalités, dans un système de péréquation, de détaxation ou de taxation différenciée
- ☒ Prix des aliments
- ☒ Recherche/innovation
- ☒ Réglementation bio exigeante et efficace
- ☒ Renforcer l'intégration et l'exposition du bio aux GMS
- ☒ Représentation du succès dans le monde agricole
- ☒ Représentation sur la performance
- ☒ Soutien à la recherche, la formation et le conseil technique en faveur à la transition agroécologique
- ☒ Soutiens financiers
- ☒ Stimulation de la demande
- ☒ Stratégie/priorisation
- ☒ Structuration des filières
- ☒ Structuration filière
- ☒ Subventionnement
- ☒ Système d'information intégré

3.3 ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

3.3.1 OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE

Les entretiens poursuivent deux objectifs. D'une part, identifier et confirmer les paramètres systémiques internes et externes, ainsi que qualifier leurs interactions et leur importance sur le développement du secteur. D'autre part, il s'agit de contribuer à l'analyse du plan en cours, tant sur sa partie stratégique, que sur les effets produits par la mise en œuvre opérationnelle (volet 2), en vue d'avoir un retour des acteurs sur la performance du plan.

3.3.2 ANALYSE DE LA PRÉ-ÉVALUATION

Dans un premier temps, nous avons analysé les réponses à la pré-évaluation pour enrichir l'analyse SWOT avec l'identification des facteurs consensuels et de ceux plus divergents. Par ailleurs, l'analyse a permis d'affiner le questionnaire générique pour l'ensemble des entretiens, et de le personnaliser pour chaque acteur.

3.3.3 ELABORATION DE LA LISTE DES ACTEURS À RENCONTRER

Sur base de la revue documentaire, des retours de la pré-évaluation, mais également des questions d'évaluation du plan identifiées au volet 2, nous avons proposé une liste d'acteurs à rencontrer. La liste des acteurs effectivement rencontrés (voir ci-dessous) inclut des acteurs de la plateforme collaborative et a été complétée par des parties prenantes supplémentaires pouvant apporter un

regard pertinent sur le futur plan. La liste veille aussi à avoir une représentation de l'ensemble des filières (viande, produits laitiers, œufs, fruits & légumes, grandes cultures, etc.), des maillons de la chaîne de valeur (producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs et Horeca) et des actions de soutien au secteur (services de conseil et d'accompagnement, pouvoirs publics, organismes de la recherche...).

18 entretiens ont été réalisés.

N°	Date	Organisation	Contact
1	15-09-25	SPW ARNE	Gilles Bertrand
2	25-09-25	Biowallonie	Philippe Grogna
3	02-10-25	CRA-W	Marie Moerman, Alexandre Duerinckx, Sarah Caliskan, Jean-Pierre Goffart
4	02-10-25	FUGEA	Thomas Huyberechts
5	02-10-25	UNAB	Dominique Jacques, Thierry Van Hentenryk
6	03-10-25	CIM	Claire Olivier
7	06-10-25	Nature et Progrès	Julie Vandamme
8	06-10-25	CPL Végémar	Julie Legrand, Benoît Heens
9	08-10-25	FWA	Lucie Darms
10	09-10-25	APAQ-W	Laetitia Van Roos
11	17-10-25	SPW DD	Inès Sneessens
12	20-10-25	FIWAP	Daniel Ryckmans
13	22-10-25	CRABE	Virginie Detienne
14	23-10-25	SOCOPRO Collège des producteurs	Emmanuel Grosjean, Muriel Huybrechts, Thomas Schmit, Vincent Pautré, Camille Joubert
15	20-11-25	BRIO AA	Eddy Montignies
16	09-12-25	Wagralim	Emmanuel Vanzeveren
17	12-12-25	SPGE	Marie Veillet
18	17-12-25	Farm For Good	Donatienne van Houtryve

3.3.4 GRILLE D'ENTRETIEN

La grille d'entretien se compose d'une part de questions transversales pour l'ensemble du secteur et d'autre part de questions spécifiques liées à des aspects de filière ou de la chaîne de valeur. La grille de base a été adaptée à chaque entretien en fonction des précisions recherchées chez les différents acteurs. Par ailleurs, comme les volets 1 « Analyse systémique » et 2 « Evaluation » ont démarré en parallèle, nous avons profité des rencontres pour poser une série de questions sur le plan en termes d'évaluation.

Les grandes rubriques abordées en entretien ont été les suivantes :

<u>1. Enjeux du secteur</u> Cadre et instruments / Législation : • Certification • Soutien au bio via différentes politiques publiques Offre : • Concurrence (conventionnel vs bio, régional vs extrarégionale) • Coûts (coûts de production, productivité, optimisation des rendements, risques, impacts environnementaux, coûts de certification, ...)- • Formation • Conseil et accompagnement (clarté des services, efficacité et qualité des services, ...) • Structuration des filières (infrastructures manquantes, répartition de la valeur, implication des GMS) • Recherche et Développement (pertinence des sujets, processus de consultation, diffusion des résultats, ...) Demande : • Information et sensibilisation (image du bio (sociale et commerciale), clarté du label vs multitudes de labels...) • Soutien de la demande (soutien de la demande des particuliers, des commerces et Horeca, de la restauration collective, ...) Organisation du secteur : • Informations / Données sur le secteur (informations en quantité et qualité suffisante pour l'ensemble des acteurs, ...)	<u>2. Evaluation du Plan :</u> Cohérence interne et externe : • Objectifs • Publics-cibles • Autres plans et politiques • Évaluation globale Performances : • Actions existantes • Nouvelles actions • Facteurs de succès et freins • Porteurs d'actions • Leviers et budget – priorisation Pilotage du plan : • Gouvernance actuelle • Gouvernance future • Monitoring
---	--

3.3.5 RÉSULTATS

Les informations collectées lors des entretiens ont nourri les trois volets analytiques de la mission :

- Les enjeux et sous-enjeux > cf. section suivante 3.4 ;
- L'évaluation stratégique > cf. section 5.2 ;
- L'évaluation opérationnelle > cf. section 5.4.

3.4 LES ENJEUX ET SOUS-ENJEUX DU SECTEUR BIO : ACTUALISATION

L'actualisation des enjeux et sous-enjeux du secteur bio a été réalisée en plusieurs étapes.

Une première synthèse de l'analyse systémique a été produite en vue de la préparation du 1^{er} atelier, sur base de la revue documentaire et des entretiens. Cette synthèse prend la forme d'une liste de 12

enjeux et 70 sous-enjeux dont la liste complète ainsi que la description narrative est disponible à l'Annexe 3. Il s'agit en quelque sorte d'une vision convergente des enjeux du secteur bio en Wallonie, vision qui a été ensuite challengée auprès des acteurs rassemblés le 5/11 lors du 1^{er} atelier.

Lors du 1^{er} atelier, cette 1^{ère} version des enjeux et sous-enjeux a été présentée aux parties prenantes, discutée et amendée (voir Annexe 4). Les révisions apportées à la version initiale sont de plusieurs ordres : reformulations, nuances dans les affirmations, priorisation des arguments, précisions, suppressions parfois d'idées non convergentes.

Cela a ainsi permis, d'une part, de produire une version finale de 12 enjeux et 75 sous-enjeux et, d'autre part, d'aboutir à la sélection de 4 enjeux prioritaires (voir section 3.6 pour ceux-ci).

Ci-dessous la liste revue des enjeux et sous-enjeux. Leur description complète est disponible à l'Annexe 5.

1. DEMANDE		
Des évolutions de la demande contrastées selon les filières et les canaux de vente	1	Contraction de la demande après une croissance continue depuis le début des années 2000
	2	Freins économiques et accessibilité
	3	Un équilibre délicat entre l'offre et la demande, avec un impact sur les prix
	4	Rôle des GMS : canal principal mais offre limitée en termes de bio local et biais sur les prix du bio.
	5	Opportunité de la restauration collective
	6	Opportunité de la restauration commerciale
	7	Besoins de promotion (cf. Fiche Image) et de valorisation (cf. Fiche Externalités)
	8	Compétition accrue d'autres labels

2. IMAGE		
Pouvoir répondre aux spécificités de la production biologique en matière d'Image	1	Perception du prix et accessibilité du bio
	2	Tensions et confusions entre labels : quid du bio belge / wallon ?
	3	Une cohabitation délicate entre produits bio wallons, produits bio "low cost" et produits conventionnels
	4	Objectifs de communication : de l'information technique à la promotion grand public
	5	Gouvernance éclatée de la communication : besoin d'une stratégie de communication 100% bio forte et cohérente ?
	6	Importance de la promotion B2B
3. GMS - GRANDE ET MOYENNE DISTRIBUTION		
Faire de la grande et moyenne distribution un partenaire de développement des filières bio locales	1	Rôle des GMS : canal principal mais offre limitée en termes de bio local.
	2	Manque d'outils de transformation et d'infrastructures pour répondre à la demande des GMS
	3	Le bio n'est plus un argument de vente pour les GMS
	4	Une nécessité d'équilibrer les marges sur les produits bio
	5	Les produits bio ont du mal à se faire une place dans les rayons des GMS
	6	Construire et formaliser un espace de concertation et de négociation entre le secteur et les GMS pour rééquilibrer le rapport de force.
	7	Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs engagés
4. CANAUX DE VENTE		
Des canaux de vente hors GMS qui cherchent à se stabiliser et se développer pour toucher la clientèle	1	Magasins spécialisés : une reprise de la croissance mais des ressources limitées et une forte concurrence au niveau des prix
	2	Circuits courts : valorisation et fidélité des consommateurs
	3	Circuits courts : investissement et professionnalisation des acteurs
	4	Des difficultés d'accès aux produits en circuits courts pour les consommateurs
	5	Problèmes d'infrastructures : transformation, logistique et stockage
	6	Problèmes d'accès au marché : négociation et structuration
	7	Manque de compétences non techniques
	8	Le maillon essentiel des grossistes
	9	Coordination territoriale des canaux de vente
	10	Sensibiliser les producteurs aux centrales d'achats

5. RESTAURATION COLLECTIVE		
La restauration collective, un potentiel de développement qui a besoin de soutien	1	La restauration collective booste le secteur bio grâce à une demande sécurisée et soutenue
	2	Impact positif des mesures du type "coup de pouce" mais dépendance à de telles aides publiques
	3	Freins logistiques et manque de réseau
6. CERTIFICATION		
Un équilibre délicat entre le maintien de normes élevées garantissant la qualité et la confiance des consommateurs envers le label bio et la nécessité de rendre le système accessible, praticable et harmonisé entre régions pour les opérateurs.	1	Les coûts de certification comme un frein majeur (<i>A noter que le coût de la certification est reconnu comme un frein et une difficulté surtout pour les maillons en aval de la production primaire (transformation, distribution, restauration). Cf. Annexe 5.</i>)
	2	Des aides financières insuffisantes pour la certification des transformateurs et des restaurateurs
	3	Une garantie pour le consommateur
	4	Faciliter l'accès à la certification Bio pour les acteurs de la transformation
	5	Concurrence des produits bio non wallons
	6	Maintenir un niveau d'exigence élevé tout en assurant de la concurrence loyale à l'échelle européenne
	7	Une fréquence de contrôle perçue trop élevée et donc créant une forme de distorsion au niveau européen
	8	Différencier le bio par rapport à d'autres appellations
	9	Simplifier la réglementation pour réduire la complexité du processus de certification
7. PAYSAGE DE L'ACCOMPAGNEMENT		
Un paysage de l'accompagnement à clarifier afin de répondre aux besoins spécifiques du secteur bio	1	Mieux définir les rôles et responsabilités de chacun
	2	Services de conseil gratuits vs payants
	3	Conseil systémique vs conseil technique par filière
	4	Pour du conseil combinant conventionnel et bio
	5	Favoriser une approche pair à pair mixant les acteurs conventionnels et bio
	6	De l'accompagnement de la production à l'accompagnement transversal de filières
	7	Pénurie des "bio-consultants"

8. FORMATION		
Pouvoir répondre aux besoins spécifiques des filières biologiques en matière de formation d'une main-d'œuvre qualifiée et de la transmission de savoir-faire spécifiques	1	Renforcer les compétences des générations futures en matière d'agriculture biologique
	2	Offre de formation insuffisante, segmentée ou inadéquate
	3	Adapter les contenus liés à tous les métiers du secteur
	4	Harmonisation des financements et de la gouvernance : encadrer et former les formateurs
9. FILIERES		
Des besoins de développement spécifiques selon les filières, particulièrement pour les maillons transformation et distribution	1	Déséquilibre entre l'offre et la demande
	2	Des opportunités de croissance
	3	Transformation et logistique : des maillons à renforcer pour mieux valoriser les productions bio wallonnes
	4	Structurer des filières pour améliorer le pouvoir de négociation
	5	Besoin de soutenir le développement de nouvelles filières
	6	Besoin de données
10. AIDES PUBLIQUES		
Des aides à pérenniser, à optimiser et à réorienter sur les maillons à renforcer	1	Rôle crucial et dépendance économique aux aides
	2	Des aides publiques touchant uniquement certains maillons
	3	Développer une vision à moyen et long terme des soutiens publics afin de réduire les incertitudes et les risques pour les acteurs déjà convertis ou en conversion
	4	Incohérences et manque d'approche intégrée dans l'allocation des fonds PAC
	5	Paielements tardifs
	6	Un déficit d'aides et des difficultés pour les petits agriculteurs, en partie compensées
	7	Soutien marginal à la transformation
11. EXTERNALITES		
Financer la production des externalités positives par le secteur bio	1	Des externalités positives diverses
	2	L'importance de pouvoir mesurer et objectiver les externalités
	3	Externalités et bien public : un enjeu de financement

12. RECHERCHE		
Pouvoir répondre aux besoins spécifiques de la production biologique en matière de recherche	1	Répondre aux besoins des agriculteurs bio
	2	Maintenir de la recherche mixte bio/conventionnelle
	3	Avoir un processus efficace de concertation et de priorisation
	4	Modalités de financement et échelles de temps de la recherche (recherche fondamentale vs recherche appliquée)
	5	Appropriation des résultats par les producteurs

3.5 CLASSIFICATION SWOT DES ENJEUX DU SECTEUR BIO

Une 1^{ère} classification SWOT a été réalisée à l'étape de la revue documentaire (voir section 6.1.3). Ici, une 2^{ème} classification SWOT a été opérée sur les enjeux et sous-enjeux résultant de l'ensemble de l'analyse systémique.

Consultable à l'Annexe 8, la **classification SWOT** fait l'objet de la colonne G du tableau, à l'aide de la nomenclature francophone AFOM (Avantage / Force = A ; Faiblesse = F ; Opportunité = O ; Menace = M).

Afin de valoriser au mieux les conclusions de l'Analyse systémique pour la suite de la mission d'évaluation, deux autres catégorisations ont été appliquées aux enjeux et sous-enjeux.

1. Type de compétence concerné par les actions à prendre pour répondre à l'enjeu

3 catégories de compétences : Compétences liées au secteur bio / Compétences liées au secteur agricole / Compétences autres / transversales.

2. Niveau de compétence concerné par les actions à prendre pour répondre à l'enjeu

3 catégories de niveau de compétences : RW / Fédéral-National / Mesures économiques (multi-niveaux)

En termes d'occurrences, nous comptabilisons les données suivantes :

SWOT			
Avantages	Faiblesses	Opportunités	Menaces
9	52	10	4
Types de compétences			
Bio	Agri	Transversal	
36	12	27	
Niveaux de compétences			
RW	Fédéral / National	Economique	
59	7	9	

3.6 ENJEUX PRIORITAIRES ET CARTES DE CAUSALITÉ

3.6.1 OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

La **carte de causalité** a comme point de départ l'ensemble des enjeux prioritaires identifiés et contextualisés. Elle vise à établir et visualiser les liens de causalité entre les différents facteurs SWOT/PESTEL et le secteur.

Nous avons ainsi initié, amélioré et bonifié une carte à différentes étapes de la mission : pendant la revue documentaire et l'analyse systémique, à l'issue des entretiens et suite aux ateliers qui ont apporté également des inputs. Cette carte s'est ainsi enrichie mais aussi complexifiée de par le nombre d'interactions entre facteurs mis en évidence.

Ces liens entre enjeux ont été identifiés à partir du moment où ils rencontraient un ou plusieurs des critères suivants :

- Importance perçue ou réelle / objectivée ;
- Implication positive ou négative sur un enjeu ;
- Degré d'urgence de mieux considérer un facteur ;
- Degré de faisabilité des actions, dans ou hors du champ d'action de la politique régionale.

Afin de rendre lisible la diversité des interactions, nous ne présentons ci-dessous les cartes de causalité que pour les **enjeux phare ou prioritaires** au niveau du secteur bio.

Parmi les 12 enjeux et 75 sous-enjeux, 4 enjeux phare ressortent systématiquement quand on croise les résultats de la revue documentaire, des entretiens, du benchmarking et de l'atelier 1.

Ces enjeux phare sont : l'image, les externalités, les GMS et les filières.



Pour chacun de ces enjeux, la section suivante présente :

- Les arguments principaux pour lesquels l'enjeu en question se démarque au sein des 12 grands enjeux et 75 sous-enjeux ;
- Le caractère stratégique de l'enjeu au niveau de la dynamique du secteur bio (poids dans les rapports de force, levier prioritaire pour la prise d'actions, facteur structurant pour organiser la réponse conjointe à plusieurs enjeux...)
- Les liens de causalité importants entre l'enjeu phare et d'autres enjeux connectés.

Cette vision argumentée et systémique par enjeu phare doit faciliter la définition du périmètre d'action dans le cadre de la redéfinition stratégique et opérationnelle du plan bio.

3.6.2 ARGUMENTATION DE L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE ET CARTE DE CAUSALITÉ POUR LES QUATRE ENJEUX PRIORITAIRES DU SECTEUR BIO

3.6.2.1 Valorisation des externalités

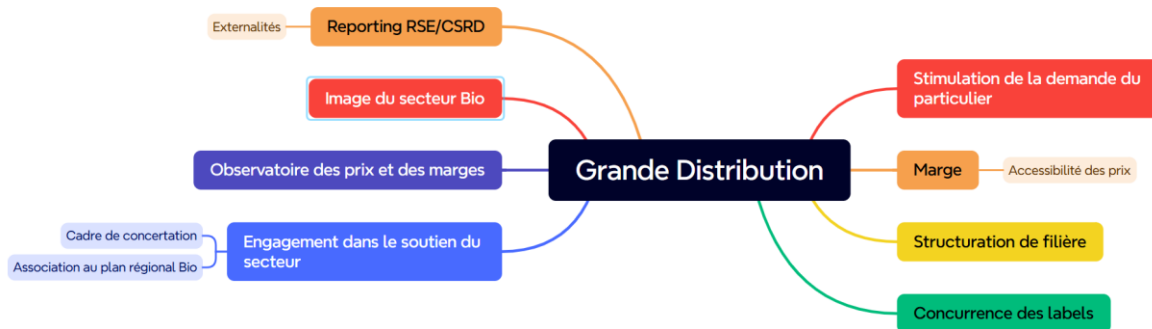


L'un des enjeux phare est la question des externalités positives (ou l'absence/diminution de certaines externalités négatives) des modes de production et transformation du secteur. En effet, celles-ci paraissent centrales pour ramener de la valeur dans la chaîne de valeur, notamment pour les raisons suivantes :

- La reconnaissance de ces externalités permet de considérer que le secteur a un impact positif sur des enjeux de société tels que l'environnement, la santé ou la biodiversité. Or cet impact positif correspond à des **services rendus à la collectivité qui pourraient par conséquent être davantage valorisés** par les politiques publiques.
- La reconnaissance de ces externalités et leur prise en compte par le pouvoir public permettent alors de **créer de la valeur monétaire pour le secteur**.
- Cette création de valeur peut alors supporter **une plus grande rentabilité du secteur tout en permettant des prix plus accessibles pour le consommateur**.
- Elle contribue également à **une image plus juste et plus positive du bio**, à la fois pour le grand public, mais aussi dans le cadre du positionnement du label, pour les exigences environnementales de certaines grandes entreprises (CSRD, RSE).
- Bien qu'il existe déjà une documentation conséquente sur le sujet, il semble nécessaire de **poursuivre les efforts d'objectivation et de vulgarisation des externalités**.

Par ces liens de causalité, une trop faible valorisation des externalités a donc un impact négatif significatif sur l'ensemble du secteur, sur sa demande directe et indirecte (GMS), notamment par le biais de l'image qui lui est associée mais aussi sur l'offre car cette sous valorisation implique que les coûts supportés par les opérateurs économiques pour apporter ces externalités positives ne trouvent pas de contrepartie financière (au sein du marché ou par sa régulation par les pouvoirs publics).

3.6.2.2 Rôle de la grande distribution (GMS)

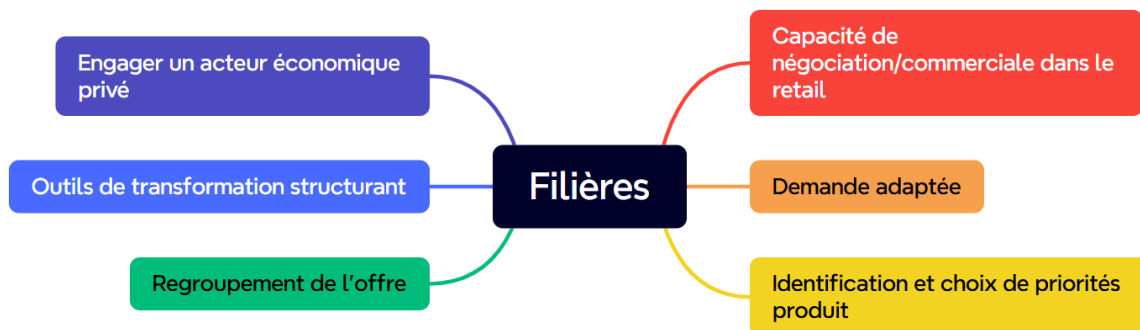


Du fait de la part prédominante des actes d'achat des consommateurs en grande surface mais aussi de son poids dans la chaîne de valeur, la grande distribution a en effet un impact systémique sur l'ensemble du secteur :

- Par **les volumes qu'elle traite et une certaine forme de concentration**, la GMS a une capacité déterminante pour susciter et maintenir le développement de filières ; comme cela s'observe pour certains produits, **elle structure toute la chaîne de valeur** en amont jusqu'à la production.
- La GMS a un **rôle déterminant au travers des marges qu'elle pratique**, à la fois en termes de prix juste pour les producteurs, mais aussi en termes de prix accessibles pour le consommateur. Les stratégies des GMS en termes de produit (marketing, rayonnage, prix/marge...) ont un impact sur la demande finale des consommateurs (stratégie de niche vs stratégie promotionnelle par exemple), notamment par le biais de prix plus ou moins attractifs.
- Par ailleurs, les enseignes GMS sont contraintes ou **engagées dans des démarches environnementales et sociales**. Pour y répondre, le secteur du bio a beaucoup d'atouts à proposer mais subit la concurrence d'autres labels et a besoin d'un argumentaire clair, convaincant, attractif (lien avec l'enjeu externalités voir supra) aujourd'hui pour convaincre les GMS ;
- Le secteur de la distribution, par la **force promotionnelle** qui la caractérise, peut également **contribuer à stimuler l'image du bio** ainsi que la demande auprès des consommateurs au travers de ses campagnes de promotion.
- Comme cela peut s'observer dans d'autres régions ou pays, il est possible d'**engager les GMS** dans un plan régional ou national de développement du secteur biologique. Cela permet davantage de concertation et d'implication dans le cadre d'une relation partenariale au profit du secteur.
- Afin d'**objectiver des éléments de marché** et pouvoir amener de la confiance entre les acteurs, un observatoire des marges et des origines est nécessaire.

Ainsi, on comprend bien le rôle déterminant de la distribution, par son impact sur la structuration de l'offre, mais aussi sur le rôle positif qu'elle peut jouer dans la stimulation de la demande. Pour que la GMS joue pleinement son rôle, le secteur bio doit pouvoir rencontrer ses domaines d'intérêt (notamment CSRD, fiabilité, logistique, marketing, ...) mais aussi pouvoir exercer un minimum de pression sur elle (espace de négociation, capacité de communication, ...).

3.6.2.3 La question des filières

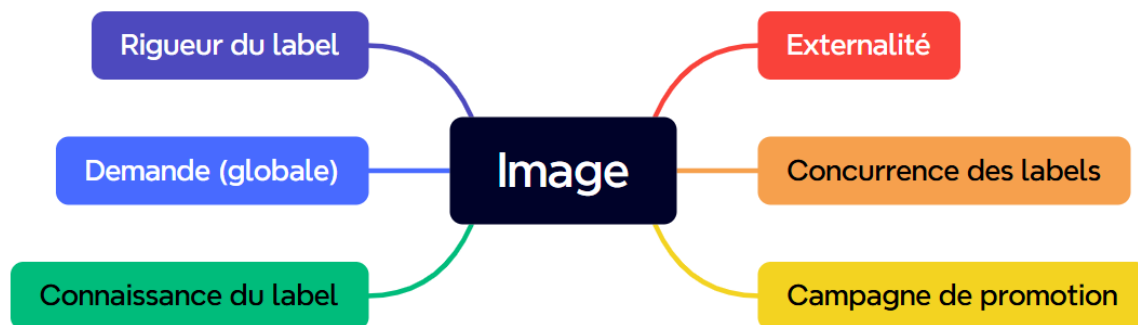


La mise en relation et le développement d'une chaîne de valeur est complexe et nécessite un temps long mais demeure un élément essentiel du développement d'un secteur structuré, capable d'atteindre les objectifs ambitieux en termes de volume (30% SAU en bio par exemple). Beaucoup de sous-enjeux sont interdépendants autour de la question des filières :

- En lien avec l'enjeu précédent, **la demande en générale doit être adaptée (en quantité et en qualité/stabilité)** pour permettre aux filières d'avoir les conditions de développement de type structurant pour la région. Cette demande peut provenir du consommateur final, de la grande distribution, de la restauration collective, en région wallonne ou dans les régions voisines ;
- Différentes analyses de filières ont été conduites. Pour maximiser les chances de réussite, il est nécessaire de **concentrer les moyens sur un nombre restreint de produits/filières**. A cet égard, il est nécessaire d'avoir identifié un certain nombre de priorités sur lesquelles s'engager sur du long terme (10 ans pour construire une filière dixit Wagralim). Pour opérer cette priorisation, il est important de considérer un ensemble de critères : la demande effective de la distribution ou de l'industrie, l'évolution future des filières et par conséquent l'intérêt stratégique pour le secteur bio wallon (en tenant compte des évolutions climatiques) ou encore la faisabilité de ce développement (identifiant les outils déjà existants, les seuils de rentabilité, le niveau de compétitivité, ...).
- Mais la difficulté principale est de concrétiser le **passage à l'action par un opérateur économique privé**. Il faut donc proposer un dispositif de soutien global qui peut allier réseau de contact, pré-étude de faisabilité, capacité commerciales dans le secteur du retail, partage de risque... ;
- Enfin, l'engagement d'un acteur ou plusieurs acteurs économiques dans des maillons de transformation ou distribution de la chaîne de valeur nécessite obligatoirement **l'organisation et le regroupement de la production** afin de fournir en amont un approvisionnement suffisant (en quantité, de qualité et sécurisé).

La structuration des filières ne vise pas à stimuler l'offre et la demande de façon spécifique, mais bien à assurer une connexion entre les deux au travers d'une chaîne d'acteurs. De nombreux facteurs exogènes viennent impacter ces filières (climatiques, crises économiques, ...). A l'échelle de la région, ayant relativement peu de moyen d'action sur les enjeux exogènes, il s'agit donc de faire émerger les conditions favorables à l'émergence de nouvelles filières tout en assurant des conditions nécessaires à une certaine croissance et stabilité sur le temps long. Cela peut se faire en diminuant les freins au développement de filière, notamment en identifiant des opportunités et des priorités pour la région, en préparant et accompagnant les acteurs économiques, en mettant à leur disposition des ressources techniques et financières (notamment par un soutien dans la prise de risque ou le soutien à de la R&D).

3.6.2.4 Gestion de l'image



La gestion de l'image questionne actuellement de nombreux acteurs du secteur :

- Le label, bien que **reconnu et solide tant pour les consommateurs que les acteurs économiques, est mal connu**. Si sa crédibilité est importante, le manque de connaissance des implications, du contenu du label empêche la valorisation (économique et en termes d'image) de ce que le secteur offre ;
- **La concurrence des labels** et leur flot de communication complexifient encore davantage le positionnement du bio qui, jusqu'à présent, a su moins bien se positionner. Il a également fait l'objet de campagnes de désinformation et est aujourd'hui accompagné de certains clichés (bobo...) qui fragilisent son appropriation par public plus large et diversifié ;
- Pour pouvoir inverser cette tendance et stimuler le secteur, en particulier la demande, des campagnes d'information et de sensibilisation impactantes sont nécessaires tout en assurant une cohérence entre les labels soutenus ou développés par les pouvoirs publics. Comme toute campagne ou stratégie marketing, pour y parvenir, **les spécificités et la proposition de valeur propre au secteur doivent apparaître clairement et de façon différenciée**.

Dans un contexte qui a connu une baisse de la demande après 20 années consécutives de croissance, les préoccupations se tournent naturellement vers les facteurs qui la déterminent. A nouveau, plusieurs facteurs sont exogènes (crises du pouvoir d'achat, ...). Mais il apparaît clairement que l'image du secteur constitue un élément essentiel de stimulation de la demande : elle permet un bon alignement entre valeur perçue et valeur réelle des produits, notamment par rapport aux aspirations de type environnementale ou de santé. Dans un contexte informationnel fort, construire cette image nécessite des moyens de communication important et impactant, reposant sur un argumentaire clair et engageant ou encore une confiance du consommateur (grâce à la solidité du label).

4. BENCHMARKING

4.1 OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Le benchmarking vise à analyser la situation du secteur bio et des plans publics soutenant son développement dans d'autres pays européens. Suite à une concertation avec le Comité d'accompagnement de l'étude, il a été décidé de se concentrer sur les régions et pays suivants : Région flamande, Lettonie, Allemagne, France et Danemark.

- **La Flandre** : comme l'autre région productive du territoire national et en ce qu'elle a joint COMEOS (la GMS) à son plan.
- **L'Allemagne**, dont la politique en matière d'agriculture biologique est inspirante en termes de gouvernance et d'auto-organisation du secteur mais surtout au regard des stratégies de transformation des filières et du positionnement d'outils de grande échelle (ex : des sucreries qui travaillent en bio, minoteries...) et la présence de marques à portée transfrontalière voire internationale (Alnatura, Zwergenweise...). Notons aussi que le cas allemand est intéressant pour la reprise du secteur (qui souffre en Europe de la contraction du pouvoir d'achat) qui est reparti à la hausse dès 2024.
- **La Lettonie** : les Pays baltes et en particulier la Lettonie, passent pour le bon élève à l'échelle européenne suite au shift encouragé vers le bio après une intensification du système sous l'URSS, depuis un modèle paysan vers un modèle de kolkhoze très spécialisé et gourmand en intrants chimiques.
- **La France** : notre grand voisin qui présente un modèle de Gouvernance très différents du modèle wallon avec une puissante Agence Bio.
- **Le Danemark** : qui se distingue par la meilleure part de marché en bio au niveau européen.

Les études de cas ont été menées en deux temps :

- Tout d'abord, via du desk research : lecture des plans, d'article de presse et autres documents aidant à comprendre les logiques défendues par les différents pays en fonction des spécificités de leur modèle agricole et institutionnel.
- Ensuite, des entretiens ont été menés avec les administrations responsables des plans qui ont bien voulu nous répondre. Nous avons ainsi échangé pour les cas de la Flandre, Lettonie, et Danemark.

Pays	Personne de contact	Date
Région Flamande	Els Bonte	12/11/2025
Lettonie	Aiva Zvirbule	01/12/2025
Danemark	Paul Holmbeck	09/12/2025

Les études de cas ont permis deux grands types d'apprentissage :

- Inspirer la stratégie du plan et partant, son architecture
- Inspirer certaines actions concrètes mises en place avec des résultats probants chez les voisins.

Le benchmark est présenté par thématique et non par pays pour proposer une lecture plus transversale et retenir les apprentissages les plus pertinents pour la Wallonie. Les sections qui suivent synthétisent ainsi **les principaux enseignements issus de ces différents benchmarks thématiques**, tandis que le détail des analyses par pays et thématique est repris en Annexe 9.

4.2 ANALYSE THÉMATIQUE DES CAS D'ÉTUDE

4.2.1 STRUCTURE DES PLANS

Deux grandes familles de plans bio se dégagent de la comparaison

- Plan « cadre logique » formalisés → Lettonie, Flandre : forte lisibilité, suivi facilité, mais risque de rigidité
- Plan « systémiques et stratégiques : Allemagne, France, Danemark → plus souples, fort appui politique, mais dépendants d'une gouvernance forte.

Focus par territoire

- La Région flamande : **se caractérise par un plan lisible**, et suit une logique hiérarchique avec six objectifs stratégiques, déclinés en dix-neuf objectifs opérationnels et actions associées, couvrant à la fois la stimulation de la demande, l'optimisation de la filière bio, le soutien à l'offre, l'investissement dans la recherche et la connaissance, le bio comme précurseur en durabilité et la législation de soutien. Les OS, OO et actions sont repris dans une matrice pour éviter une simple linéarité du plan (une action peut participer à plusieurs OS). En revanche, l'échelle des actions n'est décrite que succinctement (pas de budgets ou d'indicateurs, pas de fiche).
- La Lettonie a structuré son plan **autour de 5 axes thématiques clairement définis** : la stimulation de la demande et de la consommation de produits biologiques, le développement de la production et la structuration de la chaîne de valeur, système de création et de transfert de connaissances, la promotion et mise en œuvre des exigences réglementaires du secteur et digitalisation des données et la contribution de l'agriculture bio à l'atteinte des objectifs du pacte vert.
- Le plan bio français est structuré autour d'un cadre **stratégique clair et lisible**. Il comprend un axe transversal dédié à la veille scientifique et à l'anticipation des impacts de l'agriculture biologique, ainsi que trois axes opérationnels. Le premier axe vise à stimuler la demande et renforcer la confiance des consommateurs, le deuxième axe porte sur la structuration et la résilience des filières biologique et la troisième accompagne les opérateurs face aux enjeux futurs, en mettant l'accent sur la recherche, l'adaptation au changement climatique, la gestion des risques et la transparence. Chaque axe est décliné en actions concrètes, facilitant le pilotage et le suivi du plan.
- L'Allemagne adopte une **approche ciblée à l'intérieur d'axes classiques (prod, recherche, formation, promotion...)**. Par exemple, il cible la sélection végétale et les intrants au niveau des moyens de production, les rotations-la fertilisation-le rôle des légumineuses au niveau de la production. Les clusters régionaux, contrats-types, labels d'équité, infrastructures de transformation et de logistique pour la transformation et le commerce. Une part significative du budget national de recherche est dédiée au bio, même si le plan reste peu prescriptif sur les thématiques de recherche prioritaires.
- Le dernier plan d'action biologique du Danemark est le **Plan d'action biologique 2020, adopté en 2011**. Étant donné son ancienneté, le présent benchmark s'appuie surtout sur l'entretien réalisé avec Paul Holmbeck, étroitement impliqué dans l'élaboration de la stratégie danoise en matière d'agriculture biologique. Ce plan marquait un tournant en mettant fortement l'accent sur la mobilisation du secteur public, appelé à jouer un rôle exemplaire, tant comme propriétaire foncier que comme acheteur de denrées alimentaires. Il s'articulait autour de six axes principaux : un secteur public moteur de la transition (conversion des cuisines et terres publiques, intégration du bio dans les écoles...) un soutien financier plus ciblé, l'accompagnement des agriculteurs dans la conversion, le

développement de produits et l'innovation, la commercialisation et l'exportation, et la recherche et le développement.

4.2.2 GOUVERNANCE DES PLANS

Enseignements clés :

- **La gouvernance conditionne la capacité du plan à produire des effets concrets** : les dispositifs les plus ouverts et inclusifs (concertation large, co-construction) renforcent la légitimité sectorielle, mais peuvent rester peu efficaces en l'absence d'engagements contraignants et de leviers d'arbitrage politique clairs
- **Un portage politique fort, combiné à une délégation opérationnelle structurée, apparaît comme un facteur clé de performance** : lorsque l'État fixe un cadre stratégique clair (objectifs, règles, commande publique, articulation avec les politiques climatiques) tout en s'appuyant sur une organisation bio forte capable d'agir sur les marchés, la gouvernance gagne en efficacité.
- **L'absence de budgets dédiés ou de lignes budgétaires clairement identifiables réduit la lisibilité stratégique des plans** : si la flexibilité financière permet des ajustements en cours de mise en œuvre, elle complique le suivi, la priorisation des actions et l'évaluation de l'effort public réellement consacré au bio
- **Le suivi reste souvent centré sur la coordination et l'avancement des actions, plus que sur les résultats obtenus** : peu de plans disposent d'un système d'indicateurs global, homogène et orienté résultats, ce qui limite la capacité à piloter le plan de manière adaptative et à démontrer son impact.
- **La simplification administrative émerge comme un levier de gouvernance à part entière** : plutôt que de créer de nouvelles obligations, certains plans privilégient la réduction des charges administratives, la digitalisation et l'amélioration des échanges de données, afin de lever des freins structurels à la conversion et au maintien en bio

4.2.3 STIMULATION DE LA DEMANDE

Enseignements clés :

- **La demande bio ne se stimule pas par la communication seule** : elle doit être pilotée comme un système, combinant réglementation, outils publics, acteurs de marché et suivi continu des débouchés.
- **La commande publique est un levier très structurant lorsqu'elle** repose sur des objectifs chiffrés obligatoires, stables dans le temps, et accompagnés d'outils opérationnels (plateformes, formation, suivi, outils de contrôle et sanctions).
- **La restauration collective doit être outillée et professionnalisée** : formation des cuisines, labels reconnaissables, accompagnement technique et articulation avec les filières locales.
- **La grande distribution devient un levier puissant** lorsqu'elle est considérée comme un acteur stratégique et non uniquement consultatif.
- **L'observation permanente des marchés est stratégique** : un dispositif public d'analyse des consommateurs, des volumes, des prix et des marges permet d'anticiper les évolutions de la demande et d'aligner production, transformation et débouchés.
- **La communication bio est d'autant plus efficace qu'elle dispose d'une autonomie institutionnelle claire**, avec des objectifs propres et des moyens dédiés. Lorsque la promotion du bio est intégrée à des dispositifs généraux de communication agricole, les messages sont contraints, peu différenciants et limités dans leur portée systémique.
- **La communication la plus structurante n'est pas nécessairement la plus visible**, mais celle qui est intégrée aux stratégies de marché. Les approches centrées sur les acteurs-clés (distribution, restauration, transformateurs), appuyées par des arguments économiques et des données de consommation, peuvent s'avérer plus efficaces que de larges campagnes grand public.

4.2.4 STIMULATION DE L'OFFRE ET STRUCTURATION DES FILIÈRES

Enseignements clés :

- **La clarté et la stabilité des objectifs de surface bio constituent un facteur déterminant** pour sécuriser l'investissement des producteurs
- **L'accompagnement des agriculteurs gagne en efficacité lorsqu'il est pensé comme un parcours intégré**, reliant conversion, installation, transmission, accès au foncier et viabilité économique. Les guichets uniques et les dispositifs coordonnés réduisent les frictions institutionnelles et sécurisent les trajectoires bio.
- **Le renouvellement des générations constitue un point d'entrée stratégique pour le développement du bio**, lorsque les politiques d'installation, de financement et de foncier intègrent explicitement les spécificités de l'agriculture biologique.
- **La structuration des chaînes de valeur est un élément central de la résilience du secteur bio**, mais reste souvent le maillon faible des plans. Les approches les plus avancées reposent sur des outils de pilotage économique (données, indicateurs de coûts, analyses de marges), la contractualisation écrite et le renforcement des organisations de producteurs.
- La structuration des filières doit être un choix politique explicite
- **L'absence de dispositifs spécifiques pour la transformation bio limite la capacité à construire des filières complètes**, même lorsque les aides à la production sont robustes. À l'inverse, les outils ciblés sur des projets collectifs renforcent la cohérence amont-aval.
- **L'accès au marché devient un enjeu stratégique dès lors que la production augmente**, nécessitant des outils de mise en relation, de relocalisation des débouchés et de transparence économique. Les projets territoriaux et les plateformes de coordination jouent ici un rôle clé.
- **La grande distribution apparaît comme un accélérateur majeur de structuration de l'offre**, lorsqu'elle est intégrée activement aux stratégies de filière (assortiments, visibilité, données de vente), et non uniquement consultée.

Les modèles les plus performants reposent sur une forte capacité d'organisation collective du secteur bio, capable de dialoguer avec l'État, d'opérationnaliser les politiques publiques et d'agir directement sur les marchés.

4.2.5 FORMATION, ENSEIGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Enseignements clés :

- **L'intégration du bio dans l'enseignement agricole est la plus robuste lorsqu'elle s'inscrit dans une réforme structurelle des référentiels**, plutôt que dans des modules optionnels ou des initiatives ponctuelles.
- **L'enseignement secondaire constitue un levier stratégique de normalisation du bio**, à condition que les équipes pédagogiques soient formées et accompagnées. Sans investissement dans les enseignants, l'intégration reste inégale et dépendante des dynamiques locales.
- **Dans l'enseignement supérieur, le bio gagne en légitimité lorsqu'il est reconnu comme une voie professionnelle crédible**, avec des parcours identifiables, des certifications spécifiques et des liens explicites avec la recherche et les filières.
- **La formation continue apparaît comme le pilier central de la montée en compétences du secteur bio**, en particulier pour accompagner la conversion, l'adaptation technique et la résilience économique des exploitations.
- **L'élargissement de la formation au-delà du monde agricole est un facteur clé de structuration de la demande**, notamment via la formation des cuisiniers, des acheteurs publics et des acteurs de la restauration collective.
- **Les modèles les plus avancés utilisent la formation comme un instrument opérationnel**, au service de la structuration des marchés, de la professionnalisation des acteurs et de la crédibilité du bio auprès des institutions et des consommateurs.

4.2.6 RECHERCHE

Enseignements clés :

- Intégration diffuse du bio (sans centre de recherche bio dédié), réduit son effectivité.
- **L'intégration de la recherche bio dans les systèmes nationaux de R&D est la norme**, mais elle pose un arbitrage central entre visibilité politique du bio et dilution dans les priorités générales de la recherche agricole.
- **La continuité de la recherche dépend moins de l'existence d'un programme "bio" autonome que de son inscription explicite dans des programmations pluriannuelles**. Sans cadre de programmation stable, la recherche bio reste fragmentée et opportuniste.
- **La valeur ajoutée spécifique de la recherche bio réside aussi dans sa proximité avec la pratique agricole**. Les dispositifs de recherche appliquée, de type living labs ou réseaux de fermes, renforcent la pertinence opérationnelle des résultats.
- **La production de connaissances n'est plus suffisante : leur "actionnabilité" devient un objectif central**. Les systèmes les plus avancés investissent dans la traduction des résultats scientifiques en outils directement mobilisables par les agriculteurs, conseillers et formateurs.
- **L'ouverture internationale joue principalement un rôle de veille et d'apprentissage**, via les projets européens et les réseaux transnationaux, plutôt que comme moteur stratégique autonome de la recherche bio nationale

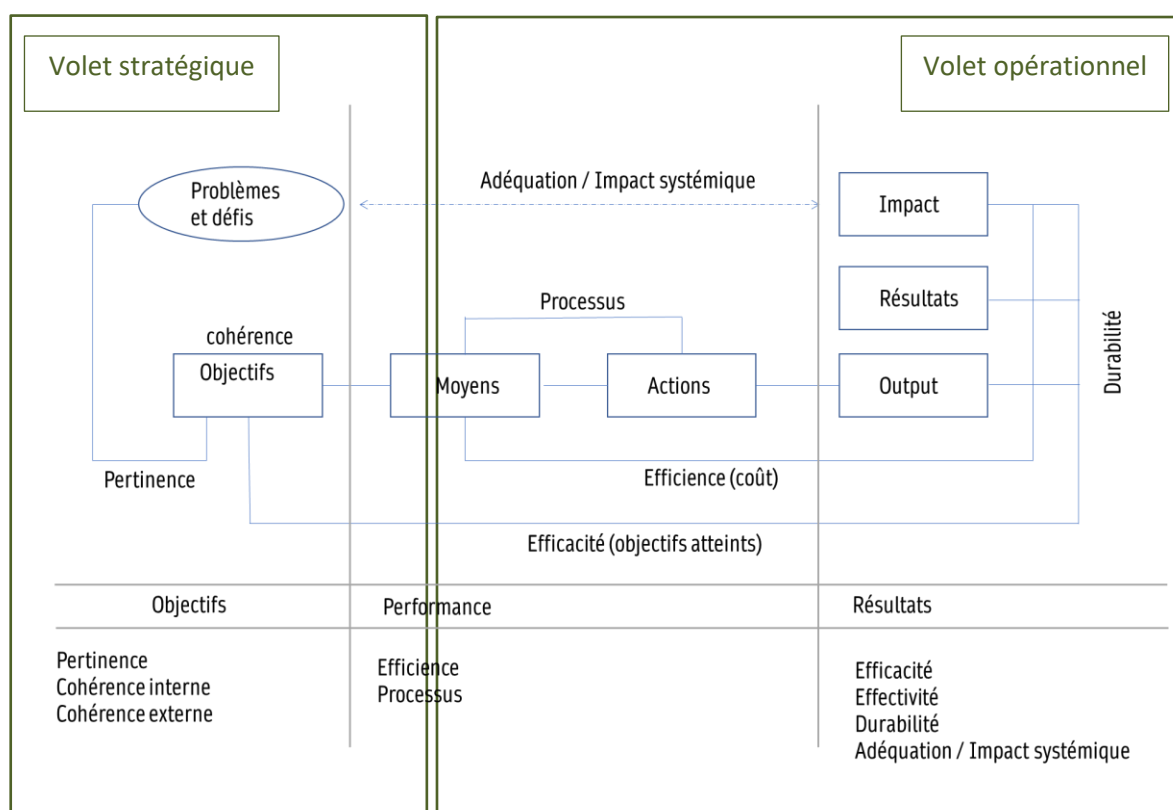
5. EVALUATION DU PLAN BIO 2030

5.1 ELÉMENTS INTRODUCTIFS

5.1.1 CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le cadre d'évaluation ci-dessous décrit les différents aspects qui sont importants lors de l'évaluation des mesures, outils ou politiques publiques. Ce cadre est fortement inspiré de la méthodologie utilisée par la Commission européenne pour l'évaluation de tous ses programmes d'aide.

L'ensemble des cadres bleus correspondent aux étapes d'implémentation de l'outil et constituent le **cadre logique d'intervention** qui sera reconstitué et analysé. A chaque étape sont associés des critères d'évaluation qui constituent la chaîne d'évaluation.



L'évaluation porte ainsi sur trois grands blocs : les objectifs (mesures de pertinence et cohérence), la mise en œuvre (mesure de performance) et les résultats (mesure des effets). Le premier réfère au volet stratégique, les deux suivants relevant davantage du volet opérationnel bien que dans le cas présent, partie de la performance (gouvernance globale, grands équilibres budgétaires) est approchée dans le volet stratégique de l'évaluation.

Objectifs

Dans la phase de planification du plan bio, une série d'objectifs ont été formulés : des objectifs stratégiques, à long terme, et des objectifs opérationnels, à court terme. Pour l'évaluation des objectifs, les critères de pertinence, de cohérence interne et externe sont utilisés :

Pertinence : la mesure dans laquelle les objectifs du plan répondent aux problèmes et défis identifiés au point de départ, à l'initiative du plan.

Cohérence (interne) : la mesure dans laquelle les objectifs stratégiques et opérationnels forment un ensemble cohérent, ils sont alignés et mutuellement compatibles.

Cohérence (externe) : la mesure dans laquelle le plan bio s'articule avec les autres plans et politiques régionaux.

Performance (mise en œuvre)

Au cours du processus de mise en œuvre du plan, des moyens (financiers et humains) sont mobilisés pour entreprendre le set d'actions établis. Les critères d'évaluation suivants sont utilisés pour évaluer cette phase :

Gouvernance et Qualité des processus : répartition et tenue des rôles, qualité de la gestion et de l'administration, qualité de la concertation ...

Efficience : la mesure dans laquelle les ressources disponibles sont utilisées de manière optimale.

Résultats (effets)

Le plan, au travers de la mise en œuvre d'une série d'actions, vise à obtenir un changement, à produire des effets et des résultats qui sont approchés comme suit :

Réalisation : les résultats concrets des actions et activités, par exemple le nombre de participants, le nombre de publications, ...

Résultats : effets de l'intervention sur les bénéficiaires et les participants.

Impact : effets sur la société au sens large et capacité de la politique développée à faire évoluer les grands défis auxquels elle entendait s'attaquer.

Ce dernier critère est difficilement mesurable au sens où d'une part il relève du moyen-long terme là où le plan à 5 ans et d'autre part, il oblige à maintes hypothèses en vue d'isoler les effets de la seule politique évaluée. L'impact n'est donc pas mesuré en tant que tel mais l'évaluation, en s'assurant que le cadre logique d'intervention est cohérent, pertinent et produit des résultats permet de confirmer qu'un impact peut raisonnablement être attendu.

5.1.2 INTRANTS UTILES À L'ÉVALUATION

Plusieurs documents sont pris en compte pour mener l'évaluation dont les suivants à titre premier :

- Le plan bio lui-même et certains documents préparatoires (SWOT, comptes-rendus de discussion)
- Les évaluations *in itinere* du plan réalisées par le SPW : essentiellement les évaluations bisannuelles synthétiques et de façon plus marginale, certains rapports de réalisation émanant des porteurs de projet.
- La pré-évaluation organisée par le SPW préalablement à la présente mission et complétée par les porteurs d'actions du plan et les centres pilote ainsi que les structures représentantes du secteur bio en Wallonie.
- Les documents permettant d'approcher les avis des bénéficiaires du plan.

Les évaluateurs ont également participé à une partie des entretiens de l'analyse systémique, certains ont d'ailleurs été dédoublés pour laisser l'occasion de creuser les aspects propres à l'évaluation.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec la coordination du plan en vue de clarifier le contexte et de discuter certaines incompréhensions.

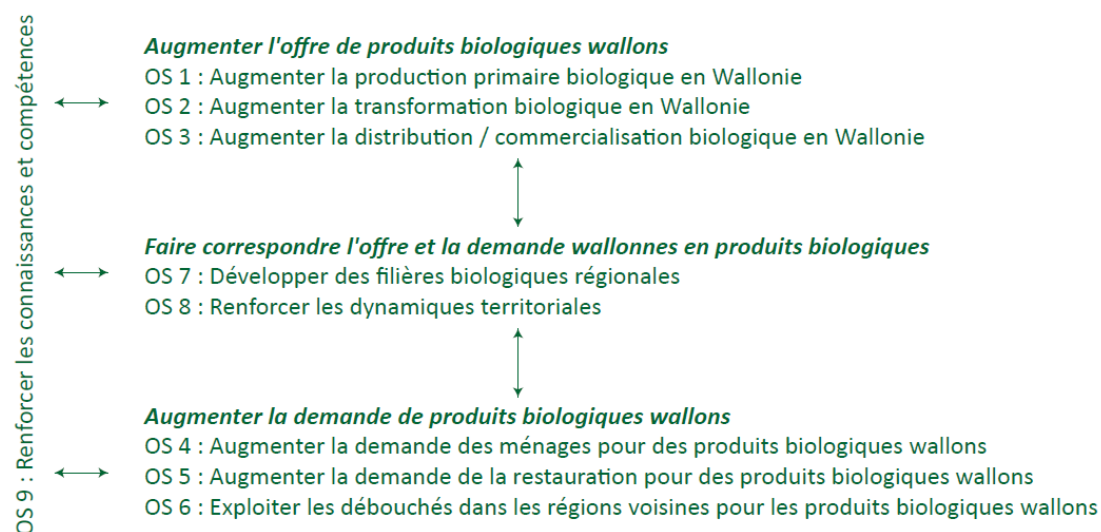
Enfin, les deux ateliers auront permis, parfois de façon indirecte, d'enrichir l'évaluation.

5.1.3 PRÉALABLE - QU'EST-CE QUE LE PLAN BIO 2030 ?

La Région wallonne a adopté le Plan Bio 2030 en 2021. Il fait suite à un premier plan pour le développement du secteur biologique « PSDAB 2020 », adopté en 2013.

Le plan a été établi par l'administration de l'agriculture en concertation avec le secteur bio et les opérateurs pressentis pour le portage des actions. Le document de 128 pages comprend :

- **Une introduction** qui introduit la production biologique, présente la méthodologie d'élaboration du plan et donne des éléments de contexte réglementaire et politique.
- **Un volet stratégique** valable pour la période 2021-2030 qui présente les objectifs stratégiques (OS) du plan et leurs indicateurs ; la contribution du plan aux enjeux sociétaux, sa gouvernance (organe et principes) ainsi que les ressources générales prévisionnelles du plan. Les OS, repris ci-dessous, visent à structurer l'offre, la demande, la relation entre les 2 et sont complétés d'un objectif transversal "connaissance/compétence".



Extrait du plan bio - 9 OS du Plan Bio 2030

- **Un volet opérationnel** qui prévoit la mise en œuvre du plan horizon 2025 au travers de 32 actions faisant l'objet de fiches détaillées (descriptifs et orientations de l'action et des sous-actions, portage et partenariat, budget annuel, public-cible, indicateurs de résultats et de réalisations). Le volet opérationnel articule les actions autour de 15 objectifs opérationnels eux-mêmes collationnés en 9 leviers d'intervention.

N° OO	Objectif opérationnel	9 Leviers et 32 actions
OO1	Disposer d'une méga base de données centralisée permettant de suivre et d'orienter le développement du secteur bio en Wallonie	Monitoring et Planification 3 actions : - 1_L1 : Développer un système d'information intégré sur la production biologique en Wallonie - 2_L1 : Recenser et prendre en compte les besoins de terrain des opérateurs bio - 3_L1 : Elaborer, suivre et actualiser des plans de développement de filières bio régionales
OO2	Planifier le développement harmonisé de filières bio régionales	
OO3	Soutenir, élaborer et appliquer une réglementation bio exigeante, efficace, claire, cohérente et uniforme	Réglementation 2 actions - 4_L2 : Elaborer/soutenir l'élaboration d'une réglementation exigeante et efficace

		- 5_L2 : Appliquer la réglementation bio de manière uniforme et transparente
004	Informier de manière complète et centralisée le grand public et les professionnels sur les aspects techniques, réglementaires et économiques liés au bio	Information : 3 actions - 6_L3 : Développer un portail web relatif à la production biologique - 7_L3 : Inclure les publics cibles germanophones de la Région - 8_L3 : Informer les professionnels bio
005	Sensibiliser et accompagner les opérateurs dans leur conversion / développement en production biologique	Accompagnement 5 actions - 9_L4 : Renforcer et faire connaître les services d'accompagnement en production biologique
006	Accompagner le développement de filières bio régionales	- 10_L4 : Encourager et faciliter la conversion des opérateurs en production biologique - 11_L4 : Diffuser les meilleures techniques et les bonnes pratiques en production biologique - 12_L4 : Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio - 13_L4 : Encourager et faciliter le regroupement d'opérateurs bio et le développement de projets de filières bio
007	Soutenir financièrement les opérateurs du secteur bio	Aides financières 4 actions - 14_L5 : Soutenir financièrement la production primaire biologique wallonne - 15_L5 : Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes - 16_L5 : Soutenir financièrement la restauration et la consommation biologiques wallonnes - 17_L5 : Soutenir financièrement le secteur bio wallon de manière transversale
008	Former les (futurs) professionnels du système alimentaire aux spécificités de la production biologique	Enseignement et Formation professionnelle 3 actions - 18_L6 : Généraliser la prise en compte du mode de production biologique dans l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle - 19_L6 : Former et outiller les formateurs et maîtres de stage en production biologique - 20_L6 : Communiquer sur l'offre de formation en production Biologique

OO9	Développer une communication efficace, pertinente et cohérente autour de la production biologique, adaptée aux publics cibles	Promotion 6 actions - 21_L7 : Construire les actions promotionnelles en concertation avec le secteur bio - 22_L7 : Renforcer l'identité du bio wallon dans les actions de promotion - 23_L7 : Interagir de manière appropriée avec les médias et les relais d'opinion - 24_L7 : Informer les consommateurs sur la production biologique - 25_L7 : Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallon - 26_L7 : Mobiliser des ressources extérieures à celles de l'APAQ-W
OO10	Susciter et déclencher l'acte d'achat de produits biologiques wallons, à domicile et hors domicile	
OO11	Elargir le champ d'expertise et les sources de financements pour la promotion des produits biologiques wallons	
OO12	Renforcer la cohérence et le lien avec les besoins de terrain des activités de recherche en production biologique	Recherche 5 actions - 27_L8 : Renforcer la planification et la coordination de la recherche en production biologique - 28_L8 : Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique par le biais d'appels à projets - 29_L8 : Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique au CRA-W une recherche spécifique à la production bio au CRA-W (via sa dotation) - 30_L8 : Intégrer la recherche wallonne en production biologique dans les projets, programmes et réseaux de recherche régionaux, nationaux et européens - 31_L8 : Capitaliser et faciliter le transfert des résultats de la recherche en production biologique vers les utilisateurs
OO13	Développer la recherche en production biologique	
OO14	Améliorer le transfert des connaissances en production biologique	
OO15	Améliorer en continu le système de qualité et les modes de production et de consommation biologiques	Innovation 1 action - 32_L9 : Explorer les pistes d'amélioration du système de qualité et des modes de production et de consommation biologiques

Présentation synthétique du volet opérationnel du Plan bio 2030 : OO-Leviers-Actions

5.2 EVALUATION DU VOLET STRATÉGIQUE DU PLAN

5.2.1 PERTINENCE DU PLAN

5.2.1.1 Lien entre le plan et les défis auquel il répond

Pour mesurer en quoi le plan répond bien aux besoins et défis justifiant son élaboration, nous analysons les documents pour identifier les défis auxquels le plan souhaite répondre et vérifier si son architecture, dans son intention, y parvient. Ces défis sont repris dans une SWOT concertée établie préalablement à la rédaction du plan.

De l'analyse des liens entre ladite SWOT et les éléments contenus dans le plan, il ressort une série de constats :

- **Pertinence avérée.** Une petite moitié des éléments de la SWOT ne sont pas rencontrés par le plan (par exemple : les menaces « industrialisation d'une partie du secteur qui risque de le dénaturer » ou « la non-adhésion de certains acteurs à la certification » ne sont pas traitées par le plan). Ce constat négatif est à nuancer par l'ambition même de la SWOT analysée qui est davantage une synthèse de diagnostic du secteur bio en général qu'une synthèse des enjeux auxquels le plan a la volonté de répondre. Elle comprend une série d'éléments sur lesquels le plan ne peut pas agir (de contexte exogène), certains éléments parfois contradictoires que le plan n'a sans doute pas vertu à résoudre (ex: en force « la diversité de modèle productif » ; en menace, « les modèles industriels qui dénaturent »), une série d'enjeux qui relèvent du plaidoyer pour faire évoluer les mentalités (prix juste, prise en compte des aménités ...), une série d'enjeux qui sont communs à l'agriculture conventionnelle et semblent ne pas être traités par le plan sans que ce soit clairement affirmé. Au vu des enjeux qui ont fort évolué ces dernières années au gré du contexte géopolitique, l'actualisation demandée par le SPW dans la présente mission est plus qu'opportune. On voit néanmoins qu'une série d'enjeux déjà présents en 2020 restent d'actualité.

Les autres éléments SWOT sont bien rencontrés (des OS, OO, actions et moyens leurs sont consacrés dans le plan). Ce sont les leviers réglementaires et promotionnels qui sont les plus mobilisés (6 et 5 fois) avant les leviers recherche et aides financières (mobilisés respectivement 4 et 3 fois). Les OS 6 (dynamique territoriale) et 8 (débouchés à l'étranger) ne sont jamais mobilisés. Les OO 11 (financement alternatif de la promotion) et 15 (innovation) ne sont jamais mobilisés.

En menant l'exercice inverse (partir des actions pour vérifier leur résonance dans la SWOT), il est constaté que l'essentiel du plan trouve un écho direct dans la SWOT hormis quelques actions (développer un portail web, inclure les publics germanophones, promotion des services d'accompagnement, mobiliser des ressources autres que celles de l'APAQ-W pour la promotion).

- **Des OS peu pertinents :** A l'analyse, les OS sont rarement mobilisés directement au contraire des OO et des actions. De fait, les OS semblent peu pertinents, trop généralistes par rapport aux enjeux. Il y a certes des enjeux liés à la demande et à l'offre mais ils appelleraient à plus de spécificités qu'une stricte augmentation. Par exemple, la SWOT dans ses opportunités mentionnent le soutien à certains modèles qui le sont peu actuellement et correspondent à une demande des consommateurs, une augmentation simple de l'offre est alors réductrice. Des enjeux de développement des outils de transformation (logistique et stockage) et de sécurisation de débouchés pour certains produits sont aussi mentionnés sans correspondre, à nouveau, à une augmentation pure de l'offre. Plusieurs enjeux appellent une dimension de structuration de chaîne de valeur et de commercialisation finalement peu présente et précise dans le plan.

5.2.1.2 Incitateurs stratégiques : des valeurs-cibles non équilibrées entre l'offre et la demande

Le tableau ci-après reprend les indicateurs prévus par le plan pour mesurer les effets du plan.

On y constate que si chaque OS est associé à un indicateur, seuls 3 sont associés à des cibles chiffrées pour 2030 : la production, la transformation et la demande des ménages.

Les valeurs de base des autres indicateurs stratégiques étaient indisponibles à l'élaboration du plan et n'ont pas été monitorées entre temps ni associés à des cibles.

On observe également que l'objectif de SAU est porté à 30 %, tandis que celui de la part de marché est fixé à 15 %, correspondant à un équilibre entre l'offre et la demande.

Objectif stratégique	Indicateur global	Valeur cible 2030
Production primaire	· SAU sous contrôle bio ²⁸ / SAU totale (%)	30 %
	· SAU sous contrôle bio (ha)	
	· Nombre UGB sous contrôle bio / nombre total UGB (%)	*
	· Nombre UGB sous contrôle bio (unité)	
Transformation	· Nombre d'exploitations agricoles sous contrôle bio (unité)	4 720
	· Nombre d'exploitations agricoles en conversion bio (unité)	
	· Nombre d'exploitations agricoles sous contrôle bio / nombre total d'exploitations agricoles (%)	
	· Nombre d'exploitations agricoles 100 % bio / nombre d'exploitations agricoles sous contrôle bio (%)	
Distribution	· Nombre d'entreprises transformatrices certifiées bio (unité)	1 490
	· Nombre d'entreprises transformatrices 100 % bio / nombre d'entreprises transformatrices certifiées bio (%)	
Demande des ménages	· Chiffre d'affaire cumulé de la transformation des produits biologiques (euro)	*
	· Nombre de points de vente de produits biologiques (unité)	*
Demande de la restauration	· Dépenses totales en produits alimentaires biologiques (euro)	
	· Part de marché des produits alimentaires biologiques (% en valeur) : totale / pour 13 catégories de produits ²⁹	14,9 % / 18,7 %
Débouchés régions voisines	· Nombre d'entreprises de restauration collective certifiées bio (unité)	*
Filières régionales	· Nombre de groupements d'opérateurs bio avec statut officiel (unité)	*
	· Nombre d'exploitations agricoles avec transformation bio à la ferme certifiées / nombre exploitations agricoles sous contrôle bio (%)	
Dynamiques territoriales	· Nombre de communes impliquées dans un plan de développement bio adopté par un pouvoir public local ou régional / nombre total de communes (%)	*
Connaissances et compétences		

5.2.2 COHÉRENCE INTERNE

Plusieurs analyses permettent de regarder dans quelle mesure les différents éléments du plan (OS-OO-actions et moyens) sont alignés et compatibles.

5.2.2.1 Analyse de l'articulation OS - OO – Leviers - Actions

Le tableau ci-dessous présente l'articulation entre OS-OO-Leviers-Actions. L'exercice et son analyse révèlent plusieurs constats :

- Le lien entre OS et les maillons suivants n'est pas présent dans le plan, il est ajouté par l'évaluateur par action et OO. Il démontre un liaisonnement plus ou moins dense entre OS et OO avec des liens peu denses pour l'OS 6 et 8 qui sont associés à un seul OO et des liens plus denses pour l'OS 1 et 9.
- Au sein de l'OS 9, les dimensions liées à la recherche, à l'accompagnement et à l'enseignement ont été intégrées. Toutefois, lorsque l'on analyse la répartition du contenu de l'OS 9, il apparaît que cet axe est avant tout centré sur les activités de production primaire, ce qui explique son ampleur. Dans cette perspective, une approche moins radicale conduirait logiquement à ne pas intégrer les volets relatifs à la recherche, à l'accompagnement et à l'enseignement au sein de cet axe, ceux-ci ne constituant alors pas un levier stratégique aussi central.
- Le plan donne l'impression d'être "monté à l'envers" à partir d'un set d'actions vers des leviers et OO puis un chapeau "offre-demande"
- In fine, le lien OO-Levier-Actions fonctionne bien mais s'articule moyennement avec les OS.
- On ne trouve pas d'incompatibilité ou de grosse redondance à l'examen « OO-leviers-actions »
- Globalement, le plan est assez linéaire, du moins est présenté comme tel : une action participe à un OO qui participe à un OS.

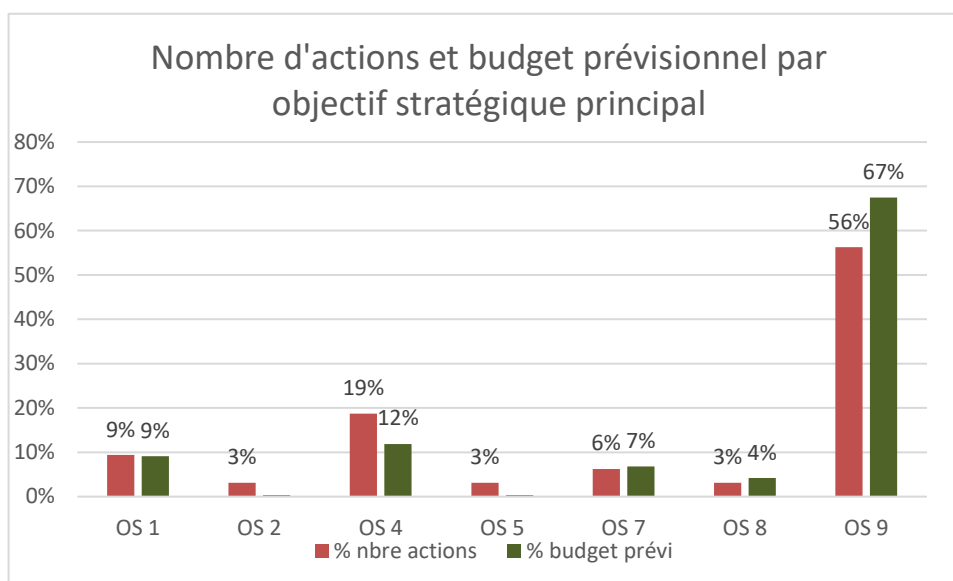
OS	OS	OO lié	# OO lié	Actions liées par OS principal	# actions	Actions liées par OS secondaires
OS 1	Augmenter la production primaire	3,4,5,7,8	5	10,14,17	3	6,7,8,9,11
OS 2	Augmenter la transfo	3,4,7,8	4	15	1	6,7,8,9,10,11,17
OS 3	Augmenter la distribution/commercialisation	3,4,7	3	x	0	6,7,8,9,10,11,17
OS 4	Augmenter la demande des ménages	4,9,10,11	4	21,22,23,24,25,26	6	x
OS 5	Augmenter la demande de la restauration	4,7	2	16	1	6,7,8,9,10,11,17
OS 6	Exploiter les débouchés dans les régions voisines	4	1	x	0	x
OS 7	Développer des filières biologiques régionales	2,6	2	3,13	2	12
OS 8	Renforcer les dynamiques territoriales	5	1	12	1	/
OS 9	Renforcer les connaissances et compétences	1,5,12,13,14,15	6	1,2,4,5,6,7,8,9,11,18,19,20,27,28,29,30,31,32	18	1,2,18,19,20,27,28,29,30,31,32

5.2.2.2 Analyse des moyens dans le plan bio par OS : des OS aux moyens de mise en œuvre déséquilibrés

Le graphique ci-dessous, qui détaille la proportion des budgets prévisionnels et des nombres d'actions correspondant aux différents OS, montre un déséquilibre entre les moyens attribués à chaque OS :

- Les OS 3 (distribution) et (débouchés étrangers) sont sans action principale et donc sans budget. Ce constat renforce celui de faible pertinence des OS.
- L'OS 9 « connaissance » concentre plus de la moitié du budget et des actions.
- **Les éléments disponibles ne permettent pas facilement de vérifier que les équilibres sont articulés aux enjeux, c'est-à-dire, par exemple que les enjeux de 2020 justifient que plus de la moitié du budget du plan soit fléchés vers l'axe connaissance et compétence.**

Il convient néanmoins de souligner un élément méthodologique important : **les budgets prévisionnels présentés dans le plan ne couvrent que les actions spécifiquement inscrites dans le plan bio wallon.** Ils n'intègrent pas les financements en faveur de l'agriculture biologique mobilisés via d'autres plans et stratégies publiques, en particulier la PAC, les aides à l'investissement (halls relais, dispositifs de relocalisation, hubs d'économie sociale) ou encore les politiques de soutien à la restauration durable (notamment le programme « Manger Demain »). Ce périmètre budgétaire restreint constitue un parti pris de départ du plan. Dès lors, si l'ensemble des financements publics en faveur du bio issus de ces autres instruments avaient été pris en compte, la répartition des moyens par objectif stratégique serait très probablement sensiblement différente. Les déséquilibres observés dans le cadre strict du plan bio doivent donc être interprétés à la lumière de ce périmètre limité.



5.2.2.3 Analyse des OO – L'accompagnement et la recherche au cœur du plan

Deux OO ressortent très fort en termes de budgets prévisionnels (comme expliqué dans le point précédent, on parle ici uniquement du budget du plan bio) : l'OO5 sur l'accompagnement des opérateurs et le 13 sur la recherche largement liée à la production. A eux deux, ils cumulent 57% du budget. Ils sont rattachés à l'OS 9 connaissance et compétence dont ils expliquent largement l'importance budgétaire.

Notons que l'OO7 sur le financement ne reprend pas les montants d'aide de la PAC sans quoi il serait largement devant tous les autres, les aides PAC vers le bio (uniquement le pilier II sans compter les cumuls en éco-régime et MAEC) s'élève à 20M€ par an, contre 6 pour le plan.

Si on ne trouve pas d'incompatibilité dans le plan, des améliorations en termes de lisibilité, de cohérence et d'organisation des OO sont possibles :

- L'OO4 d'information s'adresse au grand public et au secteur : ceci interroge, l'information du grand public n'est-elle pas déjà de la promotion ? celle du secteur de l'accompagnement ? ces publics ont-ils besoin du même niveau d'information ? Bref, cet OO est-il nécessaire ?
- Les OO2 et OO6 portent tous deux sur les filières : est-ce nécessaire d'avoir deux OO séparés ? leur couverture assure-t-elle l'absence de gap ?
- Un seul OO est relatif à de la gouvernance (OO12 sur la recherche) alors que des questions de gouvernance existent pour l'ensemble des leviers (promotion, formation...). Idem, un seul OO lié à un levier spécifique se préoccupe de la diversification des financements (OO11 sur la promotion) alors que tous les leviers devraient intégrer cette problématique.
- La formulation des OO 9 et 10 sur la promotion est redondante ou manque de clarté.

Objectifs opérationnels		% budget prévisionnels
OO1	Disposer d'une méga base de données centralisée permettant de suivre et d'orienter le développement du secteur bio en Wallonie	4%
OO2	Planifier le développement harmonisé de filières bio régionales	3%
OO3	Soutenir, élaborer et appliquer une réglementation bio exigeante, efficace, claire, cohérente et uniforme	2%
OO4	Informar de manière complète et centralisée le grand public et les professionnels sur les aspects techniques, réglementaires et économiques liés au bio	5%
OO5	Sensibiliser et accompagner les opérateurs dans leur conversion / développement en production biologique	20%
OO6	Accompagner le développement de filières bio régionales	9%
OO7	Soutenir financièrement les opérateurs du secteur bio	1%
OO8	Former les (futurs) professionnels du système alimentaire aux spécificités de la production biologique	2%
OO9	Développer une communication efficace, pertinente et cohérente autour de la production biologique, adaptée aux publics cibles	8%
OO10	Susciter et déclencher l'acte d'achat de produits biologiques wallons, à domicile et hors domicile	3%
OO11	Elargir le champ d'expertise et les sources de financements pour la promotion des produits biologiques wallons	1%
OO12	Renforcer la cohérence et le lien avec les besoins de terrain des activités de recherche en production biologique	1%
OO13	Développer la recherche en production biologique	37%
OO14	Améliorer le transfert des connaissances en production biologique	3%
OO15	Améliorer en continu le système de qualité et les modes de production et de consommation biologiques	1%

5.2.3 COHÉRENCE EXTERNE

Seuls les principaux plans susceptibles de montrer des liens avec le plan bio, ont été analysés, en accord avec le comité de suivi de l'étude. Les autres plans régionaux et les plans issus des niveaux européens et fédéraux n'ont pas été analysés.

L'analyse des plans mentionnées montre certains liens :

- Des liens directs avec le bio sont mentionnées de façon directe dans la **Stratégie Manger demain et le Green Deal Cantines Durables** (GDCCD) qui en découle. La stratégie Manger Demain prévoit au travers de plusieurs de ses OS un soutien à l'agriculture biologique qui se traduit très concrètement dans le GDCCD avec des objectifs en repas bio et l'opération Coup de pouce « du local dans l'assiette » qui donne une aide financière sur les repas des cantines incluant des produits locaux et bio.
- Le **Plan Environnement-Santé** prévoit des actions que l'agriculture biologique rencontre (réduction des pesticides, alimentation durable, actions pour préserver la qualité des eaux) sans mentionner l'agriculture biologique comme un moyen d'activer ces actions et sans prévoir de moyens pour soutenir son développement.
- Comme le plan environnement-santé, le **Plan Air Climat 2030** identifie pour le secteur agricole, des leviers d'action qui sont proches de la philosophie de l'agriculture biologique (ex : 1. Des techniques culturales simplifiées et non-labours pour le stockage de carbone, 2. Le développement d'un modèle agricole plus respectueux de l'environnement avec la réduction des produits phytopharmaceutiques et d'engrais chimiques comme susceptibles

de réduire les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre). Il ne prévoit pas de moyens d'action spécifiques, il s'agit de poursuivre et renforcer les politiques et mesures mise en œuvre, il cite la PAC mais pas les plans bio.

- Dans son **Plan stratégique 22-27** (disponible sous une forme synthétique), la **Société wallonne des eaux** retient la sécurisation-préservation-restauration de la qualité et de la quantité d'eau sur le territoire et l'action pour la biodiversité comme axe de travail (repris au contrat de gestion et au plan industriel). Dans les faits, la production bio est encouragée par la SPGE via plusieurs mécanismes d'aides : Contrats captage volontaires, aides à la conversion, majorations. Différents cahiers des charges sont également en préparation pour compléter celui dédié au bio, dont un futur cahier des charges « agriculture en transition » visant à soutenir les modes de production allant dans le sens du bio (zéro pesticides, etc.).

Ainsi, seul un plan nomme clairement l'AB comme un moyen d'atteindre ses objectifs et met en place des moyens concrets pour la soutenir. Les autres, tout en mettant en exergue des directions que l'AB permet de soutenir, ne l'identifie pas clairement et partant, ne prévoit pas d'actions pour renforcer son déploiement.

Le renforcement de la cohérence externe du plan est essentiel pour asseoir l'AB de façon transversale dans la politique wallonne et en particulier dans les plans qui poursuivent des enjeux auxquels elles participent très clairement comme c'est le cas de l'environnement et de la qualité de l'eau.

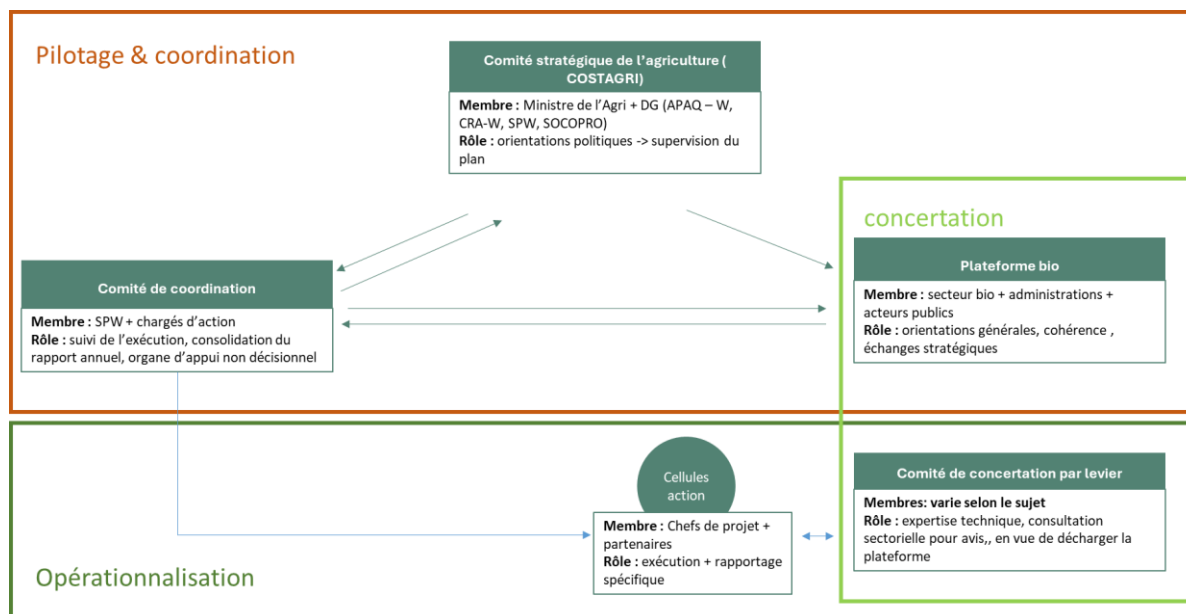
Plan environnement - santé (ENVies) : Pas de lien explicite mais plusieurs actions cohérentes avec le plan	Stratégie Manger demain : Forte synergies entre les deux	Focus sur les Green Deal Cantines durables (Plan d'action spécifiques de la stratégie "Manger demain")
• Action 3 : Substances préoccupantes - Pesticides : réduction de la dissémination des pesticides dans l'environnement et diminution de l'exposition des publics vulnérables • Action 11 : Alimentation : Promeut consommation d'aliments locaux, de saison, peu transformés, issus de circuits courts et produits de façon respectueuse de l'environnement. OS tels que : accès à une alimentation de qualité et l'exemplarité des pouvoirs publics. • Action 4 et 5 (liens plus indirects) : Qualité de l'eau et qualité des sols : Des actions visent à préserver la qualité des sols et des eaux afin de réduire les risques de contamination	• Accessibilité et fiscalité incitative (OS1) : Politiques d'aide financière incluant la réduction des taxes sur les produits biologiques et locaux + incitants pour les consommateurs qui privilégient ces produits • Préservation de l'environnement et des sols (OS4) : Mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la qualité des sols, + soutien aux filières labellisées (agriculture biologique, , etc.). (plutôt qu'une croissance exponentielle) • Soutien aux filières et signalétique régionale (OS4) : créer une signalétique pour les producteurs durables (bio et qualité différenciée • Formation et enseignement (OS5) : création d'une filière d'enseignement supérieur en agriculture biologique	• Objectifs chiffrés : 10 % des repas à base de produits bio wallons en 2021 et 20 % en 2023 (santé, économie, éducation,..) • Formation des acteurs de cantines (OS 1 du green deal) : cycles de formation prévus pour les cuisiniers, intendants ou gestionnaires de cantines, intégrant des modules , en outre, sur l'intégration des produits bio • Approvisionnement et logistique (OS 4 du Green Deal) : focus sur la nécessité de combler les chaînons manquants entre la production et la restauration collective (dev d'infrastructures de transformation et distribution,..)

Notons, et c'est un point positif, que le plan bio prévoit au travers de plusieurs actions (cf. tableau ci-dessous) de stimuler sa cohérence externe. Certes, une définition large de la cohérence externe est retenue puisque nous considérons par exemple la consolidation des données d'administrations diverses comme un exercice en relevant. Néanmoins, 10 actions sur 32 sont des actions qui engagent le plan à un liaisonnement vers d'autres politiques/moyens/administrations, ce qui en fait un plan volontaire en la matière.

OS principal		Souci de cohérence externe	Action	
OS 9	Connaissances/compétences	consolidation des données de nombreuses admin. et opérateurs	1_L1	Développer un système d'information intégré sur la production biologique en Wallonie
OS 9	Connaissances/compétences	veiller à un maximum de synergie entre réglementations (vise les réglementations susceptibles d'impacter les opé bio)	4_L2	Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace
OS 1	Producteurs	développer de nouveaux dispo d'aides en faveur de la production agricole biologique (ex: zone de protection des eaux)	14_L5	Soutenir financièrement la production primaire biologique wallonne
OS 2	Transformation	renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d'aides à la transformation et à la commercialisation	15_L5	Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes
OS 5	Demande restauration	taux de tva réduit pour les produits bio soutenu auprès du fédéral	16_L5	Soutenir financièrement la restauration et la consommation biologiques wallonne
OS 1	Producteurs	Etudier les dispositifs d'aide à l'emploi vers le bio, étude des dispositifs alternatifs de fin, aide aux groupements majorés pour le bio	17_L5	Soutenir financièrement le secteur bio wallon de manière transversale
OS 9	Connaissances/compétences	fait le lien avec les politiques d'enseignement (sec et supp) et la formation pro	18_L6	Généraliser la prise en compte du mode de production biologique dans l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle
OS 9	Connaissances/compétences	forme et outille les formateurs et maitres de stage	19_L6	Former et outiller les formateurs et maitres de stage en production biologique
OS 9	Connaissances/compétences	communique sur l'offre de formation en pro bio	20_L6	Communiquer sur l'offre de formation en production biologique
OS 9	Connaissances/compétences	idée de chercher des solutions alternatives pour soutenir la bio	32_L9	Explorer les pistes d'amélioration du système de qualité et des modes de production et de consommation biologiques

5.2.4 EVALUATION DE LA GOUVERNANCE DU PLAN

Le plan présente la structure de gouvernance schématisée ci-dessous avec assez classiquement un pilotage politique, une coordination et des cellules opérationnelles dans le chef des différents porteurs de projets. En outre, le plan prévoit une place importante pour la concertation, à un niveau stratégique avec la plateforme bio et au niveau opérationnel avec des comités de concertation organisés pour la plupart au niveau des leviers d'intervention.



Les entretiens menés ainsi que la prise en compte des documents transmis, dont la pré-évaluation, invitent à dresser les constats suivants.

5.2.4.1 Pilotage politique peu effectif

Le costagri, organe prévu par le Code de l'agriculture, doit assurer le pilotage politique. Cela étant, il se serait réuni 1 fois en 4 ans, alors que d'après le plan, il faut une intervention annuelle, ce qui semble effectivement être un minimum pour assurer un suivi et les réorientations utiles. Les rapports de la plateforme et du suivi de plan ont été transmis à la Ministre de l'Agriculture pour transmission et discussion au costagri mais ne reçoivent pas de retour formel, ce n'est pas pour autant que rien n'est pris en compte, bien sûr. On peut également interroger la pertinence que cet organe réunisse également 2 UAP (CRA-W et APAQ-W) qui se retrouvent alors juges et parties puisqu'elles sont aussi d'importants porteurs de projet du plan opérationnel.

La résultante de ce manque de portage politique est multiple : une coordination du plan sans soutien de sa tutelle et donc sans pouvoir d'inflexion réel, un plan inflexible (peu adaptatif en termes d'actions ou de portage), un sentiment de non prise en compte par le secteur via l'absence de dialogue entre la tutelle et la plateforme.

5.2.4.2 Pilotage politique unique par la Ministre de l'Agriculture

La tutelle politique du plan est assurée par la seule Ministre de l'Agriculture, ce qui explique la focale importante sur la production primaire (en budget et actions). Cette tutelle unique limite très probablement la capacité du plan à bien mobiliser les autres politiques régionales (comme visés par plusieurs actions du plan) actives sur d'autres maillons (formation, aides économiques à la transfo ...) ou des domaines probants pour la bio (santé, environnement).

5.2.4.3 Concertation importante et globalement efficace

Deux niveaux de concertation du secteur co-existent : la plateforme et les comités de leviers avec les principaux points forts et faibles suivants.

Plateforme	
+	consultation effective pour la constitution du plan et les orientations annuelles
+	permet le débat et la prise en compte des avis et besoin du secteur via ses représentants
-	certaines acteurs non ou mal représentés : maillons aval (transformateur, grande distribution, horeca, restauration collective), ... craintes du pouvoir d'influence d'acteurs non bio.
Comités de concertation par levier (gt législation, comité de suivi APAQ-W, comité régional et un comité de concertation via CRA-W pour la recherche, comité formation).	
+	sont organisés et permettent la prise en compte du secteur et l'intégration des partenaires utiles
+	plusieurs sont reconnus comme assez efficaces et nécessaires (gt législation, comité formation)
-	concertation en recherche : faible participation (GT région et CRA-W) et en parallèle, un niveau d'insatisfaction du secteur tant sur les sujets de recherche que sur les méthodes pour les mener à bien.
-	concertation en promotion : comité sans garantie de prise en compte de ses orientations de par le pouvoir de décision finale conféré au CA de l'APAQ-W
-	des leviers non couverts par un comité : accompagnement, information, formation (en délégation à des prestataires et seulement sur la formation des formateurs)

Notons qu'il s'agit bien de concertation et non de coordination ou de décision : les avis ne sont pas forcément suivis. On peut s'interroger sur l'intérêt de faire évoluer ceci a minima au niveau des comités de suivi des actions et en assurant une représentation du secteur au niveau du pilotage du plan.

5.2.4.4 Portage selon un modèle intégré

Six porteurs d'actions sont identifiés dans le plan : 2 directions générales du SPW (ARNE et EER et 7 départements ou directions¹), 2 UAP (Cra-w et APAQ-W) sur les missions de recherche et l'essentiel des missions de promotion, 2 asbl (Socopro et Biowallonie) sur le lien et la représentation du secteur, l'accompagnement et la structuration de filière.

¹ ARNE « DPEAI » (politique européenne): sur les aides financières ; ARNE « DQBEA » - s'occupe de la certification et coordonne le plan ; ARNE « DRD » - recherche et développement ; ARNE « DEMNA » - « analyse économique agricole (DAEA) » ; EER (Economie Emploi Recherche) - Direction de l'investissement ; EER – DEFP – formation professionnelle ; EER – DRDT - recherche et développement technologique

Parmi ces acteurs, un seul est 100% bio, ce qui indique la grande intégration du modèle wallon et pose problème dans deux champs :

- La promotion assurée par APAQ-W : dont le secteur considère qu'elle ne peut pas porter un discours fort au service du bio en étant au service de l'agriculture conventionnelle. Ceci se traduit effectivement par un message promotionnel prudent qui met peu les avantages du bio en avant vis-à-vis de l'agriculture conventionnelle. Le site bio mon choix présente quant à lui de façon claire et justifiée lesdits avantages. Là où la concertation du secteur est effective avec l'organisation de comités réguliers, le secteur considère que ces comités sont trop peu décisifs et leurs propositions trop souvent contrecarrées par le CA de l'APAQ-W qui représente aussi l'agriculture conventionnelle. A l'interview, l'agence assure que son CA ne bloque pas les projets et a su se mettre à l'écoute et s'adapter lorsqu'une tension a été signalée par le secteur.
- La recherche assurée par le CRA-W est critiquée pour les sujets de ses recherches jugées peu utiles au secteur et pour le manque de prise en compte de la philosophie bio dans la manière de mener les recherches. Pourtant, le CRA-W indique avoir travaillé sur les sujets prévus par le plan et assure également une concertation du secteur organisées par grand champs de recherche. La participation à cette concertation est faible. L'organisme de recherche indique également qu'il est prêt à prendre en compte les suggestions pour améliorer les modalités de mise en œuvre des recherches.

Répartition des rôles améliorable

L'analyse, précise à l'échelle des actions, permet d'identifier quelques redondances et/ou divisions de flux améliorables :

- Concernant les réponses presse, le contact de la GMS : les trois structures, APAQ-W, Biowallonie et Socopro semblent y participer en lien avec leur mission pour le côté GMS ou à la demande, pour la presse. Ceci montre qu'il n'y a pas de point de contact fort identifiable au risque de porter des voix dissonantes et, pour la GMS, de multiplier des contacts et de dissoudre le message du secteur.
- Concernant l'accompagnement et la vulgarisation : Biowallonie fait office de porte d'entrée et offre la vision systémique et généraliste du bio là où les centres pilotes disposent d'expertises précises sur une orientation technique. Il est alors étonnant que Biowallonie ait des conseillers techniques spécialisés en maraichages notamment là où le CIM existe sur ce même sujet. Historiquement, Biowallonie devait être en capacité d'offrir tous les conseils, les centres pilotes étant plutôt d'orientation conventionnelle. Ils doivent aujourd'hui intégrer la question du bio et être en mesure de conseiller les producteurs. Il y a donc un enjeu à éviter les redondances entre structures et à poursuivre une intégration du bio pour les centres qui sont encore faibles en la matière.
- Concernant le développement de filières : les actions sont réparties entre Socopro et Biowallonie avec un succès mitigé en termes de concrétisation et probablement un gap entre les approches des deux structures. On peut s'interroger sur les éventuels profils manquants ou insuffisants, économique-industriels, pour aller sécuriser du débouché, consolider les groupes de producteurs/transformateurs comme l'a bien fait Farm for Good ces dernières années.

Un plan peu flexible

Nous l'avons déjà évoqué, le plan dans sa forme et son organisation actuelle apparaît peu flexible et évolutif.

L'évaluation repère plusieurs points pour expliquer ceci :

- Les porteurs d'action étaient une donne politique au démarrage du plan qui a sans doute généré un manque d'adaptabilité en fonction des actions finalement choisies.
- Le plan opérationnel est établi sur 5 ans sans mécanisme de révision prévu.
- Les actions sont très détaillées avec des sous-actions, indicateur de suivi qui obligent à des réalisations précises. L'ensemble laisse peu de marge de manœuvre. Un pilotage politique (ou a minima, une délégation décisionnelle vers sa coordination) devrait permettre de dépasser le cadre et le prescrit du plan qui est riche d'orientations mais devient sclérosant s'il ne peut pas évoluer en fonction des suggestions de la plateforme et des porteurs de projets. Dans le même ordre d'idée, la forme précise du plan combinée à un manque de portage politique n'a pas permis son adaptation à un contexte ayant lui fort évolué avec la première contraction de la demande dans l'histoire du secteur)

Monitoring du plan

La mise en œuvre des actions est évaluée au moyen d'un rapportage bisannuel, combinant un suivi annuel complet et un suivi intermédiaire en milieu d'année. Chaque porteur de projet transmet un rapport annuel complet rendant compte de l'état d'avancement des actions, de l'évolution des indicateurs de réalisation et de résultat, ainsi que des aspects budgétaires. Le Comité de coordination examine l'ensemble de ces rapports de manière conjointe afin de renforcer la cohérence globale du Plan. Sur cette base, le SPW ARNE – DDRCB élabore un rapport de synthèse annuel, accompagné d'un tableau de bord actualisé du développement du secteur bio en Wallonie, intégrant notamment les indicateurs globaux du Plan.

Ces documents sont discutés au sein de la Plateforme collaborative, qui identifie les priorités et ajustements nécessaires pour la poursuite de la mise en œuvre. Le rapport de synthèse qui en découle est ensuite transmis au Costagri, instance chargée de prendre acte des résultats, d'arrêter les orientations prioritaires et, le cas échéant, de prendre ou de proposer les décisions stratégiques requises. Toutefois, dans la pratique, **le Plan bio n'a été inscrit à l'ordre du jour de cet organe qu'une seule fois en quatre ans**, alors qu'une présentation annuelle était initialement prévue. Par ailleurs, il est également prévu que le Costagri assure un retour vers les porteurs de projets afin de leur permettre d'adapter leurs actions en conséquence. Or, à ce jour, **l'absence d'un mécanisme formalisé de feedback limite cet objectif**. Cette situation interroge le rôle effectif du Costagri, pourtant conçu comme un organe central de pilotage et de décision, dont le fonctionnement apparaît essentiel mais insuffisamment opérationnalisé à ce stade.

En complément, un suivi intermédiaire est organisé en milieu d'année. Celui-ci repose sur des rapports succincts transmis par les chefs de projet et permet de faire un point d'étape sur l'avancement des actions. Un rapport de synthèse intermédiaire est établi à des fins d'information et, si nécessaire, une concertation spécifique peut être organisée pour traiter des enjeux de coordination transversale.

Des indicateurs de résultats et de suivi

L'analyse des indicateurs associés aux différentes actions du plan met en évidence plusieurs limites structurelles dans le dispositif de suivi et d'évaluation :

Premièrement, **toutes les actions ne sont pas assorties d'indicateurs de résultat**. Si chaque action dispose bien d'indicateurs de réalisation, permettant de suivre le déploiement opérationnel des actions (activités mises en œuvre, outils produits, événements organisés, etc.), ce n'est pas le cas des indicateurs de résultat, qui visent à mesurer les **effets réels des actions sur les publics cibles ou sur le secteur**. Or, **les indicateurs de résultat sont indispensables** pour évaluer si les actions mises en œuvre produisent les changements attendus. En leur absence, l'évaluation se limite à constater que des actions ont été réalisées, sans pouvoir apprécier leur efficacité ni leur contribution réelle aux objectifs stratégiques du plan :

- Le tableau ci-dessous **identifie les actions qui ne disposent pas d'indicateurs de résultat, ainsi que les chargés de projet concernés**. L'objectif étant d'examiner s'il existe un lien entre les porteurs des actions et l'absence de tels indicateurs.
- Sur les **neuf actions dépourvues d'indicateurs de résultat**, quatre sont portées par le SPW, deux par la SOCOPRO, deux par l'APAQ-W et une par le CRA-W. Cette répartition montre que l'absence d'indicateurs de résultat **ne se limite pas à un seul type d'acteur**, mais concerne tous les opérateurs. Il s'agit donc plutôt d'un problème transversal de conception du cadre d'évaluation.

Actions sans indicateurs de résultat		Chargés de projet
1_L1	Développer un système d'information intégré sur la production biologique en Wallonie	SPW ARNE DEMNA DAEA SPW ARNE DDRCB DQBEA APAQ-W
3_L1	Élaborer, suivre et actualiser des plans de développement de filières bio régionales	Socopro
4_L2	Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace	Socopro
5_L2	Appliquer la réglementation bio de manière uniforme et transparente	SPW ARNE DDRCB DQBEA
21_L7	Construire les actions promotionnelles en concertation avec le secteur bio	APAQ-W
26_L7	Mobiliser des ressources extérieures à celles de l'APAQ-W	APAQ-W
27_L8	Renforcer la planification et la coordination de la recherche en production biologique	SPW ARNE DDRCB DRD
29_L8	Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique au CRA-W	CRA-W
32_L9	Explorer les pistes d'amélioration du système de qualité et des modes de production et de consommation biologiques	SPW ARNE DDRCB DQBEA

Deuxièmement, lorsque des indicateurs sont présentés comme des indicateurs de résultat, **leur définition pose parfois problème**. Plusieurs indicateurs présentés comme des indicateurs de résultat **relèvent en réalité d'indicateurs de réalisation**. Ces indicateurs mesurent **principalement la mise en œuvre des actions** (existence d'un outil, nombre d'activités réalisées, volume de participants ou d'utilisateurs), mais ne permettent pas **d'apprécier les effets produits par ces actions sur les bénéficiaires**. Ils renseignent sur ce qui a été fait, mais pas sur ce que cela a changé. Un indicateur de résultat devrait permettre d'évaluer, par exemple, l'évolution des connaissances/compétences, des comportements, des pratiques, des décisions des publics cibles concernés. Le suivi des indicateurs de résultat nécessite par ailleurs des moyens supplémentaires (enquêtes, etc.). Or, dans les cas analysés, les indicateurs retenus se limitent plus souvent à des mesures d'activité ou de diffusion.

Cette confusion méthodologique est problématique, car elle suggère qu'il s'agit d'une évaluation des résultats, alors que **seuls des outputs sont mesurés**. En l'absence d'indicateurs de résultat clairement définis, la capacité du plan à apprécier les effets réels de ses actions, reste limitée.

Actions		Indicateurs de résultats étant un indicateur de réalisation
6_L3	Développer un portail web relatif à la production biologique	« Nombre minimum de visites du portail web bio » : cet indicateur mesure l'usage d'un outil mis en place, ne permet pas d'évaluer les effets directs de l'outil sur la connaissance du bio par les utilisateurs etc. « Logo 'Bio mon choix' repris dans toutes les communications » : il vérifie la mise en œuvre d'une obligation de communication, sans renseigner sur les effets du visuel en termes de reconnaissance, de compréhension du message ou de crédibilité perçue auprès des publics cibles
8_L3	Informers les professionnels bio (actuels et à venir)	« Nombre minimum de visites du site / des pages internet 'Professionnels' » : indicateur de fréquentation, sans lien avec l'appropriation des contenus ni avec des changements de pratiques. « Nombre moyen de téléchargements des livrets/fiches » : mesure la diffusion de supports, mais pas leur lecture, leur compréhension ou leur utilisation effective.
10_L4	Encourager et faciliter la conversion des opérateurs en production biologique	« Nombre de participants aux réunions et visites conversion » : indicateur d'activité, qui ne renseigne pas sur l'effet de ces actions sur les décisions de conversion ou les trajectoires des exploitations. « Nombre moyen de téléchargements de check list » : mesure la diffusion d'un outil, pas son usage réel par les opérateurs ni sur son rôle dans les décisions de conversion
19_L6	Former et outiller les formateurs et maitres de stage en production biologique	« Nombre total et moyen de participations aux formations de formateurs en production biologique » : mesure le déploiement de l'offre de formation, mais pas l'évolution des pratiques pédagogiques ni la qualité de l'accompagnement des apprenants « Nombre minimum d'opérateurs accueillant des stagiaires/apprenants » : renseigne sur la capacité d'accueil, sans information sur la qualité des stages ni sur les compétences effectivement acquises.
25_L7	Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons	Nombre d'opérateurs référencés dans l'outil de géolocalisation » : indicateur de mise en place de l'outil, sans renseignement sur son utilisation par les publics cibles ni sur l'amélioration perçue de la visibilité des opérateurs. « Nombre d'utilisations de l'outil web/application 'Où trouver des produits bio' » : mesure l'usage de l'outil, mais pas l'effet sur les intentions d'achat, les pratiques des utilisateurs...
28_L8	Mener une recherche agricole spécifique à la production par le biais d'appels à projets	« Nombre minimum de nouvelles problématiques urgentes investiguées par une expertise scientifique ponctuelle » : mesure la mobilisation de la recherche, mais ne permet pas d'évaluer la qualité des réponses apportées, leur diffusion ou leur appropriation par les acteurs de terrain

5.3 CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE

5.3.1 UN PLAN BIEN STRUCTURÉ

Le plan bio wallon présente une structure formelle complète. Il est organisé de manière cohérente, depuis le diagnostic jusqu'aux actions, avec une déclinaison claire en objectifs stratégiques et opérationnels, leviers et fiches actions détaillées. Les fiches actions sont précises (sous-actions, budgets, porteurs, partenariats, indicateurs), ce qui facilite le pilotage administratif.

Toutefois, le lien entre objectifs stratégiques et objectifs opérationnels reste insuffisamment explicité, ce qui nuit à la lisibilité de la logique d'intervention globale. De plus, la cohérence externe du plan n'est pas abordée de manière structurée, alors même que plusieurs actions visent à intégrer le bio dans d'autres cadres politiques

Le dispositif de suivi est bien organisé, avec des évaluations régulières et un reporting détaillé par chargé d'action, incluant le suivi budgétaire (ETP, fonctionnement) par sous-action. En revanche, ce niveau de précision rend le plan peu flexible, avec une capacité limitée à ajuster les actions en cours de mise en œuvre.

Concernant les indicateurs, on observe une confusion récurrente entre indicateurs de réalisation et de résultats (voir supra concernant ce point), ainsi qu'une absence d'indicateur de résultat pour certaines sous-actions. Le reporting repose davantage sur une logique de conformité que sur une appréciation qualitative de l'impact réel des actions.

Enfin, le suivi budgétaire transversal (par action ou par levier), n'est pas systématisé, ce qui limite l'analyse stratégique des priorités effectives du plan. Notons qu'au court de l'évaluation, nous avons obtenu l'information manquante.

5.3.2 UN PLAN RELATIVEMENT PERTINENT

Le plan est globalement pertinent même si ses OS le sont peu, certains ne sont d'ailleurs nullement suivis de mise en œuvre. Il est toutefois incomplet eu égard aux défis issus de la SWOT sans que les choix portés ne soient clairement explicités. On comprend que ce plan découle d'un exercice de problématisation et de concertation mené en 2020 mais est aussi l'héritier du plan précédent dont il poursuit bonne partie des mesures. Les logiques de liaisonnement entre l'ancien et l'actuel plan sont cependant peu explicites.

L'évaluation du plan précédent et le développement du diagnostic SWOT en concertation avec les acteurs concernés sont une condition nécessaire pour garantir la pertinence du plan, condition qui est donc remplie et le sera à nouveau.

Si la qualité des documents préparatoires au plan ne permet pas de mesurer précisément la pertinence entre les enjeux de l'époque et les orientations du plan, nous nous risquons à poser que les focales du plan (cf. partie ci-dessous) - largement sur les producteurs avec très peu d'attention à la demande et aux maillons aval, largement sur la connaissance/compétence avec peu d'activation commerciale, d'attention aux dynamiques de marché – sont questionnables.

5.3.3 UNE FAIBLE COHÉRENCE EXTERNE

La cohérence externe du plan avec le reste de la politique wallonne est faible et ce malgré son adoption par le Gouvernement. Le plan lui-même prévoit des actions qui liaisonnent avec d'autres politiques avec, l'évaluation opérationnelle le montrera, des résultats en demi-teinte.

L'analyse de la Gouvernance (cf. point suivant Evaluation de la gouvernance) donne des clés de compréhension : un portage par la seule Ministre de l'Agriculture et, par ailleurs, une implication politique dans le suivi du plan assez réduite, ne sont pas favorables à sa prise en compte transversale

dans les différentes politiques sectorielles. Et ce, malgré qu'elles identifient des enjeux auxquels le bio répond. Dans le même sens, le plan ne parvient pas, uniquement à partir de ces actions portées par divers opérateurs publics ou parapublics, à générer les alliances que ces opérateurs visent sans un soutien politique suffisant.

L'ambition d'améliorer la cohérence externe du plan et du secteur, mériterait de trouver une place au niveau des OS et des OO.

5.3.4 UNE GOUVERNANCE EN MANQUE DE PILOTAGE POLITIQUE

La gouvernance du plan manque cruellement d'un pilotage politique et même d'un pilotage multi-ministres.

Il fait de la place à la concertation, mais celle-ci pourrait néanmoins être améliorée en particulier au niveau de la recherche avec la mise en place d'un plan pluriannuel concerté, un engagement du secteur à participer aux consultations du CRA-W et à notifier des avis en vue d'améliorer la qualité des recherches menées. Concernant la promotion, il nous semble que le secteur doit pouvoir prendre son indépendance sur cette matière. Quant à l'APAQ-W, il convient de lui maintenir une mission de communication institutionnelle au service de l'agriculture wallonne dans son ensemble avec bien sûr une attention renforcée à bien défendre le bio comme un secteur intégrant plusieurs enjeux qui sont aujourd'hui sur la table de la Région (climat, biodiversité, santé, eau, bien-être animal). Par ailleurs, certains maillons et acteurs devraient faire partie de la plateforme (GMS, transformation, logistique).

Certains rôles sont à clarifier, certaines redondances à limiter et l'agilité du plan doit globalement être renforcée (portage politique, ajustement annuel du Plan opérationnel dont notamment au niveau du contenu des actions).

5.3.5 LA FAIBLE MUTABILITÉ DES MOYENS ALLOUÉS AU PLAN

Les moyens prévus par le plan sont ceux estimés pour mener à bien les actions. Ils n'ont pas été entièrement accordés par le Gouvernement malgré que celui-ci aura mobilisé, pour plusieurs actions, des moyens du plan wallon de relance.

Notons aussi qu'une partie des moyens repris au plan est en fait liée aux dotations des deux UAP, APAQ-W et CRA-W. Ces moyens sont en soit peu réallouables, ce qui limite la capacité d'un plan futur à se repositionner sur des actions nouvelles.

Notons également que les actions du plan qui prévoient (cf. évaluation opérationnelle) la recherche de financements hors moyens existants de la Région, ont été tout à fait sous-performées. Elles semblent pourtant centrales dans un contexte de limitation budgétaire.

5.4 EVALUATION DU VOLET OPÉRATIONNEL DU PLAN BIO 2030

L'évaluation du volet opérationnel se penche sur la mise en œuvre (mesure de performance) et les résultats (mesure des effets) poursuivis et obtenus par le plan. Pour rappel, le plan comprend 32 actions organisées en 9 leviers et 14 objectifs opérationnels.

Après un point sur les résultats globaux du plan, nous proposons ci-après une lecture par levier/OO pour rester synthétique même si cette évaluation fait remonter certains constats propres aux actions lorsque ceux-ci permettent de soutenir les considérations plus générales.

5.4.1 RÉSULTATS DU PLAN OBSERVÉS À PARTIR DES INDICATEURS STRATÉGIQUES

Le tableau ci-dessous présente les valeurs cibles et les valeurs obtenues, année par année, pour les différents indicateurs stratégiques. Côté production : les cibles ne sont pas atteintes et on constate même en 2024 une diminution de la SAU bio et du nombre d'exploitations. Côté transformation : le nombre d'entreprises est en augmentation mais reste en deçà des trajectoires prévues. Côté demande : les parts de marché ont chuté en 2022 avant de remonter en 2023 et 2024 pour atteindre un niveau légèrement supérieur à 2021. Les cibles ne sont pas atteintes.

Le contexte géopolitique déjà évoqué a joué sur la contraction du pouvoir d'achat et en cascade sur la demande en bio et donc sur la perte de débouchés pour des exploitants, ce qui a entraîné une décertification. Le plan, malgré les mesures qu'il prend pour soutenir tant la demande que les producteurs/transformateurs, n'aura pas réussi à enrayer un phénomène constaté partout en Europe. Les objectifs européen et wallon respectivement de 25% et 30% de SAU bio à l'horizon 2030 semblent aujourd'hui peu réalistes. L'objectif wallon n'a d'ailleurs plus été repris dans la déclaration de politique générale du Gouvernement wallon.

			2021		2022		2023		2024	
Objectif stratégique	Poste budgétaire	Cible 2030	Valeur attendue 2021	Valeur obtenue 2021	Valeur attendue 2022	Valeur obtenue 2022	Valeur attendue 2023	Valeur obtenue 2023	Valeur attendue 2024	Valeur obtenue 2024
Production primaire	SAU sous contrôle bio / SAU totale (%)	30%	13,00%	12,40%	14,10%	12,70%	15,30%	12,60%	16,80%	12,30%
	SAU sous contrôle bio (ha)	/	/	92.008	/	93.526	/	92.375	/	90.396
	SAU en conversion bio (ha)	/	/	10.024	/	6.524	/	6.277	/	4.974
	Nombre UGB sous contrôle bio / nombre total UGB (%)	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Nombre UGB sous contrôle bio (unité)	/	/	*	/	*	/	*	/	*
	Nombre d'exploitations agricoles sous contrôle bio (unité)	4.720	2049	1.969	2.215	2.010	2.408	2.014	2.639	1.995
	Nombre d'exploitations agricoles sous	/	/	15,50%	/	15,90%	/	16,20%	/	15,60%
	Nombre d'exploitations agricoles 100 % bio /	/	/	*	/	*	/	*	/	*
Transformation	Nombre d'entreprises transformatrices	1.492	698	704	760	723	827	776	900	803
	Nombre d'entreprises transformatrices 100 % bio / nombre d'entreprises	/	*	*	*	*	*	*	*	*
	Chiffre d'affaires cumulé de la transformation des produits biologiques	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Distribution	Nombre de points de vente de produits	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Demande des ménages	Dépenses totales en produits alimentaires biologiques (keuro)	/	/	440.816	/	415.862	/	457.057	/	520.252
	Part de marché des produits alimentaires biologiques (% en	14,90%	5,50%	5,40%	6,20%	5,00%	6,90%	5,10%	7,70%	5,50%
	Part de marché des produits alimentaires biologiques (% en	18,70%	7,20%	6,9	8,00%	6,40%	8,90%	6,60%	9,80%	7,10%

5.4.2 9 LEVIERS ET 15 OO POUR OPÉRATIONNALISER LE PLAN

Un premier regard quantitatif et transversal sur le plan permet de tirer quelques grands enseignements au niveau des leviers, qui font pour les deux premiers échos aux constats déjà évoqués dans le volet stratégique.

Des moyens variables d'un levier à l'autre dans le prévu et dans le réel : Le plan bio wallon mobilise donc 15 OO et 9 leviers. Si l'ensemble des leviers fait l'objet d'un dispositif de suivi comparable, les moyens financiers qui leur sont alloués sont très variables, comme nous l'avons déjà vu plus haut : les leviers « accompagnement » et « recherche » concentrent à eux seuls plus de 67% du budget total, cette proportion dépasse 81 % lorsque le levier « Promotion » est ajouté laissant 19% pour les 6 autres leviers. Comme souligné à plusieurs reprises dans ce rapport, il convient de rappeler que **le Plan bio wallon ne couvre pas l'ensemble des financements publics en faveur de l'agriculture biologique**. Une part substantielle du soutien financier au bio transite en effet par la PAC et les aides

à l'investissement, faisant du **levier « aides financières » le plus important en volume budgétaire**, bien au-delà des montants directement inscrits dans le plan.

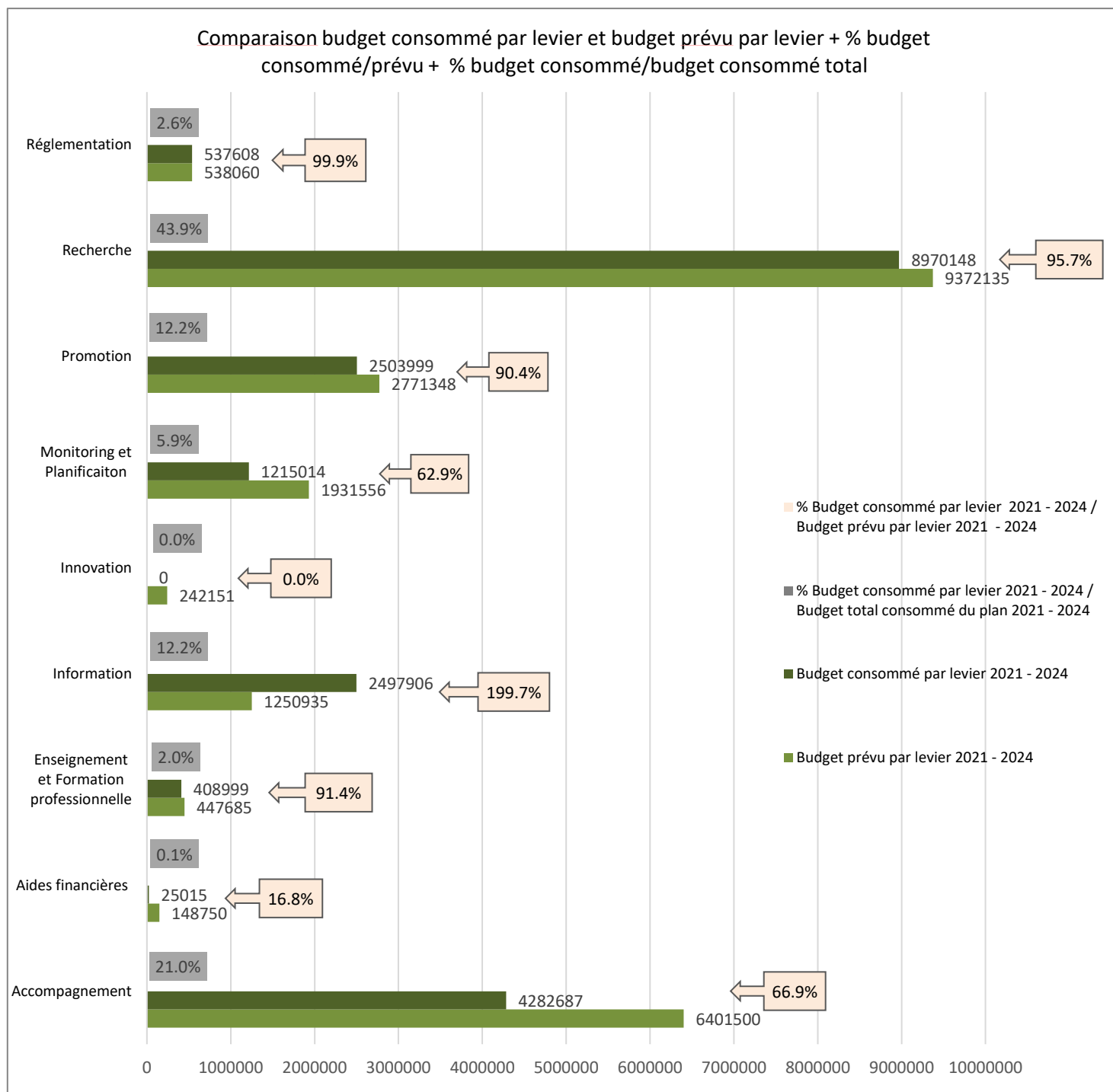
Le graphique ci-dessous compare, pour chaque levier du Plan bio wallon, **le budget prévu sur la période 2021–2024 et le budget effectivement consommé**. Trois niveaux de lecture sont proposés :

- Le taux d'exécution du budget par levier (rapport entre budget consommé et budget prévu, représente en orange clair sur le graphique)
- La part que représente chaque levier dans le budget total effectivement consommé du plan (représenté en gris foncé)
- Les montants absolus permettant de visualiser les écarts budgétaires en valeur (vert clair et vert foncé sur le graphique)

L'analyse montre que, dans la majorité des cas, les écarts observés relèvent davantage d'ajustements ou de sous- ou sur-consommations modérées que de décrochages budgétaires majeurs. Les différences constatées peuvent s'expliquer par des choix opérationnels, des temporalités de mise en œuvre ou des modalités de reporting propres à certains acteurs.

- **Le levier « Recherche » constitue de loin le principal poste de dépense du plan**, concentrant 43,9 % du budget total effectivement consommé sur la période. Le taux d'exécution de ce levier est élevé, avec 95,7 % du budget prévu effectivement utilisé, ce qui témoigne d'une bonne adéquation entre la programmation financière initiale et la mise en œuvre réelle des actions.
- **Le levier «Accompagnement» représente le deuxième poste budgétaire en importance**, avec 21,0 % du budget consommé. Toutefois, son taux d'exécution est sensiblement plus faible (66,9 %), indiquant une sous-consommation par rapport aux montants initialement prévus. **Un constat similaire, bien que d'ampleur plus limitée, s'observe pour le levier «Monitoring et planification», dont le taux d'exécution s'élève à 62,9 %.**
- À l'inverse, **le levier «Information» se distingue par une surconsommation marquée**, avec un budget consommé atteignant près de 200 % du budget initialement prévu. Cette situation doit toutefois être interprétée avec prudence. **Elle s'explique en grande partie par les modalités spécifiques de reporting budgétaire mises en œuvre par Biowallonie**, qui diffèrent de celles d'autres opérateurs. Par ailleurs, la surconsommation observée sur le levier «Information» s'accompagne d'une sous-consommation sur le levier « Accompagnement », également porté par Biowallonie, ce qui suggère une répartition différente de certaines prestations entre actions et leviers. **Ces deux leviers doivent dès lors être analysés conjointement afin d'éviter une lecture biaisée des écarts budgétaires.**
- Enfin, les leviers « **Promotion** » ainsi que « **Enseignement et formation professionnelle** » présentent également des **écarts négatifs**, mais de **moindre ampleur**. Ils restent néanmoins globalement sous-exécutés par rapport aux prévisions.

Ces résultats invitent à **nuancer les perceptions exprimées lors des entretiens et de la préévaluation**, selon lesquelles certaines actions n'auraient pu être menées faute de moyens financiers. L'analyse budgétaire montre en effet que, globalement, les écarts entre budgets prévus et budgets consommés restent limités. Cela suggère l'existence d'un décalage entre la perception des acteurs quant à la disponibilité des budgets et la réalité de leur mobilisation effective.



Des niveaux de réalisation variables d'un levier à l'autre : Une première analyse quantitative, à partir des indicateurs du plan, indique des niveaux de réalisation des actions et des résultats obtenus fort variable d'un levier à l'autre, tant en termes d'avancement opérationnel que d'effets mesurables.

Le tableau ci-dessous présente le niveau d'atteinte des indicateurs par levier à la fin de l'année 2024. Il met en évidence une variabilité marquée des niveaux d'atteinte selon les leviers analysés. Ce tableau a été construit sur la base de l'analyse des rapports de mise en œuvre couvrant la période 2021–2024. Pour chaque action, nous avons examiné dans quelle mesure les indicateurs de réalisation et de résultat avaient été atteints. Conformément à la codification utilisée dans ces

rapports, un indicateur est considéré comme atteint (A) lorsqu'il est signalé comme « V », partiellement atteint (PA) lorsqu'il est signalé comme « +/- », et non atteint (NA) lorsqu'il est signalé comme « X ». Le tableau synthétise ainsi, par levier, le nombre d'indicateurs atteints, partiellement atteints ou non atteints, en intégrant à la fois les indicateurs de réalisation et les indicateurs de résultat. L'analyse met en évidence plusieurs enseignements principaux :

- D'une part, sur l'ensemble des indicateurs analysés pour la période 2021–2024, une part importante est considérée comme atteinte. On observe toutefois un volume non négligeable d'indicateurs partiellement atteints ou non atteints, ce qui révèle des dynamiques contrastées selon les leviers et des degrés d'avancement variables dans la mise en œuvre des actions.
- D'autre part, certains leviers se distinguent par **un taux d'atteinte élevé des indicateurs**. C'est notamment le cas du levier « réglementation », qui présente environ 80 % d'indicateurs atteints, suivi par la recherche (environ 58 %) et par l'enseignement et la formation professionnelle (environ 56 %). Ces leviers semblent bénéficier d'un cadre d'action plus structuré ou de dispositifs de mise en œuvre plus stabilisés. À l'inverse, le tableau met en évidence des leviers présentant un volume plus faible d'indicateurs atteints, tels que les aides financières, l'accompagnement ou encore l'innovation. Ces résultats peuvent suggérer des difficultés spécifiques, liées notamment à la complexité des dispositifs, à des délais de mise en œuvre plus longs, etc.

Il convient toutefois de souligner que les indicateurs, à eux seuls, ne permettent pas d'apprécier pleinement la qualité, la portée ou les effets réels des actions mises en œuvre. C'est pourquoi cette analyse quantitative est systématiquement complétée par une lecture qualitative approfondie, présentée dans les sections suivantes, levier par levier, afin de nuancer les résultats et de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre.

Leviers	Indicateurs atteints	Non atteint	Partiellement atteint	Non complété	# total IR et Ir	Proportion d'indicateurs atteints
Aides financières	8	12	5		25	32%
Innovation		1			1	0%
Enseignement et formation pro.	9	4	2	1	16	56%
Réglementation	8	1	1		10	80%
Information	11	7	4		22	50%
Monitoring et Planification	7	3	3		13	54%
Promotion	14	7	7	1	29	48%
Accompagnement	14	6	14	4	38	37%
Recherche	14	4	5	1	24	58%

Nombre d'actions réservées à la concertation : Enfin, plusieurs leviers intègrent des actions visant explicitement la concertation, que ce soit avec le secteur (réglementation, recherche, promotion) ou avec des publics-cibles spécifiques (notamment les enseignants et formateurs pour le levier « Enseignement et formation professionnelle »). Cette récurrence souligne l'importance accordée par le plan aux logiques de décroisement, de mise en réseau et de prise en compte des besoins

du terrain dans la mise en œuvre des politiques publiques, en échos au point précédent traitant de la gouvernance.

La section suivante présente **l'analyse de la mise en œuvre des différents leviers d'intervention du plan**. L'analyse est structurée de manière homogène afin de faciliter la lecture et la comparaison entre leviers. Pour chaque levier, l'analyse se déroule en deux temps :

- Premièrement, un tableau synthétique présente les objectifs opérationnels auxquels le levier est rattaché
- Deuxièmement, un tableau détaillé regroupe l'ensemble des informations clés relatives aux actions comprises dans le levier. Ce tableau est structuré comme suit :
 - Colonnes 1 et 2 : reprennent le numéro et l'intitulé des actions rattachées à ce levier, tel que défini dans le plan.
 - Colonne 3 : présente le niveau de réalisation de chaque action. Celui-ci correspond à une appréciation synthétique, fondée à la fois sur l'état de réalisation des actions, les avis recueillis auprès des parties prenantes via les entretiens réalisés, et les résultats de la pré-évaluation. Le niveau de réalisation est exprimé de manière qualitative, à l'aide d'un code couleur : actions peu ou pas réalisées (rouge), partiellement réalisées (orange), réalisées mais jugées peu convaincantes (gris), et réalisées de manière satisfaisante (vert).
 - Colonne 4 : la quatrième colonne renseigne la pertinence de l'action pour le développement du secteur biologique. Cette appréciation repose sur les pré-évaluations menées auprès des parties prenantes. Dans la section du document consacrée à l'évaluation des actions, celles-ci ont été invitées à juger la pertinence de chaque action selon une échelle qualitative (++ très pertinent, + pertinent, 0 neutre, – peu pertinent). Pour chaque action, le nombre de réponses positives (++ et +) a été comptabilisé. Une notation de type « 7/8 » signifie ainsi que sept répondants sur huit ont considéré l'action comme pertinente ou très pertinente.
 - Colonnes 5 et 6 : ces colonnes sont consacrées aux aspects budgétaires. Elles indiquent, d'une part, le budget prévu pour l'action dans le plan pour la période 2021 – 2024 (budget prévisionnel) et, d'autre part, le différentiel budgétaire. Ce différentiel correspond, pour chaque action, à l'écart entre le niveau de consommation effective du budget sur la période 2021–2024 et le budget initialement prévu pour cette même période
 - Colonnes 7 et 8 : Enfin, les deux dernières colonnes précisent, pour chaque action, le public cible et les porteurs ou chargés de projet. Un travail de clarification et de redéfinition des publics cibles a été réalisé afin d'assurer une lecture plus cohérente et transversale de l'ensemble des actions.

5.4.3 LEVIER 1 : MONITORING ET PLANIFICATION

OO correspondant	Objectif opérationnel
OO1	Disposer d'une méga base de données centralisées permettant de suivre et d'orienter le développement du secteur bio en Wallonie
OO2	Planifier le développement harmonisé de filières bio régionales

Nº A	Action	Réalisation	Pertinence	Budget prévisionnel	Différentiel budgétaire	Public Cible	Chargés de projet
1_L1	Développer un système d'information intégré sur la production biologique en Wallonie	Peu ou pas réalisé	7/8	1.134.030	56,1%	Autorité publique + Secteur	SPW ARNE DEMNA DAEA SPW ARNE DDRCB DQBEA APAQ-W
2_L1	Recenser et prendre en compte les besoins de terrain des opérateurs bio	Réalisé mais pas convaincant	7/8	281.961	73,4%	Secteur	Socopro
3_L1	Élaborer, suivre et actualiser des plans de développement de filières bio régionales	Réalisé mais pas convaincant	7/8	515.565	72,1%	Autorité publique + Opérateurs + Secteur	Socopro

Le levier « Monitoring et planification » représente environ **7,6 % du budget prévisionnel (2021 – 2025)** du plan bio wallon. Il recouvre deux axes d'intervention distincts :

- La mise en place d'un système d'information intégré sur le secteur biologique
- Un travail de planification des filières bio régionales, fondé sur le recensement des besoins de terrain et l'élaboration de plans de filières.

Plusieurs constats structurants se dégagent :

- **Le développement d'un système d'information intégré (1_L1) est jugé très pertinent par les acteurs, mais l'action est peu ou pas réalisée** faute de moyens (fin 2024, 50% des moyens prévus au total). Les résultats obtenus apparaissent insuffisants au regard des ambitions affichées et des moyens tout de même consacrés. Les attentes exprimées à ce stade convergent vers la mise en place d'un outil véritablement collaboratif et transversal, intégrant non seulement des informations quantitatives sur les opérateurs **mais également des données technico-économiques** structurantes, c'est-à-dire la connaissance des dynamiques de marché (demande actuelle et projetée, nouvelles tendances de

consommation, des débouchés existantes, des potentiels de transformation, des rendements par OT etc.)

- **L'action 2_L1, la démarche de consultation du secteur, suit bien son cours**, sauf la prise en compte systématiques des besoins des opérateurs dans l'orientation des actions du plan. Pour cette action, des questions de co-portage se pose ou de collaboration accrue entre Socopro, en charge de l'action, et Biowallonie, qui entretient un contact étroit et structurel avec les opérateurs ainsi qu'avec le secteur, et constitue un canal privilégié de remontée de leurs besoins.
- **Concernant les plans de filières (3_L1), ceux-ci progressent sur leur élaboration mais peinent à se traduire concrètement.** L'absence de moyens dédiés à leur mise en œuvre, de priorisation claire en fonction des potentiels économiques des filières limite fortement leur portée. Ce décalage ressort de manière récurrente dans les échanges avec les acteurs, pour qui la structuration des filières est essentielle mais insuffisamment outillée dans le plan actuel.

5.4.4 LEVIER 2 : RÉGLEMENTATION

OO correspondant	Objectif opérationnel
OO3	Soutenir, élaborer et appliquer une réglementation bio exigeante, efficace, claire, cohérente et uniforme

N° A	Action	Réalisation	Pertinence	Budget prévisionnel	Différentiel budgétaire	Public Cible	Chargés de projet
4_L2	Elaborer et soutenir l'élaboration d'une réglementation bio efficace et exigeante	Réalisé	7/8	400.010	107,4%	Opérateurs + Secteur	Socopro SPW ARNE DDRCB DQBEA
5_L2	Appliquer la réglementation bio de manière uniforme et transparente	Réalisé	8/8	138.050	78,2%	Secteur	SPW ARNE DDRCB DQBEA

Le levier « Réglementation » représente environ **2,3 % du budget prévisionnel total du plan sur la période 2021 – 2025**. Il porte sur un nombre limité d'actions, mais à **fort enjeu structurant et considérée comme très pertinentes**, dans la mesure où il vise à sécuriser le cadre réglementaire de la production biologique et à organiser le dialogue entre l'administration et le secteur.

Les constats suivants se dégagent :

- **L'action de structuration de la gouvernance réglementaire**, reposant notamment sur des groupes de travail thématiques et sur la Commission consultative de l'agriculture biologique (CCAB), apparaît comme **fonctionnelle et utile** : adoption du ROI du "GT Législation", systématisation des rencontres au sein du GT Législation et du CCAB et prise en compte des avis par l'administration public. Néanmoins, le travail préparatoire réalisé par le GRT législation devrait être approfondi pour rendre les travaux du CCAB plus efficace. Par ailleurs, la **représentation des acteurs de l'aval est insuffisante**, en particulier ceux de la

transformation et de la distribution, au regard des enjeux réglementaires qui les concernent directement.

- **L'action de type « coupole » portée par l'administration**, regroupant la traduction de la réglementation européenne, le suivi des plaintes, ainsi que l'élaboration d'un référentiel d'interprétations régionales, suit globalement son cours. Les enjeux identifiés sont la simplification des procédures et l'amélioration de l'ergonomie de l'outil et sa diffusion.

5.4.5 LEVIER 3 : INFORMATION

OO correspondant	Objectif opérationnel
OO4	Informar de manière complète et centralisée le grand public et les professionnels sur les aspects techniques, réglementaires et économiques liés au bio

Nº A	Action	Réalisation	Pertinence	Budget prévisionnel	Différentiel budgétaire	Public Cible	Chargés de projet
6_L3	Développer un portail web relatif à la production biologique	Peu ou pas réalisé	3/8	95.000	0,0%	Tout public	SPW ARNE DDRCB DQBEA APAQ-W
7_L3	Inclure les publics cibles germanophones de la Région	Peu ou pas réalisé	6/9	44.805	41,9%	Secteur + Opérateurs	SPW ARNE DDRCB Biowallonie APAQ-W
8_L3	Informar les professionnels bio (actuels et à venir)	Réalisé	6/7	1.111.130	223,1%	Secteur	Biowallonie

Le levier « Information et sensibilisation des professionnels » représente environ **5,2 % du budget prévisionnel total prévu par le plan (2021 – 2025)**. Il est **quasi intégralement concentré sur une seule action**, à savoir l'information des producteurs bio actuels et futurs (action 8).

Les constats issus de nos analyses sont les suivants :

- **L'action de création d'un portail web dédié au bio (action 6) n'a pas été réalisée.** Elle a été jugée **non prioritaire**, consommatrice de ressources et peu pertinente par les acteurs (moins de 50 % de pertinence lors de la pré-évaluation). Le manque de moyens internes à l'administration a renforcé ce choix. Un consensus se dégage sur l'inutilité de créer un nouvel outil, au profit d'une meilleure valorisation des portails existants (portail de l'agriculture wallonne, Bio mon choix ...).
- **L'action visant spécifiquement les publics germanophones (action 7) apparaît marginale.** Les livrables produits sont ponctuels, l'impact est faible et le besoin réel limité, les publics concernés maîtrisant majoritairement le français. La pré-évaluation conclut que cette action ne doit pas constituer un levier autonome, mais être traitée au cas par cas.
- **L'action d'information des producteurs bio actuels et à venir (action 8) est globalement bien mise en œuvre.** Les objectifs sont atteints, voire dépassés, en termes de production de contenus (fiches, livrets...) de fréquentation des sites, de présence aux événements,

newsletters et supports spécialisés. La limite principale ne réside pas dans la production d'information, mais dans sa diffusion effective et son appropriation par le terrain. Les partenariats avec les structures-relais professionnelles restent difficiles à structurer, ce qui réduit l'effet levier des actions menées.

5.4.6 LEVIER 4 : ACCOMPAGNEMENT

OO correspondant	Objectif opérationnel
OO5	Sensibiliser et accompagner les opérateurs dans leur conversion/développement en production biologique
OO6	Accompagner le développement de filières bio régionales

N° A	Action	Réalisation	Pertinence	Budget prévisionnel	Différentiel budgétaire	Public Cible	Chargés de projet
9_L4	Renforcer et faire connaître les services d'accompagnement en production biologique	Partiellement réalisé	6/7	48.679	317,8%	Opérateurs + Secteur	Biowallonie Centres pilotes
10_L4	Encourager et faciliter la conversion des opérateurs en production biologique	Réalisé	8/8	2.024.810	50,7%	Opérateurs + Secteur	Biowallonie
11_L4	Diffuser les meilleures techniques et les bonnes pratiques en production biologique	Réalisé	7/7	2.351.795	53,4%	Opérateurs + Secteur	Biowallonie Centres pilotes
12_L4	Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio	Réalisé	8/8	941.106	121,3%	Opérateurs + Secteur	Biowallonie APAQ-W SPW ARNE DDRCB DQBEA
13_L4	Encourager et faciliter le regroupement d'opérateurs bio et le développement de projets de filières bio	Partiellement réalisé	7/7	1.035.110	68,1%	Opérateurs + Secteur	Biowallonie

Le levier « Accompagnement » constitue **un axe important du plan bio wallon, avec 28,4 % du budget total prévu par le plan sur la période 2021 – 2025.**

Ce levier se caractérise par une grande ampleur et une forte hétérogénéité. Il combine des missions très différentes : conseil technique, animation de secteur, outils de marché, structuration de filières, dialogue avec la grande distribution mobilisant des compétences variées (techniques, économiques, commerciales, relationnelles) que l'on peut regrouper en 3 grands axes : information, accompagnement et structuration de filières autour desquels nous organisons les constats.

- **Informier sur les services existants** (Action 9) : L'action visant à informer sur les services existants est partiellement réalisée. Des référents bio ont été désignés dans les centres pilotes, mais certaines initiatives ont été abandonnées en raison de doublons avec d'autres structures. Notons que les actions vers les professionnels du levier Information gagneraient à être intégrées pleinement dans ce levier, pour renforcer la cohérence de l'accompagnement, faciliter le reporting, etc.
- **Accompagnement des opérateurs** (Action 10 et 11). L'accompagnement à la conversion (10) est globalement bien déployé, avec une participation régulière aux réunions et visites « conversion », même si des disparités subsistent selon les maillons (un nombre d'interventions plus important pour les agriculteurs et restaurateurs). Le périmètre de l'action a évolué pour inclure l'accompagnement individuel des opérateurs déjà certifiés et donc un accompagnement au maintien. Toutefois, plusieurs pistes d'amélioration ressortent : la nécessité d'affirmer l'accompagnement au maintien, une mobilisation importante de ressources pour des formats lourds (visites individuelles), alors que des formats collectifs ou hybrides pourraient être davantage utilisés.
- **Concernant la diffusion des techniques (Action 11)**, elle a connu une mise en œuvre contrastée : les centres pilotes ont globalement intégré des actions spécifiques au bio pour la production agricole mais avec des succès variés selon les affinités des différents centres avec le bio. Sur cette question de l'accompagnement et de la diffusion de bonnes pratiques, les complémentarités entre Biowallonie et les centres pilotes doivent être clarifiées (meilleur relais des demandes depuis Biowallonie vers des CP, meilleurs échanges autour des bonnes pratiques et agendas de formations/démonstrations de chacun etc., évitement des redondances de conseillers en particulier vis-à-vis des centres pilotes qui ont bien intégrés la philosophie du bio.
- **Structuration et animation des filières** : l'action 12 a permis la création d'outils utiles (répertoire B2B, bases de données) et l'organisation régulière de rencontres générales et sectorielles. L'action 13 dédié au regroupement d'opérateurs souffre d'indicateurs en deçà des résultats espérés. Ceci s'explique notamment par une confusion au reporting avec les autres actions d'accompagnement. Il apparaît que cette action n'est pas une action de mise en œuvre de l'action « plan de filière » porté par Socopro. Un dialogue avec la grande distribution est prévu à l'action 12, apparaît dilué alors qu'il constitue un enjeu de taille pour stimuler la demande et mériterait un portage fort.
- Soulignons enfin que **l'enquête de satisfaction menée par Biowallonie** (fin 2023, 119 répondant.e.s, dont près de la moitié des producteur.rice.s) met en évidence une

appréciation globalement très positive du rôle de Biowallonie dans le développement du bio régional, avec une note moyenne de 8,5/10.²

Enfin, le levier Accompagnement, malgré qu'il concentre une part de moyens importante, **ne fait pas l'objet d'un comité de concertation** du secteur contrairement à la plupart des leviers. Y remédier permettrait d'augmenter les collaborations, partager-rendre compte des avancées menées, de prendre en compte les suggestions, d'améliorer les liens avec les autres leviers.

5.4.7 LEVIER 5 : AIDES FINANCIÈRES

OO correspondant	Objectif opérationnel
007	Soutenir financièrement les opérateurs du secteur bio

N° A	Action	Réalisation	Pertinence	Budget prévisionnel	Différentiel budgétaire	Public Cible	Chargés de projet
14_L5	Soutenir financièrement la production primaire biologique wallonne	Réalisé mais pas convaincant	5/6	36.250	69,0%	Producteurs	SPW ARNE DA DSA SPW ARNE DA DStA SPW ARNE DPEAI DPE SPW ARNE DDRCB DQBEA SPW ARNE DEE DES

² L'évaluation qualitative des services fait aussi apparaître un **consensus quasi général sur l'utilité des conseils techniques**, largement jugés très utiles. Les formations pratiques sont également bien évaluées, de même que les visites de salons à l'étranger. La journée annuelle de réseautage est perçue comme utile par une majorité des participant-e-s, mais de manière plus contrastée que les services d'accompagnement technique. L'enquête permet également d'identifier plusieurs pistes d'amélioration. Les répondant-e-s expriment des attentes accrues en **matière de conseils techniques spécialisés** (fertilisation, innovations, techniques culturales, désherbage, ABC), de **visites d'acteurs innovants** et de **lieux de production ou de vente**, ainsi que de **développement et de structuration des filières**. La **communication et l'information sur le bio**, ainsi que l'accompagnement de projets, apparaissent également comme des **leviers à renforcer**, de même que le travail sur la demande et la sensibilisation des consommateurs. Enfin, certains services sont identifiés comme manquants. Les besoins exprimés portent notamment sur un **accompagnement économique et en comptabilité**, un soutien spécifique aux petites structures locales, un appui à la reconversion et à la professionnalisation (vente, bio, entrepreneuriat), ainsi qu'un meilleur **retour et décryptage des politiques publiques**, en particulier de la PAC. Les répondant-e-s soulignent aussi l'intérêt **de valoriser davantage les recherches et expériences menées dans les pays frontaliers**, afin d'en tirer des enseignements concrets pour le contexte wallon.

15_L5	Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes	Partiellement réalisé	7/7	56.250	0,0%	Transformateurs + distributeurs	SPW ARNE DA DStA SPW ARNE DPEAI DPE SPW ARNE DDRCB DQBEA SPW EER DI
16_L5	Soutenir financièrement la restauration et la consommation biologiques wallonne	Partiellement réalisé	6/7	56.250	0,0%	Restaurateurs + consommateurs	SPW ARNE DA DGOM SPW ARNE DDRCB DQBEA
17_L5	Soutenir financièrement le secteur bio wallon de manière transversale	Peu ou pas réalisé	5/6	0	0,0%	Secteur	SPW ARNE DA DStA SPW EER DEFP

Le levier « Aides financières » **ne représente que 0,71 % du budget total du Plan bio wallon**, ce qui en fait, en apparence, le levier le moins doté. Cette lecture doit toutefois être fortement nuancée, dans la mesure où les aides substantielles issues de la PAC en faveur du secteur biologique, de l'ordre de ± 20 millions d'euros par an, ne sont pas intégrées dans le périmètre budgétaire du plan. À titre indicatif, ces montants s'élèvent à environ 20 millions d'euros en 2021 et 2022, à près de 22 millions d'euros en 2023 et à environ 21 millions d'euros en 2024. Bien que relevant de ce levier, ces aides structurantes ne sont donc pas comptabilisées dans l'analyse budgétaire du Plan bio wallon, ce qui contribue à sous-estimer fortement son poids réel.

L'analyse des différentes actions permet de statuer sur les points suivants :

- Dans les faits, ce levier aura essentiellement permis de **maintenir et majorer les aides existantes de la PAC** en faveur des producteurs bio, (avec une augmentation du nombre d'exploitations et de surfaces concernées, et du montant unitaire des aides) et de la transformation-commercialisation. Hormis l'appel UE vers les écoles et l'action « coup de pouce - du local dans l'assiette » pour la restauration (menée par le SPW Développement durable) et les projets relocalisation dont la majorité retenus visaient un mode de production bio, les actions du levier ne sont pas parvenues à engranger des financements additionnels.
- Plusieurs ambitions affichées dans le plan n'ont pas abouti : **aucune majoration significative du bio** n'a été obtenue dans d'autres politiques publiques (eau, emploi, groupements, économie), à l'exception du MECAP bio apparue fin 2024, ce qui limite fortement l'effet de levier du plan. Les aides spécifiques à la certification, en particulier pour la transformation et la restauration (actions 15 et 16) , n'ont pas été mises en œuvre pour des raisons budgétaires.

- L'action la plus stratégique (action 17) visant à explorer des moyens de financement alternatifs n'a pas été mise en œuvre. Si cette action n'est pas jugée des plus pertinentes par les contributeurs de la pré-évaluation, elle semble particulièrement opportune à l'évaluateur, en particulier dans un contexte de tension sur les investissements, la transmission et la structuration économique des filières. Il s'agit demain d'associer les banques et les acteurs financiers comme partenaire du plan et de développer des outils de financement adaptés au bio (prêts bonifiés, garanties, mécanismes, hybrides)
- ➔ Les pré-évaluations et entretiens convergent : **le potentiel de ce levier, au cœur de la cohérence externe du plan, est important**, mais il n'a pas été pleinement exploité dans le plan actuel. Il constitue pourtant un levier clé pour sécuriser les trajectoires de conversion, renforcer la transformation locale et soutenir la structuration des filières bio à moyen et long terme. À ce titre, ce levier apparaît également déterminant pour accompagner la transition du système agro-alimentaire, laquelle nécessite un appui public transitoire afin d'atteindre un seuil de maturité économique et organisationnelle.

5.4.8 LEVIER 6 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

N° OO	Objectif opérationnel
OO8	Former les (futurs) professionnels du système alimentaire aux spécificités de la production biologique

N° A	Action	Réalisation	Pertinence	Budget prévisionnel	Différentiel budgétaire	Public Cible	Chargés de projet
18_L6	Généraliser la prise en compte du mode de production biologique dans l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle	Réalisé mais pas convaincant	7/7	107.915	48,1%	Formateurs, enseignants, étudiants + Secteur	Prestataire « Formation bio » : Comité de concertation « Enseignement et Formation professionnelle » SPW EER DEFP DFP
19_L6	Former et outiller les formateurs et maîtres de stage en production biologique	Réalisé	7/7	251.855	93,6%	Formateurs, enseignants, étudiants	Prestataire « Formation bio »
20_L6	Communiquer sur l'offre de formation en production biologique	Réalisé	7/7	87.915	138,0%	Etudiants + Secteur	Prestataire « Formation bio »

Le levier « Enseignement et formation professionnelle » représente **moins de 2 % du budget total prévisionnel** du plan bio wallon (2021 – 2025). Il convient toutefois de préciser que cette part ne reflète pas **l'ensemble des moyens publics consacrés à la formation en agriculture biologique** : la

composante « bio » des budgets de formation professionnelle agricole gérés par le SPW EER n'est pas intégrée dans ce périmètre (action existante par ailleurs à l'élaboration du plan). Il vise à intégrer durablement l'agriculture biologique dans l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle agricole, à travers trois actions complémentaires (18 à 20).

- Une grande **valeur ajoutée** du plan sur ce levier réside dans le défrichage de ce vaste secteur, la **compréhension des possibles** et la rencontre des acteurs (action 18 de mise en place d'un comité de concertation « enseignement et formation professionnelle », aujourd'hui opérationnel. L'intégration de **critères favorables au bio dans les appels à projets** de formation professionnelle agricoles, pilotés par le SPW EER est une autre réussite de ces actions.
- Ces avancées restent néanmoins fragiles : les référentiels actuels (outil de la FWB pour encadrer l'enseignement) permettent l'intégration du bio sans jamais l'imposer. En pratique, la présence du bio dépend encore largement de l'engagement individuel des enseignants et formateurs, et des pouvoirs organisateurs. **La modification des référentiels apparaît alors comme un levier important.**
- L'action 19, visant à former et outiller les formateurs et maître de stage est globalement bien mise en œuvre (organisation de formations, rencontres entre formateurs, mise à disposition de ressources pédagogiques). Les indicateurs de réalisation sont atteints, mais l'impact reste inégal selon les publics. Ainsi, l'accompagnement des maîtres de stage, n'en est encore qu'à ses débuts. Les retours de terrain confirment que l'enjeu principal n'est pas le manque d'outils, mais leur appropriation concrète dans les dispositifs existants.
- L'action 20, visant à communiquer sur l'offre de formation bio, a bien été mise en œuvre. En effet, une base de données recensant l'offre de formation bio a été développée sur le site de Biowallonie. Néanmoins, l'intégration dans les portails généralistes (Forem) reste incomplète et la diffusion vers les publics cibles limitée. En l'état, la visibilité de l'offre de formation bio reste fragmentée, ce qui limite l'effet levier recherché par le plan.

Notons que les budgets n'auront pas permis de reconduire le marché public (marché de 2 ans, sur les 5 ans du plan opérationnel) des prestataires qui mènent ces actions, engageant une perte d'efficacité du plan puisque beaucoup de développements ont été menés en première phase et n'ont été valorisés que peu de temps.

5.4.9 LEVIER 7 : PROMOTION

Nº OO	Objectif opérationnel
OO9	Développer une communication efficace, pertinente et cohérente autour de la production biologique, adaptée aux publics cibles
OO10	Susciter et déclencher l'acte d'achat de produits biologiques wallons, à domicile et hors domicile
OO11	Elargir le champ d'expertise et les sources de financements pour la promotion des produits biologiques wallons

N° A	Action	Réalisation	Pertinence	Budget prévisionnel	Différentiel du budget	Public Cible	Chargés de projet
21_L7	Construire les actions promotionnelles en concertation avec le secteur bio	Réalisé mais pas convaincant	6/7	43.610	67,7%	Secteur	APAQ-W
22_L7	Renforcer l'identité du bio wallon dans les actions de promotion	Partiellement réalisé	7/7	128.300	34,9%	Consommateurs + Secteur	APAQ-W
23_L7	Interagir de manière appropriée avec les médias et les relais d'opinion	Réalisé	7/7	191.733	61,7%	Consommateurs + Secteur	APAQ-W Socopro
24_L7	Informar les consommateurs sur la production biologique	Partiellement réalisé	7/7	1.484.100	114,7%	Consommateurs	APAQ-W
25_L7	Promouvoir les produits	Réalisé mais pas convaincant	5/6	800.190	71,9%	Consommateurs	APAQ-W
26_L7	Mobiliser des ressources extérieures à celles de l'APAQ-W	Partiellement réalisé	3/7	123.415	27,7%	Consommateurs	APAQ-W

Le levier « Promotion » représente environ **12 % du budget total** du plan bio wallon et constitue le **seul levier de stimulation de la demande des ménages**. Il est quasi exclusivement porté par l'APAQ-W et décliné à travers six actions (21 à 26), couvrant la concertation avec le secteur, la visibilité du bio dans la promotion générale, la relation aux médias, l'information des consommateurs, la promotion des produits et la mobilisation de ressources extérieures. Quelques constats par actions :

- L'action 21, est réalisée mais pas tout à fait convaincante. Le comité de concertation « Promotion » est opérationnel, se réunit régulièrement et le secteur bio est consulté tant via ce comité que via l'Assemblée sectorielle bio du Collège des producteurs. Les plans opérationnels annuels de l'APAQ-W intègrent désormais une section spécifique dédiée au bio. Toutefois, un **décalage persistant** est relevé entre la concertation formelle et la perception, par une partie du secteur, de la traduction opérationnelle des avis formulés. Les acteurs pointent un **manque de retour systématique** sur la manière dont leurs recommandations sont prises en compte. Cette frustration alimente l'idée que le comité est davantage un espace de consultation qu'un réel lieu de co-décision. Il convient cependant de **nuancer l'interprétation dominante** selon laquelle le Conseil d'administration de l'APAQ-W bloquerait structurellement la promotion du bio : les éléments disponibles indiquent qu'une intervention directe du CA n'est intervenue que dans un cas précis, sans remise en

cause du fond des demandes du secteur. La limite semble donc relever moins d'un blocage décisionnel que des **contraintes inhérentes au cadre institutionnel** et aux équilibres propres à une agence généraliste.

- L'action 22, concernant le renforcement de l'identité bio wallonne dans la promotion générale, est partiellement atteinte. Le visuel « Bio mon choix » est désormais utilisé de manière systématique (depuis 2021) et sa notoriété progresse. L'identification des opérateurs bio dans les campagnes transversales s'est améliorée depuis 2023, notamment via un guide de bonnes pratiques. Néanmoins, le secteur juge cette progression **lente et insuffisamment différenciante**. Le bio reste souvent intégré à des messages généraux, sans discours spécifique fort sur ses valeurs ajoutées (santé, environnement, modèle agricole). Cette difficulté renvoie à une question plus structurelle : la capacité d'une agence défendant l'ensemble de l'agriculture wallonne à porter une **promotion bio affirmée et impactante**, sans tension interne.
- L'action 23 est globalement réalisée. Une revue de presse hebdomadaire est diffusée, des dossiers de fond existent pour anticiper d'éventuelles polémiques, et les rares corrections de fausses informations (notamment en 2024) ont été apportées de manière adéquate. Certaines sous-actions (media training, « debunking » systématique) n'ont pas été mises en œuvre, car jugées non prioritaires.
- L'action 24 est partiellement réalisée. Les campagnes d'information sont en deçà des objectifs initiaux, et il y a un manque de campagnes continues et de présence sur le terrain. En revanche, la présence sur les réseaux sociaux est régulière et en croissance, et la notoriété de l'Eurofeuille progresse globalement. Dans la foulée du constat négatif de l'action 22, à la pré-évaluation, les campagnes sont souvent jugées peu attractives, ce qui limiterait leur impact sur les comportements d'achat. Notons que nous n'avons pas, dans le contexte, de cette évaluation, analysé lesdites campagnes ou la stratégie marketing de l'agence.
- L'action 25, concernant la promotion des produits et opérateurs bio wallons, est réalisée mais jugée peu convaincante. Les outils de géolocalisation fonctionnent bien et recensent un nombre important d'opérateurs, mais leur fréquentation reste limitée. Les animations en grande distribution et la mise en valeur d'opérateurs existent, mais avec des retombées jugées modestes. Les campagnes spécifiques par filière, initialement prévues, n'ont pas été mises en œuvre faute de budget. Le secteur souligne ici un **manque de ciblage stratégique**, notamment en B2B, totalement absent du périmètre d'action actuel (et non prévu par le plan).
- Enfin, la mobilisation de ressources extérieures à celles de l'APAQ-W (action 26) a été partiellement réalisée. Des démarches de prospection ont été menées et des partenariats institutionnels ont été établis (Agence Bio, VLAM). Plusieurs candidatures européennes ont été introduites en début de période et ont obtenu de bonnes évaluations, sans être retenues en raison des contraintes budgétaires des programmes et/ou de la non éligibilité des partenaires chefs de fil proposés (ceux-ci ayant déjà un autre projet retenu). Par la suite, l'APAQ-W n'a plus déposé de projets, faute de capacité interne suffisante pour être chef de fil et en raison de sa dépendance à l'égard de partenaires pour le portage des dossiers. Un succès récent en fin de période, avec l'obtention d'un cofinancement européen pour les années 2026-2028, confirme toutefois la pertinence de cette piste, tout en soulignant sa fragilité structurelle sans renforcement des moyens dédiés.

Pris dans leur ensemble, les résultats du levier Promotion mettent en évidence une situation paradoxale : les actions sont globalement réalisées (souvent de manière conforme aux objectifs fixés), les arbitrages budgétaires et stratégiques sont explicités et documentés, et pourtant le niveau d'adhésion du secteur bio reste faible. Ce décalage ne s'explique ni par une absence de concertation, ni par un blocage systématique du conseil d'administration, mais plutôt par une tension structurelle

entre les attentes du secteur bio en matière de messages forts, différenciants et orientés valeurs et le positionnement institutionnel de l'APAQ-W comme agence généraliste soumise à des équilibres internes et à des contraintes de discours.

A cela s'ajoute une question sensible de moyen de légitimité : la part de la dotation consacrée au bio (environ 8 % aujourd'hui) qui est en deçà du poids du bio dans l'agriculture wallonne, tandis que les cotisations additionnelles imposées aux opérateurs bio renforcent un sentiment de déséquilibre. Si l'on considère le budget total de la dotation à l'APAQ-W en 2025 (6.435.000), la part consacrée à des actions 100% bio est d'environ 5%. Toutefois, si l'on ne considère que la partie opérationnelle de cette dotation, l'APAQ-W précise que l'effort financier en faveur du bio est en augmentation, passant d'environ 17 % en 2019 à plus de 30 % aujourd'hui.

En définitive, le levier Promotion soulève moins un problème de mise en œuvre que de **choix stratégiques de portage**, de clarté des objectifs et de capacité à assumer une promotion bio réellement distinctive. Cette question dépasse le seul cadre opérationnel et interroge directement l'architecture institutionnelle du plan.

5.4.10 LEVIER 8 : RECHERCHE

Nº OO	Objectif opérationnel
0012	Renforcer la cohérence et le lien avec les besoins de terrain des activités de recherche en production biologique
0013	Développer la recherche en production biologique
0014	Améliorer le transfert des connaissances en production biologique

Nº A	Action	Réalisation	Pertinence	Budget prévisionnel	Différentiel du budget	Public Cible	Chargés de projet
27_L8	Renforcer la planification et la coordination de la recherche en production biologique	Partiellement réalisé	5/7	229.300	0,0%	secteur	SPW ARNE DDRCB DRD Structure de recherche
28_L8	Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique par le biais d'appels à projets	Réalisé	5/6	3.521.675	105,9%	secteur	SPW ARNE DDRCB DRD
29_L8	Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique au CRA-W	Réalisé mais pas convaincant	3/6	4.193.450	114,5%	producteurs	CRA-W

30_L8	Intégrer la recherche wallonne en production biologique dans les projets, programmes et réseaux de recherche régionaux, nationaux et européen	Partiellement réalisé	5/6	755.510	0,0%	producteurs	SPW ARNE DDRCB DRD SPW EER DRDT CRA-W
31_L8	Capitaliser et faciliter le transfert des résultats de la recherche en production biologique vers les utilisateurs	Réalisé mais pas convaincant	5/6	672.200	65,2%	secteur + acteurs de la recherche	CRA-W

Le levier « Recherche » constitue de loin le levier le plus doté du plan bio wallon, **avec environ 40 % du budget total.**

Constats par action :

- L'action 27 partiellement réalisé. Les structures prévues ont bien été mises en place : création du Comité régional de la recherche en production biologique (CRR-PB) et désignation de référents bio au sein des structures de recherche. Toutefois, **ces instances sont peu actives et peu fréquentées**, avec un nombre limité de réunions et une participation inégale des acteurs, notamment du secteur et du monde académique. Surtout, **aucun plan de recherche bio global et pluriannuel n'a été élaboré à ce stade**, principalement par manque de ressources humaines. En l'absence de ce cadre stratégique, la coordination repose davantage sur des arbitrages ponctuels que sur une vision partagée des priorités de recherche.
- Concernant l'action 28, des appels à projets spécifiques à la production biologique ont bien été lancés de manière récurrente à partir de 2022. Alors qu'ils ont été déterminés par le CRR-PB, le choix des **thématiques pour ces appels à projets, sont jugées parfois peu spécifiques au bio**, insuffisamment connectées aux enjeux réels du secteur et manquant de veilles internationales.
- L'action 29, la recherche menée par le CRA-W, est l'action la plus dotée du levier, mais aussi celle **dont la pertinence est la plus contestée**. Sur le plan formel, l'action est bien mise en œuvre : poursuite de recherches de long terme, lancement de nouvelles investigations, stabilisation partielle des équipes de recherche en 2024 et mise en place de comités de consultation thématiques. Néanmoins, un décalage important subsiste entre les indicateurs de réalisation positifs et la perception du secteur. Les critiques récurrentes portent sur une recherche jugée insuffisamment spécifique au bio, menée dans des conditions qui ne reflètent pas pleinement les contraintes du mode de production biologique, et sur une prise en compte jugée insuffisante des besoins exprimés par les opérateurs. Ces critiques sont difficiles à objectiver, mais elles traduisent un déficit de confiance persistant.
- L'action 30, d'intégration aux réseaux nationaux et européens, est partiellement réalisé. La Wallonie participe à certains réseaux européens (CORE Organic, workshops), et une étude sur les sources de financement a été réalisée. Toutefois, aucun nouveau projet de recherche

en production biologique mené par un consortium européen (dans le cadre du Agroecology Partnership) n'a effectivement intégré d'acteurs wallons durant la période. La veille et le suivi des opportunités européennes restent limités, alors même que ces programmes représentent des volumes financiers bien supérieurs aux moyens régionaux.

- L'action 31, sur les transferts de résultats de recherche, est partiellement mise en œuvre. Des outils existent (FREDO, socles de connaissances, publications, diffusion via le CRA-W et BioWallonie), mais leur usage reste faible et leur actualisation incomplète. Les indicateurs utilisés (nombre de publications, d'événements, de participants) rendent mal compte de l'appropriation réelle des résultats par les utilisateurs finaux. Plusieurs acteurs estiment que cette mission devrait être couverte de manière plus structurelle par la dotation du CRA-W, plutôt que via des subventions annuelles spécifiques.

Pris dans leur ensemble, les résultats du levier « Recherche » mettent en évidence plusieurs tensions structurantes : le levier est très fortement doté budgétairement mais son impact perçu par le secteur est considéré insatisfaisant. La gouvernance est formellement en place mais insuffisamment animée et mobilisatrice. L'absence d'un plan de recherche bio pluriannuel et global constitue un point de fragilité importante. Enfin, un enjeu central de confiance : malgré des résultats formels positifs, la recherche bio wallonne souffre d'une reconnaissance limitée par le secteur, faute d'indicateurs capables de démontrer clairement la spécificité, la pertinence et l'utilité concrète des travaux menés.

Plusieurs pistes d'amélioration pour renforcer l'efficacité de ce levier, pour partie déjà envisagée par le CRA-W :

- Remobiliser les acteurs du secteur bio et de la recherche autour d'une gouvernance active qui s'attèlera à mettre en place un plan de recherche pluriannuel concerté. Améliorer la remontée d'avis sur la qualité des méthodes agricoles utilisées, à partir de l'expertise de terrain des vulgarisateurs est également un sujet de gouvernance outre celui même du transfert de résultats de recherche.
- Intégrer les sujets de la transformation et distribution mais aussi du technico-économique, des externalités, des orientations stratégiques (filières etc.).
- Systématiser la veille scientifique et le partenariat au niveau européen, afin d'éviter les redondances et capter des financements complémentaires
- Stabiliser les équipes de recherche en quête de budgets de recherche structurels : la forte mobilité des chercheurs, liée à la prépondérance de contrats de courte durée, fragilise la continuité des travaux, la capitalisation des connaissances et la relation de confiance avec le secteur.

5.4.11 LEVIER 9 : INNOVATION

N° OO	Objectif opérationnel
0015	Améliorer en continu le système de qualité et les modes de production et de consommation biologiques

N° A	Action	Réalisation	Pertinence	Budget prévisionnel	Différentiel du budget	Public Cible	Chargés de projet
32_L9	Explorer les pistes d'amélioration du système de qualité et des modes de production et de consommation biologiques	Peu ou pas réalisé	2/6	242.151	0,0%	secteur	SPW ARNE DDRCB DQBEA

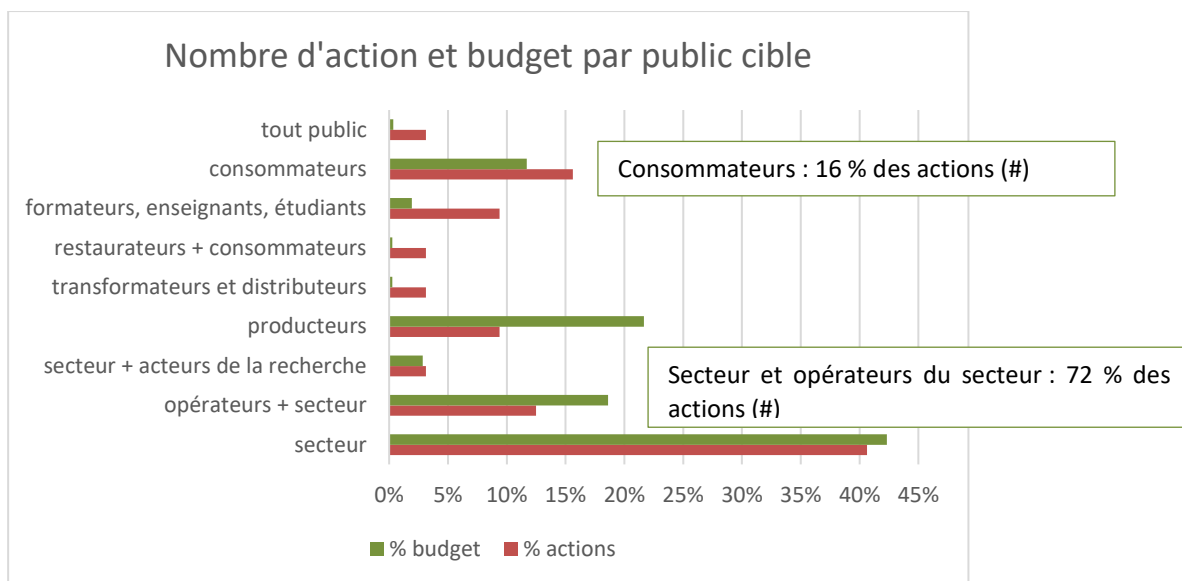
Bien qu'identifié comme un levier à part entière, il n'a donné lieu à aucune mise en œuvre concrète sur la durée du plan. L'unique action prévue n'a pas été réalisée et a été jugée peu pertinente lors de la pré-évaluation. L'absence de mise en œuvre s'explique principalement par un manque de ressources humaines et de mobilisation d'un budget dédié au sein de la DQBEA.

5.4.12 ANALYSE PAR PUBLICS CIBLES : UN PLAN ORIENTÉ VERS L'OFFRE ET LA PRODUCTION PRIMAIRE

Le graphique ci-dessous est construit sur base d'une simplification des Publics-cibles mentionnés dans le plan pour chaque action (catégories trop nombreuses pour permettre une analyse).

Il montre qu'une toute grande majorité des actions et budgets prévisionnels du plan sont orientés vers le secteur bio (producteurs, transformateurs, restaurateurs, distributeurs) et à l'intérieur du secteur vers les producteurs. Les publics-cibles (établis par actions) sont peu distinctifs : très peu d'actions ciblent directement les maillons aval ou certains sous-publics (transfo, distributeurs, GMS ...). Au sein des actions communes, **la majorité s'adresse à la production** (par exemple : les sujets de recherche sont fléchés sur la production, les cibles anticipées pour les actions du levier accompagnement s'adressent également aux producteurs).

Ainsi, les moyens mis à disposition pour stimuler la demande semblent très faibles. Pour nuancer cette situation, rappelons que d'une part, le plan est sous l'unique tutelle de la Ministre de l'Agriculture (qui s'occupe de l'Agriculture et non des entreprises agroalimentaires) et a été établi dans un contexte où la demande en bio avait toujours excédé l'offre.



5.5 CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION DU VOLET OPÉRATIONNEL

S'il n'est pas réellement possible de produire une image exhaustive des résultats obtenus par le plan, les grands acquis du plan peuvent être énoncés comme suit :

- 1) **Le plan - et c'est sans doute sa première vertu - génère énormément d'occasions de dialogue avec le secteur** et les différents opérateurs actifs dans le bio, publics et privés, et **de prise en compte de leurs attentes.**
- 2) **Le plan a servi de rampe de lancement**, d'embryon, pour différents sujets : le système de données, les plans de filières, les interventions au niveau de l'enseignement, des tentatives de cohérence externe... Des résultats sont là mais ils pourront être intensifiés dans la suite du temps avec des effets leviers importants attendus. Notons aussi que des actions entreprises par d'autres (coup de pouce, green deal cantine durable, travail sur les marchés publics durables) vont également pouvoir être mobilisé pour systématiser la commande publique. Historiquement, de telles mesures publiques ont contribué au développement du bio mais aussi à la structuration des filières wallonnes, notamment avec un certain degré d'aboutissement concrétisé par l'émergence des Hub wallons. Toutefois, les soutiens politiques à la demande, qui sont nécessaires pour la structuration de filières, sont aujourd'hui en régression (gratuité des repas, annulation décret gratuité des repas, augmentation TVA), et impactent les commandes de repas.
- 3) **Le plan assure, de façon attendue, des missions structurelles de nature publique**, dépendant des compétences régionales et nécessaires au développement du secteur : la recherche, les missions réglementaires, l'accompagnement technique (même s'il est délégué), la promotion institutionnelle, les aides financières publiques. Les actions y relatives sont corrélées de plus ou moins de succès et surtout de plus ou moins de satisfaction du secteur qui est le premier bénéficiaire du plan. Satisfaction haute pour le réglementaire, l'accompagnement. Basse dans le cas de la recherche et de la promotion. Ces difficultés apparaissent en partie structurelles et historiques, liées au positionnement institutionnel des acteurs, aux attentes élevées du secteur et à un déficit de confiance. Elles appellent moins à des ajustements marginaux que des évolutions profondes de portage, de stratégie et de priorisation.

- 4) **En écho aux benchmark menés, le plan est absent et/ou peu présent sur différents aspects :**
- a. **Certains enjeux qu'il a identifiés sans les mettre en œuvre pleinement** (plan pluriannuel de la recherche, plateforme d'information, traduction vers l'allemand, innovation dans les financements, le système d'information intégré, diverses actions de promotion et accompagnement).
 - b. **Certains sujets avec effet de levier important qu'il ne saisit que très peu** : la stimulation de la demande qui n'est approchée que par la promotion sans envisager d'autres axes comme la négociation avec la GMS, la structuration de filières assortie de capacité comme moyen de développement stratégique, la promotion en B2B et la sécurisation de débouchés.
 - c. Plusieurs actions visant la cohérence externe (intégration du bio dans d'autres politiques), ou la **mobilisation de financements alternatifs** sont restées largement non mises en œuvre, alors même que le plan souffre d'un manque de moyens pour atteindre ses ambitions. Cela pose la question non seulement des ressources, mais aussi de **l'optimisation des modalités d'action actuelles**.
- 5) **Le plan est perfectible**, les pages précédentes mentionnent nombre de pistes pour améliorer l'efficacité du plan en évitant les quelques redondances, la dilution d'enjeux stratégiques (ex : GMS dans une sous-action de l'accompagnement) ou encore en améliorant la gouvernance à l'échelle des leviers.

6. RECOMMANDATIONS POUR L'HORIZON 2026-2030 DU PLAN

L'objectif de cette section est de proposer une version revue du Plan bio 2030 pour la période 2026-2030.

Cette refonte du plan porte sur plusieurs niveaux qui sont autant de sections du chapitre :

- La description des principes, lignes de force sur lesquels repose la refonte du plan ;
- Une reformulation des objectifs stratégiques (OS) et des objectifs opérationnels (OO) ;
- Des recommandations en termes de gouvernance ;
- La liste d'actions proposées pour la deuxième phase opérationnelle du plan (2026-2030).

La proposition repose sur l'ensemble des volets de l'évaluation à mi-parcours :

- La réactualisation des enjeux du secteur par le prisme de l'analyse systémique ;
- L'évaluation des volets stratégique et opérationnel du plan ;
- L'exploration du benchmarking ;
- Les ateliers menés avec l'ensemble des acteurs du secteur.

Ces différentes étapes nous ont ainsi permis d'identifier les principes devant sous-tendre la refonte du plan et de reconstituer sa chaîne logique d'intervention (s'assurer que les enjeux renouvelés sont bien rencontrés par la proposition OS-OO-Actions et associés à des résultats attendus qui eux-mêmes assurent l'impact du plan sur le moyen-long terme). Voir à ce sujet le mindmap à l'Annexe 7 qui préfigure les actions proposées plus loin dans ce chapitre et leur lien avec les réponses attendues venant du plan pour faire face aux enjeux du secteur.

6.1 PRINCIPES SOUS-TENDANT LA PROPOSITION DE RÉVISION DU PLAN³

Plusieurs principes, lignes de force, sous-tendent notre proposition.

L'exposé de ces principes est nécessaire afin d'explicitier en une vision concrète les différents éléments de l'étude pour la refonte du plan et de permettre d'arbitrer les choix politiques et financiers à opérer pour le Plan opérationnel 2026-2030.

Ces principes sont au nombre de 6, 3 principes liés au contenu du plan (1-2-3), 1 principe lié à la gouvernance du plan et 2 principes d'optimisation formelle et opérationnelle du plan (5-6) :

1. Un accent plus important autour de la nécessaire stimulation de la **demande** ;
2. La **reconnaissance des externalités positives** du secteur bio et la prise en compte de cette dimension dans différents axes d'actions (Recherche, financements...) ;
3. En parallèle d'une intensification des actions de stimulation de la demande, **un renforcement des aspects économiques et de marché au niveau de l'offre** avec par exemple, l'élargissement du périmètre de l'accompagnement aux aspects technico-économiques et des efforts additionnels pour la structuration des filières ;
4. Une **gouvernance** améliorant la cohérence externe du plan et son portage politique afin de diversifier les sources de soutien financier et de renforcer l'efficacité de l'action publique ;
5. Une proposition de refonte des OS et OO vers plus de pertinence et de cohérence ;

³ Le cahier des charges prévoyait que l'étude débouche sur une esquisse concrète d'opérationnalisation du volet stratégique du plan actuel ainsi que sur des recommandations stratégiques pour le prochain plan. Dans les faits, le changement de contexte et les constats tirés de l'évaluation invitent à reprendre dès demain le volet stratégique du plan : ses OS et leur articulation à un nouveau set d'oo-actions ainsi que sa gouvernance.

6. Un set d'actions basé sur une logique de **poursuite du travail engagé** depuis 2021 et la sélection de **nouvelles actions** choisies pour leur **effet levier attendu et/ou leur coût limité**.

6.1.1 UN ACCENT PLUS IMPORTANT AUTOUR DE LA NÉCESSAIRE STIMULATION DE LA DEMANDE

Après plusieurs années de croissance ininterrompue du secteur à la fois en termes de production et de parts de marché, le bio a souffert ces dernières années d'un ralentissement voire d'un certain recul. Même si l'on observe une reprise à la hausse de la consommation en 2023 et 2024, il subsiste néanmoins une disparité forte des équilibres entre l'offre et la demande selon les filières. Par ailleurs, cette demande reste insuffisante pour tirer le développement attendu du secteur. La santé d'un secteur se mesure fortement par le prisme du niveau de la demande et a fortiori, le secteur bio ne déroge pas à ce principe.

L'évaluation du plan montre l'importance des efforts mis sur l'offre et la faiblesse de l'action au niveau de la demande pour laquelle seul le levier promotion est mobilisé.

L'exploration des politiques européennes et en particulier de l'intéressant cas danois montre comment une stratégie de stimulation de l'offre par la stimulation de la demande peut être vertueuse et profitable à l'ensemble des maillons.

Inspiré du Danemark et de l'Allemagne, notre proposition de plan propose ainsi une petite révolution « copernicienne » en plaçant la demande comme « première de cordée ». Des actions diversifiées sont ainsi proposées : outre la communication institutionnelle, l'intensification du dialogue avec la GMS est proposée comme levier essentiel ainsi que la nécessaire autonomisation du secteur bio en termes de communication.

6.1.2 LA RECONNAISSANCE DES EXTERNALITÉS POSITIVES DU SECTEUR BIO ET LA PRISE EN COMPTE/VALORISATION DE CETTE DIMENSION DANS DIFFÉRENTS AXES D' ACTIONS (RECHERCHE, SOUTIEN POLITIQUE, FINANCEMENTS...)

Plus qu'un principe conceptuel, la reconnaissance des externalités positives du bio est une condition importante afin que la multifonctionnalité du secteur soit prise en compte à différents niveaux d'actions et notamment :

- Au travers de l'enjeu de gouvernance et du portage politique, afin que toutes les politiques bénéficiant directement ou indirectement du bio soutiennent le secteur pour les bénéfices qu'il apporte (eau, santé, biodiversité, changement climatique, emploi, économie locale... ; voir plus haut) ;
- Au travers des axes de recherche, afin de pouvoir mesurer et objectiver les externalités. Il est essentiel d'objectiver les effets du bio (comme l'amélioration de l'environnement ou l'augmentation de l'emploi). De plus, la conversion en bio n'a pas les mêmes effets sur l'environnement partout. L'effet environnemental est plus important, par exemple, pour une exploitation située près d'un cours d'eau.
- En termes d'innovation, au travers de mécanismes de marché compensant les bienfaits du bio : au même titre que des études prouvent les bienfaits de l'agriculture biologique, de nombreuses études démontrent les externalités négatives de l'agriculture conventionnelle. Ceci rejoint le débat entre, d'une part, le principe de valoriser monétairement et par plusieurs mécanismes les plus-values du bio et, d'autre part, l'idée de pénaliser les effets négatifs de l'agriculture conventionnelle selon le principe du pollueur payeur.

- Les externalités positives du bio sont un des arguments à mobiliser dans les nouvelles actions proposées et qui visent à convaincre la GMS ou les acteurs de l'agro-alimentaire de recourir davantage à un approvisionnement bio (pour améliorer leurs impacts environnementaux propres).

6.1.3 UN RENFORCEMENT DES ASPECTS ÉCONOMIQUES ET DE MARCHÉ AU NIVEAU DE L'OFFRE

Les enjeux montrent un besoin de meilleure connaissance des dynamiques de marché en vue de faciliter la prise de décision à l'échelle du plan (filières stratégiques, choix de recherches liées ...) et à l'échelle de chaque entrepreneur du secteur. Des informations sont disponibles mais éparses et incomplètes, elles sont très peu mobilisées pour une diffusion large au sein des services d'accompagnement. Les enjeux font également part du besoin de renforcer les démarches de marché et commerciales (sécurisation de débouchés, structuration de filières) en complément des actions classiques d'accompagnement et de recherche.

L'évaluation identifie de fait une faiblesse en la matière : peu d'actions tournées vers le marché et ses acteurs (plan de filières sans moyen, peu d'actions dirigées vers les maillons aval et les distributeurs, une action système d'information en partie technico-économique qui n'aura pas abouti).

La proposition ci-après vise à améliorer la situation avec une action visant à mettre les données en plateforme et une série d'actions au niveau de l'offre qui dépassent le cadre classique recherche-réglementaire-accompagnement pour intégrer des dimensions de négociation et de structuration de filières concrètes.

6.1.4 UNE GOUVERNANCE AMÉLIORANT LA COHÉRENCE EXTERNE DU PLAN ET SON PORTAGE POLITIQUE AFIN NOTAMMENT DE DIVERSIFIER LES SOURCES DE SOUTIEN FINANCIER

Porté par la seule compétence agriculture et malgré plusieurs tentatives dans différentes actions, l'actuel Plan bio est peu relié aux autres politiques wallonnes. Plusieurs plans défendent des enjeux partagés avec le bio sans le citer ou le soutenir hormis un commencement au niveau de la politique de l'eau et la Stratégie Manger Demain qui agit concrètement via la mesure coup de pouce « du local dans l'assiette ». Au-delà de l'opportunité de diversifier les sources de financement et de démultiplier la portance du plan, l'enjeu derrière l'amélioration de la cohérence externe est « bidirectionnel » : il s'agit tant de soutenir le plan bio par les politiques auxquelles il contribue (santé, environnement, ...) que de soutenir ces mêmes politiques par les actions du plan bio.

Dans le même ordre d'idée favorable à un coportage du plan, la proposition d'étendre la focale du plan depuis la quasi exclusive production vers les maillons aval invite à y associer le Ministre de l'Economie. Les actuelles actions liées à la formation auraient déjà pu suffire à argumenter cette mobilisation.

6.1.5 UNE PROPOSITION DE REFONTE DES OS ET OO VERS PLUS DE PERTINENCE ET DE COHÉRENCE

L'évaluation a montré la faiblesse des OS actuels : trop peu articulés aux enjeux de l'époque, dont plusieurs ne trouvent pas de traduction concrète dans le plan ; trop génériques et mal équilibrés en termes de moyens. L'évaluation identifie également certaines incohérences mineures et des possibilités d'amélioration dans la formulation des OO en termes de lisibilité et cohérence.

Reste qu'indépendamment des constats de l'évaluation, le travail d'actualisation des enjeux et les propositions de déplacement de la focale du plan invitent également à reformuler les OS-OO pour assurer la pertinence et la cohérence de la proposition. Une matrice qui présente le lien entre les enjeux renouvelés et les OO proposées est présente au format Excell en Annexe 8.

Un meilleur *liaisonnement* entre actions, OO et OS (cf. principes du Cadre logique section 5.1.1) renforcera la structure préexistante.

6.1.6 UN SET D' ACTIONS BASÉ SUR UNE LOGIQUE DE POURSUITE DU TRAVAIL ENGAGÉ DEPUIS 2021 ET LA SÉLECTION DE NOUVELLES ACTIONS CHOISIES POUR LEUR EFFET LEVIER ATTENDU ET/OU LEUR COÛT LIMITÉ

Le plan engrange de nombreux résultats et de la satisfaction. Ainsi une série d'actions pertinentes sont maintenues avec parfois des propositions d'améliorations (micro-gouvernance, point d'attention sur les résultats poursuivis, actualisation des focus en fonction des enjeux). Une logique de concentration / priorisation est aussi appliquée (1 action accompagnement contre 6 aujourd'hui, 1 action promotion publique contre 6 aujourd'hui).

Le plan intègre également des actions nouvelles en lien avec les principes de contenu précités. Ces actions sont retenues pour les effets leviers attendus qui y sont associés et/ou pour les bas coûts qu'elles requièrent.

Sur les 22 actions retenues, 6 sont des actions nouvelles.

NOUVELLES ACTIONS
Soutenir la capacitation du secteur bio en matière promotionnelle
Développer et déployer une stratégie convictionnelle à l'égard de la GMS
Travailler les référentiels de la FWB pour l'enseignement secondaire et supérieur
Développer les filières sélectionnées en y concentrant les outils de soutien régionaux
Assurer la représentation du bio au sein d'un organe de gouvernance fédéral-entités fédérées
Soutenir la capacitation du secteur bio

6.2 RECOMMANDATIONS EN TERMES DE GOUVERNANCE

Sans préciser de façon complète la gouvernance qui pourrait porter le prochain volet opérationnel du plan et/ou le futur plan, ces options ayant été trop peu discutées et concertées avec le secteur, plusieurs pistes peuvent néanmoins être proposées, sous forme de recommandations plutôt que de propositions formalisées.

Les quatre recommandations sont les suivantes :

1. Améliorer le pilotage politique du plan
2. Améliorer la concertation du secteur
3. Accompagner la montée en capacité du secteur
4. Chercher des marges d'optimisation

6.2.1 AMÉLIORER LE PILOTAGE POLITIQUE DU PLAN

Ceci passe selon nous par l'abandon du pilotage par le costagri qui est trop peu actif pour permettre l'agilité nécessaire du plan.

En vue d'améliorer le manque de cohérence externe du plan, il serait très pertinent de passer à un portage partagé entre la Ministre de l'Agriculture, le Ministre de la Santé et de l'Environnement et idéalement, le Ministre de l'Economie.

Cette tutelle assurera un dialogue avec la coordination du plan, soit en assurant sa présence lors des réunions de pilotage soit en assurant un transmis écrit et une réponse aux suggestions de la coordination et de la plateforme.

La tutelle initiera également certaines démarches vers le fédéral en vue d'améliorer le recours aux compétences fédérales nécessaires au développement juste de l'agriculture biologique wallonne, notamment en termes d'observatoire des marges et de contrôle des pratiques de la GMS.

Enfin, nous vivons désormais dans un monde volatil à crises multiples, dans lequel il est beaucoup plus difficile de prévoir et donc de mener des politiques publiques avec un horizon temporel moyen ou lointain. La gouvernance du plan doit donc être en capacité de revoir les orientations, les moyens et les actions en cours de route, au gré des événements et de l'actualité du secteur.

6.2.2 AMÉLIORER LA CONCERTATION DU SECTEUR

Plusieurs pistes existent pour améliorer la concertation actuelle du secteur qui est déjà notable :

- Assurer une plus large représentativité au sein de la plateforme qui réunit aujourd'hui essentiellement des producteurs et les porteurs d'actions du plan. Il importe, dans un plan qui vise à stimuler également la demande et les autres maillons de la chaîne de valeur (aval à la production primaire) de représenter ces secteurs : consommateurs, distributeurs (Comeos), transformateurs (Fevia du moment où Probila-Unitrab n'est pas très représentative). La Flandre pourrait être invitée via son administration en charge du plan bio flamand. Dans une optique de partage de bonnes pratiques et d'orientation vers le marché, Farm for good, qui a connu des succès en termes de structuration de filières en bio, pourrait également être invitée de même que d'autres acteurs privés structurants.
- Etendre les comités de consultation à l'action de Biowallonie en accompagnement, vulgarisation et développement de plateforme.
- Concernant la recherche : il est absolument nécessaire d'assurer l'élaboration d'un plan pluriannuel concerté avec le secteur et les organismes de recherche, et coordonné par le SPW. Le CRA-W maintiendra une concertation vers le secteur par orientation technique, avec comme enjeu que le secteur y participe. Le centre organisera également un espace d'échange biannuel avec Biowallonie et les centres pilotes, avec un double enjeu : améliorer la vulgarisation et assurer la remontée de suggestions pour améliorer les conditions de mise en œuvre des recherches.
- Répliquer dans l'ensemble des espaces de concertation le mode de gouvernance de la Socopro qui garantit que le secteur bio reste totalement souverain dans les orientations et décisions prises le concernant.

6.2.3 ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN CAPACITÉ DU SECTEUR

Accompagner la montée en capacité du secteur par le prisme de la promotion : l'évaluation menée a montré que la promotion institutionnelle menée par l'APAQ-W est insatisfaisante pour le secteur (« les messages ne sont pas assez distinctifs et forts, les budgets consacrés non représentatifs du secteur, l'agence ne peut pas bien défendre le bio en défendant également l'agriculture conventionnelle »). Il apparaît que cette situation de mal-représentation est présente de longue date et doit évoluer, la promotion du secteur étant un levier important vis-à-vis des consommateurs. Cela étant, sans doute est-il illusoire et peu opportun d'attendre d'une agence publique qu'elle assure l'intégralité de cette promotion, comme c'est le cas aujourd'hui.

Il apparaît opportun que ce soit au secteur privé de se saisir du sujet et de développer un plan de marketing dont il opérera la mise en œuvre. Un écolage en la matière par l'APAQ-W pourrait être pertinent (recherche de fonds, sélection de boîte de comm', ...).

Vers la reprise des missions commerciales prévues par le plan : à partir de là, d'autres actions envisagées ci-après (celles qui concernent le dialogue de marché, la négociation avec les privés, etc.) pourront également être plus justement portées par la fédération bio. Cette montée en puissance pourrait être déjà bien lancée à l'horizon 2030-35.

Le lien entre la fédération bio et le secteur conventionnel sera maintenu voir renforcé sur une série d'enjeux communs.

L'UNAB devient une fédération 100% bio : partant de cette intention, il apparaît aujourd'hui qu'un opérateur privé représentatif du secteur dans son entièreté n'existe pas ; une sorte de fédération serait nécessaire et légitime pour prendre cette mission. A l'analyse et à la discussion lors des ateliers, il nous semble que l'UNAB est la structure la mieux positionnée pour devenir une fédération 100% bio (représentative de tout le secteur bio et seulement du bio). Les autres syndicats et fédérations agricoles comptent des membres bio mais aussi des membres conventionnels ; l'enjeu d'indépendance du secteur ne serait pas rencontré si ces acteurs-là devaient endosser le rôle de fédération. Quant à Biowallonie, l'organisation est une structure associative financée par les pouvoirs publics, elle est essentiellement orientée vers l'accompagnement et ne souhaite pas porter les nécessaires missions de plaidoyer associées à une fédération.

Un soutien régional pour son lancement : le rôle de la Région pourrait être, dans cette intention, de soutenir l'organisation, de financer les sauts d'échelle et de compétences nécessaires le temps que la fédération gagne en membres et en autonomie financière pour mener cette mission de communication (via des cotisations mais aussi des réponses à appels UE). Une partie de la dotation de l'APAQ-W pourrait être transférée de façon structurelle à cette structure.

C'est essentiellement le modèle danois assez convaincant qui inspire l'idée de la fédération et la rampe de lancement avec un soutien public, le temps de valider un modèle économique viable pour un tel acteur.

6.2.4 CHERCHER DES MARGES D'OPTIMISATION

Elles ne sont, à la suite de notre analyse, pas si nombreuses. Il s'agirait :

- D'assurer une **meilleure complémentarité-collaboration entre Biowallonie et les centres pilotes** qui ont en leur sein des conseillers porteurs des mêmes spécialités. S'il y a une impression de recouvrement entre les conseillers techniques de Biowallonie et des centres pilotes, nos analyses invitent plutôt à modérer cet avis. Hormis le conseil maraîcher présent chez Biowallonie et « concurrent » du CIM, nous ne constatons pas de redondance forte. En

parallèle, la Région doit encourager les centres pilotes à mener des essais en bio, à développer du conseil en bio, en ce compris dans les centres défendant des orientations techniques où le bio est peu présent (ex : maïs, betterave). Cette montée en compétence va permettre, dans le temps, un positionnement de Biowallonie comme porte d'entrée et porteur du conseil global-holistique propre à l'approche bio avec une activation plus systématique des relais vers les centres pilotes.

- De **clarifier les rôles de Biowallonie et de la Socopro** : dans la proposition qui suit, nous préconisons de confier l'accompagnement technique et la mise en place de l'observatoire à Biowallonie, les questions de démarchage-négociation avec le privé pour la structuration de filières et les débouchés à la Socopro, avant que ces missions ne soient récupérées par la fédération bio une fois sa montée en puissance assurée (post 2030). Notons que, dans le court terme, les RH actives dans le bio à la Socopro pourraient également rejoindre Biowallonie, en écho au projet de rationalisation des structures porté par la ministre dont l'écho nous a été fait à plusieurs reprises. Notons qu'il y a néanmoins un besoin de maintenir des liens avec le conventionnel sur différents sujets (ex : négociation avec la GMS, observatoire des marges, démarchages des entreprises agro-alimentaires ...).
- Au niveau de la formation : le plus efficace serait sans doute de nommer une structure responsable de la présence du bio dans les cursus gérés par les acteurs agréés et financés par la Région. La réforme du secteur étant en cours, il est peu aisé d'identifier la structure dès aujourd'hui.

6.3 PROPOSITIONS D'OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS ET SET D' ACTIONS

Le plan se resserre autour de 4 objectifs stratégiques (OS) contre 9 OS actuellement.

Ces 4 nouveaux OS :

- Proposent une formulation plus circonstanciée que la simple augmentation et abandonnent les précédents OS non suivis de mesures.
- Placent la stimulation de la demande en premier OS et proposent qu'elle devienne un moteur pour le secteur.
- Comptent un OS lié à la gouvernance en lien avec la cohérence externe et la recherche de moyens additionnels pour financer le plan.

Les objectifs opérationnels (OO) sont au nombre de 10 contre 15 dans la précédente mouture du plan :

- Les OO sont davantage concentrés : 3 OO sur l'offre hors filières (accompagnement-recherche-enseignement) contre 10 précédemment (cf. tableau de correspondance ci-après) ;
- Les OO viennent de façon équilibrée préciser les OS retenus (2 à 3 OO par OS) ;
- Les OO 2 et 7 ne trouvent pas écho à l'ancienne architecture même si le plan les couvre déjà partiellement (surtout la demande de la restauration).

Le tableau suivant propose une actualisation des indicateurs stratégiques et des cibles par OS sur base des OS revus.

# OS	OS	# OO	OO
OS1	Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	1	Stimuler la demande des ménages
		2	Stimuler l'engagement des professionnels
OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, grossistes) et faciliter leur action	3	Assurer l'accompagnement des différents maillons de l'offre y compris sur un plan technico économique et législatif
		4	Développer une recherche pertinente et en phase avec les besoins du secteur
		5	Renforcer l'enseignement du bio de façon transversale (secondaire, supérieur, formation professionnelle)
OS3	Développer les filières stratégiques	6	Assurer le développement de filières bio choisies à l'échelle régionale et locale
		7	Assurer le développement des filières "circuit-court" à l'échelle des bassins de vie (coopérative, ...)
OS4	Assurer une gouvernance régionale propice au secteur et des moyens renouvelés	8	Augmenter la cohérence externe du plan (càd sa connexion avec les autres politiques sectorielles wallonnes et le fédéral)
		9	Acquérir des moyens supplémentaires pour soutenir le secteur
		10	Soutenir la capacitation du secteur bio privé

La révision porte essentiellement sur le rajout de nouveaux indicateurs reflétant la révision des OS et la proposition de cibles pour certains de ces indicateurs à l'horizon 2030. Les cibles préexistantes n'ont pas été remises en question dans le cadre de cette mission d'évaluation car cela aurait nécessité de mettre en place une méthodologie ad hoc en matière de prospective (hypothèses, méthode de calcul) et d'y intégrer l'évolution des cibles européennes (hors scope dans cette mission). Il est néanmoins réaliste d'affirmer que des cibles telles que les 30% de SAU sont peu probables à l'horizon 2030 mais restent un objectif pertinent à atteindre à terme.

# OS	OS	Indicateurs stratégiques et cibles
OS1	Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	- Part de marché des produits alimentaires biologiques (% en valeur) : 14,9% (horizon 2030) - Dépenses totales en produits alimentaires biologiques (euro) - Nombre d'enseignes GMS engagées dans le plan bio : 2 (horizon 2030)
OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	- SAU sous contrôle bio / SAU totale (%) : 30% - SAU sous contrôle bio (ha) - Nombre d'exploitations agricoles sous contrôle bio (unité) : 4.720 - Nombre d'exploitations agricoles en conversion bio (unité) - Nombre d'entreprises transformatrices certifiées bio (unité) : 1.490 - Nombre de référentiels modifiés intégrant le bio (unité) - Nombre d'entreprises de restauration collective certifiées bio (unité) - Nombre d'établissement Horeca labellisés bio (unité)
OS3	Développer les filières stratégiques	- Ressources investies dans le développement d'un plan stratégique « filières bio » (euros) - Nombre de filières stratégiques identifiées et soutenues prioritairement (unité) - Volume de marché développé par les filières stratégiques (euros)
OS4	Assurer une gouvernance régionale propice au secteur et des moyens renouvelés	- Nombre de plans wallons soutenant le bio via leurs propres enveloppes : 4 (horizon 2030) - Nombre de dispositifs prévus dans les autres plans pour soutenir le bio - Budget total prévu par d'autres plans pour soutenir le bio (de manière additionnelle aux budgets déjà prévus ; ex. PSwPAC) : 10 millions d'euros (horizon 2030) - Montants mobilisés (fonds publics et privés) dans de nouveaux outils financiers complémentaires pour soutenir le secteur bio (euros)

N° OO 21-25	Objectif opérationnel OO 21-25	Correspondance Proposition 26- 30
OO1	Disposer d'une méga base de données centralisée permettant de suivre et d'orienter le développement du secteur bio en Wallonie	OO3
OO2	Planifier le développement harmonisé de filières bio régionales	OO6
OO3	Soutenir, élaborer et appliquer une réglementation bio exigeante, efficace, claire, cohérente et uniforme	OO3
OO4	Informar de manière complète et centralisée le grand public et les professionnels sur les aspects techniques, réglementaires et économiques liés au bio	OO3
OO5	Sensibiliser et accompagner les opérateurs dans leur conversion / développement en production biologique	OO3
OO6	Accompagner le développement de filières bio régionales	OO6
OO7	Soutenir financièrement les opérateurs du secteur bio	OO8
OO8	Former les (futurs) professionnels du système alimentaire aux spécificités de la production biologique	OO5
OO9	Développer une communication efficace, pertinente et cohérente autour de la production biologique, adaptée aux publics cibles	OO1
OO10	Susciter et déclencher l'acte d'achat de produits biologiques wallons, à domicile et hors domicile	OO1
OO11	Élargir le champ d'expertise et les sources de financements pour la promotion des produits biologiques wallons	OO1
OO12	Renforcer la cohérence et le lien avec les besoins de terrains des activités de recherche en production biologique	OO4
OO13	Développer la recherche en production biologique	OO4
OO14	Améliorer le transfert des connaissances en production biologique	OO4
OO15	Améliorer en continu le système de qualité et les modes de production et de consommation biologiques	OO9

Le tableau ci-après reprend les actions proposées et les OO auxquels elles correspondent.

Notons que deux des 24 actions sont reprises au plan pour mention (PM) : elles sont actuellement portées par d'autres politiques mais pourraient, si la gouvernance du plan évolue, y trouver leur place.

OS	OO	ACTIONS
1. Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	1 Stimuler la demande des ménages	1 Promouvoir une image positive du bio auprès du grand public et des relais
		2 Soutenir la capacitation du secteur bio en matière promotionnelle
		PM1 Rendre les prix du bio plus compétitifs
	2 Stimuler l'engagement des professionnels	3 Développer et déployer une stratégie convictionnelle à l'égard de la GMS
		4 Stimuler/Faciliter la demande de l'horeca, de la restauration collective ainsi que la commande publique
2. Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, grossistes) et faciliter leur action	3 Assurer l'accompagnement des différents maillons de l'offre y compris sur un plan technico économique et législatif	5 Structurer, coordonner et optimiser les services d'accompagnement à la conversion et au maintien en production biologique
		6 Renforcer, structurer et visibiliser des services d'accompagnement pour les maillons de la transformation et de la distribution des produits biologiques (distribution hors GMS et logistique)
		7 Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace
	4 Développer une recherche pertinente et en phase avec les besoins du secteur	8 Définir un plan pluriannuel concerté pour le déploiement de la recherche
		9 Organiser un appel à projets récurrent en matière de recherche dédié 100% au bio
		10 Assurer une recherche pertinente en bio au sein du CRA-Wet dans les Centres pilotes
		11 Vulgariser la recherche et diffuser les meilleures techniques et bonnes pratiques en production, transformation et distribution biologique
	5 Renforcer l'enseignement du bio de façon transversale (secondaire, supérieur, formation professionnelle)	12 Travailler les référentiels de la FVB pour l'enseignement secondaire et supérieur
		13 Reconduire l'appel à projets pour la formation des enseignants
		14 Augmenter la part de formation bio dans les formations financées par la Wallonie
3. Développer les filières stratégiques	6 Assurer le développement de filières bio choisies à l'échelle régionale	15 Sélectionner les filières prioritaires stratégiques
		16 Développer les filières sélectionnées en y concentrant les outils de soutien régionaux
		17 Intéresser les transformateurs conventionnels et entreprises agro-alimentaires aux produits bio pour augmenter le % de produits bio dans les produits transformés
		18 Développer et rendre accessible une information technico-économique et de marché permettant aux agriculteurs et autres maillons de mieux orienter leurs activités
	7 Assurer le développement des filières "circuit-court" à l'échelle des bassins de vie (coopérative, ...)	PM2 Poursuivre les programmes alimentaires territoriaux
4. Assurer une gouvernance régionale propice au secteur et des moyens renouvelés	8 Augmenter la cohérence externe du plan (càd sa connexion avec les autres politiques sectorielles wallonnes et le fédéral)	19 Assurer un coportage politique du plan (agriculture + environnement, climat, santé, emploi...) et systématiser les soutiens et prises en compte du secteur via les politiques sectorielles
		20 Assurer la représentation du bio au sein d'un organe de gouvernance fédéral-entités fédérées
	9 Acquérir des moyens supplémentaires pour soutenir le secteur	21 Explorer les différents outils financiers complémentaires pour soutenir le secteur bio et financer les externalités positives
	10 Soutenir la capacitation du secteur bio privé	22 Soutenir la capacitation du secteur bio

Le set d'action comprend 27% d'actions nouvelles, 36% d'actions présentes dans le Plan améliorées et 36% d'actions existantes reportées ici. Notons qu'une orientation à la concentration des actions a été adoptée dans la proposition, les nouvelles actions regroupant dès lors parfois plusieurs actions du précédent PO.

Le tableau montre les bénéficiaires des actions avec une plus grande attention vers la demande notamment via une stimulation de la GMS.

Publics-cibles des propositions d'actions du PO Bio 2026-2030	#actions
Citoyens	14%
Grandes entreprises de distribution et de l'agroalimentaire	9%
Restauration collective	5%
Transformateurs et distributeurs	5%
Producteurs	5%
Secteur bio	41%
Acteurs de la recherche	9%
Elèves, étudiants, enseignants, formateurs	14%

Concernant le portage de projet, les acteurs actuels restent mobilisés, auxquels se rajoute l'UNAB qui est proposé pour porter la communication du secteur et comme embryon d'une future fédération bio. Son action complètera celle déjà portée par Nature & Progrès vis-à-vis des consommateurs en termes de bio.

6.4 FICHES ACTIONS

Ci-après sont présentées les fiches actions des 24 actions proposées.

Les fiches comprennent, pour chaque action, les informations suivantes :

- OS et OO auxquels elles participent principalement
- Statut de l'action (nouvelle, améliorée...) et actions correspondantes du plan 21-25
- Objectifs poursuivis
- Descriptif de l'action
- Les « Actions à réaliser entre 2026 et 2030 »
- Le portage et les partenaires
- Un budget estimatif pour 2026-2030 et les hypothèses qu'il recouvre
- Le niveau de priorité de l'action en global et eu égard aux critères « effet levier », « faisabilité », « coût »
- Les résultats attendus et des propositions d'indicateurs de ces résultats

6.4.1 PROMOUVOIR UNE IMAGE POSITIVE DU BIO AUPRÈS DU GRAND PUBLIC ET DES RELAIS

1	Promouvoir une image positive du bio auprès du grand public et des relais		
OS auquel l'action contribue	OS1	Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	
OO auquel l'action contribue	OO1	Stimuler la demande des ménages	
Statut de l'action	EXISTANTE	Références actions plan 21-25	21_L7, 22_L7, 23_L7, 24_L7
Bénéficiaires	Citoyens et relais vers le grand public (professionnel de la santé ...)		
Objectif(s) de l'action			
Au travers de sa communication institutionnelle, la Région wallonne informe sur le bio et ses bénéfices. Elle promeut son agriculture biologique et améliore l'image du secteur bio auprès des consommateurs. Elle prévient la diffusion d'information malveillantes et/ mensongères. Ces différents objectifs visent à générer de l'acte d'achat auprès du consommateur final et ainsi à stimuler la demande pour des produits bio et ainsi au développement des différents maillons du secteur dont la restauration.			
Descriptif de l'action			
Ensemble des actions d'information et de promotion institutionnelle vers le grand public et en concertation avec le secteur: - développer un plan de communication horizon 2030 et sa déclinaison annuelle, en concertation avec le comité de concertation du secteur bio " Promotion" - maintenir et renforcer la concertation avec le secteur bio via le comité "Promotion" et la présence de l'APAQ-W à l'assemblée sectorielle du collège des producteurs - mettre en place les actions d'information et de promotion en maximisant la présence du bio dans les actions générales de l'Agence, en assurant un message convictionnel fort vers le public-cible, en priorisant les actions en fonction de leur impact: - informer (web, media) sur les spécificités et bienfaits du bio dont externalités positives, sur les prix (formation des prix, marges distributeurs) aussi vers les relais (ex: professionnels de la santé) - actualiser les outils actuels qui restent pertinents (géolocalisation producteurs et points de vente ...) - actions diverses pour la promotion des producteurs wallons, du secteur bio en général et des filières - actions de veille médiatique et de débunkage, aussi vers les relais comme les professionnels de la santé ==> rôle de point d'entrée pour les réponses médiatiques (relais vers Biowallonie, Socopro etc. au besoin). A noter que Nature et Progrès est mandaté pour ce type d'action. - recherche de moyens complémentaires à ceux de la dotation			
To Do 2026-2030			
- 2026: plan de comm' à 5 ans sur les budgets de dotation APAQ-W - 26 et suivant: actions de promotion et veille			
Portage	APAQ-W	Partenaires	Comité de concertation Promotion / Biowallonie et Socopro / Nature & Progrès
Budget 26-30	5.000.000 €	Hypothèses	- budget Apa q w - 2025
Niveau de priorité	forte	score global	15
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	4	3	3

Résultats attendus	- le grand public a une image positive du bio - l'image positive se traduit en acte d'achat	Indicateurs	- % de personnes ayant une image positive du bio -% de personne ayant augmenté leurs achats en bio dans l'année écoulée (via enquête des consommateurs)
---------------------------	--	--------------------	--

6.4.2 SOUTENIR LA CAPACITATION DU SECTEUR BIO EN MATIÈRE PROMOTIONNELLE

2	Soutenir la capacitation du secteur bio en matière promotionnelle		
OS auquel l'action contribue	Os1	Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	
OO auquel l'action contribue	Oo1	Stimuler la demande des ménages	
Statut de l'action	NOUVELLE		
Bénéficiaires	Citoyens		
Objectifs de l'action			
L'action vise à mettre en capacité un acteur privé du secteur biologique afin qu'il puisse concevoir, coordonner et déployer des actions de promotion efficaces et professionnelles de l'agriculture biologique en Wallonie de manière autonome à l'horizon 2030.			
Descriptif de l'action			
Le développement de la demande en bio nécessite une promotion cohérente, professionnelle et continue auprès des consommateurs, des opérateurs économiques et des acteurs territoriaux. Les acteurs privés du secteur bio disposent d'une expertise de terrain précieuse, mais ne disposent pas toujours des ressources, compétences ou outils suffisants pour déployer des actions de promotion à large échelle. La mise en capacité d'un acteur privé structurant permettra de renforcer l'impact, la visibilité et la crédibilité de l'agriculture biologique wallonne, en complémentarité avec les actions publiques existantes. (en lien avec action 22)			
Etapes 2026-2030			
Les tâches à réaliser sont : - Un accompagnement stratégique par l'APAQW pour l'élaboration d'un plan de promotion pluriannuel du bio - un soutien public pendant 2 à 4 ans pour : 1) Le renforcement des compétences internes (formations en communication, marketing, digital, relations presse, animation de réseaux) 2) La mise à disposition de moyens humains et/ou financiers dédiés à la promotion 3) Le développement d'outils et de supports de communication (campagnes, contenus pédagogiques, supports digitaux, événements, etc.) - La coordination avec les autres acteurs du secteur bio et les autorités publiques afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions			
Portage	UNAB ?	Partenaires	0
Budget 26-30	750.000 €	Hypothèses	1.5 ETP en interne au secteur
Niveau de priorité	forte	score global	15
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	8	3	3
Résultats attendus	- une capacité promotionnelle indépendante et percutante émerge du secteur - le grand public a une image positive du bio	Indicateurs	- Nombre et portée des actions de promotion mises en œuvre par l'acteur privé - Taux de notoriété et d'image du bio auprès des publics cibles - Nombre de partenariats et d'actions coordonnées avec d'autres acteurs -Évolution de la fréquentation des supports et événements de promotion

6.4.3 DÉVELOPPER ET DÉPLOYER UNE STRATÉGIE CONVICTIONNELLE À L'ÉGARD DE LA GMS

3	Développer et déployer une stratégie convictionnelle à l'égard de la GMS		
OS auquel l'action contribue	OS1	Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	
OO auquel l'action contribue	OO2	Stimuler l'engagement des professionnels	
Statut de l'action	NOUVELLE	Références actions plan 21-25	12_L4
Bénéficiaires	Grandes entreprises de distribution		
Objectif(s) de l'action			
L'action vise à accroître la contribution de la grande distribution au secteur du bio en améliorant les pratiques commerciales, en repositionnant le bio en tant que réponse optimale pour les engagements RSE et en engageant la distribution dans le soutien du plan.			
Descriptif de l'action			
La part des actes d'achat bio en grande surface demeure majoritaire, comme le reste des actes d'achat en matière d'alimentation. Si les autres modes de distribution (épiceries, circuit courts, marché, ...) sont extrêmement importants, il est difficile d'envisager une conversion à hauteur de 30% des SAU sans intégrer des filières plus longues et donc des logiques de grande distribution. Il est donc essentiel de pouvoir compter sur la grande distribution pour soutenir le développement du secteur. L'action vise donc ici à favoriser cette adhésion. D'une part en repositionnant le bio comme un mode d'approvisionnement stratégique au regard des objectifs environnementaux et sociaux des grandes entreprises. Et d'autre part en engageant la distribution comme partenaire du développement du secteur, devant se traduire par une implication tant en termes de promotion que d'engagement au niveau des achats. Enfin compte tenu des enjeux parfois opposés, il est nécessaire de pouvoir associer à ces actions une capacité d'observation des pratiques couplée à une capacité de discussion et d'interpellation au sein de cadres de concertation sectoriel ou d'interpellations médiatiques. De cette manière, cette action peut amener la distribution à des pratiques vertueuses pour le secteur : diminution des marges parfois excessives, relocalisation des approvisionnements, partenaire dans la promotion du secteur et dans la stimulation de la demande. Compte tenu que les centres de décision des GMS sont hors Wallonie et pour la plupart hors Belgique, plusieurs de ces actions doivent être co-portées avec les acteurs de la région flamande, bruxelloise ainsi qu'au niveau fédéral. Les types d'actions sont de plusieurs ordres : négociations, accords et, dans l'idéal, traduction des accords dans des mesures réglementaires.			
To Do 2026-2030			
- participer à un cadre de concertation fédéral en vue d'impliquer la distribution dans les plans bio régionaux (cf action de gouvernance). L'observation des pratiques commerciales sur la chaîne de valeur pour des produits stratégiques, en termes de marges et de provenance en collaboration avec les autres régions, est centrale et doit déboucher à termes sur la formalisation d'un meilleur encadrement des pratiques des enseignes. - développer une stratégie en vue d'impliquer la GMS dans l'approvisionnement en bio (travail avec une enseigne privilégiée, préparation des argumentaires ...) : - développer un groupe de travail impliquant des acteurs de plus grande proximité avec le monde du retail, tel que Wagralim, Farm For Good,... en vue de tirer parti de leurs expérience et connaissance - développer l'argumentaire utile à la conviction de la GMS (données technico-économiques du secteur, profils de consommation bio, externalités positives du bio en lien avec les besoins et préoccupations des grandes entreprises de la distribution (RSE, CSR)) - engagement dans la négociation avec la/les enseigne(s) partenaire(s) (budget publicitaire, approvisionnement en produits belges et wallons, engagement sur les marges ...) Ce travail se fait en tenant compte du développement de collaboration autour des produits et filières stratégiques validés pour la région et qui rencontrent la demande des GMS. Les éléments d'argumentation et de valorisation des externalités du bio auprès des acteurs privés menant des négociations avec la distribution sont partagés.			
Portage	Socopro / Biowallonie / SPW	Partenaires	Wagralim, Farm For Good, Unab, Fédérations sectorielles, Bioforum
Budget 26-30	500.000 €	Hypothèses	1 ETP/an

Niveau de priorité	forte	score global	16
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	10	3	3
Résultats attendus	les GMS sont convaincues et engagées dans soutien au secteur bio	Indicateurs	- Nombre de GMS engagées dans le plan Bio (cosignataire du plan, participants au cadre de concertation sectoriel) - Objectivation et diminution des marges pratiquées sur les produits bio - Part des approvisionnement bio wallon dans les GMS

6.4.4 **STIMULER/FACILITER LA DEMANDE DE L'HORECA, DE LA RESTAURATION COLLECTIVE AINSI QUE LA COMMANDE PUBLIQUE**

4	Stimuler/Faciliter la demande de l'horeca, de la restauration collective ainsi que la commande publique		
OS auquel l'action contribue	OS1	Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	
OO auquel l'action contribue	OO2	Stimuler l'engagement des professionnels	
Statut de l'action	AMELIOREE	Références actions plan 21-25	16_L5
Bénéficiaires	Restaurants de collectivité (public, scolaire, hôpitaux, homes, entreprises), sociétés de catering, restaurateurs, secteur de l'aide alimentaire		
Objectif(s) de l'action			
L'action vise à accroître le développement du secteur bio par l'augmentation de la part d'approvisionnement des produits bio wallons auprès des acteurs de la restauration.			
Descriptif de l'action			
En matière de restauration collective, il y a déjà des initiatives en cours au travers des plans alimentation durable et des actions menées pour le Green Deal Cantines notamment par la cellule Manger Demain. Le green deal via son soutien au bio et le coup de pouce dans l'assiette a permis une structuration du secteur autour des besoins des cuisines centrales et de la restauration collective. Il apparait alors opportun d'implémenter un Egalim wallon, à savoir une obligation de consommation de produits bio en volume de produits au sein de la restauration collective, inspirée d'une des mesures phares de la loi française. Soulignons que l'expertise de Manger demain qui accompagne les cantines dans leur transition et en connaît les spécificités vis-à-vis du cas français sera pertinente à prendre en compte. En effet, le recours à la cantine scolaire est moins systématique en Belgique qu'en France avec une sensibilité à la variation des prix. Au niveau opérationnel, poursuivre le soutien des acteurs locaux dans la construction de filières bio de proximité capables de répondre aux nouvelles demandes émanant de la restauration collective restera opportun (mener via d'autres politiques – hall relais, PAT). Tant pour la restauration collective que pour l'Horeca, il s'agit aussi de poursuivre l'allègement des contraintes liées à la certification (RW) et aux capacités de communication/promotion qui en découlent (cf. Action 7). Des pistes de réflexion sont en cours concernant l'adaptation des exigences et doivent être poursuivies tout en préservant la crédibilité du label auprès du consommateur. Enfin, la réflexion concernant la diminution des coûts liés à la certification (telle que la mutualisation avec le label Cantine durable) doit être poursuivie et mise en œuvre. L'action doit permettre au secteur Horeca d'avoir une labellisation moins couteuse, plus flexible notamment en termes d'affichage et de communication et plus adaptée à la réalité des opérateurs.			
To Do 2026-2030			
- Lancer un Egalim wallon - Finaliser et mettre en œuvre une adaptation des règles de certification bio pour la restauration - Réflexion sur la diminution des coûts de contrôle pour mise en œuvre effective post 2030 - Intégrer l'administration et la cellule Manger Demain dans des cadres de concertation réguliers permettant la cohérence des 2 plans, et notamment accroître les conditionnalités au bio dans les mesures du plan de soutien à l'alimentation durable. - Soutenir les acteurs territoriaux dans la construction de filières de proximité capable de répondre à la demande de la restauration collective - Favoriser l'achat de produits wallons et bio dans les dispositifs d'aides et d'accessibilité alimentaire et potentiellement de sécurité sociale de l'alimentation			

Portage	SPW ARNE	Partenaires	SPW DD, Manger Demain, APAQ-W, Biowallone
Budget 26-30	250.000 €	Hypothèses	0.5 ETP/an
8	forte	score global	13
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1=mauvais)	Low cost (/5, 1= fort couteux)
	2	3	2
Résultats attendus	- la visibilité du recours au bio est facilitée - le recours au bio dans la restauration collective et l'horeca augmente	Indicateurs	- nombre de structures de la restauration collective labellisées bio - part d'approvisionnement bio wallon dans la restauration collective - nombre d'établissement Horeca labellisés bio - part des approvisionnements bio wallon dans le secteur Horeca - part des approvisionnement bio dans les systèmes d'aides alimentaires

6.4.5 STRUCTURER, COORDONNER ET OPTIMISER LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À LA CONVERSION ET AU MAINTIEN EN PRODUCTION BIOLOGIQUE

5	Structurer, coordonner et optimiser les services d'accompagnement à la conversion et au maintien en production biologique		
OS auquel l'action contribue	OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	
OO auquel l'action contribue	OO3	Assurer l'accompagnement des différents maillons de l'offre y compris sur un plan technico économique et législatif	
Statut de l'action	AMELIOREE	Références actions plan 21-25	9_L4, 10_L4, 11_L4
Bénéficiaires	Producteurs		
Objectif(s) de l'action			
L'action vise à maintenir, renforcer et optimiser les services d'accompagnement à la conversion et au maintien en production biologique en Wallonie, en améliorant leur lisibilité, leur coordination et leur efficacité			
Descriptif de l'action			
À l'heure actuelle, cet accompagnement repose principalement sur Biowallonie et les centres pilotes, dont les expertises sont complémentaires et reconnues. Toutefois, cet écosystème d'accompagnement manque de lisibilité. Par ailleurs, le contexte actuel appelle à un double enjeu : - Poursuivre le soutien à la conversion de nouveaux producteurs, - Renforcer l'accompagnement des producteurs déjà certifiés, tant pour leur maintien en bio que pour le changement d'échelle et la consolidation économique des exploitations. Enfin, dans un contexte de ressources contraintes, il est nécessaire d'optimiser les moyens existants en identifiant et en priorisant les leviers d'accompagnement les plus performants L'action consiste donc à : - Développer un point d'entrée unique pour les demandes d'accompagnement avec redirection vers les bonnes expertises en fonction des besoins - Assurer et coordonner la complémentarité entre les centres pilotes et Biowallonie - Identifier les leviers les plus performants (par ex. accompagnements individuels vs collectifs, rencontres entre producteurs, thématiques prioritaires pour la conversion ou le maintien,...) et concentrer les accompagnements sur ceux-ci, en vue d'optimiser les moyens - Renforcer les capacités d'accompagnement technico-économique des producteurs (avoir la capacité de fournir des informations financières sur des systèmes agricoles, des orientations de cultures ou techniques) - Adapter les ressources d'accompagnements dans les centres pilotes en fonction de la demande (par exemple pas de demande en maïs, beaucoup de demandes en légumes, ...) - Poursuivre et améliorer l'implication des CP et Biowallonie dans l'analyse, la conception et le suivi du dispositif d'accompagnement - Assurer de manière personnalisée l'accompagnement des exploitations initiant une conversion ou présentant des difficultés dans leur maintien Dans ce schéma, Biowallonie serait la porte d'entrée des demandes. En termes d'expertises, Biowallonie assure l'approche globale et systémique, et les CP conservent les conseils par filières. Il faut, en parallèle, harmoniser les conditions de financement et d'accès aux services pour éviter la concurrence entre les structures.			

To Do 2026-2030

L'action vise à structurer et optimiser l'écosystème d'accompagnement existant à travers les axes suivants :

- 1) Renforcement de la coordination des services d'accompagnement et de la complémentarité des acteurs
 - Clarification des rôles, missions et champs d'intervention de Biowallonie et des centres pilotes (plan concerté pour l'accompagnement des producteurs)
 - Mise en place de mécanismes de coordination (concertation régulière, outils partagés, protocoles d'orientation)
 - Communication externe claire sur l'offre d'accompagnement et les services disponibles
- 2) Création d'un point d'entrée unique pour l'accompagnement bio
 - Mise en place d'un guichet unique (téléphonique et digital) pour les demandes d'accompagnement
 - Diagnostic initial des besoins des producteurs et porteurs de projets
 - Orientation vers les expertises les plus pertinentes (Biowallonie, centres pilotes, autres partenaires)
- 3) Adaptation de l'accompagnement aux enjeux de maintien et de changement d'échelle
 - Développement d'accompagnements spécifiques pour les producteurs déjà certifiés bio
 - Soutien aux problématiques de consolidation économique, de diversification, d'optimisation technique et de structuration des débouchés, renforcement des capacités d'accompagnement technico-économique des producteurs
 - Prise en compte des enjeux sectoriels et territoriaux
- 4) Optimisation des moyens et ciblage des leviers les plus performants
 - Analyse des dispositifs d'accompagnement existants et de leur efficacité
 - Identification des leviers à plus forte valeur ajoutée
 - Réallocation et concentration des ressources sur les actions les plus impactantes (plan concerté pour l'accompagnement des producteurs)

Portage	Biowallonie, Centres pilotes	Partenaires	CRA-W, autres acteurs de la recherche
Budget 26-30	6 500 000€	Hypothèses	budget 2025 actions 10-12-13 / n'intègre pas les budgets des centres pilotes / nmlmt, possibilité de réduire l'équipe de conseillers (redondance CP) et de transférer budget sur coordo axe accompagnement
Niveau de priorité	moyenne	score global	11
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	4	5	2

Résultats attendus	Une offre d'accompagnement bio plus lisible, accessible et cohérente Une meilleure coordination entre Biowallonie et les centres pilotes Un accompagnement plus adapté aux besoins des producteurs à chaque étape de leur parcours Une utilisation plus efficiente des ressources publiques Une contribution renforcée à la pérennité et au développement de la production biologique en Wallonie	Indicateurs	- Nombre de demandes traitées via le point d'entrée unique - Taux d'orientation adéquate vers les expertises pertinentes - Niveau de satisfaction des producteurs accompagnés - Taux de maintien en bio et évolution des exploitations accompagnées - Part des ressources consacrées aux leviers d'accompagnement identifiés comme prioritaires
---------------------------	--	--------------------	---

6.4.6 **RENFORCER, STRUCTURER ET VISIBILISER DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES MAILLONS DE LA TRANSFORMATION ET DE LA DISTRIBUTION DES PRODUITS BIOLOGIQUES**

6	Renforcer, structurer et visibiliser des services d'accompagnement pour les maillons de la transformation et de la distribution des produits biologiques (distribution hors GMS et logistique)		
OS auquel l'action contribue	OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	
OO auquel l'action contribue	OO3	Assurer l'accompagnement des différents maillons de l'offre y compris sur un plan technico économique et législatif	
Statut de l'action	AMELIOREE	Références actions plan 21-25	9_L4
Bénéficiaires	Transformateurs de produits biologiques (artisansaux, PME, coopératives, entreprises en développement, transformateur conventionnel en diversification) Distributeurs de produits biologiques (circuits courts, grossistes, restauration collective et horeca, commerce de détail, GMS)		
Objectif(s) de l'action			
Renforcer, structurer et mieux faire connaître les services d'accompagnement existants, tout en veillant à leur adéquation avec les besoins réels des acteurs de terrain			
Descriptif de l'action			
Le développement de la production biologique en Wallonie dépend étroitement de la solidité et de la structuration es maillons en aval de la filière, en particulier la transformation et la distribution (distribution hors GMS - dont les grossistes - et logistique). Ces acteurs jouent un rôle clé dans la création de valeur, la sécurisation des débouchés et la mise sur le marché des produits biologiques wallons. L'offre d'accompagnement spécifique au secteur bio est davantage structurée pour la production que pour les maillons aval, ce qui peut freiner l'émergence, la pérennisation ou le changement d'échelle de projets bio en transformation et en distribution. Les services d'accompagnement existants à destination des transformateurs et des distributeurs biologiques sont aujourd'hui fragmentés, peu visibles et parfois insuffisamment adaptés à la diversité des besoins liés au secteur bio. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de renforcer, structurer et mieux faire connaître les services d'accompagnement (existants et nouveaux en fonction de la réorganisation de l'écosystème de l'accompagnement), tout en veillant à leur adéquation avec les besoins réels des acteurs de terrain. Pour ce faire, les axe de cette action sont : - Identifier et qualifier les besoins d'accompagnement des acteurs de la transformation et de la distribution biologiques - Définir les profils d'accompagnateurs nécessaires pour répondre à ces besoins - Structurer et renforcer l'offre d'accompagnement existante et dédiée, notamment sur les aspects technico-économiques - Améliorer la visibilité et l'accessibilité de ces services d'accompagnement auprès des publics concernés par le bio - Favoriser la cohérence et la complémentarité entre les différents acteurs de l'accompagnement			

To Do 2026-2030			
1) Identification des besoins d'accompagnement - Analyse des besoins des transformateurs et distributeurs via enquête (création, conversion, consolidation, changement d'échelle) - Prise en compte des enjeux techniques, économiques, réglementaires, logistiques, commerciaux et organisationnels - Différenciation des besoins selon la taille, le type d'activité et le niveau de maturité des structures 2) Définition des profils d'accompagnateurs nécessaires et structuration et renforcement de l'offre d'accompagnement - Identification des compétences clés requises (techniques de transformation, qualité et certification bio, logistique, commercialisation, structuration de filières, gestion économique, marketing, etc.) - Recensement et mise à jour des structures existantes proposant un accompagnement dédié à la transformation et à la distribution bio, et clarification des rôles entre accompagnement généraliste et expertises spécialisées - Identification des manques éventuels en compétences et développement ou adaptation de services d'accompagnement ciblés lorsque des lacunes sont identifiées - Renforcement de la coordination et de la complémentarité entre ces structures 3) Visibilité et accessibilité des services d'accompagnement - Élaboration d'un listing clair et accessible des structures et services d'accompagnement disponibles - Mise en place d'outils de communication dédiés (supports digitaux, guichet d'information, relais via les réseaux professionnels) - Sensibilisation et information des acteurs de la transformation et de la distribution sur les services existants			
Portage	Biowallonie	Partenaires	Wallonie entreprendre, Socopro, Wagraim
Budget 26-30	€/€	Hypothèses	Compris dans budget action précédente
Niveau de priorité	faible	score global	7
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	3	2	2
Résultats attendus	Une montée en compétence des acteurs de la transformation et de la distribution Une meilleure adéquation entre les besoins des acteurs aval des filières et l'offre d'accompagnement Une offre d'accompagnement structurée, coordonnée et renforcée pour la transformation et la distribution Une bonne visibilité et une utilisation accrue de ces services d'accompagnement Une contribution renforcée à la structuration et à la résilience des filières biologiques wallonnes	Indicateurs	- Nombre de structures d'accompagnement recensées et mobilisées - Taux de recours aux services d'accompagnement par les transformateurs et distributeurs - Niveau de satisfaction des bénéficiaires - Nombre de projets accompagnés et pérennisés - Évolution des capacités de transformation et de distribution bio en Wallonie

6.4.7 ÉLABORER / SOUTENIR L'ÉLABORATION D'UNE RÉGLEMENTATION BIO EXIGEANTE ET EFFICACE

7	Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace		
OS auquel l'action contribue	OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	
OO auquel l'action contribue	OO3	Assurer l'accompagnement des différents maillons de l'offre y compris sur un plan technico économique et législatif	
Statut de l'action	EXISTANTE	Références actions plan 21-25	4_L2, 5_L2
Bénéficiaires	Secteur bio + grand public		
Objectif(s) de l'action			
Le maintien d'un label fort et intègre est un enjeu crucial pour l'image du secteur. Le cahier de charges garantit la valeur-ajoutée du bio, au plan environnemental, de la santé et du bien-être animal etc. L'objectif de cette action est ainsi de garantir, en concertation avec le secteur, le maintien d'un label fort tout en garantissant, pour le secteur, un système accessible, praticable et harmonisé entre régions. Il s'agit en ce sens de porter une voix veillant à limiter les risques d'application divergente entre les régions et les États membres de l'UE.			
Descriptif de l'action			
La présente action s'inscrit dans la suite des deux actions du levier réglementation du plan opérationnel 2020-2025. - Maintien du CCAB et du GT législation dont le travail préparatoire doit être approfondi pour améliorer l'efficacité des travaux de la CCAB. Le GT veillera également à améliorer la représentation des maillons transformation et restauration (qui pourra être assurée par un acteur fédérateur du secteur ; cf. Action 22). - Concernant le travail de l'administration : actualiser le référentiel des interprétations des réglementations tout en améliorant son ergonomie, poursuivre la supervision des OC, réaliser le rapport sur les dérogations et renforcer la surveillance des marchés à renforcer. Un travail de fond est à engager et poursuivre sur différents sujets : - Les critères réglementaires encadrant la certification bio de la restauration et de la transformation pourraient être revus afin de faciliter la mise en valeur (communication) des efforts réalisés par ces maillons (même s'ils ne sont pas certifiés, ils pourraient valoriser leur approvisionnement). Ex. : le système actuel de certification par menu, ingrédient, event est décourageant. - La recherche de synergies avec les autres réglementations impactant le bio ou pouvant potentiellement contribuer à son développement doit aussi être renforcée, non seulement au niveau régional mais également fédéral et communautaire. La responsabilité des différents acteurs du plan bio à ce niveau doit être précisée (cascade de responsabilité). - Le besoin de simplification administrative est un point soulevé par les opérateurs et reste donc très présent.			
To Do 2026-2030			
- poursuite des actions pré-existantes en tenant compte des pistes d'amélioration			
Portage	SPW ARNE + SOCOPRO (comme aujourd'hui) ou Biowallonie ?	Partenaires	Membres CCAB et GT législation
Budget 26-30	750.000 €	Hypothèses	Budget 2025 actions 4 et 5
Niveau de priorité	moyenne	score global	12
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	4	5	3
Résultats attendus	0	Indicateurs	0

6.4.8 DÉFINIR UN PLAN PLURIANNUEL CONCERTÉ POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA RECHERCHE

8	Définir un plan pluriannuel concerté pour le déploiement de la recherche		
OS auquel l'action contribue	OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	
OO auquel l'action contribue	OO4	Développer une recherche pertinente et en phase avec les besoins du secteur	
Statut de l'action	EXISTANTE	Références actions plan 21-25	27_L8
Bénéficiaires	Acteurs de la recherche		
Objectif(s) de l'action			
L'action vise à doter la RW d'un plan pluriannuel concerté pour le déploiement de la recherche en bio, identifiant les thématiques stratégiques de recherche à l'horizon 5-10 ans. Cette action doit permettre d'orienter les budgets dédiés à la recherche en bio non seulement pour ce qui est des budgets de recherche agronomique dont une part serait consacrée au bio, mais aussi son extension à d'autres maillons tels que la transformation			
Descriptif de l'action			
Les dernières orientations de la recherche en bio datant de 2018, il est impératif aujourd'hui de redéfinir un plan pluriannuel concerté pour le déploiement de la recherche en bio. Porté par le SPW, ce plan doit fixer les priorités à 5-10 ans en vue de répondre aux besoins actuels et prospectifs du secteur, en intégrant notamment : les volets technico-financiers, l'adaptation de la production aux maillons aval, une prospective pour le secteur (stratégie pour le BIO), ainsi que de la recherche sur les externalités du bio. L'organisation de la recherche en bio a en effet montrer les dernières années une réactivité trop faible par rapport aux enjeux à adresser (les orientations 2018 ont servi aux orientations Recherche du PRW ; une réunion du CRR-PB est en attente depuis 2024 et le nouveau gouvernement). Le secteur souhaite anticiper davantage les besoins par de la concertation (sinon précipitation dans la préparation des propositions de recherche) et de l'actualisation des orientations. Ce plan doit guider les financements de la recherche dédiés 100% au bio mais doit également donner une orientation pour la part de recherche bio à promouvoir dans tous les appels régionaux en recherche agronomique (via un % des financements à dédier au bio). Le processus d'élaboration de ce plan doit reposer sur une forte concertation du secteur en vue d'identifier les problématique et les orientations à donner à la recherche en bio et à la recherche agronomique et alimentaire plus largement. Cette concertation doit aussi servir à coordonner les intentions et efforts des différents acteurs de la recherche actifs sur la thématique du bio afin notamment réduire les redondances entre recherches. En termes de périmètre thématique, la recherche en bio, traditionnellement orientée production, doit également couvrir les autres maillons et être élargie aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux (en vue d'objectiver les externalités). Afin de concentrer les budgets de la recherche en bio, un benchmarking des recherches menées dans les régions limitrophes doit permettre de valoriser les résultats de recherche produits ailleurs pour appliquer les bonnes pratiques et de spécialiser la recherche faite en Wallonie.			
To Do 2026-2030			
2026 : Lancement de l'élaboration du plan par le SPW en concertation avec le secteur de la recherche ; validation des budgets régionaux			
2028-2030 : Période de mise en œuvre du plan 2026-2030			
2027 : Lancement des appels à projets			
2030 : Evaluation intermédiaire des projets, capitalisation et élaboration d'un nouveau plan pluriannuel 2031-2035			

Portage	SPW EER / SPW ARNE	Partenaires	Comité régional de la recherche en production biologique (CRR-PB), Wallonie Entreprendre, Wagralim
Budget 26-30	250.000 €	Hypothèses	0,5 ETP dédié à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan ; 3% d'indexation annuelle ; base 2025 de l'action 27_L8 (45.900 €)
Niveau de priorité	moyenne	score global	10
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort couteux)
	6	3	1
Résultats attendus	Les sujets de recherche sont concertés avec le secteur et planifiés	Indicateurs	- Plan de recherche bio global élaboré, adopté et tenu à jour - Nombre de thématiques de recherche validées dans le plan 2026-2030

6.4.9 ORGANISER UN APPEL À PROJETS RÉCURRENT EN MATIÈRE DE RECHERCHE DÉDIÉ 100% AU BIO

9	Organiser un appel à projets récurrent en matière de recherche dédié 100% au bio		
OS auquel l'action contribue	OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	
OO auquel l'action contribue	OO4	Développer une recherche pertinente et en phase avec les besoins du secteur	
Statut de l'action	EXISTANTE	Références actions plan 21-25	28_L8
Bénéficiaires	Acteurs de la recherche		
Objectif(s) de l'action			
L'action met en œuvre les nouvelles orientations de la recherche en bio définies dans le plan pluriannuel 2026-2030, au travers d'un ou plusieurs appels à projets.			
Descriptif de l'action			
Le financement et l'organisation d'un appel à projets en matière de recherche dédié 100% au bio doit s'adresser à tous les centres de recherche actifs sur le bio (sous l'angle agronomique ou l'angle des systèmes alimentaires plus généralement). La durée des projets ainsi que les enveloppes doivent permettre une durée suffisante pour des thématiques qui nécessitent plus que 5 ans de délai de réalisation. Les thématiques seront issues du nouveau plan pluriannuel 2026-2030 élaboré en concertation avec le secteur. En termes de modalités, l'appel à projets peut être conçu de 2 manières : soit par le lancement à date de l'appel à projets et une période donnée de dépôt des candidatures (avec un jury unique pour l'ensemble des propositions), soit via une procédure "ouverte dans le temps" et l'analyse individuelle de chaque proposition (jurys ad hoc). La durée des financements disponibles doit également tenir compte des risques de perte de compétences lorsque les financements sont insuffisamment longs ou trop discontinus.			
To Do 2026-2030			
Sélection des thématiques prioritaires issues du plan pluriannuel en garantissant une couverture thématique transversale au niveau des maillons et des enjeux (production, externalités, stratégie d'autonomie alimentaire, comportement des consommateurs, modèles économiques ...). Validation des budgets Lancement de l'appel à projet (1 à plusieurs éditions sur 5 ans ?)			
Portage	SPW EER / SPW ARNE	Partenaires	Comité régional de la recherche en production biologique (CRR-PB)
Budget 26-30	4.210.000 €	Hypothèses	RH : 0,5 ETP dédié à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan ; 3% d'indexation annuelle ; base 2025 de l'action 28_L8 (37.600 €) Fonctionnement : par défaut, référence de l'action 28_L8 (4 millions) mais option d'une enveloppe annuelle sur 2021-2025 revue à la hausse et financée par la diminution des budgets structurels du CRAW et des CP ?
Niveau de priorité	moyenne	score global	10
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1=mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	4	3	3

Résultats attendus	- l'ensemble des acteurs de la recherche agricole sont concernés par la recherche en bio	Indicateurs	0
---------------------------	--	--------------------	---

6.4.10 ASSURER UNE RECHERCHE PERTINENTE EN BIO AU SEIN DE CRA-W

10	Assurer une recherche pertinente en bio au sein du CRA-W et dans les Centres pilotes		
OS auquel l'action contribue	OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	
OO auquel l'action contribue	OO4	Développer une recherche pertinente et en phase avec les besoins du secteur	
Statut de l'action	EXISTANTE	Références actions plan 21-25	29_L8
Bénéficiaires	Secteur bio		
Objectif(s) de l'action			
L'action doit permettre de garantir que les recherches menées sur le bio au sein du CRA-W et des Centres pilotes soient effectives et en adéquation avec les besoins du secteur.			
Descriptif de l'action			
Ceci doit résulter d'une concertation avec le secteur et de retours terrain en vue d'assurer l'adéquation des thématiques de recherche et des méthodes de recherche aux contraintes et à la philosophie du bio. Les missions conférées au CRA-W spécifiquement restent d'application en lien avec l'action 29_L8 du plan à savoir : - Mener des projets de recherche agricole spécifiques à la production biologique pérennes et/ou à long terme - Renforcer la recherche en production biologique au sein du CRA-W Les orientations à prendre sont cependant définies de manière précise par le programme pluriannuel et ajustées par les retours terrain issus des actions de vulgarisation et à prendre en compte de manière plus effective (voir action 12). Ceci inclut notamment l'orientation sur les modalités et protocoles de recherche à rapprocher des besoins du bio et sur les thématiques de recherche devant inclure les maillons aval.			
To Do 2026-2030			
Dès la finalisation du plan pluriannuel 2026-2030, les projets de recherche devront être alignés avec celui-ci. Le CRA-W et les centres pilotes organiseront la remontée d'avis sur la qualité et la pertinence de leurs recherches pour adapter le cas échéant leurs programmes de recherche et les méthodologies.			
Portage	CRA-W	Partenaires	Membres du CRR-PB Représentants du secteur bio (maillons production et autres maillons) Biowallonie Structures de conseil et de développement agricoles actives en bio
Budget 26-30	6.200.000 €	Hypothèses	Budget de l'action 29_L8 (1 132 750) indexé annuellement ; option de phaser la diminution par palier afin de redoter l'enveloppe des appels à projets (voir action 10)
Niveau de priorité	faible	score global	7
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	2	4	1

Résultats attendus	- les principaux acteurs de la recherche soutenus par la Région produisent de concert une recherche utile au développement du secteur	Indicateurs	0
---------------------------	---	--------------------	---

6.4.11 VULGARISER LA RECHERCHE ET DIFFUSER LES MEILLEURES TECHNIQUES ET BONNES PRATIQUES EN PRODUCTION, TRANSFORMATION ET DISTRIBUTION BIOLOGIQUE

11	Vulgariser la recherche et diffuser les meilleures techniques et bonnes pratiques en production, transformation et distribution biologique		
OS auquel l'action contribue	OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	
OO auquel l'action contribue	OO4	Développer une recherche pertinente et en phase avec les besoins du secteur	
Statut de l'action	AMELIOREE	Références actions plan 21-25	31_L8
Bénéficiaires	Biowallonie (CRAW + Centres pilotes en seconde ligne)		
Objectif(s) de l'action			
L'action de vulgarisation de la recherche et de diffusion des bonnes pratiques est une action qui promeut l'innovation et son partage dans le secteur agricole. La philosophie propre à la production biologique qui nécessite une approche holistique, une agilité dans les réactions, nécessite une recherche spécifique qui, bien vulgarisée, peut réduire les pertes de productivité, aider au développement de nouvelles cultures, à l'adaptation au changement climatique etc. Sans cette action, l'important axe de recherche porté par le plan est rendu caduc. De façon opérationnelle, l'action vise à toucher ses cibles (un maximum d'opérateurs reçoit l'information via divers media), à apporter les réponses prioritaires pour les opérateurs (et donc doit impacter sur les sujets de recherche), et à transmettre de façon intelligible et pratique les conseils issus des recherches menées.			
Descriptif de l'action			
Cette action s'inscrit dans la continuité des actions 11 et 31 du plan opérationnel 21-25 (diffusion des bonnes pratiques et vulgarisation de la recherche): - organisation de séances de démonstration collective et de formation pratique (ex action 11), - poursuite d'une implication accrue des centres pilotes dans la recherche/vulgarisation en bio (fiche projet) (ex action 11), - recours à divers media pour faire passer les infos: salons pro techniques, capsules vidéo et fiches techniques, etc. (ex action 11), - veille de la recherche menée en bio et actualisation des bases de données Walakis (qui mériterait, indépendamment du plan, d'être plus ergonomique pour favoriser son usage). - maintenir à jour l'inventaire des compétences scientifiques et les socles de compétences - présenter et diffuser les résultats des travaux de recherche dans une collaboration entre les acteurs: CRA-W (et autres centres de recherche) / centres pilotes et Biowallonie ==> les séances de démonstration et de diffusion des bonnes pratiques sont l'occasion de diffuser les résultats de recherche en plus des séances de présentation des recherches réalisées par le CRA-W et les centres pilotes. La vulgarisation des recherches menées est aujourd'hui jugée insuffisante et nécessite que les acteurs se coordonnent mieux pour assurer la diffusion des résultats vers les producteurs mais aussi vers les maillons aval qui seront davantage pris en compte dans la recherche ces prochaines années. Les propositions de refonte de la gouvernance autour du choix des sujets doivent permettre d'augmenter la pertinence des recherches et dès lors leur vulgarisation. Il n'en demeure pas moins que la coordination axée sur la vulgarisation et portée par Biowallonie doit être améliorée : - prise de contact pluriannuelle avec les chercheurs du CRA-W, des centres pilotes et des autres centres éventuellement financés via le plan et anticipation des potentiels et calendrier de vulgarisation de chaque recherche. - collaboration avec les chercheurs pour améliorer la pédagogie et la diffusion des recherches (Itinéraire bio, fiches techniques, démonstrations, etc.) - remontées d'expertises pratiques vers les chercheurs pour améliorer les conditions des recherches menées. En effet, une importante critique est émise vis-à-vis du CRA-W quant à "la manière et les conditions" des recherches menées (outre l'intérêt des sujets traités par ailleurs). Il s'agit dorénavant de faire part très clairement de suggestions pour aider le CRA-W (et par extension les autres acteurs de la recherche) à rapprocher leurs pratiques des modalités du bio.			

Notons qu'en fonction des budgets réellement disponibles, l'ampleur des actions de vulgarisation et de partage de bonnes pratiques est appelée à varier largement. Il serait intéressant, au démarrage de l'action de réfléchir au cadre de diffusion optimal en fonction des budgets disponibles.

To Do 2026-2030

- poursuite des actions pré-existantes en tenant compte des pistes d'amélioration et des budgets réellement disponibles
- sérieux renforcement du rôle de coordination de la vulgarisation par Biowallonie

Portage	Biowallonie (CRAW + centres pilotes en seconde ligne)	Partenaires	SPW ARNE, centres universitaires et provinciaux
Budget 26-30	3.750.000 €	Hypothèses	budget Biowallonie/SPW-ARNE pour la diffusion des bonnes pratiques budget CRAW = dotation (non repris) quid budget centres pilotes?
Niveau de priorité	moyenne	score global	10
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1=mauvais)	Low cost (/5, 1= fort couteux)
	6	3	1
Résultats attendus	1/ des recherche et bonnes pratiques qui se traduisent dans les pratiques des professionnels 2/ chaque recherche fait l'objet d'une trajectoire de vulgarisation 3/ les chercheurs et vulgarisateurs travaillent mieux ensemble	Indicateurs	1/ taux de 'réception' des résultats de recherche et bonne pratique (via enquêtes bisannuelles vers le secteur) 2/ trajectoires de vulgarisation des recherches 3/ compte rendu des travaux de coordination dont remontées de terrain et prise en compte dans les méthodes de recherche

6.4.12 TRAVAILLER LES RÉFÉRENTIELS DE LA FWB POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

12	Travailler les référentiels de la FWB pour l'enseignement secondaire et supérieur		
OS auquel l'action contribue	OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	
OO auquel l'action contribue	OO5	Renforcer l'enseignement du bio de façon transversale (secondaire, supérieur, formation professionnelle)	
Statut de l'action	NOUVELLE	Références actions plan 21-25	18_L6
Bénéficiaires	Elèves, étudiants, enseignants		
Objectif(s) de l'action			
L'objectif est d'intégrer davantage les réalités du secteur dans les connaissances et les compétences des futurs agriculteurs, professeurs ou encore accompagnateurs. Si l'enseignement du bio n'est pas contraire aux référentiels de la FWB, ces derniers ne l'encouragent pas non plus. Adapter ces référentiels pour systématiser l'enseignement du bio dans l'ensemble des enseignements et filières apparaît être un levier essentiel pour mobiliser/accompagner les futurs producteurs-transformateurs-restaurateurs et ainsi accélérer la transition du système alimentaire wallon vers des pratiques respectueuses de l'environnement, de la santé publique et du bien-être animal.			
Descriptif de l'action			
Il s'agit de poursuivre le projet mené sur la période 2020-2025 en lui donnant la possibilité de continuer la dynamique engagée et de valoriser les formations et les contenus pédagogiques en continuant notamment la formation de formateurs. L'appel à projet conduit précédemment au sein du plan a eu le mérite d'initier une première dynamique ayant abouti à la production de modules pédagogiques et ressources support et d'organiser des premières sessions de formation à destination des corps enseignants. Dans l'attente d'un changement de référentiel, l'action permet de contribuer à former davantage d'enseignants tout en améliorant l'expérience et les contenus pédagogiques qui permettront d'alimenter de futurs référentiels. De façon plus structurelle donc, l'action vise à intégrer les spécificités du secteur bio dans les référentiels à destination de la formation au secondaire qualifiant, en haute école et à l'université. Ces référentiels doivent être élaborés de manière concertée et participer au processus permettant leur validation par la FWB. L'idée est que la Région finance le personnel utile à faire évoluer les référentiels (référentiels métier, formation, compétences) correspondant au processus SFMQ mis en œuvre par la FWB pour valider les enseignements-métiers et leur évaluation. Il semble que 2 années soient nécessaires pour faire évoluer un référentiel complet (métier-formation-compétences).			
To Do 2026-2030			
- accord politique avec FWB (par le GW) - engagement d'un ETP spécialisé qui coordonne, concerte l'enseignement - secteur", consulte les experts utiles, soumet des propositions de référentiels à la FWB. Un des rôles est de déterminer les enseignements à faire évoluer de façon prioritaire (le bachelier en agronomie qui forment l'essentiel des enseignants agricoles du secondaire ? les métiers de la transformation comme la boucherie ou la boulangerie ?) - organiser des sessions de formations de formateurs dans la poursuite de l'appel à projets formation précédent - mettre à jour la plateforme en ligne de ressources pédagogique bio			
Portage	Biowallonie	Partenaires	FWB
Budget 26-30	500.000 €	Hypothèses	1etp*5ans
Niveau de priorité	forte	score global	17
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort couteux)
	10	3	4

Résultats attendus	les enseignements prioritaires prennent le bio en compte	Indicateurs	deux référentiels sont modifiés pour intégrer le bio
---------------------------	--	--------------------	--

6.4.13 RECONDUIRE L'ÉQUIPE DE L'APPEL À PROJETS POUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

13	Reconduire l'appel à projets pour la formation des enseignants		
OS auquel l'action contribue	OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	
OO auquel l'action contribue	OO5	Renforcer l'enseignement du bio de façon transversale (secondaire, supérieur, formation professionnelle)	
Statut de l'action	EXISTANTE	Références actions plan 21-25	19_L6
Bénéficiaires	Elèves, étudiants, enseignants		
Objectif(s) de l'action			
L'objectif est, en attendant que les référentiels évoluent (cf. action 13), de continuer à former les enseignants du secondaire qui le souhaitent et de profiter des compétences et contenus accumulés en la matière grâce au plan 21-25. Le changement des référentiels est une tâche levier mais fastidieuse, il se produira dans le temps, période durant laquelle il importe de continuer à faire évoluer les mentalités, à former des formateurs, à renforcer les compétences.			
Descriptif de l'action			
Cette action s'inscrit à la suite des actions 18, 19 et 20 du plan opérationnel 21-25. La proposition consiste à assurer l'efficacité de la précédente action en prolongeant le travail effectué par le précédent consortium ayant développé un réseau de formateurs, des contenus, du lien avec les écoles etc. En fonction des budgets qui seraient effectivement disponibles, l'ensemble des sous-actions seront perpétuées avec une priorité à la formation des enseignants: comité de concertation de l'enseignement pro, accompagnement d'opérateurs de la formation qui veulent améliorer leur proposition bio, offre de formation continue à destinations des formateurs, actualisation des outils pédagogiques, encouragement de l'échange d'expérience entre formateurs, sensibilisation et soutien des opérateurs bio dans l'accueil de stagiaire et apprenants, communication autour de l'offre de formation et des métiers			
To Do 2026-2030			
Les contenus existent. Dans l'idéal : reconduire le consortium existant + budget seulement pour de la formation. Amélioration continue et préparation/alimentation/retour d'expérience pour le travail de modification des référentiels.			
Portage	Biowallonie-Crabe - Formaform ?	Partenaires	FWB- IFCP - divers acteurs de la formation pro - BRIOAA
Budget 26-30	500.000 €	Hypothèses	budget plan précédent
Niveau de priorité	moyenne	score global	10
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort couteux)
	2	5	3

Résultats attendus	Les corps enseignants sont mieux informés et formés aux réalités du secteur biologique et sont capables d'introduire ces notions dans le cadre des cursus qu'ils dispensent	Indicateurs	- nombre d'enseignants formés '- éléments permettant d'alimenter les futurs référentiels disponibles
---------------------------	---	--------------------	---

6.4.14 AUGMENTER LA PART DE FORMATION BIO DANS LES FORMATIONS FINANCÉES PAR LA WALLONIE

14	Augmenter la part de formation bio dans les formations financées par la Wallonie		
OS auquel l'action contribue	OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	
OO auquel l'action contribue	OO5	Renforcer l'enseignement du bio de façon transversale (secondaire, supérieur, formation professionnelle)	
Statut de l'action	EXISTANTE	Références actions plan 21-25	18_L6
Bénéficiaires	Etudiants, formateurs		
Objectif(s) de l'action			
Le secteur de la formation professionnelle est en pleine réforme avec de grands changements annoncés dont une clarification des rôles et acteurs. L'objectif de la présente action est d'assurer le maintien des acquis en termes de représentations du bio dans la formation professionnelle et de les renforcer.			
Descriptif de l'action			
Dans la foulée d'une sous-action de l'action 18, inscrire plus encore l'intégration du bio (ex: de 5 à 15h) dans l'agrément des acteurs de la formation et majoré plus encore les propositions en bio dans l'appel à projet "formations professionnelles agricoles". Cette action relève pleinement de la cohérence externe du plan.			
To Do 2026-2030			
- revoir les règlements des agréments et des appels à projet pour assurer la meilleure prise en compte du bio			
Portage	? (Forem, selon la réforme) ou SPW EER	Partenaires	Acteurs de la formation professionnelle
Budget 26-30	100.000 €	Hypothèses	1/5ieme temps
Niveau de priorité	moyenne	score global	14
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort couteux)
	6	3	5
Résultats attendus	- les formations professionnelles relative au système alimentaire et financées par la RW intègrent le bio dans toutes ses dimensions.	Indicateurs	- modifications obtenues dans les règlements et appels à projet

6.4.15 SÉLECTIONNER LES FILIÈRES PRIORITAIRES STRATÉGIQUES

15	Sélectionner les filières prioritaires stratégiques		
OS auquel l'action contribue	OS3	Développer les filières stratégiques	
OO auquel l'action contribue	OO6	Assurer le développement de filières bio choisies à l'échelle régionale	
Statut de l'action	AMELIOREE	Références actions plan 21-25	3_L1
Bénéficiaires	Secteur bio		
Objectif(s) de l'action			
Identifier et prioriser des opportunités de structuration de filières wallonnes bio à dimension régionale ou suprarégionale en vue d'y concentrer les moyens d'actions.			
Descriptif de l'action			
Différentes études et analyses de filières existent et sont mises à jour. Toutefois, la mise en œuvre et la concrétisation autour de certaines opportunités identifiées est difficile. Pour accroître les chances de réussite, il est nécessaire de concentrer les moyens et les acteurs sur un nombre limité d'opportunités. Il convient dans un premier temps d'identifier ces opportunités, en termes stratégique pour la région, pour le secteur et pour les opérateurs qui en déterminent la demande et ses caractéristiques.			
To Do 2026-2030			
- finaliser les analyses filières et produits en prenant en compte en priorité la demande de l'industrie et de la grande distribution - Valider des opportunités prioritaires - Conduire des analyses de faisabilité et dimensionnement - Valider les scénarii de développement les plus pertinents compte tenu des priorités et des études de faisabilité			
Portage	SOCOPRO, SPW	Partenaires	Biowallonie, Wagralim, Farm for Good, Unab
Budget 26-30	1 000 000€	Hypothèses	Dans le plan actuel: 200k€/an. Il semble nécessaire de maintenir les 2etp annuel sur ce sujet, pour développer le contact avec l'industrie, fédérer etc.
Niveau de priorité	moyenne	score global	13
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	8	3	2
Résultats attendus	- identification de filières porteuses	Indicateurs	- nombre d'opportunités produits/filières bio stratégiques pour la région sont identifiées et sélectionnée - nombre d'analyse de type faisabilité en détermine le dimensionnement adéquat et la pertinence

6.4.16 DÉVELOPPER LES FILIÈRES SÉLECTIONNÉES EN Y CONCENTRANT LES OUTILS DE SOUTIEN RÉGIONAUX

16	Développer les filières sélectionnées en y concentrant les outils de soutien régionaux		
OS auquel l'action contribue	OS3	Développer les filières stratégiques	
OO auquel l'action contribue	OO6	Assurer le développement de filières bio choisies à l'échelle régionale	
Statut de l'action	NOUVELLE	Références actions plan 21-25	3_L1, 12_L4
Bénéficiaires	Secteur bio		
Objectif(s) de l'action			
L'action vise à favoriser la mise en œuvre d'une opportunité de filière identifiée et prioritaire pour la région wallonne.			
Descriptif de l'action			
Différentes études et analyses de filières existent et sont mises à jour. Toutefois, la mise en œuvre et la concrétisation autour de certaines opportunités identifiées est difficile. L'action vise donc à mettre en place d'un dispositif global propice à l'émergence de développement de filières par des acteurs privés. Le développement d'activités économiques en lien avec le développement de filières est du ressort de l'entreprise privée, le rôle du plan étant d'apporter un cadre facilitant la réussite de cette entreprise. Pour ce faire, il est prévu : - de mettre en œuvre un appel à intérêt à opérateur économique selon les priorités d'opportunités identifiées en action 16 - de mettre à disposition de cet opérateur un accompagnement global favorable à son succès : analyse de faisabilité, réseau d'acteur, facilitation, compétences techniques et commerciales, accès aux outils de financement régionaux, ...et une aide en vue de structurer, fédérer, renforcer la chaîne de valeur (aide à la coordination) - de partager le risque notamment au travers d'instruments financiers			
To Do 2026-2030			
- Concevoir un dispositif global d'accompagnement - Conduire un appel à intérêt annuel - Coordonner et mettre en œuvre l'accompagnement des entreprises sélectionnées - Maintenir une information de qualité autour des opportunités sélectionnées			
Portage	SOCOPRO	Partenaires	Biowallonie, Wagralim, Wallonie Entreprendre
Budget 26-30	1 000 000€	Hypothèses	0.5etp de coordo admin et 0.5etp*3 de subsides vers entreprises pour développer 3 projets filières
Niveau de priorité	forte	score global	12
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	8	3	4

Résultats attendus	- développement de filières porteuses à l'échelle régionale	Indicateurs	- nombre d'initiatives nouvelles mises en œuvre par un opérateur économique sélectionné et accompagné dans le cadre du plan
---------------------------	---	--------------------	---

6.4.17 INTÉRESSER LES TRANSFORMATEURS CONVENTIONNELS ET ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES AUX PRODUITS BIO POUR AUGMENTER LE % DE PRODUITS BIO DANS LES PRODUITS TRANSFORMÉS

17	Intéresser les transformateurs conventionnels et entreprises agro-alimentaires aux produits bio pour augmenter le % de produits bio dans les produits transformés		
OS auquel l'action contribue	OS3	Développer les filières stratégiques	
OO auquel l'action contribue	OO6	Assurer le développement de filières bio choisies à l'échelle régionale	
Statut de l'action	AMELIOREE	Références actions plan 21-25	12_L4
Bénéficiaires	Transformateurs		
Objectif(s) de l'action			
L'action vise à stimuler la demande en bio de la part du secteur de la transformation pour augmenter le % de produits bio dans les produits transformés, sans viser de manière stricte l'objectif de certification.			
Descriptif de l'action			
Intéresser les transformateurs conventionnels et l'agro-industrie à la transformation en bio. L'intention est de toucher et convaincre les transformateurs qui sont réticents à se fournir en produits bio et à obtenir une certification. Une telle stratégie aura l'intérêt de stimuler des démarches de progressivité vers plus de bio au niveau de la transformation, et de valoriser ainsi les différents canaux de distribution pouvant permettre d'écouler les produits (certifiés ou non). Les incitants pour intéresser le secteur peuvent être de plusieurs ordres : incitants financiers, démarchage stratégique et promotion/information directe auprès des acteurs, argumentation en terme d'empreinte carbone, accompagnement dédié... Les moyens dédiés aux informations technico-économiques sont associés à l'action suivante.			
To Do 2026-2030			
Engagement d'un profil commercial (issu du secteur)			
Développement d'une stratégie de démarchage des gros transformateurs conventionnels (étude de marché/ bench ...)			
Développement d'un paquet d'accompagnement (identification des besoins d'accompagnement, des profils d'accompagnateur nécessaires...)			
Renforcer et faire connaître les services d'accompagnement pour le maillon de la transformation (listing des structures d'accompagnement dédiées)			
(attention à ne pas dupliquer les prises de contacts prévues en action 16)			
Portage	SOCOPRO	Partenaires	SPW ARNE / Biowallonie / Structures conseil /Fédérations professionnelles/ APAQ-W / Associations
Budget 26-30	600.000 €	Hypothèses	1 ETP annuel + frais de fonctionnement

Niveau de priorité	moyenne	score global	12
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	8	3	1
Résultats attendus	La demande de produits primaires augmente dans l'approvisionnement de la transformation	Indicateurs	Taux de produits bruts bio dans les produits transformés (%)

6.4.18 DÉVELOPPER ET RENDRE ACCESSIBLE UNE INFORMATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE ET DE MARCHÉ PERMETTANT AUX AGRICULTEURS ET AUTRES MAILLONS DE MIEUX ORIENTER LEURS ACTIVITÉS

18	Développer et rendre accessible une information technico-économique et de marché permettant aux agriculteurs et autres maillons de mieux orienter leurs activités		
OS auquel l'action contribue	OS3	Développer les filières stratégiques	
OO auquel l'action contribue	OO6	Assurer le développement de filières bio choisies à l'échelle régionale	
Statut de l'action	AMELIOREE	Références actions plan 21-25	8_L3
Bénéficiaires	Secteur bio		
Objectif(s) de l'action			
La constitution et la mise à disposition d'une information technico-économique est utile voire essentielle à la prise de décision raisonnée de chaque acteur économique. Elle doit également jouer un rôle dans les orientations stratégiques globales du secteur. Il s'agit d'une information convictionnelle centrale pour la transition des producteurs et le développement des filières. Pour ces raisons, l'action s'inscrit fortement dans l'objectif de développer les filières. En effet, la connaissance des dynamiques de marché (demande actuelle et projetée, nouvelles tendances de consommation, des débouchés existants, des potentiels de transformation, des rendements par OT etc.) permet de démystifier les a priori, d'objectiver les potentiels et construire sur le moyen terme des stratégies économiquement viables et durables. Cette action correspond à une version élargie de l'action 1 du plan opérationnel "20-25" qui n'a été que partiellement réalisée faute de budget et qui est d'autant plus plébiscitée dans un contexte de contraction de la demande qui se traduit par des décertifications faute d'une sécurité économique à moyen terme.			
Descriptif de l'action			
La constitution et la mise à disposition des informations technico-économiques et de marché recouvrent plusieurs sous-actions : - consolider les données existantes (diagnostic de l'existant auprès des différents détenteurs de données: observatoire de la consommation, mercuriale, information en volume et prix, ... et analyse des conditions juridiques et financières de mise à dispositions de données cf. RGPD ...) - compléter les données manquantes selon une approche intégrant un ratio coût (et/ou difficulté d'obtention de la donnée) et intérêt de la donnée. Les collaborations avec la Flandre, le fédéral sont indispensables (sur l'observatoire des marges, les enquêtes consommateurs etc.), les quick wins recherchés (ex: inciter les producteurs à travailler avec le SPW pour les comptabilités agricoles en vue d'obtenir les informations qui existent pour le conventionnel mais ne sont pas disponibles faute d'un nombre suffisant d'exploitations en bio) et le travail avec le secteur conventionnel encouragé (ex: pour les informations d'import-export au sein de l'UE) - produire et mettre à jour la base de données consolidées et une plateforme web en interface (formalisation des accords de partage de données, systématisation des collectes, développement concret) - analyser l'information et les évolutions (utile pour stratégie...) - donner accès à tout ou partie de la plateforme Il apparait important de calibrer l'ampleur de l'action en fonction d'un budget acquis et sur base des données opportunes facilement collectables et ainsi, d'assurer la réalisation d'une première version d'un outil appelé à évoluer.			

To Do 2026-2030			
26-27: - diagnostic de l'existant - encourager les agriculteurs à recourir au service de compta du SPW - plan d'action ==> quelle forme, quelles données existantes/à acheter/ à générer, priorisation - budgéter le projet - accord de partenariat 28-29-30 - marché public et mise en œuvre technique d'une première version de l'outil			
Portage	SPW ARNE DAEA	Partenaires	SPW-ARNE et EER, APAQ-W
Budget 26-30	1.138.982 €	Hypothèses	Budget action 1 Plan opé 20-25 indexé 2x sur 5 ans
Niveau de priorité	moyenne	score global	12
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	10	1	1
Résultats attendus	- les opérateurs disposent d'une information technico-économique pour prendre des décisions éclairées - les développements de filières, les négociations GMS/invest etc. AB21Assurer une gouvernance régionale propice au secteur et des moyens renouvelés Indic : - Nombre de plan wallon qui parle du bio (objectif = 4) - € de soutien prévu par d'autres plans (10M€/5ans = X2 par rapport à prendre en compte cette information économique et de marché	Indicateurs	- existence d'une version beta d'une plateforme de données économiques - diffusion d'une analyse de marché trimestrielle

6.4.19 ASSURER UN COPORTAGE POLITIQUE DU PLAN (AGRICULTURE + ENVIRONNEMENT, CLIMAT, SANTÉ, EMPLOI...) ET SYSTÉMATISER LES SOUTIENS ET PRISES EN COMPTE DU SECTEUR VIA LES POLITIQUES SECTORIELLES

19	Assurer un coportage politique du plan (agriculture + environnement, climat, santé, emploi...) et systématiser les soutiens et prises en compte du secteur via les politiques sectorielles		
OS auquel l'action contribue	OS4	Assurer une gouvernance propice au secteur et des moyens renouvelés	
OO auquel l'action contribue	OO8	Augmenter la cohérence externe du plan (càd sa connexion avec les autres politiques sectorielles wallonnes et le fédéral)	
Statut de l'action	AMELIOREE	Références actions plan 21-25	0
Bénéficiaires	Secteur bio		
Objectif(s) de l'action			
L'action vise à assurer un portage politique partagé du plan par l'ensemble des compétences concernées (agriculture, environnement, santé, emploi...) afin que toutes les politiques bénéficiant directement ou indirectement du bio soutiennent financièrement le secteur pour les bénéfices apportés (eau, santé, biodiversité, changement climatique, emploi, économie locale...). Par ailleurs, cette dynamique de coportage vise également à mieux articuler les différentes compétences ministérielles ayant un lien direct avec les différents maillons (économie pour la transformation, recherche sur les systèmes alimentaires, formation...).			
Descriptif de l'action			
Cette action a pour objectif que le bio soit pris en compte et valorisé dans les politiques sectorielles auxquelles le secteur contribue. Cette valorisation peut prendre plusieurs formes : - le portage et le financement de mesures du plan bio par les politiques sectorielles auxquelles le bio contribue - la valorisation systématique pour le bio (sous forme de majoration, % minimum, conditionnalité), dans les subsides, appels à projet et marchés publics durables portés par les autres domaines de compétences que l'agriculture bio - l'usage renforcé de la PAC au profit du bio (producteurs mais aussi tpe-pme de transformation et distribution) Les conditions pour que ce portage soit opérant sont notamment : - un pilotage fort par le la ministre de l'agriculture - l'animation d'un outil de concertation interministérielle - des responsabilités claires entre ministres au niveau du plan bio et des mesures concernant le bio inscrites dans les autres plans et stratégies régionales - un dialogue fréquent avec la coordination du plan et la plateforme - des priorités révisables annuellement - l'établissement de liens avec le fédéral pour les sujets nécessitant une concertation à l'échelon national Le coportage permettra également de rendre le plan bio plus efficient, d'assurer un renforcement mutuel/réciproque entre politiques (par de la coordination et de la cohérence), et de réduire les effets contreproductifs (selon une approche DNSH). Développer une vision inter-politiques à long terme a également un intérêt pour dépasser le temps des cycles politiques.			

To Do 2026-2030			
Lister tous les plans en lien avec le bio Inventorier les enveloppes déjà octroyées à des opérateurs bio venant d'autres portefeuilles ministériels que le bio Plénière interministérielle pour acter le coportage Définir 1 ministre responsable par action au sein du nouveau Plan bio Identification des mécanismes de financement dans lesquels une majoration est possible pour les initiatives bio (majoration des aides, majorations des points, conditionnalités) ; ex. AAP Hall relais, Subsidies Cantines collectivités Modélisation de l'impact financier potentiel des majorations monétaires Validation des majorations à mettre en œuvre Modification des textes relatifs aux mécanismes concernés Rapportage commun des actions individuelles Impliquer le ministre-président pour les actions en lien avec le fédéral ou la FWV			
Portage	Ministre de l'agriculture	Partenaires	Membres du Gouvernement et administrations / OIP en charge de mesures
Budget 26-30	250.000 €	Hypothèses	0,5 ETP dédié à l'action ; base 2025 de l'action 27_L8 (45.900 €)
Niveau de priorité	forte	score global	18
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort couteux)
	10	3	5
Résultats attendus	le plan bio est coporté par différents ministres et politiques sectorielles auxquelles le bio contribue le bio est valorisé financièrement dans les dispositifs de soutien l'usage de la PAC au profit du bio est renforcé les responsabilités sont clarifiées entre ministres au niveau du plan bio et des mesures concernant le bio inscrites dans les autres plans et stratégies régionales	Indicateurs	- Nombre de politiques ayant inscrit le bio dans leurs mesures - Nombre de mesures sectorielles prises en faveur du bio - Budget dédié au bio et inscrit dans les politiques hors bio

6.4.20 ASSURER LA REPRÉSENTATION DU BIO AU SEIN D'ORGANE FÉDÉRAL-ENTITÉS FÉDÉRÉES

20	Assurer la représentation du bio au sein d'un organe de gouvernance fédéral-entités fédérées		
OS auquel l'action contribue	OS4	Assurer une gouvernance propice au secteur et des moyens renouvelés	
OO auquel l'action contribue	OO8	Augmenter la cohérence externe du plan (càd sa connexion avec les autres politiques sectorielles wallonnes et le fédéral)	
Statut de l'action	NOUVELLE	Références actions plan 21-25	0
Bénéficiaires	Citoyens		
Objectif(s) de l'action			
Améliorer la prise en compte des enjeux du bio wallons au niveau fédéral, co-construire avec le fédéral et la Flandre une stratégie impactante sur des sujets d'intérêt commun mais de compétences fédérales (notamment : observatoire des marges et discussion avec la GMS).			
Descriptif de l'action			
Afin de stimuler la demande en bio, notamment par le biais de la demande des GMS, plusieurs actions doivent être menées à l'échelle nationale. L'institutionnalisation d'un organisme de gouvernance entre les régions et le fédéral est ainsi une condition nécessaire pour mettre en place notamment un observatoire des marges, un instrument indispensable pour rendre plus transparentes les pratiques des GMS vis-à-vis des consommateurs. Accroître cette transparence est en effet nécessaire pour réduire l'opacité autour de la fixation des prix et encadrer idéalement les marges pour rendre les produits bio plus accessibles. Notons qu'un comité existe apparemment qui réunit les entités fédérées et le fédéral, le SPW DD y est représenté, sans doute une présence de l'ARNE y serait souhaitable en vue d'assurer des évolutions sur les sujets visés ici.			
To Do 2026-2030			
- Concertation interne au sein des administrations wallonnes pour identifier les bons relais au sein de celles-ci et savoir ce qui est déjà entrepris en terme de concertation nationale - Evaluer les volontés de chaque entité fédérée en la matière - Mobiliser un conseil juridique pour explorer les mécanismes possibles pour contraindre les enseignes - Coconstruction entre régions d'une note d'ambition commune (idéalement avec une coordination wallonne) autour de la mise en place de l'observatoire des marges - S'assurer du portage politique wallon			
Portage	Ministre de l'agriculture + SPW ARNE	Partenaires	Fédéral + administrations de l'agriculture flamande + administration de l'environnement de la RBC
Budget 26-30	250 000 €	Hypothèses	0,5 ETP dédié à l'action ; base 2025 de l'action 27_L8 (91.800 € pour 1 ETP)
Niveau de priorité	moyenne	score global	13
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	6	2	5
Résultats attendus	Les compétences Fédérales en matière de concurrences sont positivement utilisées pour défendre les systèmes alimentaires bio des 3 régions	Indicateurs	- un observatoire des marges est effectif et partagé - le fédéral encadre les pratiques de la GMS dans la mesure de ce qui est juridiquement possible

6.4.21 EXPLORER LES DIFFÉRENTS OUTILS FINANCIERS COMPLÉMENTAIRES POUR SOUTENIR LE SECTEUR BIO ET FINANCER LES EXTERNALITÉS POSITIVES

21	Explorer les différents outils financiers complémentaires pour soutenir le secteur bio et financer les externalités positives		
OS auquel l'action contribue	OS4	Assurer une gouvernance propice au secteur et des moyens renouvelés	
OO auquel l'action contribue	OO9	Acquérir des moyens supplémentaires pour soutenir le secteur	
Statut de l'action	EXISTANTE	Références actions plan 21-25	17_L5
Bénéficiaires	Producteurs biologiques et en conversion Acteurs de la transformation et de la distribution biologiques Investisseurs privés et financeurs à impact Consommateurs et collectivités territoriales		
Objectif(s) de l'action			
Cette action vise à identifier, analyser et mobiliser des outils financiers complémentaires afin de soutenir durablement le développement de l'agriculture biologique en Wallonie et de valoriser les externalités positives qu'elle génère.			
Descriptif de l'action			
Le développement de l'agriculture biologique en Wallonie génère de nombreuses externalités positives en matière d'environnement, de biodiversité, de qualité de l'eau, de santé publique et de développement territorial. Si ces bénéfices collectifs sont largement reconnus, ils ne sont que partiellement pris en compte par les mécanismes actuels de soutien économique au secteur bio et peu intégrés de manière structurelle au modèle économique du secteur. Hors, dans un contexte budgétaire contraint et de transition des systèmes agricoles et alimentaires, il apparaît nécessaire d'explorer et de mobiliser des outils financiers complémentaires, innovants et diversifiés, afin de renforcer le soutien au secteur biologique, d'améliorer sa résilience économique et de mieux rémunérer les services rendus à la société. Cette action se compose donc des axes suivants : - Identifier les leviers financiers existants et innovants mobilisables au niveau régional, fédéral, européen et privé (exemptions fiscales, crédit d'impôt, taxation, soutien à la levée de fonds privés, fonds de garantie, chèque repas, financement UE, etc.) - Évaluer la faisabilité juridique, budgétaire et opérationnelle de ces outils dans le contexte wallon - Tester et, le cas échéant, confirmer certains mécanismes financiers adaptés aux besoins du secteur bio - Favoriser la diversification des sources de financement et l'effet levier des fonds publics - Renforcer l'attractivité économique et l'investissement dans les filières biologiques			
To Do 2026-2030			
1) Analyse et exploration des outils financiers mobilisables - Analyse des mécanismes existants ou potentiels, benchmarking : exemptions ou incitants fiscaux ciblés, crédits d'impôt, mécanismes de taxation ou de redistribution favorables au bio, dispositifs de soutien à la levée de fonds privés, fonds de garantie pour faciliter l'accès au crédit, instruments de soutien à la demande (ex. chèques repas ou équivalents valorisant les produits bio), financements européens (PAC, FEADER, Horizon Europe, LIFE, InvestEU, etc.). - Analyse comparative de bonnes pratiques en Belgique et à l'international. 2) Évaluation des impacts et de la faisabilité - Évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux des différents outils - Analyse de la compatibilité avec les cadres réglementaires régionaux, fédéraux et européens - Estimation des coûts budgétaires et des effets de levier attendus - Identification des publics bénéficiaires et des conditions d'accès			

3) Co-construction et expérimentation de mécanismes pilotes

Concertation avec les acteurs du secteur bio, les institutions financières et les pouvoirs publics

Sélection de mécanismes prioritaires à tester

Mise en place de projets de recherche, projets pilotes ou de dispositifs expérimentaux

Suivi et évaluation des résultats

4) Intégration et déploiement à l'échelle régionale

- Capitalisation des enseignements issus des expérimentations

- recommandations et recherche de collaborations à déployer pour développer de nouveaux outils post 2030

- Intégration des dispositifs les plus pertinents dans les politiques publiques régionales existantes ou futures

Portage	SPW ARNE	Partenaires	SPW EER
Budget 26-30	750.000 €	Hypothèses	1,5 etp
Niveau de priorité	forte	score global	15
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	8	3	4
Résultats attendus	- Une meilleure reconnaissance économique des externalités positives du bio - Une diversification et une optimisation des sources de financement du secteur biologique - Un accès facilité aux financements pour les acteurs des filières bio - Une capacité d'investissement renforcée et une plus grande résilience économique du secteur - Une contribution accrue aux objectifs environnementaux, climatiques et sociaux de la Région wallonne	Indicateurs	- Nombre d'outils financiers analysés et évalués - Nombre de mécanismes testés ou mis en œuvre - Montants mobilisés (fonds publics et privés) - Effet levier des dispositifs mis en place - Impact mesuré sur le développement et la pérennité des filières biologiques

6.4.22 SOUTENIR LA CAPACITATION DU SECTEUR BIO

22	Soutenir la capacitation du secteur bio		
OS auquel l'action contribue	OS4	Assurer une gouvernance propice au secteur et des moyens renouvelés	
OO auquel l'action contribue	OO10	Soutenir la capacitation du secteur bio privé	
Statut de l'action	NOUVELLE	Références actions plan 21-25	26_L7
Bénéficiaires	Secteur bio		
Objectif(s) de l'action			
L'action vise à mettre en capacité un acteur privé du secteur biologique sur la question de la promotion, du démarchage et de la structuration de marché (négociation GMS, filières...)			
Descriptif de l'action			
L'acteur envisagé est l'UNAB qui se structurerait en une fédération 100% dédiée au secteur bio et représentative de tous les maillons et des consommateurs (aux côtés de Nature et Progrès, Test-Achats). Cet acteur développerait dans un premier temps (c'est l'urgence qui ressort le plus) une promotion (cf. action 2) forte et distinctive au service du secteur. Ensuite, petit à petit, cet acteur pourrait remplacer la Socopro dans ses missions de structuration de marchés et de négociation. L'accompagnement régional consisterait à organiser une rampe de lancement pour la structure (de même qu'à l'aider en termes financiers dans le futur mais dans une moindre mesure) en soutenant l'engagement de 2 ETP qui pourront développer la stratégie, rechercher des membres et des fonds (mécénats, fonds UE...) et démarrer un axe promotionnel.			
To Do 2026-2030			
Les tâches à réaliser sont : - engagement de 2 ETP - développement d'une stratégie 'membre et fonds' - développement d'un plan de communication			
Portage	UNAB	Partenaires	Nature et Progrès
Budget 26-30	1.000.000 €	Hypothèses	2 ETP
Niveau de priorité	moyenne	score global	13
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	8	3	2
Résultats attendus	- une capacité promotionnelle indépendante et percutante émerge du secteur - le grand public a une image positive du bio	Indicateurs	- Nombre d'actions de promotion mises en œuvre par l'acteur privé - Portée des actions de promotion mises en œuvre par l'acteur privé - Taux de notoriété et d'image du bio auprès des publics cibles - Nombre de partenariats et d'actions coordonnés avec d'autres acteurs - Évolution de la fréquentation des supports et événements de promotion

6.4.23 RENDRE LES PRIX DU BIO PLUS COMPÉTITIFS (ACTION PM1)

PM1	Rendre les prix du bio plus compétitifs		
OS auquel l'action contribue	OS1	Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	
OO auquel l'action contribue	OO1	Stimuler la demande des ménages	
Statut de l'action	NOUVELLE	Références actions plan 21-25	0
Bénéficiaires	Citoyens		
Objectif(s) de l'action			
0			
Descriptif de l'action			
Plusieurs actions portées ailleurs doivent agir sur ce plan : - l'observatoire des marges et la capacité de négociation du groupe fédéral - l'exploration des outils financiers pour favoriser les externalités - le travail d'harmonisation de la certification en regard des régions voisines (attention : pas de consensus ici)			
To Do 2026-2030			
/			
Portage	/	Partenaires	/
Budget 26-30	/	Hypothèses	/
Niveau de priorité	/	score global	/
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	/	/	/
Résultats attendus	/	Indicateurs	/

6.4.24 POURSUIVRE LES PROGRAMMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (ACTION PM2)

PM2	Poursuivre les programmes alimentaires territoriaux		
OS auquel l'action contribue	OS3	Développer les filières stratégiques	
OO auquel l'action contribue	OO7	Assurer le développement des filières "circuit-court" à l'échelle des bassins de vie (coopérative, ...)	
Statut de l'action	EXISTANTE (HORS PLAN)	Références actions plan 22-25	13_L4 ?
Bénéficiaires	Secteur bio		
Objectif(s) de l'action			
Intégrer le bio dans les actions des programmes alimentaires territoriaux.			
Descriptif de l'action			
Pour la période 26-30, le soutien à l'alimentation durable s'organisera notamment autour de bassin de vie qui définiront un programme propre. Ces programmes intégreront les acteurs et les dynamiques du territoire concerné, tels que les ceintures alimentaires, les conseils de politique alimentaire, les hubs régionaux, etc.... C'est au travers de ces dynamiques que l'on retrouve une part importante de soutien au circuit courts et à l'économie sociale en lien avec la transition durable de l'alimentation. Ces initiatives permettent notamment de structurer l'offre, d'organiser des filières courtes et de stimuler la demande à l'échelle de ces territoires. Il s'agit donc d'intégrer les préoccupations du bio dans les actions qui seront développées dans ces programmes alimentaires territoriaux. La place du bio peut ainsi être renforcée dans le cadre de la restauration collective, mais aussi des initiatives d'aides alimentaires, de relocalisation de l'approvisionnement, de promotion ou de renforcement des articulations entre acteurs locaux de la chaîne de valeur alimentaire.			
To Do 2026-2030			
- participer à l'élaboration et au suivi des PAT avec le SPW DD - identifier les leviers potentiels pour le secteur bio dans ces PAT - Suivre la mise en œuvre de ces leviers			
Portage	SPW SG DDD	Partenaires	SPW DD, ceintures alimentaires, CPA, Manger demain
Budget 26-30	0 €	Hypothèses	Budget de référence Relocalisation : 45 millions
Niveau de priorité	moyenne	score global	13
	Effet levier (/10, 1=faible)	Faisabilité (/5, 1= mauvais)	Low cost (/5, 1= fort coûteux)
	6	2	5
Résultats attendus	0	Indicateurs	0

6.5 PRIORISATION DES ACTIONS

Bien qu'elle compte moins d'actions que le volet opérationnel actuel, la présente proposition ne comprend pas de concentration au sens d'un recentrage sur certains sujets, mais a adopté les orientations suivantes :

- Une globalisation de séries de petites missions du plan précédent en quelques plus grosses actions ;
- De nouvelles actions concernant des sujets à enjeux, non ou mal traités jusque-là.

On obtient donc un plan encore plus ambitieux qui :

- **Maintient les grandes missions** traditionnellement supportées par le public (accompagnement, recherche, formation, réglementaire), qui sont structurantes et doivent persister tout en évoluant avec des missions orientées ;
- **Répond plus fortement à des questions de négociation, de mobilisation des acteurs aval, de structuration de marché**, qui sont des sujets essentiels mais moins évidents pour le pouvoir public.

Ce faisant, le plan revu, dans ses besoins de financement, reste relativement ambitieux puisque le budget estimé cumulé des actions proposées (actions existantes, améliorées et nouvelles) totalise **35.5M€ sur la période 2026-2030** (soit 7M€/an). Pour cette période, le budget estimé pour les nouvelles actions est de 4.9M€, le budget des actions reconduites et améliorées est très proche du premier volet du plan en nécessitant 30.6M€. Les hypothèses retenues derrière les estimations sont mentionnées dans les fiches actions.

Partant des **contraintes budgétaires** pesant sur le budget régional, un **exercice de priorisation des actions** a été mené à partir de 3 critères :

- **L'effet levier attendu** de l'action : il s'agit de l'impact attendu d'une action sur ses bénéficiaires et sur le secteur bio, tel qu'anticipé. Le poids pondéré de ce critère est double vu son lien fort avec l'actualisation des enjeux, le renouvellement stratégique du plan et la recherche d'amélioration de ses impacts.
Les actions à fort effet levier seront en général des actions nouvelles qui, si elles sont menées avec succès, ont une grande capacité de changement (ex : en changeant les référentiels de la FWB, on fait rentrer le bio dans la formation de tous les futurs exploitants et transformateurs, on participe à le démystifier grâce à des enseignements objectifs et ainsi on favorise la transition massive du secteur vers les pratiques plus raisonnées dont la société et la planète ont besoin → cette action a un effet levier fort).
- **La faisabilité** : indique la facilité de mise en œuvre d'une action en intégrant sa présence efficace dans le volet opérationnel existant et l'évidence de son portage (ex : les actions actuelles réglementaires sont très bien menées dans le plan actuel avec un portage clair et non remis en question, l'action réglementaire dans le plan actuel est ainsi très faisable. A contrario, certaines actions existantes et/ou améliorées ont des faisabilités moins élevées car elles nécessitent des changements de gouvernance, de culture, et un portage renouvelé, c'est par exemple le cas de l'action de recherche). L'essentiel des actions nouvelles ont des faisabilités plus faibles car elles nécessitent du démarchage commercial et de la négociation (qui sont moins courantes dans les pratiques des acteurs du plan) ou des démarches de gouvernance complexes vis-à-vis des pratiques actuelles.
- **Le coût** : indique si l'action est plus ou moins couteuse, établi en fonction de budgets établis par actions.

Tenant compte de l'évaluation de ces 3 critères, les actions ont été classées par ordre de priorité.

Les tableaux ci-dessous reprennent les actions du plan regroupées par priorité (forte, moyenne, faible).

#OS	OS	#OO	OO	# Action	Action	Action existante ou nouvelle	Budget 26-30	Priorité
OS1	Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	OO1	Stimuler la demande des ménages	1	Promouvoir une image positive du bio auprès du grand public et des relais	EXISTANTE	5.000.000 €	forte
OS1	Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	OO1	Stimuler la demande des ménages	2	Soutenir la capacitation du secteur bio en matière promotionnelle	NOUVELLE	750.000 €	forte
OS1	Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	OO2	Stimuler l'engagement des professionnels	3	Développer et déployer une stratégie convictionnelle à l'égard de la GMS	NOUVELLE	500.000 €	forte
OS1	Faire de la demande en bio un moteur du développement du secteur	OO2	Stimuler l'engagement des professionnels	4	Stimuler/Faciliter la demande de l'horeca, de la restauration collective ainsi que la commande publique	AMELIOREE	500.000 €	forte
OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	OO5	Renforcer l'enseignement du bio de façon transversale (secondaire, supérieur, formation professionnelle)	12	Travailler les référentiels de la FWB pour l'enseignement secondaire et supérieur	NOUVELLE	500.000 €	forte
OS3	Développer les filières stratégiques	OO6	Assurer le développement de filières bio choisies à l'échelle régionale	16	Développer les filières sélectionnées en y concentrant les outils de soutien régionaux	NOUVELLE	1.000.000 €	forte
OS4	Assurer une gouvernance propice au secteur et des moyens renouvelés	OO8	Augmenter la cohérence externe du plan (càd sa connexion avec les autres politiques sectorielles wallonnes et le fédéral)	19	Assurer un coportage politique du plan (agriculture + environnement, climat, santé, emploi...) et systématiser les soutiens et prises en compte du secteur via les politiques sectorielles	AMELIOREE	250.000 €	forte
OS4	Assurer une gouvernance propice au secteur et des moyens renouvelés	OO9	Acquérir des moyens supplémentaires pour soutenir le secteur	21	Explorer les différents outils financiers complémentaires pour soutenir le secteur bio et financer les externalités positives	EXISTANTE	750.000 €	forte

#OS	OS	#OO	OO	# Action	Action	Action existante ou nouvelle	Budget 26-30	Priorité
OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	OO3	Assurer l'accompagnement des différents maillons de l'offre y compris sur un plan technico économique et législatif	5	Structurer, coordonner et optimiser les services d'accompagnement à la conversion et au maintien en agriculture biologique	AMELIOREE	6.500.000 €	moyenne
OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	OO3	Assurer l'accompagnement des différents maillons de l'offre y compris sur un plan technico économique et législatif	7	Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace	EXISTANTE	750.000 €	moyenne
OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	OO4	Développer une recherche pertinente et en phase avec les besoins du secteur	8	Définir un plan pluriannuel concerté pour le déploiement de la recherche	EXISTANTE	250.000 €	moyenne
OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	OO4	Développer une recherche pertinente et en phase avec les besoins du secteur	9	Organiser un appel à projets récurrent en matière de recherche dédié 100% au bio	EXISTANTE	4.210.000 €	moyenne
OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	OO4	Développer une recherche pertinente et en phase avec les besoins du secteur	11	Vulgariser la recherche et diffuser les meilleures techniques et bonnes pratiques en production, transformation et distribution biologique	AMELIOREE	3.750.000 €	moyenne
OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	OO5	Renforcer l'enseignement du bio de façon transversale (secondaire, supérieur, formation professionnelle)	13	Reconduire l'appel à projets pour la formation des enseignants	EXISTANTE	500.000 €	moyenne
OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	OO5	Renforcer l'enseignement du bio de façon transversale (secondaire, supérieur, formation professionnelle)	14	Augmenter la part de formation bio dans les formations financées par la Wallonie	EXISTANTE	100.000 €	moyenne
OS3	Développer les filières stratégiques	OO6	Assurer le développement de filières bio choisies à l'échelle régionale	15	Sélectionner les filières prioritaires stratégiques	AMELIOREE	1.000.000 €	moyenne
OS3	Développer les filières stratégiques	OO6	Assurer le développement de filières bio choisies à l'échelle régionale	17	Intéresser les transformateurs conventionnels et entreprises agro-alimentaires aux produits bio pour augmenter le % de produits bio dans les produits transformés	AMELIOREE	600.000 €	moyenne
OS3	Développer les filières stratégiques	OO6	Assurer le développement de filières bio choisies à l'échelle régionale	18	Développer et rendre accessible une information technico-économique et de marché permettant aux agriculteurs et autres maillons de mieux orienter leurs activités	AMELIOREE	1.138.982 €	moyenne
OS3	Développer les filières stratégiques	OO7	Assurer le développement des filières "circuit-court" à l'échelle des bassins de vie (coopérative, ...)	PM2	Poursuivre les programmes alimentaires territoriaux	EXISTANTE (HORS PLAN)	50.000 €	moyenne
OS4	Assurer une gouvernance propice au secteur et des moyens renouvelés	OO8	Augmenter la cohérence externe du plan (càd sa connexion avec les autres politiques sectorielles wallonnes et le fédéral)	20	Assurer la représentation du bio au sein d'un organe de gouvernance fédéral-entités fédérées	NOUVELLE	250.000 €	moyenne
OS4	Assurer une gouvernance propice au secteur et des moyens renouvelés	OO10	Soutenir la capacitation du secteur bio privé	22	Soutenir la capacitation du secteur bio	NOUVELLE	1.000.000 €	moyenne

#OS	OS	#OO	OO	# Action	Action	Action existante ou nouvelle	Budget 26-30	Priorité
OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	OO3	Assurer l'accompagnement des différents maillons de l'offre y compris sur un plan technico économique et législatif	6	Renforcer, structurer et visibiliser des services d'accompagnement pour les maillons de la transformation et de la distribution des produits biologiques (distribution hors GMS et logistique)	AMELIOREE	/	faible
OS2	Accompagner les acteurs de l'offre (producteurs, transformateurs, logisticiens) et faciliter leur action	OO4	Développer une recherche pertinente et en phase avec les besoins du secteur	10	Assurer une recherche pertinente en bio au sein du CRA-W et dans les Centres pilotes	EXISTANTE	6.200.000 €	faible

6.6 SOURCES DE FINANCEMENT POUR LE PLAN BIO ET LE SOUTIEN DU SECTEUR BIO EN GÉNÉRAL

L'objectif de cette dernière section vise à faire un focus sur quelques sources de financement intéressantes à explorer pour soutenir les actions du Plan bio. Il s'agit donc d'amorcer la réflexion en lien avec l'Action 21 « Acquérir des moyens supplémentaires pour soutenir le secteur » qui vise à explorer les différents outils financiers complémentaires pour soutenir le secteur bio et financer les externalités positives.

Parmi les leviers financiers pré-identifiés dans le cadre de l'Action 21 au niveau régional, fédéral, européen et privé (exemptions fiscales, crédit d'impôt, taxation, soutien à la levée de fonds privés, fonds de garantie, chèque repas, financement UE, etc.), nous faisons ci-dessous un **focus sur quatre leviers** : la PAC, le **crédit d'impôt**, l'hypothèse d'une transposition de la **loi EGalim** et le **système des chèques repas / écochèques**. Etant donné son importance, le levier de la PAC est développé plus en profondeur que les trois autres leviers.

Notons que ce chapitre ne liste pas et ne chiffre pas les montants de soutien au bio qui pourraient émerger d'une meilleure cohérence externe du plan.

6.6.1 LE SOUTIEN DE LA PRODUCTION PRIMAIRE EN BIO PAR LA PAC

Cette section a pour objet de poser un regard spécifique sur les mécanismes de soutien à la production primaire BIO au titre de la PAC.

Les budgets prévisionnels du plan n'intègrent en effet pas les budgets PAC qui représentent des montants d'aide financière importants. Corollairement, les liens avec les enjeux PAC, qui sont reconnus comme essentiels, apparaissent de manière ténue dans les actions proposées. L'orientation proposée pour le plan met l'accent sur la stimulation de la demande mais certains enjeux prioritaires relatifs au soutien de l'offre sont cependant particulièrement d'actualité eu égard aux débats qui se tiennent actuellement et qui présideront les stratégies PAC post 2027. Un point d'attention majeur concerne la sécurisation des incitants financiers dans la future architecture des aides PAC.

Il s'agit ici de pointer certaines pistes de réflexion qui pourraient alimenter les actions d'appui et de veille prévues dans le plan, en particulier à l'adresse de la recherche et de la vulgarisation, et dont les résultats pourraient outiller le secteur en vue de se positionner dans les débats de la future PAC sur base d'un argumentaire objectif.

Les États Membres de l'UE sont incités à articuler leur soutien au BIO pour contribuer collectivement aux cibles fixées par le Green Deal et ses stratégies opérationnelles, à savoir la stratégie Farm to Fork et la stratégie en faveur de la biodiversité (cf. Annexe 10 - section 11.1.1). Les instruments financiers de la PAC en constituent les principaux leviers d'orientation pour la production primaire. Il est important de rappeler que le soutien au BIO n'est pas une obligation UE et est laissé à la discrétion des États Membres.

Le mode de production BIO, le seul dont la certification est reconnue sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, est clairement fléché dans les documents d'orientation UE pour sa contribution à la réduction des pressions environnementales et au développement de systèmes alimentaires durables. Durant ces dernières années, l'absence de progrès en Wallonie, marquée par une contraction sensible des surfaces certifiées, crée un décalage croissant avec les ambitions régionale et européenne. Même si la demande est actuellement en décrochage, le soutien à l'agriculture biologique reste amplement justifié pour sa contribution en faveur de l'environnement et de la durabilité. Les incitants à la conversion et au maintien doivent cependant demeurer suffisamment attractifs.

Dans la perspective de la PAC post 2027, la sécurisation voire la revalorisation des mécanismes de soutien à la production primaire BIO est une condition nécessaire pour l'ensemble du secteur. Il est

dès lors prépondérant que le secteur puisse s'équiper d'outils permettant d'objectiver les éléments fondamentaux susceptibles de réduire les obstacles à l'entrée pour les candidats à la conversion, de rassurer les candidats à la déconversion et d'orienter les choix politiques en matière de soutien au BIO tant en ce qui concerne l'architecture des aides que leurs montants.

La transition de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique demeure coûteuse et risquée pour les agriculteurs, en particulier dans une situation où les signaux du marché sont peu favorables. Dans le secteur agricole, la sécurisation des revenus est un moteur dans la prise de décision. Il est surprenant de constater qu'il y a peu de références technico-économiques partagées sur les productions en mode BIO en Wallonie à l'exception des travaux réalisés par le SPW-ARNE DAEA. Pour la programmation 2023-2027, ces travaux ont servi de référence pour justifier le montant des aides octroyées aux différentes productions BIO. Tels qu'explicités de manière détaillée dans le PSwPAC (pp 866-871), l'objectivation du montant des aides est essentiellement basée sur une comparaison des marges brutes en BIO et en conventionnel pour les productions bovines (lait et viande) qui sont les plus nombreuses dans la population des exploitations wallonnes certifiées BIO, les autres productions ayant fait l'objet d'estimations normatives.

Historiquement, les incitants financiers dédiés au BIO au titre de la PAC relevaient exclusivement du pilier 2. Depuis la programmation 2022-2027, les EM ont la possibilité de transférer tout ou partie de ce soutien vers le pilier 1 sous la forme d'Eco-Régimes. Cette modification a permis aux EM de modifier l'architecture des aides et les choix qui ont été posés ne sont pas neutres (cf. sections 11.2.1 à 11.2.3). La Wallonie a fait le choix de s'inscrire dans la continuité par rapport aux programmations précédentes, à l'instar de l'Autriche ou de l'Allemagne. Dans le cadre du pilier 2, l'enveloppe budgétaire d'une mesure d'aide est définie sur l'ensemble de la période de programmation et les montants unitaires sont stables et garantis pour tous les engagements à 5 ans. Cette stabilité est un gage de confiance pour les agriculteurs mais aussi pour leurs partenaires dont le secteur bancaire. D'autres EM ont mobilisé l'instrument des ER. C'est notamment le cas de la France qui a basculé une partie du soutien au BIO, en l'occurrence, l'aide au maintien, dans le seul ER activé au niveau de l'Hexagone auquel d'autres modes de production sont aussi éligibles, notamment la certification HVE (Haute Valeur Environnementale). Avec une enveloppe budgétaire définie de manière annuelle, les montants unitaires sont ajustés en fonction du nombre d'adhésions à l'ER occasionnant ainsi une instabilité du montant des aides. En France, cette situation a brouillé le signal politique et économique et plusieurs ajustements ont dû être opérés pour revaloriser le soutien au BIO.

L'architecture des aides du PSwPAC est complexe. Le soutien spécifiquement dédié au BIO est centré sur la production primaire. L'intervention 321 « Soutien à l'agriculture biologique » en est l'outil central avec des budgets significatifs (cf. section 11.2.5). Au-delà de ces aides ciblées, la **certification BIO** est un **marchepied pour accéder à d'autres régimes d'aides cumulables figurant parmi les ER, aides couplées et MAEC** (cf. section 11.2.6). La focale doit donc aussi intégrer ces autres mécanismes d'aide de même que ceux qui donnent droit à des majorations du taux d'intervention (aides pour les investissements productifs et aides à la transformation/commercialisation) ou à un avantage en matière de critères de sélection pour les mesures basées sur la soumission de projets (aides à l'installation des jeunes agriculteurs). Il est dès lors important de **maintenir une veille sur ces articulations** en prévision des nouvelles réformes de la PAC. Concernant les aides cumulables, une objectivation de la mobilisation effective de l'empilement de ces aides au niveau des producteurs BIO constitue un diagnostic préalable. Par ailleurs, les mécanismes de majoration des aides à l'investissement doivent également être sécurisés si pas revalorisés notamment en faveur des installations/conversions en BIO.

Comme signalé plus haut, il n'y a pas de majorations des aides pour les jeunes agriculteurs qui s'installent BIO. Ils bénéficient néanmoins de points bonus leur conférant une certaine priorité lors de la sélection des projets. Cette sélection n'est cependant contraignante que si les demandes

dépassent le budget trimestriel alloué (les projets non sélectionnés durant un trimestre peuvent être reportés au trimestre suivant). La **voie de la majoration des aides** reste dès lors nettement plus incitative. Le renouvellement générationnel est un challenge pour l'ensemble de l'UE, en ce compris en Wallonie. S'il s'agit d'un défi majeur, la transmission/création des fermes représente aussi une dynamique de changement notamment en termes de pratiques et de mode de production. Dans ce cadre l'amélioration de la circulation des connaissances et des innovations ainsi que les structures de recherche-action collaboratives sont des leviers importants au service desquels de nouveaux dispositifs ont récemment été mis en place tels que Walakis et les GT PEI Agri – Living labs.

Enfin, comme évoqué plus haut, la logique de fixation du montant des aides favorables à l'environnement et à la durabilité reste basée sur une compensation des surcoûts et manques à gagner. Une veille sur l'objectivation de ces risques doit être réalisée tout en intégrant davantage de données relatives à la rémunération des services écosystémiques à l'instar des signaux lancés pour la R&D relative à l'agriculture au niveau UE qui visent à mieux documenter les évaluations de durabilité ; ce qui constitue une étape vers une meilleure prise en compte des externalités positives du BIO. La rémunération des services écosystémiques serait davantage prise en compte dans la future PAC.

L'Annexe 10, qui complète cette discussion autour de la PAC, analyse le fonctionnement, les marges de manœuvre et les cumuls possibles des aides PAC telles qu'elles ont été organisées au travers du PSwPAC 2023-2027 :

- Orientations européennes :
 - o Green Deal et PAC
 - o Plan d'action pour la production biologique
- Soutien au bio dans le PSwPAC 2023-2027 :
 - o Choix politiques de la RW
 - o Pilier 2 vs Pilier 1
 - o Exemples d'architectures de PSPAC dans d'autres pays européens (France, Allemagne, Autriche)
 - o Marges de manœuvre au niveau des enveloppes budgétaires
 - o Principes d'intervention
 - o Cumul possible avec d'autres intervention (bio, MAEC, Eco-régimes, aides couplées pilier 1, autres leviers PAC pilier 2, aides à l'investissement, aides à l'installation, aides à la transformation / commercialisation)

6.6.2 LE CRÉDIT D'IMPÔT

Le crédit d'impôt est un instrument fiscal, notamment mobilisé en France pour les producteurs bio (Crédit d'Impôt Agriculture Biologique - CIAB).

En France, le CI AB existe depuis 2006 mais a été révisé à plusieurs reprises notamment en tant que solution de sauvetage implémentée suite à la modification des mécanismes de soutien au secteur bio dans le PSN hexagonal. Pour en bénéficier, la production certifiée biologique d'une exploitation doit être significative ($\geq 40\%$ des recettes agricoles proviennent d'activités qui ont fait l'objet d'une certification biologique). Le crédit d'impôt est plafonné. Le plafond a été relevé à plusieurs reprises ces dernières années (3500€ → 4000€ (en 2021) → 4500€ (en 2025)). En France, le plafond du CI AB est fixé à 5000€ en cas de perceptions d'aides MAB-CAB (Aides Maintien (MAB) ou Conversion (CAB)) qui doivent être intégrées dans le calcul du CI AB. Le CI AB est par contre cumulable avec l'ER bio et les MAEC. Ce crédit d'impôt est applicable quel que soit le régime fiscal (réel ou forfaitaire). S'agissant d'un crédit (et non d'un abattement), il peut faire l'objet d'un versement de la part de

l'administration fiscale si le bénéfice réalisé est inférieur au montant du crédit d'impôt justifié par un producteur. Le CI AB bénéficierait actuellement à 50% des producteurs certifiés en France. Le CI AB est soumis aux règles de minimis. En France, le plafond de 20 000€ d'aides d'Etat sur 3 ans a été remonté à 50 000 € depuis décembre 2024.

Le crédit d'impôt n'est pas taxable contrairement à certaines aides qui rentrent dans le calcul de la base taxable. S'agissant d'une modalité forfaitaire non liée à la surface, le CI AB est particulièrement intéressant pour les fermes à petite surface et peut servir d'instrument de sauvetage temporaire en cas de difficultés conjoncturelles car n'engageant pas d'adaptations difficilement réversibles dans la logique de structuration des budgets PAC.

Point d'attention : le crédit d'impôt, en tant qu'aide d'Etat, est soumis aux règles de minimis fixées avec l'UE. En Belgique, les compétences en matière d'impôt sur les bénéfices relèvent du fédéral.

Les règles de minimis sont un cadre européen qui plafonne les aides à l'exploitation sans notification préalable à la Commission. Ils sont essentiels pour comprendre les limites régionales des aides d'Etat.

Toute aide d'Etat accordée à une entreprise (exploitation agricole, entreprise agroalimentaire) sans notification à l'UE doit respecter des plafonds sur 3 ans glissants :

Secteur	Plafond sur 3 Ans	Notes
Production Primaire Agricole	50 000 €	Exploitation, ferme, élevage. Plafond restrictif pour interventions massives.
Transformation/Commercialisation (TRACO)	300 000 €	Entreprises agroalimentaires, laiteries, abattoirs. Levier plus flexible.
Pêche & Aquaculture	30 000 €	/

6.6.3 UNE LOI EGALIM EN WALLONIE ?

Cette section présente une analyse synthétique et comparative sur les avantages qu'une loi inspirée de l'EGalim française pourrait apporter à la Wallonie, par rapport aux dispositifs actuels de soutien au bio dans les cantines wallonnes (Green Deal & aides régionales).

6.6.3.1 Rappel du contexte wallon actuel

La Wallonie met déjà en œuvre une série de mesures volontaires visant à promouvoir l'alimentation durable et le bio dans les cantines :

- La **Stratégie « Manger Demain »** et le **Green Deal Cantines Durables** encouragent les cantines à adopter des pratiques durables, avec un accompagnement, un label et des incitants financiers (p. ex. « Coup de pouce Du local dans l'assiette ») pour favoriser les produits (bio) locaux.
- En 2024, ces incitants ont permis de générer plus d'**1 million € de transactions en produits biologiques**, représentant une majorité du volume acheté dans certaines cantines soutenues.
- Le label « Cantines durables » impose des critères minimaux de produits bio selon le niveau de labellisation, mais ces critères restent plus souples et flexibles que des obligations légales strictes.

Malgré ces efforts, l'approche **reste volontaire et incitative, ce qui donne des résultats inégaux** et dépend fortement de l'engagement des acteurs locaux (cantines, producteurs, cuisine centrale) et de leur capacité à structurer l'approvisionnement.

6.6.3.2 Qu'apporterait une loi de type EGalim en Wallonie ?

Une loi wallonne inspirée des mesures de la loi **EGalim française** — qui impose des objectifs précis aux cantines publiques en matière de sourcing durable — présenterait plusieurs **avantages comparatifs**, notamment dans les domaines suivants :

1. Objectifs contraignants et standardisés

EGalim impose des seuils clairs, par exemple :

- 50 % d'ingrédients « durables » dans les repas collectifs,
- dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires.

Avantages pour la Wallonie :

- Mettre en place des **objectifs obligatoires (et non seulement indicatifs)** garantit une plus grande cohérence dans l'offre alimentaire sur l'ensemble du territoire, indépendamment du degré d'engagement volontaire des cantines.
- Cela permet de **sortir d'une logique de projet à l'échelle locale** pour aller vers une politique alimentaire systémique.

2. Effet d'échelle et leviers économiques

Une obligation légale génère des marchés plus stables et mieux prévisibles pour les producteurs bio. Les évaluations françaises estiment un flux économique majeur vers des filières durables : selon certaines analyses, les obligations EGalim pourraient orienter plus d'1,4 milliard € par an vers des produits de qualité, dont 20 % en bio, et ainsi soutenir directement l'agriculture biologique.

Avantages pour la Wallonie :

- Créer **un marché stable et prévisible** pour les producteurs bio wallons, facilitant l'investissement et la structuration de filières locales (au-delà de l'aide ponctuelle). Ce type de marché est aussi nécessaire au développement des outils régionaux naissants, notamment les hubs logistiques de Liège et Charleroi.
- Renforcer la **sécurité commerciale des producteurs locaux**, une question qui reste parfois fragile avec le modèle actuel (incitatif mais non obligatoire).

3. Uniformité de mise en œuvre

Dans le modèle wallon actuel, l'adoption et la mise en œuvre varient fortement selon les cantines (plus ou moins engagées, mieux ou moins bien structurées).

Une loi de type EGalim apporte une norme commune : toutes les structures doivent atteindre les mêmes objectifs — ce qui favorise aussi l'égalité d'accès à une alimentation durable pour tous les citoyens.

Avantage pour la Wallonie :

- Éviter une **fracture territoriale ou institutionnelle** où certaines cantines avancent significativement dans le bio, tandis que d'autres stagnent faute de moyens ou de motivation.

4. Meilleur pilotage et traçabilité

La loi EGalim en France s'accompagne d'outils numériques (p. ex. la plateforme « Ma Cantine ») pour suivre l'atteinte des objectifs, calculer la part bio, gérer les menus et produire des tableaux de bord.

Avantage pour la Wallonie :

- Introduire un **système de suivi commun et standardisé** offrirait une meilleure traçabilité des achats bio, comblerait l'un des manques actuels du système et améliorerait la capacité d'évaluation et de pilotage politique.

5. Renforcement de la santé publique et de l'éducation alimentaire

La France intègre dans EGalim des mesures qui vont au-delà des seuls pourcentages (menu végétarien hebdomadaire, lutte contre le plastique, critères nutritionnels).

Avantages pour la Wallonie :

- Une loi ambitieuse peut **articuler santé publique, transition alimentaire et durabilité environnementale** de façon plus cohérente qu'un ensemble de mesures volontaires distinctes.
- Cela permettrait d'intégrer l'**aspect éducatif** (diversification des protéines, réduction des aliments ultra-transformés) dans la commande publique de manière plus systématique.

6.6.3.3 Limites ou points d'attention

- **Coûts budgétaires** : les obligations (notamment sur le bio) peuvent générer des tensions budgétaires si elles ne sont pas accompagnées de financements adaptés (enseignement tiré de la mise en œuvre en France).

- **Capacité d’approvisionnement** : une loi ambitieuse doit être accompagnée d’un soutien à la structuration des filières locales bio pour qu’il y ait une offre suffisante et stable (cf. Actions 15 et 16 de notre proposition de plan revu).
- **Souplesse** : les dispositifs volontaires wallons comme le label « Cantines durables » permettent une progressivité et un accompagnement adapté à la maturité de chaque cantine, ce qui serait à garder dans une adaptation wallonne d’un cadre inspiré d’EGalim afin d’assurer la transition entre le dispositif actuel et un contexte éventuel d’application d’une loi du type EGalim.

6.6.3.4 Conclusion – Pourquoi une loi inspirée d’EGalim serait un avantage pour la Wallonie

Éléments comparés	Situation actuelle (Wallonie)	Loi type EGalim (inspirée de la France)
Nature des objectifs	Volontaire, incitatif	Contraignant, normé
Stabilité du marché bio	Variable	Fortement renforcée
Égalité entre territoires	Inégale	Standardisée
Traçabilité des achats	Faible	Structurée
Impact santé & environnement	Partiel	Plus systématique

Une loi inspirée d’EGalim permettrait à la Wallonie d’élérer ses ambitions en matière d’alimentation durable et de bio, en allant au-delà des approches volontaires actuelles vers un système uniforme, traçable et économiquement structurant pour les producteurs et les consommateurs.

L’opportunité d’une telle loi doit cependant être réanalysée à la lumière des dernières décisions concernant l’enveloppe de la FWB dédiée au financement des repas scolaires dans les écoles à encadrement différencié, décisions qui auront logiquement un impact sur l’accessibilité des repas scolaires pour les publics fragilisés.

Enfin, une loi de type Egalim est un dispositif qui devrait être inscrit dans une vision plus globale de revalorisation des repas scolaires au sein des politiques publiques : les conditions de prises des repas ne sont pas toujours adaptées voire sont inexistantes, les moyens consacrés au repas restent trop limités (parfois la moitié de la France par exemple), les menus révisés peuvent en limiter le coût ainsi qu’une intervention parentale calibrée en fonction des revenus.

6.6.4 CHÈQUES REPAS ET ÉCOCHÈQUES : LEVIERS ET LIMITES POUR SOUTENIR L'ALIMENTATION BIOLOGIQUE

6.6.4.1 Quatre points clés à retenir

- Les chèques repas et écochèques représentent **près de 4 milliards € de dépenses par an (3,5 milliards de chèques repas, 346 millions d'écochèques)**, dépensés exclusivement en Belgique. Il s'agit donc d'un levier public indirect majeur.
- L'alimentation biologique progresse via les écochèques, mais reste **freinée par des obstacles structurels**, non par un manque d'intérêt des bénéficiaires.
- Le **réseau d'acceptation**, la **traçabilité des usages** et la **gouvernance du dispositif** constituent les principaux points de blocage.
- Sans remettre en cause le libre choix des consommateurs, le secteur public peut **lever ces freins** et renforcer l'impact du système sur la transition alimentaire.

6.6.4.2 Contexte et importance stratégique des chèques repas et écochèques

Les chèques repas et les écochèques constituent un instrument central de la politique socio-économique belge. En 2024, ils concernent respectivement environ **3 millions** et **2,3 millions de bénéficiaires**, pour un volume cumulé avoisinant **4 milliards d'euros**. Leurs spécificités – non monétisables, à durée de validité limitée et dépensés exclusivement sur le territoire belge – leur confèrent un potentiel important pour orienter les comportements de consommation.

Alors que les enjeux de santé publique, de durabilité environnementale et de soutien à l'agriculture locale s'intensifient, l'utilisation de ces instruments en faveur de l'alimentation biologique reste partielle. Pourtant, l'alimentation bio est pointée dans une enquête récente comme la **quatrième catégorie de dépenses via les écochèques** (après l'électro, le matériel de jardinage et l'éclairage), avec une progression régulière ces dernières années (de 14% en 2019 à 18% en 2024).

6.6.4.3 Diagnostic : pourquoi le potentiel du bio reste limité

1) Un réseau d'acceptation insuffisant, en particulier en circuits courts : le principal frein identifié est l'accès limité des producteurs bio et des circuits courts au système des chèques. Bien que ces acteurs soient formellement éligibles, l'obligation de disposer d'un terminal de paiement électronique acceptant les chèques constitue une barrière financière et administrative significative. Cette situation crée un décalage entre une **demande réelle des bénéficiaires** et une **offre peu accessible**.

2) Une absence de données empêche le pilotage public : il n'existe actuellement **aucune donnée consolidée** permettant de mesurer précisément la part de produits biologiques achetés via les chèques repas ou les écochèques. En grande distribution, les données article par article ne sont pas accessibles. Dans la restauration, la part de bio dans les repas servis est invisible.

Cette absence de traçabilité empêche toute évaluation d'impact et limite fortement la capacité des pouvoirs publics à ajuster le cadre existant.

3) Un cadre réglementaire prudent et lent à évoluer : les règles encadrant les chèques reposent sur des équilibres sociaux sensibles. Le principe de **libre choix du bénéficiaire** est central et limite toute approche prescriptive. Par ailleurs, la révision de la liste des produits éligibles aux chèques repas et écochèques, effectuée tous les deux ans au sein du Conseil National du Travail (CNT), repose sur des compromis entre partenaires sociaux, ce qui ralentit les évolutions. Les débats montrent également certaines réserves quant au caractère « écologique » du bio, ce qui confirme la nécessité d'une communication objective sur les avantages du bio (cf. les propositions d'actions portant sur la promotion).

6.6.4.4 Opportunités pour un renforcement du système

Malgré ces contraintes, plusieurs éléments plaident pour une action publique renforcée :

- Les écochèques ont démontré leur capacité à **modifier les comportements d'achat** dans certains secteurs (dans l'électroménager particulièrement, les écochèques incitant les consommateurs à opter pour des classes énergétiques performantes).
- La part croissante de l'alimentation bio dans l'usage des écochèques confirme un **intérêt des bénéficiaires**.
- L'obligation de dépenser ces moyens en Belgique constitue un atout majeur pour soutenir **l'agriculture bio locale** et les circuits courts.

6.6.4.5 Enjeux et recommandations stratégiques pour le secteur public

S'il n'est pas question ici de transformer les chèques en outil contraignant, il reste essentiel de chercher à **corriger les défaillances structurelles** qui empêchent aujourd'hui l'alimentation biologique de progresser davantage dans les volumes d'achat. Le secteur public dispose de marges de manœuvre importantes pour agir sur l'accessibilité, la visibilité et la gouvernance du dispositif.

Pour y arriver, plusieurs recommandations stratégiques peuvent être formulées :

1. Sécuriser et élargir le réseau d'acceptation

Soutenir le déploiement de solutions de paiement adaptées aux producteurs bio et aux circuits courts (solutions techniques simplifiées, mutualisation ou soutien financier ciblé). Sans réseau accessible, aucune politique d'orientation des dépenses n'est effective. A ce titre, différents opérateurs des chèques sont en train d'explorer des solutions de paiement pour faciliter l'utilisation des chèques auprès des acteurs des circuits courts.

2. Mettre en place un pilotage par la donnée

Développer, en collaboration avec les émetteurs, des mécanismes de collecte de données anonymisées permettant de suivre les usages des chèques pour l'alimentation biologique. La mesure de l'impact est nécessaire pour promouvoir davantage le bio dans le cadre réglementaire.

3. Renforcer la lisibilité du bio dans les écochèques

Lors des révisions de la liste des produits éligibles, consolider la reconnaissance du bio comme choix écologique et de santé publique, sur base de critères transparents et scientifiquement fondés, sans remettre en cause le libre choix des bénéficiaires. Ceci renvoie aux enjeux communicationnels du bio (cf. Propositions d'actions pour le plan revu).

4. Utiliser le CNT comme levier stratégique

Introduire de manière proactive des dossiers étayés dans les discussions du CNT afin de dépasser les débats conceptuels et appuyer les décisions sur des données d'impact et des co-bénéfices mesurables. A ce titre, tout acteur peut introduire une demande de révision de la réglementation auprès du CNT.

5. Soutenir la communication et la sensibilisation

Encourager des campagnes ciblées à destination des commerçants bio et des bénéficiaires (journées thématiques, alimentation durable), afin de rendre l'offre existante plus visible et plus accessible.

6.6.4.6 Conclusion – Les chèques repas et écochèques, des leviers au potentiel non négligeable

Les **chèques repas et les écochèques** constituent un **outil existant, à l'impact non négligeable sur l'écoconsommation et socialement accepté**, dont le potentiel pour soutenir l'alimentation biologique reste sous-exploité. Une action publique ciblée sur le réseau, la donnée et la réglementation permettrait de transformer un instrument socio-économique en levier crédible de transition alimentaire, sans remettre en cause les équilibres sociaux existants.

Par ailleurs, la question fait lien avec le développement actuel de nombreuses expérimentations en matière de **Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)** en France et en Belgique. Les systèmes de SSA peuvent également servir de levier pour favoriser les produits issus de l'agriculture biologique, en répondant à des enjeux sociaux, écologiques et économiques. Ce dispositif permet en effet de s'assurer qu'une part importante des allocations sociales soient consacrées à des produits sains et locaux. Ceci contribue, comme pourrait l'être d'ailleurs l'aide alimentaire classique, en tout ou partie, à la cohérence des politiques régionales en matière d'aide, de santé et de soutien au secteur wallon.

7. CONCLUSIONS

Nous souhaitons conclure ce rapport d'évaluation à *mi-parcours du Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030*, avec quelques considérations transversales du rapport qui nous semblent nécessaires, même si non suffisantes, pour élaborer un nouveau plan opérationnel plus pertinent, plus cohérent et plus impactant.

1. Opérer une « révolution copernicienne » par la demande

Un changement majeur dans l'approche du plan bio est la nécessité de passer d'une politique centrée sur la production à une stratégie intégrée de marché et de demande au travers de différentes actions (communication institutionnelle, intensification du dialogue avec la GMS, autonomisation du secteur bio en termes de communication).

En parallèle, l'augmentation des surfaces ne peut plus être le seul moteur, car le secteur fait face à une stagnation, voire un recul de la consommation dans certaines filières. Trois actions proposées dans nos recommandations sont particulièrement structurantes dans cette nouvelle vision :

- Négociation avec la GMS : le secteur bio, par une action coordonnée entre les acteurs publics et les opérateurs privés, doit engager une stratégie offensive vis-à-vis de la Grande Distribution (GMS), qui reste le canal d'achat majoritaire, pour équilibrer les marges et favoriser le bio local.
- Commande publique : la Région devrait davantage utiliser la restauration collective comme un levier de masse, en s'inspirant entre autres du modèle français (loi EGalim) pour imposer des seuils obligatoires de produits bio dans les cantines publiques.
- Autonomie du secteur : il est recommandé de soutenir la création d'une fédération 100% bio (type UNAB renforcée) pour que le secteur gère sa propre promotion de manière plus distinctive et percutante que l'agence généraliste APAQ-W.

2. Renforcer le pilotage et la gouvernance politique

L'évaluation souligne que la gouvernance actuelle manque d'actions multi-ministérielles : le plan ne doit plus être porté uniquement par la Ministre de l'Agriculture, mais doit devenir un projet transversal impliquant les ministres de l'Environnement, de la Santé, de l'Économie et de l'Emploi.

Pour y arriver, le leadership doit être renforcé : une tutelle politique active est indispensable pour assurer le dialogue avec le secteur et permettre une agilité budgétaire et opérationnelle que le plan actuel, jugé trop rigide, ne permet pas.

3. Améliorer la cohérence externe et la transversalité pour davantage rémunérer les externalités positives du bio

Le bio est actuellement trop isolé des autres politiques régionales malgré sa contribution prouvée aux enjeux de société. En lien avec la gouvernance politique, le plan bio gagnerait à être articulé de manière beaucoup plus formalisée avec les différentes politiques auxquelles le bio contribue (Environnement-Santé, Air-Climat...), afin que ces politiques soutiennent financièrement le secteur pour les services rendus à la collectivité. Il s'agit donc de monétiser les externalités positives du bio (biodiversité, qualité de l'eau, santé) pour compenser les surcoûts de production et rendre les prix plus compétitifs pour le consommateur.

4. Mobiliser de nouveaux leviers financiers et fiscaux

Le secteur bio dépend fortement de la PAC (Politique Agricole Commune) en surplus du budget propre au plan bio. Outre l'optimisation de la PAC, le rapport suggère d'explorer des dispositifs comme le crédit d'impôt pour soutenir les revenus des agriculteurs, ou d'augmenter la captation des chèques-repas et écochèques (représentant 4 milliards d'euros) par le secteur bio. Il est aussi nécessaire d'associer les banques et les acteurs financiers privés pour développer des outils de financement adaptés aux risques de la conversion et de la structuration des filières.

ANNEXES

8. ANALYSE SYSTÉMIQUE

8.1 ANNEXE 1 : LISTE COMPLÈTE DES RÉFÉRENCES RÉPERTORIÉES DANS LA MISSION

8.2 ANNEXE 2 : ANALYSE ET CLASSIFICATION SWOT / PESTEL DES FACTEURS SYSTÉMIQUES

8.3 ANNEXE 3 : LISTE ET DESCRIPTION NARRATIVE DES ENJEUX ET SOUS-ENJEUX (VERSION 1 « AVANT ATELIER »)

8.4 ANNEXE 4 : PV DE L'ATELIER 1 DU 5/11/25

8.5 ANNEXE 5 : ANALYSE SYSTÉMIQUE — VERSION FINALE DES ENJEUX ET SOUS-ENJEUX

9. EVALUATION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

9.1 ANNEXE 6 : RETOUR DU 2ÈME ATELIER - DES ENJEUX AUX RÉSULTATS ATTENDUS DU PLAN

9.2 ANNEXE 7 : MINDMAP DES OS, RÉPONSES ET ACTIONS

9.3 ANNEXE 8 : MATRICE DES ENJEUX ACTUALISÉS ET DE LA NOUVELLE STRUCTURE D'OO

10. ANNEXE 9 : BENCHMARKING – ANALYSE THÉMATIQUE DES CAS D'ÉTUDE

10.1 GOUVERNANCE DES PLANS

Coordination du plan et pilotage politique

- En Flandre, **la mise en œuvre du plan bio repose sur une gouvernance multiniveau fondée sur une concertation large avec** organisations agricoles, acteurs du bio, fédérations économiques, recherche et agences publiques⁴. Cette ouverture renforce la légitimité du plan, mais conduit à une gouvernance essentiellement consultative, avec peu d'engagements contraignants, notamment de la distribution et de l'industrie. Le soutien politique progresse mais demeure prudent afin d'éviter les tensions avec l'agriculture conventionnelle, ce qui limite l'impact du plan.
- Pour la Lettonie, le plan est piloté par le ministère de l'Agriculture, en coopération étroite avec le Centre rural de conseil et de formation (LLKC) et l'Association lettone de l'agriculture biologique, qui en sont les co-auteurs. **Un groupe de monitoring a été mis en place pour assurer le suivi du plan**⁵, chaque organisation étant responsable d'actions spécifiques. Ce groupe, se réunit au moins deux fois par an et chaque organisation participante est responsable de la mise en œuvre d'actions spécifiques. Le bio est fortement intégré de manière transversale dans les politiques environnementales, climatiques et énergétiques nationales.
- En France, au niveau national, le plan est piloté par la **DGPE**⁶, avec une **instance nationale de pilotage** réunie deux fois par an, et des **pilotes d'actions clairement identifiés**. La gouvernance repose sur une articulation explicite entre niveau national et régional, avec l'objectif que toutes les régions disposent d'un plan bio, complété par des dispositifs de coordination et de partage d'expériences.
- Au Danemark, la gouvernance combine un portage politique soutenu et une délégation forte vers le secteur bio organisé au sein de Organic Denmark qui est une NGO regroupant tous les maillons et les représentants de consommateurs. L'État fixe le cadre stratégique (objectifs, labels, commande publique, articulation avec les politiques climatiques), mais confie largement l'opérationnalisation à cette organisation bio puissante et intégrée. Organic Denmark joue un rôle central, fédère l'ensemble de la chaîne et a construit des capacités réelles pour agir directement sur les marchés, en particulier la grande distribution. Le développement du bio est ainsi principalement tiré par le marché, la stimulation de la demande des consommateurs et des industriels de l'agro-alimentaire, plutôt que par les soutiens au développement de la production.

⁴ Membres du comité de pilotage stratégique du plan flamand : Boerenbond, ABS, BioForum, VAC, Comeos, Fevia, le Réseau flamand de la connaissance en agriculture biologique, l'Institut de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'alimentation (ILVO), le Centre flamand de marketing agroalimentaire (VLAM), le Département de l'agriculture et de la pêche, ainsi que le cabinet du ministre flamand de l'Agriculture.

⁵ Il réunit les principales organisations agricoles, des représentants du secteur bio et des institutions de recherche, notamment l'Institut des ressources agricoles et économiques (AREI).

⁶ DGPE : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises)

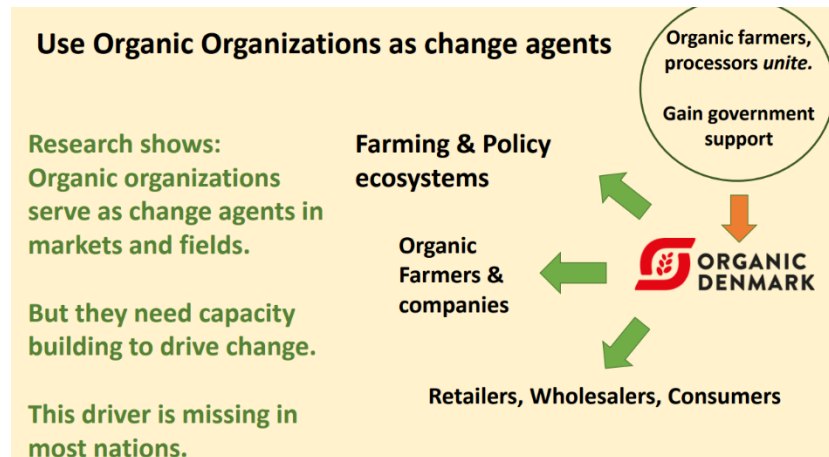


Figure 1 : photo tirée de la présentation de Paul Holmbeck pour le benchmark Danois

- Le plan bio Allemand se distingue par une architecture plus ciblée et fortement sectorisée, organisée autour d'axes fonctionnels clairs (moyens de production, production, transformation et commerce, alimentation et société, recherche, cadre juridique et financement)

Financement des plans

- En Flandre, le financement du plan s'appuie principalement sur les **instruments de la PAC, complétés par des budgets régionaux ciblés**. Les agriculteurs biologiques bénéficient d'aides renforcées à la conversion, de paiements complémentaires par hectare et d'un accès élargi aux éco-régimes et mesures agro-environnementales. Le choix de ne pas fixer de budgets rigides par action dans le plan offre une flexibilité d'adaptation, mais réduit la lisibilité budgétaire globale du plan.
- En Lettonie, **le plan ne dispose pas de budget propre**. Sa mise en œuvre repose principalement sur les instruments du Plan stratégique de la PAC 2023–2027 (paiement surfaciques, éco-régimes...). **Les investissements bio bénéficient également d'un taux de soutien renforcé et d'indicateurs spécifiques, notamment pour la transformation des produits biologiques**.
- En France, financement combinant soutiens **structurels de la PAC et mesures conjoncturelles**. Plus de 200 millions d'euros ont été mobilisés en 2023–2024 pour répondre à la crise du secteur, en complément des dispositifs pérennes (conversion, écorégimes, MAEC, crédit d'impôt bio).

Suivi du plan et indicateurs

- En Flandre, **Le suivi du plan bio repose sur une combinaison d'indicateurs globaux et d'évaluations qualitatives**. Le principal outil de monitoring est le Biorapport, qui fournit une analyse périodique de l'évolution du secteur biologique en Flandre. Les objectifs stratégiques (5 x 5%) servent de cadre de référence, sans être systématiquement traduits en indicateurs opérationnel. Certaines dimensions clés, comme la restauration collective, restent difficiles à mesurer.
- En Lettonie, **le suivi du plan est assuré par le groupe de monitoring, principalement qualitatif et organisationnel**, complété par des analyses économiques et de marché

produites par l'AREI⁷. Le plan ne dispose pas d'un système d'indicateurs dédié, au-delà de ceux existant dans la PAC.

- En France, le suivi du plan repose sur un **tableau de bord national du secteur biologique**, utilisé par l'instance de pilotage pour assurer un suivi stratégique régulier. Le suivi opérationnel repose sur les pilotes d'actions et un reporting régulier.

Cadre réglementaire et simplification administrative (axe 4 du plan Letton)

- La Lettonie privilégie une approche axée sur la **simplification administrative**, visant à réduire les freins non financiers au développement du bio. Les mesures portent sur la digitalisation, la simplification des documents et l'amélioration des échanges de données entre institutions, afin de limiter la charge administrative pour les exploitations biologiques.

Enseignements clés :

- **La gouvernance conditionne la capacité du plan à produire des effets concrets** : les dispositifs les plus ouverts et inclusifs (concertation large, co-construction) renforcent la légitimité sectorielle, mais peuvent rester peu efficaces en l'absence d'engagements contraignants et de leviers d'arbitrage politique clairs
- **Un portage politique fort, combiné à une délégation opérationnelle structurée, apparaît comme un facteur clé de performance** : lorsque l'État fixe un cadre stratégique clair (objectifs, règles, commande publique, articulation avec les politiques climatiques) tout en s'appuyant sur une organisation bio forte capable d'agir sur les marchés, la gouvernance gagne en efficacité.
- **L'absence de budgets dédiés ou de lignes budgétaires clairement identifiables réduit la lisibilité stratégique des plans** : si la flexibilité financière permet des ajustements en cours de mise en œuvre, elle complique le suivi, la priorisation des actions et l'évaluation de l'effort public réellement consacré au bio
- **Le suivi reste souvent centré sur la coordination et l'avancement des actions, plus que sur les résultats obtenus** : peu de plans disposent d'un système d'indicateurs global, homogène et orienté résultats, ce qui limite la capacité à piloter le plan de manière adaptative et à démontrer son impact.
- **La simplification administrative émerge comme un levier de gouvernance à part entière** : plutôt que de créer de nouvelles obligations, certains plans privilégient la réduction des charges administratives, la digitalisation et l'amélioration des échanges de données, afin de lever des freins structurels à la conversion et au maintien en bio

10.2 STIMULATION DE LA DEMANDE

Positionnement de la demande dans les plans bio nationaux

- En Flandre, la stimulation de la demande **est le point principal du nouveau plan**, avec des attributions de ressources additionnelles au VLAM. Cette orientation se heurte toutefois à des contraintes structurelles fortes : une part très limitée de l'agriculture biologique (environ 2 % de la SAU) et une prédominance de petites exploitations orientées vers les circuits courts.

⁷ AREI = Institute of Agricultural Resources and Economics

Si ce modèle renforce le lien direct avec les consommateurs, il limite la capacité à répondre à une demande institutionnelle ou de masse. La dynamique repose essentiellement sur des projets pilotes et des actions de sensibilisation, en l'absence d'obligations légales structurantes.

- En Lettonie, **le plan ne fixe pas d'objectifs chiffrés de consommation**, mais vise à renforcer la reconnaissance des produits biologiques et leur accès au marché local. La stimulation de la demande repose principalement sur des actions de promotion des régimes de qualité alimentaire, dont le bio, soutenues annuellement par le ministère de l'Agriculture.
- En France, le plan met fortement l'accent sur la **connaissance fine de la demande, afin d'anticiper les évolutions des comportements d'achat et d'ajuster les politiques publiques**. Cette approche repose sur un **dispositif structuré d'observation et d'analyse**⁸ un **baromètre annuel des consommateurs**, des comparaisons européennes et la mutualisation des données existantes.
- Au Danemark, **la demande est le moteur principal du développement du bio**. La croissance du bio repose sur un équilibre entre politiques publiques (cadres, objectifs, labels), initiatives de marché, capacité du secteur biologique à agir directement sur la demande. Le plan danois montre qu'une enveloppe budgétaire publique relativement limitée peut produire des effets significatifs lorsque l'action cible les acteurs qui structurent réellement la demande (enseignes, restauration, grossistes), plutôt que des campagnes grand public isolées. Cette approche relève d'une logique « push & pull » : L'État fixe le cadre et les objectifs, mais délègue largement l'opérationnalisation au secteur bio, notamment Via Organic Denmark, qui dispose de capacités fortes pour agir directement sur les marchés.

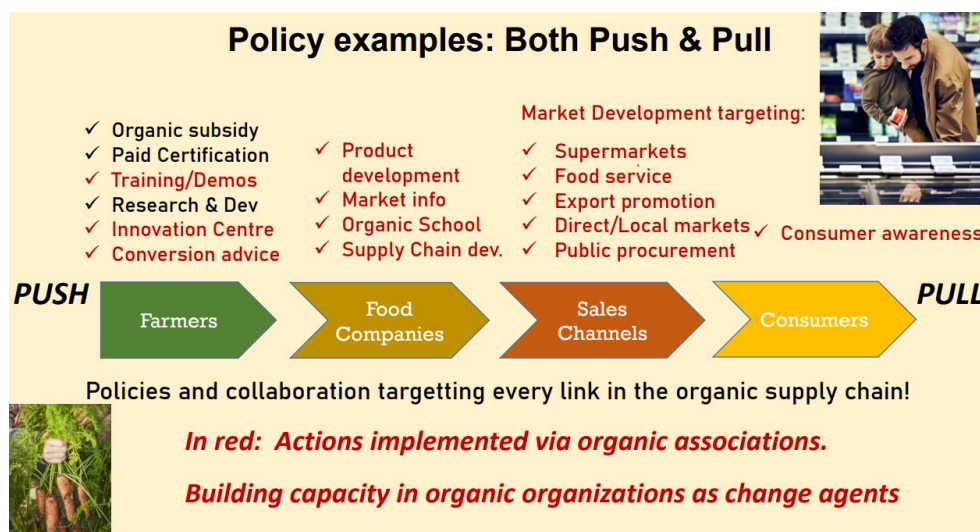


Figure 1 : photo tirée de la présentation de Paul Holmbeck pour le benchmark Danois

- **L'Allemagne combine des instruments de demande très concrets** : objectifs chiffrés dans les marchés publics, dispositifs de labellisation pour la restauration, et un ancrage fort du bio dans les politiques alimentaires et éducatives.

La restauration collective : levier stratégique ou opportunité manquée ?

⁸ Piloté par l'Agence BIO et FranceAgriMer, incluant

- En Flandre, la stimulation de la demande via la restauration collective constitue **officiellement le premier axe du plan bio stratégique**. Dans les faits, **ce levier reste difficile à activer et peu structurer**. Les compétences sont fragmentées entre niveaux de pouvoir, aucun objectif chiffré contraignant n'est fixé et la restauration collective devient souvent une variable d'ajustement en cas de contraintes budgétaires ou organisationnelles.
- En Lettonie, **la restauration collective est encadrée principalement par la réglementation nationale sur les marchés publics durables**. Depuis 2020, les institutions publiques sont tenues d'acheter une part minimale de produits biologiques, avec des seuils progressivement renforcés. Par ailleurs, **la Lettonie encourage activement l'intégration de produits bio dans les cantines scolaires** via le régime européen « School Scheme ».
- La France est le cas le plus abouti avec la restauration collective qui constitue un **pilier structurant de la politique de demande**, notamment en lien avec la loi **ÉGalim**, qui impose **50 % de produits durables dont au moins 20 % de produits biologiques**, obligation désormais étendue à **l'ensemble de la restauration collective publique et privée**. Le plan prévoit un accompagnement renforcé des acteurs publics et privés de la restauration collective via la plateforme « ma cantine », des guides pratiques, des webinaires et un suivi annuel des résultats, sous la coordination du conseil national de la restauration collective (CNRC).
- Au Denmark : la restauration collective est un levier central de la demande. **Les politiques publiques ont fixé : des objectifs clairs en matière de restauration durable, un cadre national reconnaissable (label de cuisine biologique), des financements dédiés à la formation et à l'accompagnement des cuisines**. Un levier structurant est l'existence d'un label national de cuisine biologique. Elle permet : une visibilité claire pour les consommateurs, un cadre commun pour les acheteurs publics et une incitation progressive pour les acteurs privés. Elle permet l'extension du bio des cantines publiques vers la restauration commerciale et des marchés publics vers les marchés privés.

Communication bio : autonomie vs contraintes institutionnelles

- En Flandre, **la communication bio est intégrée au dispositif général du VLAM**, où le bio constitue un segment parmi d'autres. Les règles encadrent fortement les messages, limitant la mise en avant des spécificités du bio. Les actions assurent une visibilité minimale mais restent peu différenciantes. La communication B2B est en grande partie relayée par les organisations sectorielles, l'administration se limitant à des messages réglementaires ou institutionnels.
- En Lettonie, **la communication repose sur un dispositif distinct, porté par l'Association lettone de l'agriculture biologique avec un soutien public dédié**. Les actions de communication restent classiques, mais **une plateforme numérique nationale⁹**, joue un rôle structurant pour la visibilité et l'accès au marché.
- En France, la communication est fortement structurée, dotée de moyens significatifs et portée par une agence dédiée : l'Agence Bio. Elle s'appuie sur une campagne nationale unique, déclinée territorialement et relayée explicitement par la distribution, les collectivités, les acteurs de la santé et de l'enseignement, afin d'assurer une **cohérence du message** et une **large diffusion**.

⁹ *novadagarsa.lv* : La plateforme recense et cartographie les producteurs lettons, y compris bio. **Elle permet aux producteurs de présenter et vendre leurs produits gratuitement en B2B et B2C**, et pourrait à terme servir de point d'entrée central pour les marchés publics alimentaires.

- Le Danemark, **ne mise pas sur de grandes campagnes publiques de sensibilisation** centrées sur le consommateur, jugées souvent peu efficaces lorsqu'elles ne renforcent pas durablement les capacités du secteur. Dans ce cas, **la communication est intégrée aux stratégies de marché**, portée par le secteur bio lui – même et orientée vers les acteurs clés (distribution, restauration, transformateurs). Une part du budget peut soutenir promotion/communication, mais l'enjeu principal est que ces actions servent à consolider l'écosystème (réseaux, compétences, relations commerciales), plutôt qu'à produire uniquement de la visibilité.

Le rôle de la grande distribution

- En Région Flamande, La grande distribution, via Comeos, et l'industrie alimentaire, via Fevia, **sont formellement engagées dans le plan bio**, principalement à travers leur participation aux structures de concertation. Leur **rôle est avant tout consultatif** et leurs **engagements restent peu contraignants** : aucun objectif chiffré n'est imposé, aucune discussion formelle n'existe sur les marges, la visibilité en rayon ou la priorisation des produits bio locaux.
- En Lettonie, **le rôle de la grande distribution dans la stimulation de la demande bio reste limité et peu formalisé**. La stratégie privilégie les leviers publics plutôt qu'un engagement structuré des distributeurs.
- En France, la restauration commerciale et la grande distribution sont mobilisées comme **relais de la demande**. Pour la restauration commerciale, ça repose sur des études approfondies sur la consommation hors domicile et de la mise en place d'un cahier des charges bio pour la restauration hors foyer, qui encadre strictement l'usage du label AB, avec des dispositifs de contrôle et de sanction. En grande distribution, les actions portent sur **l'amélioration de la visibilité des produits biologiques**, la transparence sur la part de produits durables dans les achats, le relais de la campagne, et l'accessibilité du bio à tous, y compris via l'aide alimentaire.
- Au Danemark, **la grande distribution est considérée comme le levier principal de transformation des marchés**. L'approche repose sur un travail professionnel avec les distributeurs, appuyé sur des données solides de comportements d'achats issus d'institution de marché (profils clients, catégories à potentiel, achats réalisés chez les concurrents, opportunités manquées), afin de démontrer le potentiel commercial du bio. Des équipes spécialisées accompagnent ensuite les enseignes pour fixer des objectifs, analyser les assortiments, identifier les lacunes, améliorer la visibilité et développer des stratégies par catégorie. Cette logique s'étend à la chaîne de valeur : mise en relation transformateurs–distributeurs pour développer de nouveaux produits, mobilisation de grossistes pour améliorer l'assortiment et la connaissance du bio, et cofinancement possible de campagnes ou d'initiatives avec les enseignes autour d'enjeux "vendeurs" (image, eau, bien-être animal).

Enseignements clés :

- **La demande bio ne se stimule pas par la communication seule** : elle doit être pilotée comme un système, combinant réglementation, outils publics, acteurs de marché et suivi continu des débouchés.
- **La commande publique est un levier très structurant lorsqu'elle** repose sur des objectifs chiffrés obligatoires, stables dans le temps, et accompagnés d'outils opérationnels (plateformes, formation, suivi, outils de contrôle et sanctions).
- **La restauration collective doit être outillée et professionnalisée** : formation des cuisines, labels reconnaissables, accompagnement technique et articulation avec les filières locales.
- **La grande distribution devient un levier puissant** lorsqu'elle est considérée comme un acteur stratégique et non uniquement consultatif.
- **L'observation permanente des marchés est stratégique** : un dispositif public d'analyse des consommateurs, des volumes, des prix et des marges permet d'anticiper les évolutions de la demande et d'aligner production, transformation et débouchés.
- **La communication bio est d'autant plus efficace qu'elle dispose d'une autonomie institutionnelle claire**, avec des objectifs propres et des moyens dédiés. Lorsque la promotion du bio est intégrée à des dispositifs généraux de communication agricole, les messages sont contraints, peu différenciants et limités dans leur portée systémique.
- **La communication la plus structurante n'est pas nécessairement la plus visible**, mais celle qui est intégrée aux stratégies de marché. Les approches centrées sur les acteurs-clés (distribution, restauration, transformateurs), appuyées par des arguments économiques et des données de consommation, peuvent s'avérer plus efficaces que de larges campagnes grand public.

10.3 STIMULATION DE L'OFFRE ET STRUCTURATION DES FILIÈRES

Soutient à la production (maintien et conversion)

- En Flandre, le soutien à la production biologique s'inscrit dans des objectifs modestes (5 % de SAU, d'exploitations et de valeur de production animale) **et repose principalement sur les instruments de la PAC 2023–2027**. Les aides à la conversion et au maintien ont été renforcées, avec une attention particulière portée aux petites exploitations, aux circuits courts et aux CSA. L'accès élargi aux éco-régimes et aux MAEC corrige certaines limites du passé, mais **l'approche reste largement alignée sur le cadre européen**, sans stratégie régionale fortement différenciée pour la bio.
- La Lettonie adopte un modèle de soutien, aligné sur un objectif clair de 25 % de SAU biologique. Le soutien repose sur des paiements uniformes à l'hectare **couvrant à la fois la conversion et le maintien, sans différenciation entre phases**. Cette stabilité vise la prévisibilité et l'égalité de traitement. La possibilité de production parallèle pendant la transition constitue un levier pragmatique facilitant l'entrée progressive dans le bio.
- En France, le soutien combine maintien des exploitations existantes et conversion de nouvelles surfaces, principalement via le PSN de la PAC 2023–2027. Les exploitations entièrement certifiées bénéficient du niveau le plus élevé de l'éco-régime, complété par une enveloppe renforcée pour la conversion. La France se distingue **par un effort important d'objectivation économique (coûts, marges, répartition de la valeur)**, ainsi que par l'intégration du bio dans les politiques de renouvellement des générations, via des dispositifs financiers et fonciers dédiés.

- Le plan allemand **consacre un axe spécifique aux moyens de production**, incluant la sélection végétale adaptée au bio, les marchés des intrants et la sécurisation des ressources productives, traduisant une approche structurelle des conditions matérielles de la production biologique.

Accompagnement des agriculteurs

- La Flandre : L'accompagnement repose sur des dispositifs bien identifiés, tels que *Bio zoekt Boer*¹⁰, complétés par le réseau AKIS¹¹ et l'action de BioForum. Le modèle est efficace à l'échelle individuelle, notamment pour l'orientation et la conversion, mais peine encore à intégrer pleinement l'expertise bio dans les dispositifs de conseil généralistes subventionnés.
- En Lettonie, L'accompagnement des agriculteurs est assuré principalement via les **mesures de transfert de connaissances et de conseil** prévues dans le cadre de la PAC. Il n'existe pas de dispositifs spécifiquement dédiés au bio, même si les thématiques biologiques sont intégrées dans les services de conseil existants.
- En France, **l'accompagnement est pensé de manière systémique, en lien étroit avec l'installation, la transmission et le renouvellement des générations**. Le plan encourage les agriculteurs biologiques à s'approprier les dispositifs issus du PLOA et du PACTE, notamment les **prêts garantis par l'État** pour les jeunes installés. Le dispositif *France Services Agriculture* vise à offrir un point d'entrée unique pour l'installation, la transmission et l'accompagnement, visant aussi l'intégration explicite des structures spécialisées en bio. L'accès au foncier est identifié comme un levier stratégique, avec une **évolution des règles de priorité dans les contrôles des structures** aux projets bio et au maintien en bio.
- Au Danemark : **accompagnement largement porté par le secteur bio lui-même** (Organic Denmark), avec des compétences techniques et commerciales élevées.
- En Allemagne, l'axe dédié à la production met l'accent sur l'amélioration des performances agronomiques des systèmes biologiques, notamment via les rotations, la fertilisation et le renforcement du rôle des légumineuses, combinant objectifs de productivité, d'autonomie et de durabilité, tout en maintenant des dispositifs d'accompagnement à la conversion.

Structuration des chaînes de valeur

- En Flandre, **la structuration des filières bio reste relativement limitée et peu formalisée**. BioForum joue un rôle central de veille, d'information et de mise en relation, mais les volumes restreints dans plusieurs filières limitent l'émergence d'organisations collectives structurantes, notamment via des organisations de producteurs.
- En Lettonie, La structuration des chaînes de valeur biologiques en Lettonie repose principalement sur les **instruments généraux de la PAC**, sans dispositifs spécifiques dédiés à l'organisation des filières bio. Certaines filières sont favorisées indirectement, mais il n'existe pas de stratégie sectorielle ciblée pour le bio.

¹⁰ Le dispositif « *Bio zoekt Boer* » sert de guichet d'information, offre un conseil gratuit de première ligne aux agriculteurs intéressés par la conversion, ainsi qu'une orientation vers des conseils spécialisés, des formations et un système de parrainage.

¹¹ Le réseau AKIS permet aux agriculteurs de mobiliser des conseils subventionnés pour élaborer des plans d'entreprise bio.

- Le plan français met l'**accent sur le pilotage économique des filières**, à travers des études approfondies, une prospective à horizon 2040 et des analyses conjoncturelles.¹². Par ailleurs le plan prévoit de **renforcer l'appropriation des outils existants de l'Organisation commune des marchés (OCM)**¹³ et à généraliser la **contractualisation écrite**, rendue obligatoire par la loi ÉGalim 2¹⁴, appuyée sur des indicateurs de coûts de production et de contrats-types adaptés au bio.
- Au Danemark, **la structuration des chaînes de valeur constitue un axe central**. Le secteur bio a développé une capacité forte à s'organiser collectivement et à construire des alliances, y compris avec des acteurs non exclusivement bio. L'État fixe le cadre, mais délègue largement l'opérationnalisation au secteur.
- **Le plan allemand traite la transformation et la commercialisation comme un axe stratégique autonome**, en soutenant le management de filières, la création de clusters régionaux, le développement de contrats-types et de labels d'équité, ainsi que le financement d'unités régionales de transformation et d'infrastructures logistiques.

Transformation des produits biologiques

- En Flandre, **la transformation bio est soutenue via des dispositifs généraux d'investissement**¹⁵, avec des taux plus favorables pour le bio, mais sans axe spécifiquement dédié. Cette approche limite la structuration de filières complètes et rend les initiatives dépendantes de projets ponctuels et de dynamiques territoriales.
- En Lettonie, le développement de la transformation biologique est soutenu à travers des **mesures d'investissement** relevant de la PAC. Ces mesures visent la modernisation des technologies, l'augmentation des capacités de transformation de matières premières biologiques et le développement de nouveaux produits bio. Par ailleurs, la participation aux **systèmes de qualité alimentaire reconnus**, dont le label bio, est soutenue financièrement, notamment pour couvrir les coûts de certification.
- En France, **le Fonds Avenir Bio (FAB)**, géré par l'Agence BIO, constitue l'outil central de soutien à l'investissement collectif dans les outils de production et de transformation¹⁶. Il est complété par d'autres dispositifs nationaux¹⁷, avec un effort explicite pour améliorer leur lisibilité et leur appropriation par les filières biologiques.
- Danemark, la transformation est abordée de manière très professionnalisée. Des équipes spécialisées travaillent directement avec transformateurs, agriculteurs et distributeurs pour développer de nouveaux produits bio, structurer des gammes et adapter l'offre aux attentes du marché.

¹² (étude « flash » CGAAER).

¹³ OCM = ensemble des règles et instruments de l'UE pour organiser les marchés agricoles (par exemple certains mécanismes de régulation, de gestion de crise, de structuration des filières).

¹⁴ Contractualisation écrite entre vendeurs et acheteurs, rendue obligatoire pour sécuriser les producteurs.

¹⁵ Notamment le Fonds flamand d'investissement agricole (VLIF), qui offre des taux de soutien plus élevés pour les investissements certifiés bio

¹⁶ Ce fond est doté de plusieurs millions d'euros par an dans le cadre de la planification écologique jusqu'en 2026. FAB accompagne depuis plus de 15 ans des projets allant de la production à la transformation et à la distribution. Le plan prévoit une **adaptation continue de ses critères**, la mise en place d'une évaluation ex-post des projets soutenus et le développement d'outils de cartographie des équipements financés.

¹⁷ (Tels que : guichet unique « émergence de projet », fonds « Entrepreneurs du vivant », dispositifs Écophyto)

Accès au marché et commercialisation

- En Flandre, **l'accès au marché est principalement soutenu par des acteurs sectoriels, en particulier BioForum, via des dispositifs de mise en relation** : « Bio zoekt Keten ». Ces initiatives visent à connecter l'offre biologique aux transformateurs, distributeurs et acheteurs, tout en informant les institutions financières sur les spécificités économiques du bio afin de faciliter l'accès au crédit.
- En Lettonie, **la commercialisation repose largement sur les initiatives des opérateurs eux-mêmes**. Les pouvoirs publics offrent un cadre général de soutien, sans mécanismes spécifiquement dédiés à la mise en marché des produits biologiques.
- En France, le plan met en avant le rôle des **projets alimentaires territoriaux (PAT)** comme leviers clés de relocalisation et structuration des débouchés. Des outils nationaux visent à renforcer la transparence et l'équité, notamment via **l'expérimentation sur l'affichage de la rémunération des producteurs**.
- Au Danemark, la grande distribution est le levier clé. Travail direct avec les enseignes sur données de consommation, assortiments et visibilité
- En Allemagne, l'accès au marché est soutenu par une stratégie intégrée combinant structuration des filières, investissements logistiques et renforcement massif des moyens consacrés à la recherche et à la formation, afin de consolider durablement l'offre biologique.

Enseignements clés :

- **La clarté et la stabilité des objectifs de surface bio constituent un facteur déterminant** pour sécuriser l'investissement des producteurs
- **L'accompagnement des agriculteurs gagne en efficacité lorsqu'il est pensé comme un parcours intégré**, reliant conversion, installation, transmission, accès au foncier et viabilité économique. Les guichets uniques et les dispositifs coordonnés réduisent les frictions institutionnelles et sécurisent les trajectoires bio.
- **Le renouvellement des générations constitue un point d'entrée stratégique pour le développement du bio**, lorsque les politiques d'installation, de financement et de foncier intègrent explicitement les spécificités de l'agriculture biologique.
- **La structuration des chaînes de valeur est un élément central de la résilience du secteur bio**, mais reste souvent le maillon faible des plans. Les approches les plus avancées reposent sur des outils de pilotage économique (données, indicateurs de coûts, analyses de marges), la contractualisation écrite et le renforcement des organisations de producteurs.
- La structuration des filières doit être un choix politique explicite
- **L'absence de dispositifs spécifiques pour la transformation bio limite la capacité à construire des filières complètes**, même lorsque les aides à la production sont robustes. À l'inverse, les outils ciblés sur des projets collectifs renforcent la cohérence amont-aval.
- **L'accès au marché devient un enjeu stratégique dès lors que la production augmente**, nécessitant des outils de mise en relation, de relocalisation des débouchés et de transparence économique. Les projets territoriaux et les plateformes de coordination jouent ici un rôle clé.
- **La grande distribution apparaît comme un accélérateur majeur de structuration de l'offre**, lorsqu'elle est intégrée activement aux stratégies de filière (assortiments, visibilité, données de vente), et non uniquement consultée.

Les modèles les plus performants reposent sur une forte capacité d'organisation collective du secteur bio, capable de dialoguer avec l'État, d'opérationnaliser les politiques publiques et d'agir directement sur les marchés.

10.4 FORMATION, ENSEIGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Enseignement secondaire

- En Flandre, le bio dans l'enseignement secondaire agricole et horticole flamand est abordée **à travers le prisme de l'agroécologie**, choisie comme fil conducteur transversal lors de la réforme des programmes, avec appui public (formations d'enseignants, guides, conversion partielle de parcelles scolaires), mais l'intégration reste très dépendante de l'implication des équipes pédagogiques.
- En Lettonie, l'intégration de l'agriculture biologique dans l'enseignement secondaire reste **limitée mais présente**, principalement via des **programmes de formation continue proposés par certaines écoles techniques**¹⁸.
- En France, l'agriculture biologique est désormais **pleinement intégrée dans les formations initiales de l'enseignement agricole secondaire** : à partir de 2025, ces référentiels incluent explicitement la capacité à agir dans l'ensemble des systèmes agroécologiques, et les exploitations des établissements sont mobilisées comme supports pédagogiques avec des objectifs concrets (ateliers bio, surfaces certifiées, ateliers technologiques certifiés).
- Au Danemark : Le bio entre d'abord via des visites et modules courts, puis est intégré progressivement dans les cursus, sans réforme brutale.

Enseignement supérieur

- En Flandre, **le bio est rarement traité comme filière autonome et reste majoritairement intégré à des approches larges de durabilité et d'agroécologie**, via des réseaux favorisant les échanges et le lien avec la recherche, ce qui diffuse les principes mais entretient aussi un positionnement de niche
- En Lettonie, le bio est intégré de manière **transversale** dans l'enseignement supérieur agricole, en particulier à la LBTU¹⁹, Le programme de bachelier professionnel en agriculture repose sur des bases scientifiques, avec des options dédiées et la possibilité d'obtenir une certification professionnelle (160 h) via la formation continue universitaire.
- En France, l'agriculture biologique est **intégrée de manière transversale aux formations techniques et d'ingénieurs**, à travers les référentiels rénovés et les dispositifs pédagogiques expérimentaux, avec une valorisation des exploitations d'établissements comme lieux d'innovation, de recherche appliquée et de transfert, et un soutien à des projets R&D impliquant l'enseignement agricole
- Danemark : développement de filières de spécialisation en agriculture biologique dans l'enseignement supérieur, après une phase d'expérimentation. Le bio est progressivement reconnu comme voie professionnelle crédible, soutenue par des signaux politiques clairs.

¹⁸ **Bulduri Technical School**, qui propose des formations en apprentissage tout au long de la vie sur l'amélioration des sols, la lutte contre les ravageurs en agriculture biologique et la production végétale biologique et **Malnava Technical School**, qui offre un programme spécifique de formation continue en agriculture biologique.

¹⁹ **Latvia University of Life Sciences and Technologies**

Formation continue

- En Flandre, **l'offre existe** (modules bio dans les formations de démarrage et dispositifs d'appui à la conversion), **mais elle reste fragmentée et encore imparfaitement articulée** avec le conseil, la recherche et la structuration des filières.
- En Lettonie, la formation continue constitue le pilier central : Le **LRCEC**²⁰ organise séminaires, formations régionales, visites d'échange et accompagnement à la conversion, complétés par un module bio dans l'outil numérique "My field" pour faciliter la gestion et réduire la charge administrative, ainsi que des formations certifiantes longues.
- En France, **le plan vise à renforcer et mieux répartir territorialement l'offre de formation continue et par apprentissage**, en s'appuyant sur des formations reconnues "orientation bio", les exploitations pédagogiques comme supports techniques, et la mobilisation d'opérateurs de compétences pour promouvoir des formats courts. il inclut aussi la montée en compétences des métiers de la restauration (notamment cuisiniers) sur les spécificités du bio
- Au Denmark : la formation est utilisée comme outil de transformation institutionnelle : montée en compétences des enseignants, cuisiniers et acteurs publics, directement liée à la commande publique alimentaire.

Enseignements clés :

- **L'intégration du bio dans l'enseignement agricole est la plus robuste lorsqu'elle s'inscrit dans une réforme structurelle des référentiels**, plutôt que dans des modules optionnels ou des initiatives ponctuelles.
- **L'enseignement secondaire constitue un levier stratégique de normalisation du bio**, à condition que les équipes pédagogiques soient formées et accompagnées. Sans investissement dans les enseignants, l'intégration reste inégale et dépendante des dynamiques locales.
- **Dans l'enseignement supérieur, le bio gagne en légitimité lorsqu'il est reconnu comme une voie professionnelle crédible**, avec des parcours identifiables, des certifications spécifiques et des liens explicites avec la recherche et les filières.
- **La formation continue apparaît comme le pilier central de la montée en compétences du secteur bio**, en particulier pour accompagner la conversion, l'adaptation technique et la résilience économique des exploitations.
- **L'élargissement de la formation au-delà du monde agricole est un facteur clé de structuration de la demande**, notamment via la formation des cuisiniers, des acheteurs publics et des acteurs de la restauration collective.
- **Les modèles les plus avancés utilisent la formation comme un instrument opérationnel**, au service de la structuration des marchés, de la professionnalisation des acteurs et de la crédibilité du bio auprès des institutions et des consommateurs.

10.5 RECHERCHE

Gouvernance et coordination de la recherche bio

²⁰ Le Latvian Rural Consultation and Education Centre (LRCEC)

- En Flandre : **La recherche en agriculture biologique en Flandre ne repose pas sur un centre unique, mais sur une coordination structurée assurée par le CCBT** (Coördinatiecentrum Biologische Teelt). Le CCBT joue un rôle central de plateforme en regroupant centres de recherche et centres de pratique, en coordonnant les priorités et en facilitant les échanges et la diffusion des connaissances.
- **En Lettonie, la recherche bio n'est pas organisée comme un champ autonome** : elle est intégrée à la recherche agricole nationale, principalement via l'Institute of Agricultural Resources and Economics (AREI), qui intervient sur des analyses économiques, de marché, technologiques et de politiques publiques, tant pour le bio que pour le conventionnel.
- En France, la recherche en agriculture biologique en France ne repose pas sur un dispositif isolé, mais s'inscrit dans une **gouvernance intégrée à l'ensemble du système national de recherche et développement agricole**²¹. La coordination opérationnelle repose sur plusieurs dispositifs structurants²².

Programmation et continuité de la recherche

- En Flandre, **la recherche bio bénéficie d'une programmation pluriannuelle** qui assure une certaine continuité des travaux et la consolidation de thématiques clés, même si les moyens restent plus limités que pour la recherche conventionnelle
- La Lettonie **ne dispose pas d'un plan de recherche pluriannuel spécifiquement consacré à l'agriculture biologique**. Les besoins du secteur bio sont pris en compte dans des cadres de recherche plus larges, liés à l'agriculture et à la bioéconomie
- En France, le bio constitue un axe transversal prioritaire au sein des **programmations pluriannuelles**²³ **de la recherche agricole**. Sans programme autonome dédié, plusieurs dispositifs structurants assurent la continuité des travaux, avec des priorités claires portant notamment sur la résilience climatique, l'adaptation variétale et animale, la gestion de l'eau et des sols, la réduction des intrants et la gestion des contaminations.

Recherche appliquée et lien avec la pratique agricole

- En Flandre, **une part importante de la recherche bio est orientée vers la pratique**, via des centres de recherche appliquée et des centres de pratique agricole. Le Living Lab Agri Bio illustre cette approche en mettant en réseau chercheurs, agriculteurs et acteurs de terrain pour tester et ajuster des solutions concrètes en conditions réelles.
- Lettonie : les travaux menés par AREI incluent des dimensions directement liées aux pratiques agricoles, notamment via des **analyses économiques, des évaluations de**

²¹ Le pilotage est assuré par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), en articulation avec les principaux opérateurs publics de recherche, de développement et de transfert, notamment INRAE, l'ACTA, l'ITAB et les Chambres d'agriculture.

²² . La cellule « Recherche – Innovation – Transfert » (RIT), financée par le CASDAR et regroupant INRAE, l'ACTA et Chambres d'agriculture France (joue un rôle central dans l'organisation du transfert des résultats de recherche vers les acteurs de terrain) . Les Unités mixtes technologiques (UMT) et Réseaux mixtes technologiques (RMT), placés sous la coordination de l'ACTA et des Chambres d'agriculture pour le secteur agricole, constituent également des outils majeurs de coordination scientifique et technique, certains d'entre eux étant spécifiquement mobilisés sur des thématiques liées à l'agriculture biologique (UMT SiBIO, RMT Transfobio).

²³ via le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), le CASDAR, les dispositifs Écophyto et les financements liés à la planification écologique et à France 2030. II

technologies et des études d'impact pertinentes pour les exploitations biologiques. Toutefois, la recherche bio ne constitue pas un champ autonome.

- En France, **la recherche vise explicitement à rendre les résultats directement utilisables par les agriculteurs, conseillers et formateurs, via des outils de diffusion, des plateformes et des dispositifs de transfert.** La bio est pensée comme un levier de transformation de l'ensemble du système agricole, notamment à travers des programmes favorisant les synergies entre systèmes bio et non bio et des travaux spécifiques sur les intrants, la mise à disposition d'outils adaptés à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la protection des cultures et les enjeux de confiance et de transparence.

Ouverture internationale et apprentissage externe

- Flandre et Lettonie : veille et apprentissage surtout via projets UE et réseaux (dont coopération nordique – baltique coté letton). Dans le plan flamand, les chercheurs flamands sont impliqués dans des appels à projets européens, en collaboration avec des partenaires d'autres pays, ce qui permet un échange de connaissances et une mise en perspective des pratiques flamandes par rapport aux évolutions européennes en agriculture biologique. En Lettonie, le pays participe régulièrement à des **projets financés par l'Union européenne**, à des plateformes de coopération nordique et balte, ainsi qu'à des initiatives d'échange de connaissances.

Enseignements clés :

- Intégration diffuse du bio (sans centre de recherche bio dédié), réduit son effectivité.
- **L'intégration de la recherche bio dans les systèmes nationaux de R&D est la norme**, mais elle pose un arbitrage central entre visibilité politique du bio et dilution dans les priorités générales de la recherche agricole.
- **La continuité de la recherche dépend moins de l'existence d'un programme "bio" autonome que de son inscription explicite dans des programmations pluriannuelles.** Sans cadre de programmation stable, la recherche bio reste fragmentée et opportuniste.
- **La valeur ajoutée spécifique de la recherche bio réside aussi dans sa proximité avec la pratique agricole.** Les dispositifs de recherche appliquée, de type living labs ou réseaux de fermes, renforcent la pertinence opérationnelle des résultats.
- **La production de connaissances n'est plus suffisante : leur "actionnabilité" devient un objectif central.** Les systèmes les plus avancés investissent dans la traduction des résultats scientifiques en outils directement mobilisables par les agriculteurs, conseillers et formateurs.
- **L'ouverture internationale joue principalement un rôle de veille et d'apprentissage**, via les projets européens et les réseaux transnationaux, plutôt que comme moteur stratégique autonome de la recherche bio nationale

11. ANNEXE 10 : SOUTIEN AU SECTEUR BIO DANS L'ARCHITECTURE DES AIDES DU PSwPAC 2023-2027

11.1 ORIENTATIONS UE

11.1.1 GREEN DEAL ET PAC 2023-2027

Lancé en 2019, le Green Deal est la feuille de route de l'UE pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Il n'est pas qu'une politique environnementale, mais une nouvelle stratégie de croissance inclusive. L'agriculture est identifiée comme un secteur clé à transformer. Le Green Deal délègue sa déclinaison opérationnelle à deux stratégies « filles » :

- La Stratégie « De la Ferme à la Table » (Farm to Fork, F2F) – sortie mai 2020.
- La Stratégie en faveur de la Biodiversité à l'horizon 2030 – sortie mai 2020.

La stratégie F2F fixe des cibles claires pour 2030 :

Cible	Impact Direct ou Indirect sur le Bio
25% de SAU en agriculture biologique	Objectif Principal – Reconnaît le bio comme levier majeur
Réduire de 50% l'utilisation/risques pesticides chimiques	Le bio = zéro PPP de synthèse = solution technique immédiate
Réduire de 20% l'utilisation d'engrais (et 50% pertes nutriments)	Le bio réduit drastiquement les engrais synthétiques
Réduire de 50% les ventes d'antimicrobiens pour animaux	L'élevage bio = restrictions sévères sur antibiotiques

11.1.2 PLAN D'ACTION UE POUR LA PRODUCTION BIOLOGIQUE (2021-2027)

Pour concrétiser l'objectif de 25% de SAU en AB, la Commission a publié un plan d'action structuré en 3 axes et 23 actions.

Axe 1 : Stimuler la Demande et Garantir la Confiance des Consommateurs

- Levier : Campagnes de promotion au niveau UE.
- Levier : Incitation pour les cantines publiques (restauration collective) d'acheter bio (green public procurement).

Axe 2 : Stimuler la Conversion et Renforcer la Chaîne de Valeur

- Levier PAC : Éco-régimes (Pilier 1) et mesures développement rural (Pilier 2) pour soutenir conversion + maintien. Rôle AKIS (Agricultural Knowledge and Innovation System) mis en exergue

- Levier structuration filière : Aides aux groupements de producteurs bio, coopératives, labels collectifs.
- Levier transformation/commercialisation : Aides à l'investissement dans la transformation locale.

Axe 3 : Améliorer la Contribution du Bio à la Durabilité

- Levier Recherche : Au moins 30% du budget Horizon Europe en R&D agricole doit porter sur thématiques bio-pertinentes (semences, alternatives cuivre, etc.).
- Levier données : Meilleure intégration des services écosystémiques du bio dans les évaluations de durabilité.

11.2 LE SOUTIEN AU BIO DANS LE PSWPAC 2023-2027

Le soutien spécifiquement dédié au bio est centré sur la production primaire. La logique d'intervention mobilise le second pilier. L'intervention 321 « soutien à l'agriculture biologique » en est l'outil central avec des budgets significatifs.

Le PSWPAC reprend l'ambition du Plan Bio 2030 (30% de SAU) en interventions PAC concrètes. Le choix architectural de la Wallonie concentre le soutien au bio dans le Pilier 2, contrairement à certains États qui l'ont distribué sur les 2 piliers (par ex en France). La focale doit aussi intégrer les autres mécanismes d'aide cumulables ou donnant droit à des majorations ou à un avantage en matière de critères de sélection pour les mesures basées sur la soumission de projets.

11.2.1 VUE GÉNÉRALE DES CHOIX POLITIQUES DE LA RW

- Pilier 1 : Aucune aide dédiée au bio. Les exploitations bio reçoivent les mêmes paiements de base que les conventionnelles (tendance : réduction et tunnel). Pour tous les types d'exploitations, il existe des mécanismes de plafonnement des aides accompagnés de paiements redistributifs (petites exploitations) et paiements jeunes. Le premier pilier comporte également les aides couplées (soutien couplé pour les herbivores et soutien couplé protéagineux cumulables avec aide bio). 25% du budget du 1^{er} pilier est consacré aux Eco-Régimes. 4 ER sur les 5 sont cumulables avec aide bio (voir plus bas).
- Pilier 2 : L'intervention 321 est l'outil central. Cumul possible avec certaines MAEC. D'autres interventions non dédiées au bio donnent droit à des majorations ou critères de sélection favorisant le bio.

11.2.2 PILIER 2 (AIDE BIO – 321) VERSUS PILIER 1 (ECO-RÉGIMES)

Intervention 321

- Enveloppe définie sur la période de programmation avec report/transfert possible dans la période.
- Montants garantis pour tous les engagements de 5 ans (même si réallocation de surplus) ; Obligation pour RW de payer les montants pour tous les engagements
- Flexibilité : confère hausse de l'aide à conversion pour 2026 (en partie financée par baisse volume aides au maintien). Le reste du surplus va sur les aides à l'installation. Néanmoins, précaution budgétaire lors revalorisation des aides parce que difficulté de faire marche arrière.

- En continuité avec mode d'intervention antérieur → maintien de la confiance des agriculteurs et partenaires (banques)

Eco-régimes

- Budgets déterminés sur une base annuelle
- Enveloppe budgétaire non transférable d'une année sur l'autre. Transferts possibles vers d'autres actions mais à l'intérieur du même pilier.
- Ajustement des montants unitaires à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre de demandes si nombre différent de la cible (confer problématique vécue en France : dilution du bio dans ER avec 2 puis 3 niveaux d'aide pour rectifier le tir + crédit d'impôts, etc.)
- Instabilité des ER annuels (montants ajustables) face à la stabilité du 321.
- En rupture avec mode d'intervention antérieur → peut susciter des craintes chez les agriculteurs et partenaires
- Possibilité de concevoir le design des éco-régimes pour les rendre « facilement » compatibles avec le bio tel que cumul favorable au bio (= modèle allemand)

11.2.3 EXEMPLES D'ARCHITECTURES PSPAC DANS D'AUTRES PAYS UE

1. En France, basculement vers Eco-Régime (et problèmes avec HVE)

En France, la réforme PAC 2023-2027 a fait basculer une partie du soutien au bio vers le Pilier 1 via l'éco-régime, en supprimant les anciennes aides au maintien bio du Pilier 2. L'éco-régime est structuré en niveaux (standard, supérieur, puis niveau spécifique bio ajouté ensuite), avec la particularité qu'au départ le niveau supérieur rémunérait à peu près au même montant le bio et la certification HVE (Haute Valeur Environnementale), ce qui a été très critiqué.

Cette quasi-équivalence bio/HVE a brouillé le signal économique et politique : pour un agriculteur, il devenait plus rationnel de viser HVE (moins exigeant, moins risqué) plutôt que le bio, pour une rémunération PAC similaire. Sous la pression de la FNAB, de la Cour des comptes et de la Commission européenne, la France a ensuite différencié les montants en créant un niveau « bio » un peu mieux rémunéré que la HVE, mais l'écart reste jugé insuffisant pour compenser la suppression de l'ancienne aide au maintien et les surcoûts réels du bio.

Parallèlement, face à la crise de marché (baisse de la demande et des prix bio), l'État a dû mettre en place des aides d'urgence spécifiques au bio (en 2024), notifiées comme aides d'État ; ce qui montre que le seul éco-régime n'a pas suffi à sécuriser le secteur.

Avant

Niveau	Mode d'Accès	Montant 2023	Cible
Standard	Certification bas (CE2+)	~62 €/ha	Conventionnelle améliorée
Supérieur	Certification HVE ou bio	~80 €/ha	HVE ET BIO (erreur initiale)

Après

Niveau	Montant 2024
Standard (CE2)	~62 €/ha
Supérieur HVE	~80 €/ha
Spécifique Bio (Nouveau)	92 €/ha (110 €/ha en 2026 et 2027)

2. En Allemagne, maintien pilier 2 mais cumul avec éco-régimes

En Allemagne, le choix a été de garder le socle du soutien bio dans le Pilier 2 (aides de type Öko-Prämie, contrats pluriannuels), tout en ouvrant largement l'accès des fermes bio aux éco-régimes du Pilier 1. Concrètement, un agriculteur bio peut cumuler son paiement bio (conversion ou maintien) avec plusieurs éco-régimes : prairies extensives, éléments paysagers, rotations diversifiées, pratiques favorables au sol, etc., ce qui produit un empilement de paiements pour différents services (mode de production, biodiversité, carbone, paysage).

Ce modèle vise moins à déplacer le bio vers le Pilier 1 qu'à utiliser les éco-régimes comme surcoute pour rendre le revenu bio clairement plus attractif que le conventionnel, sans remettre en cause la stabilité des contrats Pilier 2.

3. En Autriche, aides bio que via pilier 2 pour plus de stabilité

L'Autriche, pays avec la part de SAU bio la plus élevée en Europe, a choisi un modèle similaire à la Wallonie : tout le soutien spécifique au bio passe par le Pilier 2, via le programme agro-environnemental ÖPUL, avec des contrats longs (souvent sept ans) et des montants relativement élevés pour la conversion comme pour le maintien. Les paiements directs du Pilier 1 restent neutres par rapport au mode de production, et il n'existe pas d'éco-régime « bio » autonome comme en France.

Ce modèle mise sur la prévisibilité : des contrats longs, des montants stables et un engagement politique qui donnent de la visibilité aux agriculteurs comme aux banques ; ce qui facilite la décision de conversion. La contrepartie est un coût budgétaire important pour l'État et une moindre flexibilité annuelle, mais les résultats en termes de part de surfaces en bio et de maintien du niveau de conversion sont nettement meilleurs que dans la plupart des autres États membres

11.2.4 MARGES DE MANŒUVRE AU NIVEAU DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES PAC

Comme évoqué plus haut, les actions au sein du pilier 2 offrent une plus grande marge de manœuvre (programmation sur 5 ans avec transferts interannuels) que celles du premier pilier (budget annuel). Les transferts entre mesures à l'intérieur d'un même pilier sont possibles mais les transferts entre piliers ne sont pas autorisés.

11.2.5 PRINCIPES DE L'INTERVENTION 321 « SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE » EN WALLONIE

Caractéristiques Générales

Critère	Détail
Régime Juridique	Intervention à taux lissé (annuité en contrepartie d'engagement)
Durée du Contrat	5 ans consécutifs (possible renouvellement pour nouveau cycle)
Bénéficiaires	Agriculteurs actifs SIGEC certifiés bio ou en conversion par organisme agréé
Engagement Minimal	Notifier auprès d'un certificateur au plus tard le 31 décembre de l'année précédente
Demande Annuelle	Via DS (Déclaration de Superficie) + demande d'aide sur PAC-on-Web

Structure en 5 Groupes de Cultures

L'aide varie selon le groupe de cultures, reflétant les surcoûts différenciés du bio. Aucune indexation automatique : revalorisation discrétionnaire. Les montants au maintien ont été revalorisés en 2025 à la suite des modifications du PSN. La majoration à la conversion sera revalorisée à partir de 2026 passant de 150 €/ha à 200 €/ha.

Tableau synthétique avec montants indicatifs pour une lecture simplifiée.

Groupe de Culture	Surface 0-60 ha	Surface >60 ha	Majoration Conversion (+) pendant 2 ans	Zone Vulnérable (+)	Total (Conversion + Vuln.)	Max +
Prairies	280 €/ha	168 €/ha	150 €/ha (200 en 2026)	50 €/ha	480 €/ha	
Cultures Fourragères	~250-350 €/ha	~150-210 €/ha	150 €/ha (200 en 2026)	50 €/ha	~550 €/ha	

Groupe de Culture	Surface 0-60 ha	Surface >60 ha	Majoration Conversion (+) pendant 2 ans	Zone Vulnérable (+)	Total (Conversion + Vuln.)
Grandes Cultures	~450 €/ha	~270 €/ha	150 €/ha (200 en 2026)	50 €/ha	~650 €/ha
Maraîchage/Arbo	~800 €/ha	~480 €/ha	150 €/ha (200 en 2026)	—	~950 €/ha
Petit Maraîchage	4 000 €/ha (max 3 ha)	—	—	—	4 000 €/ha

Groupe 1 : Prairies Permanentes

- Aide Maintien (2024-2025) : ~280 €/ha (0-60 ha) / ~168 €/ha (>60 ha).
- Condition d'accès : Charge minimum en bétail = 0,6 UGB/ha prairies (0,4 UGB pour élevages ovins/caprins seuls). Sans cette charge : dégrèvement de l'aide ou refus.

Groupe 2 : Cultures Fourragères

- Aide Maintien : Variable selon type (céréales fourragères, maïs ensilage, légumineuses, etc.).

Groupe 3 : Autres Cultures Annuelles (Grandes Cultures)

- Aide Maintien : ~400-450 €/ha (selon tranche superficie).
- Couverture : Céréales, betteraves, pommes de terre, protéagineux, oléagineux, fibres, arboriculture haute tige (50-250 arbres/ha).
- Dégressivité : Importante au-delà de 60 ha

Point d'attention pour le groupe 3 : La dégressivité pourrait décourager les agrandissements bio typiques de l'agriculture contemporaine. Pour atteindre un niveau de production donné, nécessité de plus grandes surfaces parce que rendements moindres.

Groupe 4 : Maraîchage, Horticulture, Arboriculture

- Aide Maintien : ~600-800 €/ha (tranches 0-3 ha / 3-14 ha / >14 ha).
- Couverture : Légumes plein champ/sous abris, fruits, aromatiques, plantes médicinales.

Point d'attention pour le groupe 4 : Les montants élevés reflètent correctement les coûts du maraîchage bio comme en témoigne la dynamique positive du maraîchage (+9% en 2024) par rapport aux autres secteurs.

Groupe 5 : Petit Maraîchage Diversifié sur Petites Surfaces (<3 ha)

- Aide Forfaitaire (Unique) : 4 000 €/ha jusqu'à 3 ha max.

- Conditions Strictes :
 - Max 10 ha SAU totale pour l'exploitation.
 - Minimum 12 catégories de légumes différentes entre 15/06 et 01/10.
 - Chaque catégorie = 1% à 30% de la surface maraîchage.
 - Intégralité des surfaces de l'exploitation en bio (pas de mélange).
- Pas de Majoration Conversion ni Zone Vulnérable pour ce groupe.

Point d'attention pour le groupe 5 : Le forfait 4 000 €/ha semble attractif, mais les conditions « pures et dures » (100% bio, diversité stricte) pourraient limiter le nombre d'engagements. Ce serait un levier dont le design devrait être revu.

Majorations et Conditions Supplémentaires

Majoration Conversion (Tous groupes sauf Groupe 5)

- Montant : +150 €/ha pendant les 2 premières années de l'engagement (+200 €/ha à partir de 2026).
- Justification : La conversion au bio implique une période sans possibilité de vendre sous label (2-3 ans selon le contexte) + coûts élevés.

Point d'attention : Le montant de +150 €/ha est souvent jugé insuffisant pour couvrir les surcoûts réels d'une conversion (perte de rendement 30-50%, coûts de certification, conseil agronomique, modifications de matériel). Le supplément pour la période de conversion sera revalorisé à partir de 2026 pour passer de 150€/ha à 200€/ha.

Majoration Zone Vulnérable Nitrates

- Zones : Nord Sambre-et-Meuse, Nord Liège, Sud namurois, Condroz.
- Montant : +30 à +50 €/ha selon groupe.
- Justification : Reconnaît les surcoûts liés aux restrictions d'épandage en bio (déjà très restrictif).

11.2.6 CUMUL POSSIBLE AVEC AUTRES INTERVENTIONS

Vue générale

- MAEC compatibles : La plupart des MAEC sont ouvertes à toutes les exploitations en bio et conventionnel (confer tableau plus bas). MB2 (prairies naturelles), MC4 (prairies haute valeur), MB13 (autonomie fourragère), MR14 (carbone des sols) → Cumulables sur mêmes surfaces.
- IZCNS (Zones à Contraintes Naturelles) : Cumulable → Double rémunération surfaces marginales bio.
- Natura 2000 : Partiellement → Non-cumul si l'indemnité Natura couvre déjà l'interdiction d'intrants.
- Eco-Régimes : Cumulable pour 4 ER sur les 5

- Aides couplées : cumulables ; elles visent l'élevage d'herbivores et les protéines végétales

Le bio et les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)

Les MAEC sont des engagements de 5 ans (Pilier 2) visant des objectifs environnementaux spécifiques. Elles sont ouvertes à toutes les exploitations, bio et conventionnelles.

Liste Complète des MAEC Wallonnes 2023-2027 (vue simplifiée)

Code MAEC	Nom	Cumul Bio 321	Notes
MB2	Prairie Naturelle	Oui	Prairies non-semées, haute valeur floristique
MB5	Tournières Enherbées (Terres Arables)	Non	Bloquant : Deux aides pour même surface non-productive
MB11	Races Locales Menacées	Oui	Prime par animal, pas par surface
MB12	Céréales sur Pied	Oui	Ressource faune hivernale
MB13	Autonomie Fourragère	Oui	Engagement rotation + couverture ; très pertinent bio
MC4	Prairie Haute Valeur Biologique	Oui	Prairie semi-naturelle, critères strictes
MC7	Parcelles Aménagées (Terre Arables)	Non	Bloquant : Bandes enherbées non cumulables
MC10	Plan d'Action Agro-Environnemental	Oui	Combinaison sur exploitation entière
MR14	MAEC Sol (Indicateur Carbone)	Oui (Conditionnée MB13)	Engagement MB13 préalable requis

Le bio et les Eco-Régimes (Pilier 1)

La Wallonie a mis en place 5 éco-régimes en Pilier 1. La Wallonie n'a pas créé d'éco-régime ciblant le bio.

Les 5 Éco-Régimes Wallons (Vue simplifiée)

Éco-Régime	Montant Indicatif 2026	Objectif	Compatibilité Bio
ER Maillage Écologique	410 €/ha	Présence min. 7% éléments paysagers (haies, mares, jachères)	OUI - Cumulable sur mêmes parcelles pour éléments topo mais pas ER maillage pour surfaces non productives
ER Réduction d'Intrants (RI)	~80 €/ha	Liste de PPP prohibés, utilisation réduite	NON - Exclu (le bio impose déjà une interdiction de PPP de synthèse, donc pas de réduction possible)
ER Prairies Permanentes/Charge	~42-110 €/ha	Charge UGB/ha minimale, conservation prairies perm.	OUI - Très pertinent pour herbivores bio
ER Couverture Longue du Sol	~15-80 €/ha	Couverture du sol 270j/an, hors jachère noire	OUI - Engrais verts, couverts bio
ER Cultures Favorables Environnement (CFE)	~300-440 €/ha	Cultures faible intensité, légumineuses, cultures fourragères	OUI - Légumineuses bio, système extensif

Le bio et les aides couplées (pilier 1)

Cumul possible

Autres Leviers PAC Liés au Bio (Pilier 2)

Au-delà de 321 et MAEC, plusieurs interventions offrent des majorations ou critères de sélection favorisant le bio, mais sans être des outils dédiés.

Aides à l'Investissement (Intervention 351)

Les exploitations bio accédant à des aides pour investissements productifs (matériel, bâtiments, installations de transformation) bénéficient :

- Majoration de taux de subvention :
 - +2,5% si exploitation en conversion bio.
 - +2,5% si exploitation partiellement bio.
 - +5% si exploitation 100% bio.
- Avantage dans critères de sélection : +points lors de la sélection des dossiers (quand l'enveloppe est limitée).

Point d'attention : La majoration (+2,5 à +5 points de taux) serait souvent insuffisante pour compenser le surcoût réel du matériel bio spécialisé (désherbage mécanique, stockage séparé, infrastructures d'autonomie). Voir si ce matériel rentre dans les listes de matériel donnant droit à une majoration (+5%) au titre de résilience économique et/ou architecture verte.

Aides à l'Installation (DJA - Dotation Jeune Agriculteur)

- Montant forfaitaire : ~70 000 € par jeune agriculteur (décision régionale 2023).
- Critères de sélection : Un projet d'exploitation "bio" donne des points bonus, mais ne modifie pas le montant.
- Les jeunes en bio ont un fonds de roulement initial plus critique (achats de certification, conseil, stabilisation 2-3 ans sans label).
- Une prime forfaitaire identique n'ajuste pas la différence de risque.

Point d'attention : La prime d'installation est forfaitaire et ne tient pas compte du risque supplémentaire et du besoin de trésorerie initial propres à un projet en bio, en particulier pour les hors-cadres familiaux.

Aide Transformation/Commercialisation (Intervention 354 - TRACO Agro)

- Aides à l'investissement pour transformer/commercialiser des produits agricoles.
- Bénéficiaires éligibles : agriculteurs, sociétés coopératives de transformation/commercialisation (SCTC), PME du secteur agroalimentaire
- Majoration bio (et autres qualités différenciées) :
 - +10% de taux si totalité des produits est bio.
 - +5% si partie des produits est bio.

C'est un levier intéressant pour structurer l'aval de la filière bio.

11.3 SOURCES ET DOCUMENTS

Documents Officiels Wallonie

1. Portail Agriculture Wallonie. (2025). « PAC 2023-2027 – Description des interventions »». <https://agriculture.wallonie.be/home/aides/pac-2023-2027-description-des-interventions.html>
2. SPW Agriculture. (2025, January). « Soutien à l'agriculture biologique (Intervention 321) »». <https://agriculture.wallonie.be/home/aides/pac-2023-2027-description-des-interventions/soutien-a-l-agriculture-biologique.html>
3. SPW Agriculture. (2025). « Manuel d'aide PAC 2025 »». <https://agriculture.wallonie.be/files/accueil/Aides/PAC/FR/Manuel%20d'aide%20FR%202025.pdf>
4. Arrêté du Gouvernement Wallon. (23 février 2023). « Relatif à l'aide aux éco-régimes ». Wallex.
5. État de l'Agriculture Wallonne. (2024). « Chiffres de l'agriculture biologique »». <https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-D1a.html>
6. État de l'Agriculture Wallonne. (2024). « Aides au développement rural »». <https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A I b 2.html>
7. Aides d'État Wallonie. (2024). « Règlements de Minimis »». <https://aidesetat.wallonie.be/home/les-reglements-de-minimis.html>

Plans Bio & Stratégie PAC Wallonie

8. SPW Environnement. (2021, June). « Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 »». <https://agriculture.wallonie.be/home/productions-agricoles/qualite/production-biologique/plan-2030.html>
9. Commission Économique et Sociale de la Wallonie (CESW). (2022). « Avis – Projet de Plan Stratégique pour la PAC 2023-2027 »». <https://www.cesewallonie.be/>
10. Agriculture Commission. (2025). « Plan Stratégique PAC Wallon 2023-2027 »». <https://agriculture.wallonie.be/home/politique-economie/plan-strategique-pac-2023-2027.html>

Données Bio Wallonie

11. Biowallonie. (2024). « Les Chiffres du Bio 2023 »». <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2024/05/Chiffres-Du-Bio-2023-BD.pdf>
12. Biowallonie. (2024). « Aides à l'agriculture biologique »». <https://www.biowallonie.com/documentation/aides-financieres/>
13. Biowallonie. (2024, February). « Livret Aides à l'Agriculture Bio »». https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2024/02/Livret-Aides-a-lAgri-Bio_07-decembre-2023.pdf
14. APAQ-W. (2025, January). « Chiffres-Clés du Bio : La Wallonie reprend des couleurs »». <https://www.apaqw.be/>
15. Natagriwal. (2025). « Liste des MAEC »». <https://www.natagriwal.be/maec/liste-des-maec/>

Cadre Européen (Green Deal, Farm to Fork, PSN)

16. European Commission. (2019). « The European Green Deal »». <https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green->

[deal_en](#)

17. European Commission. (2020). « Farm to Fork Strategy ».
». https://agriculture.ec.europa.eu/farm-fork-strategy_en
18. European Commission. (2021). « Action Plan for Organic Production Development ».
». https://agriculture.ec.europa.eu/farming/organic-farming/organic-action-plan_en
19. European Commission. (2025). « Belgium (Wallonia) – CAP Strategic Plan ».
». https://agriculture.ec.europa.eu/cap-my-country/cap-strategic-plans/belgium-wallonia_fr

Comparaisons Internationales

20. Farm Europe. (2022). « Suède: Plan Stratégique National 2023-2027 ».
». <https://www.farm-europe.eu/fr/blog/suede-plan-strategique-national-2023-2027/>
21. European Court of Auditors. (2023). « Environmental and Climate Assessments of CAP Strategic Plans ».
». <https://www.ecologic.eu/sites/default/files/publication/2023/50120-briefing-cap-strategic-plans.pdf>
22. Österreichisches Programm für nachhaltige Landwirtschaft (ÖPUL). (2024). « Austria Bio Support ».
». <https://www.bmnt.gv.at/>

Cas France - Éco-Régime & HVE

23. Ministère de l'Agriculture France. (2024). « Écorégime – Modalités ».
». <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/135090>
24. Commission Européenne. (2024, March). « Validation du plan de soutien à l'agriculture biologique (France) ».
». <https://agriculture.gouv.fr/agriculture-biologique-validation-par-la-commission-europeenne-du-plan-de-soutien-lagriculture>
25. Commission Européenne. (2024, April). « Régime d'aides d'État français 90 millions € ».
». https://france.representation.ec.europa.eu/informations/la-commission-autorise-un-regime-daides-detat-francais-de-90-millions-de-euros-en-faveur-des-agriculteurs-biologiques_fr
26. FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique). (2023). « Critique ER Bio vs HVE France ».
». <https://www.fnab.org/>
27. Cour des Comptes France. (2023, October). « Le soutien à l'agriculture biologique ».
». <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-soutien-lagriculture-biologique>
28. Generations Futures. (2023). « HVE Bio – Décelos le vrai du faux ».
». <https://www.generations-futures.fr/>

Règles de Minimis & Aides d'État

29. Regulation (EU) 2023/2831. « De Minimis Regulation ». Official Journal EU.
30. SPW Aides d'État. (2024). « Règlement de Minimis Agriculture ».
». <https://aidesetat.wallonie.be/home/les-reglements-de-minimis/reglement-de-minimis-agriculture.html>
31. SPW Aides d'État. (2024). « Règlement de Minimis Général ».
». <https://aidesetat.wallonie.be/home/les-reglements-de-minimis/reglement-de-minimis-general.html>

Volatilité & Stabilité Aides PAC

32. Chambres d'Agriculture France. (2023). « Volatilité Éco-Régimes Pilier 1 ».
». <https://operaconnaissances.chambres-agriculture.fr/>
33. SMAGR (Syndicat des Maîtres de Chais Wallonie). (2023). « PAC 2023-2027 Analyse Stabilité Contrats ».

Autres Références & Synthèses

34. Réseau Wallon PAC. (2024). « Dossier PAC ». <https://reseauwallonpac.be/>
35. CCREK (Conférence Permanente du Développement Rural). (2021). « Le soutien de la Région wallonne à l'agriculture biologique ». <https://www.ccrek.be/>
36. UNAB (Union Nationale de l'Agriculture Biologique Belgique). (2025). « Tableau Récapitulatif Aides Bio PAC 23-27 ». <https://www.unab-bio.be/>
37. Org Prints. (2020). « How can the EU Farm to Fork Strategy Deliver on its Organic Targets ». <https://orgprints.org/>
38. Pierre Besse, Christelle Crochet. (2020). « Organic Action Plan – Focus on Research & Innovation ». TP Organics.